TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 853 — VENDREDI 21 DÉCEMBRE 1979

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 1,80 m.; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 30 dr. ; Iran, 95 ris. ; Italie, 500 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3 kr. ; Suisse, 1,20 fr.; U.S.A., 85 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'Irak commande à la France vingt-quatre Mirage F1

LIRE PAGE 12

BULLETIN DU JOUR

Un piètre débat africain

Bien que relégué en extrême fin de session parlementaire, le débat sur la politique africaine de la France avait enfin été concédé à une opposition qui le réclamait depuis longtemps à cor et à cri. Tout, en apparence du moins, devait en faire un événement : de l'importance de l'enjeu à un tenace parfum de scandale. Or, une fois de plus, l'Assemblée s'est déconsidérée en affichant un évident manque d'intérêt, et l'opposition s'est privée de l'occasion de manifester, sinon une *défunte* cohésion, du moins son mordant *et son* existence. Travées aussi vides que la plupart des discours...

Force est de constater que la politique africaine de la France a été *mieux défendue qu'attaquée.* MM. Galley et François-Poncet, peignant les Jaguar de couleurs séduisantes et déplorant que les interventions militaires soient « critiquées en France alors qu'elles ne le sont pas en Afrique », ont surtout tiré argument de succès locaux parfois contestables. Les députés de la majorité, pour leur part, ont largement évoqué les quarante mille militaires cubains présents sur le continent. Certaines indignations ne tenaient, il est vrai, aucun compte de cette donnée de fait.

Comme l'a rappelé justement M. Pierre Messmer, en *tentant* de modérer le zèle des « faucons », dont l'inspirateur est à l'Elysée et se réclame pour la politique qu'il mène directement des vertus *de courage et de lucidité,* « une intervention militaire est toujours la conséquence d'un échec politique, et il est rare qu'elle puisse le réparer ». On l'a vu partout, notamment en Centrafrique où des compromissions choquantes avaient fait, selon l'heureux raccourci de M. Chevènement, un « intime et parent » de M. Bokassa avant de le transformer en « ennemi du genre humain ». Les prouesses de casuistique des membres du gouvernement et des députés de la majorité se heurtaient à cet égard au fait qu'une intervention reste rarement « ponctuelle ». Personne n'a cru bon de relever qu'avec des moyens limités la France pouvait voler — pour peu que la « baraka » du président se dérobe — de « succès » en « succès » jusqu'à un prévisible désastre.

L'aspect le plus attendu du débat portait, bien évidemment, sur les leçons tirées de l'« affaire des diamants ». Les communistes maintenant leur remarquable « fair play » et les orateurs de la majorité se bornant à imiter le « mépris » venu d'en haut, on pouvait espérer que M. Chevènement s'appliquerait, au nom du P.S., à dépassionner la querelle en en montrant les véritables implications qui touchent à la dignité de la fonction suprême, à la confiance due à celui qui l'exerce et à la façon dont il se dérobe à des explications jugées normales dans d'autres démocraties. Il n'en a rien été, et la philippique confuse de M. Chevènement, mêlant l'anecdotique au principal, n'est pas allée plus loin qu'une condamnation véhémente, certes utile mais insuffisante, des amitiés de safaris.

Que peuvent penser de ces affrontements les Africains, premiers intéressés ? D'abord, sans doute, que, au-delà des bonnes paroles et des mises en cause — sélectives — de leurs dirigeants, ils sont l'enjeu d'une empoignade de politique intérieure *française. Et aussi que le niveau* du débat politique à Paris — marqué par le mépris ou la désinvolture du pouvoir et par la confusion ou l'insignifiance de l'opposition — donne une bien piètre idée d'un pays qui joue sur leur continent un rôle considérable et prétend y favoriser la paix, la sécurité et la croissance.

(Lire nos informations page 13.)

Le débat au sein du parti socialiste

M. François Mitterrand pousse M. Michel Rocard à se déclarer

Après avoir affirmé avec force, samedi 15 décembre, que l'élection présidentielle « n'est pas à l'ordre du jour », *M. François Mitterrand a longuement évoqué cette échéance, mercredi 19 décembre, au micro de France-Inter puis devant le bureau exécutif du P.S., en des termes tels qu'ils paraissent devoir créer une situation nouvelle.*

L'invitation au « calme » qu'il a renouvelée, son appel aux socialistes afin qu'ils se gardent des « déclarations intempestives », *sont évidemment éclipsés par l'exhortation faite à M. Michel Rocard de se déclarer enfin officiellement puisqu'il ne saurait être lié par aucun serment à l'égard du premier secrétaire. Cette mise en demeure est donc de nature à intensifier la bataille qui s'est engagée dans les rangs socialistes en vue de la désignation du candidat pour 1981.*

Au-delà de la contradiction entre les propos du 15 décembre et ceux du 19, on peut être enclin à considérer, comme les amis de M. Michel Rocard, que le premier secrétaire a tout simplement pris acte du développement d'un mouvement en faveur de la candidature du député des Yvelines parmi ceux qui avaient soutenu *M. Mitterrand* lors du congrès de Metz.

Cela est sans doute vrai, mais il y a plus. M. Mitterrand est désormais dans une posture difficile, voire sur la défensive. Il doit en permanence éviter deux écueils : voir sa marge de manœuvre entamée par un mouvement de grande ampleur en faveur de M. Rocard ; précipiter sa propre déclaration de candidature sous la pression de ses amis, alors même qu'il souhaite se prononcer le plus tard possible (« *avant l'été* », avait-il affirmé), afin d'apprécier au mieux l'évolution de la situation politique du pays.

L'initiative qu'il a prise mercredi a donc été conçue pour lui permettre de lever ces deux difficultés.

Au congrès de Metz, M. Micel Rocard avait déclaré qu'il ne serait pas candidat contre le premier secrétaire. Cela n'avait pas valeur d'engagement envers la personne de M. Mitterrand. Cela signifiait que M. Rocard ne souaitait pas se donner l'image négative d'un « *candidat contre* » quelqu'un, et qu'il voulait au contraire apparaître comme le candidat de tout le parti. C'est pourquoi le député des Yvelines s'est rallié à un « *projet socialiste* » que sans doute, au fond de lui-même, il n'approuve pas.

Cette attitude a permis à M. Rocard d'apparaître comme un candidat potentiel, et de se placer sur le terrain de l'efficacité. Cette image du « *meilleur candidat socialiste* » a été confirmée par les sondages d'opinion. Elle fait son cemin désormais dans le parti, le départ ayant été donné par l'appel lancé par deux présidents de conseil général, celui du Gard et celui du Pas-de-Calais (MM. Baumet et Darras), qui n'avaient pas soutenu M. Rocard à Metz.

Face à cete stratégie d'encerclement, M. Mitterrand a d'abord réagi en récusant les sondages (il continue d'ailleurs de le faire). Puis il a laissé se développer une contre-offensive sur le terrain : à MM. Baumet et Darras ont répondu deux socialistes, l'un du Gard, l'autre du aPs-de-Calais ; à M. Jean Laborde, député et maire d'Auc, ont répondu des élus et des cadres de la région Midi-Pyrénées.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 15.)

Les sombres pronostics de l'O.C.D.E.

• Croissance à peu près nulle en 1980
• Plus de 20 millions de chômeurs en Occident

Le monde occidental risque de connaître en 1980 une « croissance zéro » qui sera imposée par les événements et non pas voulue par des dirigeants conscients des limites de l'expansion, comme le préconisaient autrefois le Club de Rome ; sur la base d'un prix de pétrole estimé à 26 dollars le baril au 1er janvier 1980, les experts de l'O.C.D.E. (Organisation de coopération et de développement économiques) viennent d'aboutir à cette conclusion au terme de calculs qu'ils jugent eux-mêmes rapides.

Le produit national brut des vingt-quatre pays membres de l'Organisation stagnerait l'an prochain ou, « au mieux », n'augmenterait que de 0,3 %. Le chômage frapperait dans ces pays plus de vingt millions de salariés ; le déficit des paiements y atteindrait globalement plus de 50 milliards de dollars. La situation des pays en développement non producteurs de pétrole *serait bien plus grave encore, puisqu'ils n'ont guère, eux,* les moyens de compenser l'enchérissement de leurs achats d'hydrocarbures par un gonflement de leurs exportations

● A Caracas, les ministres du pétrole des treize pays membres de l'OPEP devaient engager, jeudi 20 décembre, une ultime négociation pour tenter de trouver un compromis et maintenir ainsi une structrue cohérente des prix du pétrole. Malgré les concessions de l'Arabie Saoudite, qui a accepté de porter le prix de son « brut de référence » de 24 à 26 dollars le baril (il était encore de 18 dollars il y a une semaine), l'Iran et certains pays africains avaient refusé, mercredi, de réduire le montant des primes attachées à leur pétrole pour sa qualité, sa proximité des marchés de consommation, etc., comme le leur demandait la délégation saoudienne, qui souhaite limiter à 30 dollars le prix-plafond du baril de « brut ».

● Une extrême nervosité continue à régner sur le marché de l'or. Le cours de l'once, qui avait très fortement monté mercredi (frôlant 500 dollars), a brutalement chuté à New-York, où il est revenu ce même jour à 466 dollars avant de se redresser jeudi matin sur les places européennes et de s'établir à Londres à 477,25 dollars lors de la première cotation par opposition (lire page 40).

Dans leur rapport semestriel sur « *les perspectives économiques* » pour 1980, qui a subi une ultime mise au point fin novembre et vient d'être publiée, les experts de l'O.C.D.E. espéraient une croissance de 1 %, au lieu des 3,2 % de 1979. Mais, frappées par le nouveau choc pétrolier, comparable, selon l'O.C.D.E., à celui de 1973 (le P.N.B. global, qui avait progressé de 6,3 % cette année-là, n'avait augmenté que de 0,5 % en 1974 et avait même diminué de 0,4 % en 1975), les nations industrielles enregistreront en 1980 une décélération de leur croissance, une aggravation de la hausse de leurs prix d'environ un point, tandis que le déficit de leurs paiements courants dépasserait 50 milliards de dollars (31 milliards seulement dans l'estimation initiale de novembre).

Cependant, le chômage pourrait toucher, à la fin de 1980, plus de 20 millions de personnes (exclusion faite de la Turquie). Les experts du château de la Muette ont révisé en aggravation de 750 000 sans emploi leur prévision précédente (19,5 millions de chômeurs).

M. B.

(Lire la suite page 36.)

Les marges du commerce

Libération probable avant le 1er janvier

La libération des marges du commerce devrait intervenir avant la fin de l'année. Cette mesure irait dans le sens de la politique d'ensemble du gouvernement, pour qui la libération des prix ne saurait se limiter au domaine de l'industrie. Toutefois, elle ne concernerait pas les produits alimentaires dits frais, qui continueraient de faire l'objet d'une réglementation.

Le ministère de l'économie n'a pas l'intention de renouveler pour 1980 le décret qui, traditionnellement, bloquait les marges brutes du commerce en valeur relative d'une année sur l'autre. A la fin de décembre, les dispositions actuelles seront donc devenues caduques. A condition, bien entendu, que soient d'ici là signés les accords de concurrence et de consommation qui se discutent actuellement branche par branche avec la direction de la concurrence. Le fait que ces discussions n'aient pas encore abouti explique que les pouvoirs publics tardent à annoncer officiellement la mesure. Cependant, on n'imagine pas dans les milieux professionnels que le processus engagé puisse être stoppé.

Sur les conséquences de cette mesure, M. Delorozoy, président de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, estime que « *ce sera aux commerçants d'avoir la sagesse de ne pas profiter de la circonstance.* » Cette sagesse, le gouvernement veillera à l'entretenir en renforçant, dans le cadre des accords en discussion, les mesures de publicité prévues à l'intention des consommateurs — l'affichage des prix est loin d'être toujours respecté — et en conviant les commerçants à accepter, ne serait-ce que pour un temps, une clause de modération. Les grands « leaders » du commerce ont été sollicités pour participer à cette opération en toute loyauté.

S'agissant des services, on estime Rue de Rivoli que les prix en seront progressivement libérés durant l'année 1980.

F. S.

AU JOUR LE JOUR

CHICHE ! MAIS...

François Mitterrand fait en somme à Michel Rocard le coup du 49-3. Cela consiste à défier l'adversaire potentiel de passer à l'acte tout en exigeant de lui qu'il propose quelque chose pour remplacer ce qu'il refuse.

C'est une sorte de « Chiche ! mais... » La technique serait défendable si elle faisait vraiment passer de la phase de l'affrontement personnel à la discussion d'une politique.

Reste à savoir si la discussion aura lieu. Comme l'a dit Jacques Chaban-Delmas à Raymond Barre, on ne peut fonder sur le silence l'assentiment à une politique.

ROBERT ESCARPIT.

Point de vue

Seul le pouvoir est sourd

par JEAN MÉO (*)

Jamais, entre les forces vives économiques et sociales de la nation et le R.P.R., les convergences n'auront été plus affirmées, alors que se termine dans le même temps une session parlementaire où le Rassemblement, majorité de la majorité, aura été bâillonné. Jamais le R.P.R. n'aura autant éprouvé la satisfaction de retrouver dans la bouche de M. Ceyrac, de M. Maire ou de M. Bergeron, par exemple, et souvent en termes heureux, des phrases entières de son programme économique et social ; jamais il n'aura été moins écouté du gouvernement, le pouvoir réglant le débat budgétaire ou les problèmes de la sécurité à coup d'article 49-3. Paradoxe, coïncidence ou aveuglement ?

Voyons les faits. Depuis des années, le Rassemblement, notamment par la voix de Jacques Chirac, affirme que « *la bonne réponse au chômage n'est pas l'assistance mais la croissance* ». Depuis longtemps le R.P.R. prône une nouvelle croissance, différente de celle d'avant 1974, orientée vers l'exportation, la reconquête du marché intérieur, l'emploi, contraire, reconnaissons-le, à la croissance douce vantée par le président de la République dans *Démocratie française* et qui nous paraît parfaitement inadaptée aux rigueurs de notre temps et aux intérêts des Français.

Et qu'entendons-nous ? M. Ceyrac déclarer la semaine dernière : « *J'en ai assez des croissances tristes.* » Ah ! l'heureuse expression ! Quel dommage de ne pas la voir figurer sous la plume du R.P.R. ! Mais, après tout, vivent les convergences ! Le patron des patrons d'ajouter : « *Cette croissance est la condition de la mutation de notre économie. C'est aussi une des conditions de l'emploi, car nous refusons la fatalité du chômage... Il faudra notamment reconquérir notre marché intérieur.* » Et M. Alain Chevalier, vice-président du C.N.P.F., de confirmer à l'intention de l'assemblée générale du patronat du 18 décembre : « *La France, comme le Japon, ne peut hésiter ni attendre. Il n'existe pour elle qu'une solution : rechercher une croissance d'un type nouveau.* » C'est le programme R.P.R. !

(Lire la suite page 14.)

(*) Secrétaire général adjoint du R.P.R.

LA COUR DES COMPTES A PUBLIÉ SON RAPPORT SUR LES ENTREPRISES PUBLIQUES

(Lire page 35.)

Dans notre prochain numéro

LE CENTENAIRE DE STALINE

Le Monde publiera dans son prochain numéro un dossier sur « La centenaire de la naissance de Staline », avec des articles de : I. Mintz (académicien soviétique), Michal Reiman (historien tchèque), Philippe Robrieux (historien français), Daniel Vernet (correspondant du *Monde* à Moscou), Alexandre Zinoviev (philosophe russe en exil).

«LA TOUR DE BABEL» D'ARRABAL

La Comédie-Française du renouveau

Une saturnale somptueuse. Le décor, vous vous croyez dans le haut-fond d'une tour octaédrique, immense. Aux parois, de tous côtés, un revêtement de miroirs, dont les eaux anciennes portent *des éraflures, repères de trésors* immergés, de gloires dissoutes. Des étagements de galeries, les unes barrées de chaînes, d'autres de balcons de bois, comme si la sauvagerie alternait avec des repos, des respirations employées à balayer des horizons, en s'accoudant à des balustres.

Tour-féerie, piéage géant argenté, qui impose le poids, par là-dessous, de tout autre architecture, *comme si l'on avait,* pour célébrer un désastre, décoré un réservoir d'eau cassé en deux par un séisme, un silo vidé par une famine ou une peste, une prison aussi, dont une mutinerie brusquée *aurait libéré les maudits.* Avec un soupçon d'arène de cirque ou de corrida, indiquée par la coupe clownesque des redingotes des musiciens ou par les appels des cuivres qui annoncent que, pour le *taureau, la fin commence.*

Les musiciens, coiffés de salpêtre, accompagnent une cantatrice qui vole, plane dans des cintres, nous rappelant que la mort s'en vient doucement.

Quand la pièce d'Arrabal mettra les pieds par terre, marchera du pied gauche dans la provocation, quand cette boîte à transformations deviendra un château qu'occupent une duchesse aveugle, sa *servante réfractaire,* et son *tueur* à gages tout froid, les miroirs crèveront,

MICHEL COURNOT.

(Lire la suite page 29.)

Le Monde

idées

EUROPE

Les deux visages d'une «crise»

par JEAN VERGÈS (*)

CE qui fait l'originalité de la politique communautaire, c'est que les stratégies qui s'y déploient sont à la fois d'ordre institutionnel et d'ordre diplomatique. Deux parties serrées se jouent actuellement : celle qui oppose l'Assemblée au Conseil pour combler l'écart entre la solennité de son élection au suffrage universel et la minceur de ses pouvoirs, celle qui se déroule au sein du Conseil pour une « renégociation » plus ou moins permanente de la politique agricole commune.

La première, commencée dès 1970, ressemblerait assez à une partie d'échecs : mémoire et patience, cheminements obscurs et exploitation rapide des fautes de l'adversaire. Il s'agit pour le Parlement européen d'acquérir la maîtrise réelle d'un pouvoir budgétaire dont les révisions de 1970 et de 1975 ne lui ont donné, estime-t-il, que l'apparence, puis sur cette base, suivant un processus classique, d'ateindre une meilleure position dans la procédure législative où il se trouve singulièrement démuni (1).

La « crise » ouverte, sous les applaudissements de l'hémicycle, par le rejet du projet de budget des Communautés pour 1980, n'est que la dernière d'une série d'escarmouches nées, chaque année, de l'interprétation des dispositions très complexes de la nouvelle procédure budgétaire instaurée par les traités du 22 avril 1970 et du 22 juillet 1975, et qui se sont toujours soldées par des résultats avantageux pour l'Assemblée. Au printemps dernier, encore, le compromis réalisé au sujet du budget de 1979 l'a été en sa faveur, lui permettant d'obtenir une majoration d'environ 50 % de la dotation du fonds régional. Cette année, le terrain choisi par l'Assemblée est particulièrement solide : elle a, indubitablement, le droit de « rejeter le projet de budget ». Le texte actuel de l'article 203, paragraphe 8 du traité C.E.E., le lui reconnaît expressément sous la double condition d'un vote à la majorité de ses membres et des deux tiers des suffrages exprimés.

Ce paragraphe a été ajouté par le traité de 1975 et constitue une étape importante (et presque ignorée) sur le chemin du pouvoir budgétaire. Le traité du 22 avril 1970, en effet, tout en lui donnant la responsabilité d'arrêter le budget, ne lui attribuait, en fait, le « droit au dernier mot » que sur une petite partie de celui-ci : les « dépenses non obligatoires », tandis que le Conseil gardait la haute main sur les « dépenses obligatoires ». La révision de 1975 a satisfait à la logique : le droit d'arrêter le budget ne se conçoit pas sans celui de le refuser, mais a, du même coup, mis fin au pouvoir absolu du Conseil sur les dépenses obligatoires. On pensait que cette disposition ne jouerait qu'exceptionnellement. C'était sous-estimer le dynamisme parlementaire.

Quelle habileté, en ces temps d'austérité, de rompre, non sur la demande d'augmentation des crédits du fonds régional ou du fonds social (2), mais sur l'exigence d'un programme de réduction des dépenses agricoles !

Plus spectaculaire que gênante, la situation ainsi créée n'est pas nouvelle : la Communauté vivra, comme elle l'a fait lors de la crise de 1965, sous le régime des « douzièmes provisoires » qui ne constituent même pas un plafond pour les dépenses obligatoires (dont font partie les dépenses agricoles) puisque le Conseil peut, aux termes de l'article 204, autoriser leur dépassement à la majorité qualifiée. Elle n'est préoccupante que parce qu'elle amplifie l'écho d'un conflit plus profond : celui qui met en cause la politique agricole commune.

Dans ce qu'il n'est pas totalement déraisonnable de concevoir comme la seconde manche d'une partie entamée à Dublin, les enjeux sont plus importants, mais les stratégies quelquefois contradictoires : tel pays, dont les parlementaires sont traditionnellement les plus attachés à l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen, n'a probablement rien à gagner à un changement radical de la répartition des prestations de la section « garantie » du FEOGA ; l'opinion publique britannique n'accepterait pas de payer une satisfaction économique d'un accroissement des prérogatives du Parlement de Strasbourg au détriment de la souveraineté de celui de Westminster. Il faudra sans doute aussi convenir que tout n'est pas défendable dans la politique agricole commune si l'on veut sauvegarder l'essentiel : la « préférence communautaire », règle fondamentale du club, qu'aucun membre ne peut prétendre abolir de son propre chef.

Les sinistres graves résultent rarement d'une seule cause, mais de la convergence de facteurs qui, pris séparément, n'auraient pas été déterminants. Le rejet par l'Assemblée du projet de budget était prévisible, dès lors que le traité de 1975 le rendait possible. Seul le moment où il se produirait ne l'était pas tout à fait. On savait cependant les nouveaux élus du suffrage universel pressés d'affirmer leur autorité. La surprise, s'il y en a une, est qu'une aussi forte majorité, fût-elle fortuite et hétérogène, ait pu, d'emblée, permettre à l'Assemblée de se placer sur le terrain solide de l'article 203, paragraphe 8, la dispensant d'avoir à recourir, comme naguère, aux interprétations hardies de la « marge de manœuvre » et du dépassement du taux « maximal d'augmentation des dépenses non obligatoires »... Et comme la Constitution communautaire ne connaît pas la procédure du « texte considéré comme adopté »...

La critique de la politique agricole commune est ancienne. Elle existait dès avant 1973. L'immobilisme a rendu sa remise en cause inéluctable. Il est désormais impossible de ne pas tenir compte du fait que les dépenses agricoles représentent plus de 70 % du budget communautaire (dont la moitié environ pour la seule garantie des prix des produits laitiers) et que, faute de changement, leur couverture exigerait en 1981 le déplafonnement de la fraction de la T.V.A. perçue au profit de la Communauté (actuellement limitée à 1 %) ou la création de nouvelles ressources propres. Préserver l'essentiel, supposait, sans doute, que l'on prît quelque initiative avant de se laisser placer devant l'alternative d'une défense inconditionnelle de la ligne Maginot ou d'une « renégociation » en rase campagne.

(*) Professeur à l'université de Paris-I.

(1) L'Assemblée européenne ne possède évidemment pas de pouvoirs législatifs comparables à ceux des Parlements nationaux, mais, en revanche, ne supporte pas, dans l'organisation de ses travaux (notamment dans la fixation de son ordre du jour), les contraintes qui pèsent sur certains d'entre eux. Pour un diagnostic récent de l'équilibre des pouvoirs au sein de la Communauté, voir l'ouvrage collectif *le Droit de la C.E.E.*, volume 9 : *l'Assemblée, le Conseil, la Commission, le Comité économique et social*. Université de Bruxelles, 1979.

(2) Le Conseil avait finalement accepté de porter le taux d'augmentation de ces dépenses non obligatoires de 13 % à environ 20 %.

Un vote suicidaire

par RENÉ LEJEUNE (*)

L'ASSEMBLEE européenne a été élue pour contrôler démocratiquement la construction d'une union de nature politique. Et aussi pour accélérer le processus d'unification. En rejetant le budget 1980, elle vient d'inaugurer son action en sapant les bases d'un édifice laborieusement construit tout au long de trois décennies. Le pire, c'est qu'elle en est inconsciente, du moins pour la majorité de ceux qui ont émis un vote négatif à Strasbourg.

Que les députés britanniques aient manifesté, par ce vote, leur opposition à la politique agricole commune, rien de plus normal. Les siècles passés montrent avec éclat que « *l'Angleterre n'a pas d'ennemis éternels, elle n'a pas d'amis éternels, elle n'a que des intérêts éternels* », de l'aveu même de Palmerston. Dès lors que la politique agricole commune heurte ses intérêts, la Grande-Bretagne la combat ; elle n'a cessé de le faire depuis son admission dans le « Common Market ». Connaissant la ténacité des Anglais, on peut être sûr qu'ils s'y obstineront jusqu'à ce que la politique agricole commune soit mise en convergence avec les intérêts de leur pays. Ce qui revient à la démanteler.

Une responsabilité historique

Si ce sapement est dans l'ordre des choses pour la Grande-Bretagne, il n'en est pas de même pour la Communauté dans son ensemble. Ni, a fortiori, pour le Parlement européen, qui en est l'expression démocratique institutionnalisée. Ni, avant toutes choses, au regard de la finalité qui est celle de la construction européenne. Pourquoi ?

Tout l'édifice en projet d'une « *communauté de destin* » repose sur quatre colonnes qui lui confèrent son sens profond, son caractère global. Il y a d'abord la colonne fondamentale qui est d'ordre culturel, c'est la plus importante, celle qui donne la cohésion à l'édifice. La plus ignorée aussi. Cette grande aventure politique du vingtième siècle qu'est l'Europe communautaire réunit des peuples marqués par une même culture dont les fondements sont — qu'on le veuille ou non — de tradition et de substance judéo-chrétiennes autant que gréco-latines. A long terme, cette aventure grandiose vise à une unité politique de type fédéral ou confédéral. Unité qui représente la seconde colonne de l'édifice. Les deux autres sont du domaine économique : mise en œuvre de politiques communes, d'une part celle de l'industrie, d'autre part celle de l'agriculture.

Le plus clair des efforts de la Communauté naissante doit tendre à établir un juste équilibre de ces deux composantes majeures. Il est superflu de souligner l'importance de la politique industrielle. Tout concourt à la privilégier. Par contre, les protagonistes d'une politique agricole communautaire font figure d'assiégés. L'Assemblée de Strasbourg vient de renforcer les rangs des assiégeants. Son vote risque d'être suicidaire si la crise qu'elle a déclenchée n'est pas délibérément canalisée dans un sens constructif.

Pourquoi une politique agricole commune revue et corrigée constitue-t-elle un élément vital de l'unification européenne ?

Dans le contexte social de la civilisation industrielle, le monde rural, qui modèle des paysages et innerve leur tissu vivant, représente le contrepoids nécessaire à l'activisme sauvage de l'univers urbain. Il est, de plus en plus, le poumon et le refuge de la population citadine stressée par l'achamement de multiples nuisances. A ce point de vue, l'agriculture, support du monde rural, exerce une fonction régénératrice irremplaçable. Les paramètres sur lesquels s'édifie la Communauté doivent tenir compte de cette fonction vitale. Et puis — évidence dédaignée — l'agriculture nourrit les hommes. En Europe, une société repue semble perdre le don du discernement à mesure que les excédents s'accumulent. Combien se soucient du milliard d'humains qui dépérissent par sous-alimentation ? Ce sont pourtant des membres d'une même famille humaine, si l'on juge à l'aune chrétienne qui est celle de l'Europe profonde.

Une Europe unie n'a de sens que si elle ne faillit pas à sa vocation universelle, non pas seulement du côté de la spéculation intellectuelle où elle se délecte, mais aussi pour ce qui regarde les nourritures terrestres. Quand donc ces terres de cœurs secs sentiront-elles la compassion et la solidarité mondiale éclater en elles comme un soleil de justice ? C'est de cela qu'il s'agit en fin de compte ! Devant les excédents scandaleux, une nouvelle politique agricole commune ne saurait être définie sans y intégrer le concept de la solidarité mondiale.

L'aide de l'Europe au tiers — et au quart — monde en détresse doit s'accroître considérablement. Qu'une aide alimentaire massive accompagne désormais l'aide technologique et financière. Il s'agit d'une responsabilité historique. En l'exerçant, l'Europe contribuera à assurer la survie des masses de déshérités des régions de pénuries graves, tout en continuant à créer l'abondance pour sa propre population. A un moment où l'histoire prend le plus dangereux des virages, un plan Marshall européen lucide et généreux constituerait l'un des rares barrages possibles face aux terrifiantes menaces qui se dressent au proche horizon des années 80.

C'est ainsi que l'équilibre de l'écosphère, celui de la société industrielle et celui du milliard d'hommes affamés de l'hémisphère Sud, convergent sur une exigence inéluctable : l'Europe doit redéfinir sa politique agricole commune, dans une toute nouvelle perspective, avec une ouverture dynamique sur le monde, comme cela fut le cas pour sa politique industrielle. Les exportations agricoles et alimentaires massives vers les régions en détresse biologique ne peuvent se faire que grâce à d'importantes subventions. Celles-ci ne doivent pas être comptabilisées comme une perte, voire considérées comme une hérésie économique au sens keynésien, mais comme partie intégrante de l'aide que l'Europe se doit d'apporter aux miséreux et meurt-de-faim du monde. Il y a du pain sur la planche pour le restant du siècle, avant que ceux à qui on apprendra en même temps à semer arrivent à récolter suffisamment pour subvenir à leurs besoins.

Par son vote, l'Assemblée européenne a fait fi de tout cela. Elle a jugé en termes d'affirmation infantile d'une autorité méconnue et en termes de chiffres budgétaires. Assemblée protestataire, assemblée de comptables, alors qu'il faut à l'Europe un organe doué du sens prophétique. Et une âme généreuse.

(*) Secrétaire général du Centre Robert-Schuman.

Plaidoyer pour la politique agricole

par COLETTE MEGRET (*)

JE ne crois pas être une fanatique de la politique agricole commune. Si je suis d'accord sur ses orientations fondamentales, j'admets qu'elle puisse être aménagée pour tenir compte non seulement de l'évolution des marchés de produits agricoles, mais aussi, pourquoi pas, des éventuelles erreurs d'appréciation de la Communauté. Cela dit, il ne faudrait pas oublier ses mérites fondamentaux. C'est à leur lumière que doivent être examinés le coût de cette politique et les excédents laitiers. Ces « bavures » s'expliquent d'autant plus que l'Europe verte est tributaire d'autres politiques qui sont menées en dehors d'elle notamment la politique monétaire, la politique commerciale et la politique d'aide aux pays en voie de développement.

La politique agricole commune assure la sécurité de nos approvisionnements.

Dans le secteur agricole, la politique se résout à deux choix fondamentaux, compte tenu de la situation anarchique des marchés mondiaux des produits agricoles qui se caractérise d'une manière schématique par des prix de *dumping* avec parfois des flambées spéculatives.

On peut vouloir s'approvisionner à bas prix sur le marché mondial et sacrifier son agriculture nationale. C'est le choix qu'avait fait la Grande-Bretagne au dix-neuvième siècle pour favoriser son essor industriel.

On peut au contraire vouloir maintenir une agriculture nationale puissante pour assurer notamment la sécurité de ses approvisionnements. C'est le choix qu'avait fait la France à la fin du dix-neuvième siècle. C'est le choix qu'a fait la Communauté en instituant la politique agricole commune. On peut se féliciter de ce choix lorsque l'on constate que les besoins d'un pays en produits de première nécessité peuvent devenir un formidable moyen de pression politique.

La politique agricole commune a permis un développement sans précédent de l'agriculture européenne.

On ne le dit pas assez et l'opinion publique n'est pas consciente du bond en avant qu'a effectué l'agriculture européenne.

Après la guerre, dans pratiquement tous nos pays, l'agriculture constituait un secteur en retard de développement : exploitation trop petites (78,5 % des exploitations inférieures à 10 hectares), techniques culturales traditionnelles, mécanisation insuffisante, gestion irrationnelle. L'agriculture communautaire est devenue à ce jour un secteur moderne en plein essor (agrandissement des exploitations, généralisation de la mécanisation, méthodes culturales scientifiques).

L'agriculture européenne est devenue compétitive : on considère qu'avec des méthodes de culture différentes, le prix de revient d'un quintal de blé récolté en Europe est le même que celui d'un quintal de blé récolté aux Etats-Unis.

La politique agricole commune a fait bénéficier les agriculteurs d'une juste élévation de leur niveau de vie.

A l'entrée en vigueur du Marché commun, les agriculteurs avaient un revenu moyen de beaucoup inférieur à celui des travailleurs des autres secteurs de l'économie. Selon le rapport de M. de Vita présenté au Parlement en 1960, un agriculteur allemand percevait environ 56 % du salaire d'un travailleur des autres secteurs de l'économie ; un Français, 57 %, un Belge, 58 %, un Luxembourgeois, 54 %, un Italien, 38 %, un Néerlandais, 76 %.

Globalement on peut admettre aujourd'hui que les agriculteurs ont obtenu la parité de revenu, c'est-à-dire, à conditions comparables, un salaire égal à celui des travailleurs des autres secteurs de l'économie.

La politique agricole commune assure des prix stables aux consommateurs.

Il paraît logique que le consommateur, dans un régime agricole protecteur comme celui de la France autrefois, de la Communauté aujourd'hui, paie les produits agricoles plus cher que le consommateur d'un pays comme la Grande-Bretagne avant son entrée dans la C.E., qui achète la majorité de ses produits alimentaires à prix de dumping sur le marché mondial.

Je n'aurai pas la mauvaise foi de soutenir le contraire. Mais, dira-t-on, pourquoi des prix de marché si élevés pour les principaux produits agricoles, pourquoi ne pas les fixer à un niveau plus favorable aux consommateurs, quitte à accorder au producteur une aide directe complément du revenu ? C'est le fameux *deficiency paiement* britannique, tant vanté par nos amis d'outre-Manche. Si ce système est possible, lorsqu'il n'y a que peu de producteurs (1), il devient ruineux pour les finances publiques dans les secteurs agricoles excédentaires où les producteurs sont nombreux. Que dirait Mme Thatcher devant le gonflement monstrueux des dépenses agricoles qu'impliquerait ce régime ?

Et puis ce système est lourd à appliquer, notamment au plan des contrôles, car il est tentant pour les producteurs peu scrupuleux de toucher deux ou même trois et quatre fois la prime pour le même quintal de blé.

La politique agricole commune impose sans doute des prix relativement élevés puisqu'ils doivent en règle générale assurer à eux seuls un niveau de vie équitable aux producteurs. Mais le régime communautaire met le consommateur européen à l'abri des flambées de prix du marché mondial et lui assure une stabilité des prix.

Les dépenses de la politique agricole commune représentent 70 % du budget communautaire. Un scandale ? Sans doute 70 % du budget communautaire, c'est beaucoup — mais il ne faut pas oublier que la politique agricole relève seule, intégralement, de la compétence communautaire, alors que les politiques régionale, sociale, industrielle, etc., relèvent encore essentiellement de la compétence étatique. Il est dès lors normal qu'elle bénéficie de la plus grande part des ressources communautaires.

Les excédents laitiers coûtent cher. D'accord pour s'efforcer de les limiter. Le prélèvement de coresponsabilité semble constituer une des solutions possibles. Mais, là encore, un choix politique de dimension plus vaste se pose : une politique agricole malthusienne assurant l'équilibre entre l'offre et la demande sur le seul marché communautaire est-elle valable à une époque où les perspectives de famine dans le monde, loin de s'effacer, s'aggravent ?

Ce plaidoyer pour la politique agricole commune serait incomplet si l'on n'évoquait pas les effets néfastes que peuvent avoir sur son fonctionnement les politiques monétaire, commerciale, de développement en faveur du tiers-monde.

C'est en raison de l'instabilité monétaire mondiale que les montants compensatoires monétaires ont été institués tant dans les échanges intracommunautaires que dans les échanges avec les Etats tiers. Ils coûtent cher à la Communauté quand ils se traduisent par des subventions versées aux opérateurs économiques, environ 1 milliard d'unités de compte par an (soit 5,80 milliards de francs).

Que les monnaies se stabilisent, que les montants compensatoires monétaires soient supprimés, les dépenses de la « section garantie » diminueront automatiquement d'environ 15 à 20 %. Ce n'est pas négligeable.

Si la politique commerciale de la Communauté était plus vigoureuse, de nouveaux débouchés pourraient sans doute être trouvés pour nos produits agricoles excédentaires. On peut imaginer notamment, en échange d'avantages financiers, tarifaires, technologiques, concédés à certains Etats tiers, la conclusion d'accords de livraison à long terme de céréales, de beurre, de lait en poudre, de sucre à prix plus élevés que ceux du marché mondial (2).

Quant aux effets de la politique d'aide au développement sur l'agriculture européenne, des constatations s'imposent. Prenons l'exemple des produits laitiers : la Commission depuis fort longtemps a préconisé une taxe sur les matières grasses afin d'augmenter leur prix et de rendre ainsi le beurre plus compétitif. Le conseil a toujours repoussé cette proposition : les matières grasses, l'arachide en particulier, provenant pour une très large part des pays en voie de développement, il ne convient pas de diminuer les importations communautaires de ces produits.

Par ailleurs, la Grande-Bretagne continue à importer dans des conditions préférentielles du beurre en provenance de Nouvelle-Zélande 120 000 tonnes pour 1979 — 115 000 pour 1980). Si elle achetait son beurre sur le marché communautaire, le problème des excédents laitiers serait en voie de résolution.

Faut-il faire payer aux seuls agriculteurs les conséquences de mesures de portée politique ?

(*) Chargée de conférences à l'université de Paris-I.

(1) La Commission a d'ailleurs instauré pour de nombreux produits déficitaires de la Communauté un régime d'aide directe (ex. : blé dur, tabac, etc.).

(2) La commission prépare un mémorandum sur la politique d'exportation des produits agricoles de la Communauté.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

CORÉE DU SUD

L'assassin du président Park et six co-accusés sont condamnés à mort

De notre correspondant

Tokyo. — *« Je suis heureux d'avoir trouvé une juste cause pour mourir et je ne veux en rien marchander ma vie »*, a déclaré à la fin de son procès M. Kim Jae-Kyu, l'assassin du président Park. L'ancien chef de la KCIA et six des coaccusés ont été condamnés à la peine de mort par une cour martiale le jeudi 20 décembre. Un huitième accusé s'est vu infliger une peine de trois ans de prison pour destruction de preuves.

Réaffirmant qu'il avait agi pour *« permettre une démocratisation »* de son pays, et en rien pour des motifs d'ambition personnelle, M. Kim avait demandé à ses juges leur clémence pour les « innocents moutons » — les sept autres accusés — qui n'avaient fait que suivre ses *ordres au cours de cette soirée* du 26 octobre où furent tués Park, le chef de ses gardes du corps et plusieurs de ceux-ci. *« En tant qu'homme,* avait-il conclu, *je n'ai aucun regret à avoir et je dois être jugé en patriote et en héros. »*

Etrange personnage que ce M. Kim qui a comparu à son procès en vêtement traditionnel coréen blanc. Il affirme son admiration et son amitié pour le président Park et en même temps sa détermination, vieille de plusieurs années, de supprimer l'homme qui, à ses yeux, conduisait le pays à sa ruine. A cinquante-trois ans, cet ancien général qui, pour beaucoup d'opposants au régime Park, passe pour un « héros », a derrière lui une carrière qui ne le prédisposait guère à jouer le rôle de l'« assassin du tyran ».

Commandant de la sixième division en 1963, puis de la troisième armée en 1971, il fut investi par l'homme qu'il allait tuer de pouvoirs énormes lorsque, en 1976, celui-ci le nomma à la tête des services de renseignements. En trois ans, en vertu des décrets d'exception, combien de dissidents furent arrêtés et torturés — il ne pouvait ignorer les méthodes de ses services — *sur ses ordres* ? Et pourtant, il a déclaré à son procès que, dès 1972 — année de l'entrée en vigueur de la *Constitution* consacrant l'arbitraire de régime, — il avait l'intention de forcer Park à démissionner. Alors commandant de la troisième armée, il pensait capturer le chef de l'Etat et le contraindre à se démettre. Puis, le 14 septembre 1974, il prend un pistolet mais il n'ose pas tirer *« à cause de l'amitié »* qui le lie au président, dira-t-il dans sa déposition.

A nouveau, le 27 janvier 1975, M. Kim a une arme sur lui lorsqu'il rencontre Park. Mais, une nouvelle fois, sa détermination s'évanouit au cours de la conversation. Selon ses déclarations, les risques d'émeutes à Séoul à la *fin d'octobre dernier*, après les manifestations violentes de Masan et de Pusan l'ont convaincu de la nécessité d'agir pour éviter un *« bain de sang »*.

Patriote convaincu ? Idéaliste ? Il paraît exclu, comme on l'a dit au départ, que M. Kim ait été mu uniquement par une ambition personnelle ou une rancune contre le président. M. Kim affirme qu'il a agi seul. Il nie avoir comploté avec le *général Chung* Seung-hwa, ancien administrateur de la loi martiale arrêté la semaine dernière. Selon des informations non confirmées, circulant à Séoul, l'ancien chef de la K.C.I.A. aurait en fait donné d'importantes sommes d'argent à plusieurs généraux peu avant l'assassinat du président. Des sources militaires coréennes, rapporte d'autre part le quotidien *Asahi*, auraient confirmé que seize généraux auraient été arrêtés, dont le général Lee Kon-yong, commandant de la troisième armée, et le général Chang Pyong-ju, commandant des forces spéciales. Tous deux auraient reçu de l'argent de M. Kim.

« Je voudrais que mes compatriotes fassent le reste du travail et évitent la confusion comme le retour au passé », a déclaré au cours de son procès l'assassin de Park. Depuis le mercredi 12 décembre, il n'est pas évident que ce souhait se réalise. L'armée, et le gouvernement dans une certaine mesure, paraissent en effet contrôlés par des généraux qui furent très proches de l'ancien président.

En fait, l'une des premières conséquences du coup de force de la semaine dernière est une tension entre Séoul et Washington. En mobilisant des unités qui se trouvent normalement sous le commandement conjoint des deux armées (coréenne et américaine), les généraux qui contrôlent le pays ont violé un accord de défense entre les deux pays. Ils ont fait manœuvrer des divisions sans en informer préalablement le commandement conjoint, dont le responsable est le général Vickham, commandant des forces américaines (trente-huit mille hommes). L'ambassadeur des Etats-Unis s'est entretenu de cette affaire, jugée importante, avec le ministre des affaires étrangères.

Pour prendre le contrôle de la capitale, les généraux ont en fait découvert la zone située entre la capitale et la Corée du Nord dans la nuit du 12 décembre. Ces mouvements de troupes « incontrôlés » placèrent le commandement conjoint pendant toute une nuit dans une situation difficile pour assurer la sécurité du pays. C'est, dit-on, la première fois depuis 1961, lorsque Park fit son coup d'Etat, que les généraux violent l'accord de défense avec les Américains.

PHILIPPE PONS.

● *Deux Nord-Coréens* accusés d'espionnage ont été condamnés à mort et deux autres à la réclusion à perpétuité par la cour provinciale de Cauchon, au nord-est de Séoul, jeudi 20 décembre. Les deux condamnés à mort sont membres du parti travailliste nord-coréen. Leur réseau, comprenant onze personnes, a été démantelé par la police sud-coréenne en août dernier. Ils sont accusés d'avoir transmis régulièrement des informations militaires à Pyongyang. — *(A.F.P.)*

CAMBODGE

Des milliers de réfugiés sont morts de faim et de maladie dans une « base de la résistance »

De notre envoyé spécial

Sok-Sann (Cambodge). — Décor obscur et misérable d'où le Front national de libération du peuple khmer (F.N.L.P.K.) lançait, vendredi 14 décembre, un appel à la résurrection du Cambodge, ce village perdu dans la jungle des Cardamomes, aura d'abord été un tombeau, une fosse commune de plus pour des milliers de civils anonymes. Eux aussi, sans doute, espéraient une résurrection lorsqu'ils ont atteint la frontière thaïlandaise en *avril* et *mai*, au sortir d'un long et sanglant cauchemar. C'est à cette époque que les autorités *militaires* de Bangkok auraient refoulé deux groupes de fugitifs dans la région de Boral, au *sud de* la frontière. Rien ne fut fait, *officiellement*, ni pour connaître leur sort ni pour leur venir en aide.

Au total, près de *six* mille fugitifs furent *« confiés »* à la garde *d'une poignée de résistants anti*-communistes, associés aux Thaïlandais depuis 1975, puis ralliés en 1979 au F.N.L.P.K., afin qu'ils puissent se constituer en *« base populaire »*. Victimes consentantes ou otages ? Toujours est-il que près de quatre mille hommes, femmes et enfants sont morts depuis lors, engloutis dans ce tombeau végétal. Par la faute aussi de ceux qui avaient accepté de les prendre en charge dans ces conditions d'une précarité extrême, et qui se sont toujours opposés à leur départ, ont rapporté des rescapés.

Ils sont morts dans ces régions impaludées, humides le jour, et glaciales la nuit, le long de pistes escarpées, encombrées de racines et de lianes, où leurs corps exténués titubaient pour aller recueillir, à 20 kilomètres de là, de maigres rations de riz distribuées de temps en temps le long *de la frontière khméro-thaïlandaise* par l'armée et par quelques organisations privées. *« A chaque voyage une demi-douzaine de personnes mouraient d'épuisement »*, nous a-t-on dit au village. Mais, dans une *« base de la résistance »* supposée secrète, ils ont continué à mourir, *oubliés* de tous, ou presque, alors que le long de la même frontière se mettait en place un dispositif d'aide internationale d'une ampleur sans précédent.

Pour la *première fois*, vendredi 14 décembre, huit mois après le refoulement de Thaïlande, une équipe médicale de Monaco, dépêchée par les souverains de la Principauté, alertés par un film d'Antenne 2 tourné à Sok-Sann le *mois dernier*, est arrivée au village. Elle aura fort à faire, car les survivants sont dans un état épouvantable. Mais après *son* départ ? Personne ne sait. Personne ne sait non plu combien *de civils, tout au long de la frontière*, sont dans une situation semblable, otages ou partisans d'un groupe ou d'un autre, *broyés* dans l'engrenage d'un conflit qu'ils alimentent sans fin au prix de leurs vies.

R.-P. PARINGAUX.

LA SOLIDARITÉ AVEC LE VIETNAM

Que pensent les responsables des années 1960 ?

M. Hugues Journès, professeur à Bourg-en-Bresse, et l'un des anciens responsables pour cette ville du Mouvement pour le milliard, nous écrit :

De 1966 à 1968, le Mouvement du milliard pour le Vietnam suscitait un vaste mouvement d'opinion en faveur du Front national de libération du Vietnam du Sud et de la République démocratique du Vietnam et récoltait plusieurs centaines de millions d'anciens francs. Son audience politique et morale a été alors incontestable.

Que sont devenus ses responsables nationaux, que pensent-ils de la situation actuelle en Asie du Sud-Est ? Une prise de position de leur part aurait un poids certain. Une assemblée de tous les responsables nationaux, régionaux et même locaux, encore en vie, pourrait avoir lieu. Je ne dois pas être le seul à le désirer.

Le prince Sihanouk se rendra en février à Singapour

Après des négociations discrètes à Paris, le prince Norodom Sihanouk et le gouvernement de Singapour se sont mis d'accord pour que l'ancien chef de l'Etat du Cambodge se rende à Singapour en février. Récemment, le prince avait rencontré à Paris *l'ambassadeur de Singapour*, M. David Marshall, venu le voir à titre privé, avant de recevoir à dîner l'ambassadeur de Chine.

Ce n'est qu'après sa visite à Singapour que le prince se rendra aux Etats-Unis, où il semble attendu avec beaucoup d'intérêt. Ce voyage dans l'île revêt une grande importance dans la stratégie mise en place par le prince. Ce petit pays est sans doute celui qui, dans la région, s'est le plus vigoureusement opposé à la politique indochinoise de Hanoï, tout en n'entretenant toujours pas de relations diplomatiques avec Pékin. Membre de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est, regroupant en outre l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande), il n'a pu prendre sa décision d'inviter le prince sans l'avis de ses partenaires, réunis le 14 décembre à Kuala-Lumpur.

L'appui de l'ASEAN, et principalement de la Thaïlande, qui a une frontière commune avec le Cambodge, est indispensable au prince pour organiser une résistance crédible à l'occupant. Mais, jusqu'à présent, les Cinq de l'ASEAN continuent de reconnaître la légitimité du régime Pol Pot, et Bangkok — qui soutient à la fois les Khmers rouges et les Khmers serei — ne cache *pas son hostilité au prince*. Les conversations de Singapour devraient servir à débloquer cette situation et à tenter d'amorcer une réconciliation avec les généraux thaïlandais, ainsi qu'avec le mouvement de résistance de M. Son Sann, qu'ils soutiennent.

Il est évident que Pékin appuie tout ce qui peut unifier, sous quelque forme que ce soit, les différents mouvements de résistance khmers, y compris les Khmers rouges. Les maquis cambodgiens ont reçu des armes chinoises... mais aussi américaines. Pour la Chine, il n'est pas encore question d'une solution politique. C'est ce qu'a bien compris le premier ministre japonais, M. Ohira, lorsqu'il s'est rendu il y a peu à Pékin : il avait apporté un plan de compromis prévoyant un « élargissement » du régime de Phnom-Penh. Devant l'hostilité de M. Deng Xiaoping, il ne l'a même pas sorti de sa poche.

PATRICE DE BEER.

INDE

Mme Gandhi en campagne

« Elle doit venir... Elle arrive ! »

De notre correspondant

A deux semaines des élections générales, les 3 et 6 janvier 1980, la campagne électorale bat son plein en Inde. L'ancien premier ministre, Mme Gandhi, tente à cette occasion de reconquérir le pouvoir.

Delhi. — Dans la nuit douce, presque fraîche, de l'hiver indien, deux voix s'élèvent et se répondent en un duo lancinant. Cela tient de la litanie et de la mélopée. En *fait*, c'est une réunion électorale. Leader de l'opposition dans l'Assemblée dissoute le 22 août dernier, M. Stephen, candidat du Congrès, la formation de Mme Gandhi, s'adresse, en anglais, à une foule nombreuse où se mêlent vieillards aux visages impassibles et enfants aux regards graves. Ses paroles *sont immédiatement traduites* en hindi, phrase après phrase, parfois mot après mot. D'où ce duo étrange et singulier où l'on ne sait plus très bien qui est l'orateur et qui est le traducteur. D'un côté, cependant, l'art consommé du politicien, sa roublardise ; de l'autre, la ferveur, la passion et la rage du militant. Le premier joue avec les *idées, cisèle les mots ; le* second en fait des slogans qu'il crie à la foule.

Le décor est celui d'une fête foraine. Guirlandes de lumière dans les arbres. Tribune éclairée par des tubes au néon et drapée dans les couleurs du drapeau indien : orange, blanc et vert. Mais au centre de la bande blanche, la rouge bleue *qui, sur* la bannière nationale, représente la charkha, a cédé la place à la paume ouverte d'une main droite, nouveau symbole du parti de Mme Gandhi. Cette main, explique M. Stephen, *c'est celle qui aidera le* pays à recouvrer son prestige international et, à l'intérieur, son unité : celle qui apportera stabilité et autorité, *« The Law and Order »*. C'est aussi celle que Mme Gandhi, magnanime, tend au peuple qui, en 1977, la congédia en lui infligeant une humiliante défaite.

En attendant, chacun, en cette *campagne électorale qui tourne* en rond et *n'en finit* pas de décoller, se fait procureur. Aux quatre coins du sous-continent, *fleurissent les « J'accuse »*, et l'on est frappé par la sévérité des jugements portés, par la gravité des accusations lancées.

A la tribune, le duo, infatigable, poursuit ce qui décidément tient plus de l'incantation religieuse que du discours politique. Cela crispe et soûle à la fois, énerve et berce.

De temps en temps, l'obscurité est trouée par les projec*teurs d'une équipe de télévision* suédoise. Aussitôt, la foule silencieuse — milliers de regards noirs — s'anime. Les bras se lèvent, se tendent, en une forêt de mains ouvertes, de paumes offertes à l'objectif des caméras. Des responsables orchestrent des slogans à la gloire de celle qui, partout, d'un bout à l'autre du pays, se fait attendre *parfois plusiers heures, défiant* parfois plusieurs heures, défiant patience d'une foule *souvent plus* curieuse que partisane.

Il faut être dur

Ici, aussi, ce soir, à Lajpat-Nagar, on est venu la voir. Voir celle que M. Stephen appelle, *tout simplement, « A Revolutionary Woman ». « She must come, she will come she is coming. » « Elle doit venir, elle viendra, elle arrive »*, lance-t-il à l'adresse d'une foule qui trépigne.

Finalement, après plusieurs fausses alertes et avec deux heures de retard (on lira le lendemain dans les journaux qu'elle s'est longtemps fait prier pour quitter son domicile, harassée par un journée de campagne), elle arrive. Dans la foule, une houle puissante ballotte quelques policiers, bouées à la *dérive dans un océan de passion*. Le semblant de service d'ordre laborieusement mis en place éclate en un désordre indescriptible. La voiture s'échoue au pied du podium et, au milieu des cris et des *slogans*, surgit de cette meute, comme catapultée, une petite femme, volontaire, décidée, au visage dur, buté, bougon et renfrogné, qui monte l'escalier en maugréant, houspillant ceux qui, maladroitement serviles et empêtrés, lui barrent involontairement la route. On lance des fleurs, on échange des coups. Image constrastée de la non-violence indienne.

A coup sûr, il faut être dur, très dur, pour afronter pareil accueil. Etonnante image que celle de cette tribune investie par ce petit bout de femme dont la présence détonne au milieu de cet aréopage exclusivement masculin. Les photographes se précipitent. Les flashes crépitent.

Et puis elle parle et le silence se fait. La voix s'élève, faible, sans chaleur, neutre, mate, insulte à l'éloquence, mais habités d'une étrange et sourde énergie. Tirant son sari sur ses cheveux gris, elle ressemble à une grand-mère acariâtre, voire à une sorcière de contes de fées. Incontestablement, elle intrigue, elle fascine. Comment *pareille femme peut-elle exercer* une telle emprise, susciter une *telle ferveur ? Un peu comme* si M. Michel Jobert mettait en transe cent mille personnes réunies à la porte de Versailles...

Le ton du discours, lui ausi, est étrange. C'est un peu celui de quelqu'un qui vous prend à témoin des misères qu'on lui a faites *« Tout ce que mes successeurs sont parvenus à faire, c'est à constituer une commission d'enquête pour me harceler, moi et ma famille. »* Ton plaintif, mais les mots sont pleins de griffes. En fait, c'est son apparente faiblesse. Au fil des minutes, sa frêle silhouette change en dimension, sa voix vous habite. Séduction ? Fascination plutôt : elle est génialement banale.

Pour qui la découvre pour la première fois, la déception est telle qu'on flaire un piège. Prudent, on suspend son jugement. On lui accorde un sursis. Elle vous achève son discours comme on ferme une porte au nez de quelqu'un. Elle tourne brusquement les talons et disparaît. Contrat rempli. D'autres rendez-vous l'attendent. Le même soir, elle devait prendre la parole dans quatre autres meetings. Et, le lendemain matin, elle s'envolait à l'aube pour l'Uttar-Pradesh. Là-bas, à Rae-Barelli, elle propose la revanche. En 1977, elle y avait vu sa couronne rouler dans la poussière. Cela ne s'oublie pas.

PATRICE FRANCÈS.

PROCHE-ORIENT

LA CRISE IRANIENNE

Les États-Unis acceptent de repousser de quelques jours toute demande d'action aux Nations unies

Les Etats-Unis ont accepté, à la requête du secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, qui poursuit d'*« intenses consultations »* avec les autotrités iraniennes, de repousser de quelques jours toute demande formelle d'action aux Nations unies au sujet de la prise d'otages à Téhéran. Un haut fonctionnaire de la présidence précise que le délai ne porte que sur les mesures que les Etats-Unis pourraient éventuellement demander dans le cadre de l'ONU. Le délai, a-t-il ajouté, a été accordé à M. Kurt Waldheim *« pour quelques jours »* seulement.

L'impasse demeure cependant totale et les propositions du ministre iranien des affaires étrangères, M. Sadegh Ghotbzadeh, pour dégager une solution dans l'affaire des otages, n'ont recueilli aucun écho positif à Washington. Dans une interview publiée mercredi 19 décembre par le *Washington Post*, M. Ghotbzadeh suggérait qu'une enquête des Etats-Unis sur leurs relations avec l'ex-régime Pahlavi *« pourrait accélérer la libération des otages »*. Il ajoutait que cette proposition avait reçu l'*« appui total »* de la hiérarchie religieuse iranienne.

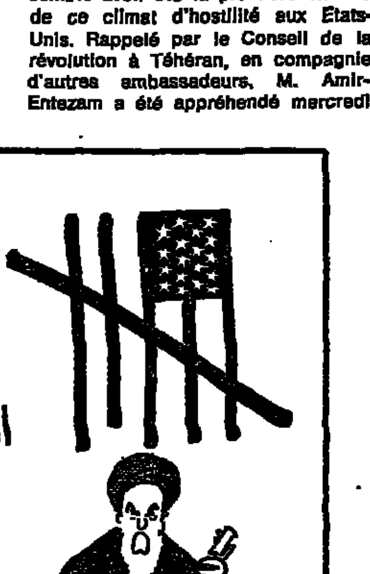
Au département d'Etat, on déclare que les Etats-Unis n'ont aucune raison de changer la position qu'ils maintiennent depuis six semaines et qu'ils n'accepteront aucun compromis avec l'Iran tant que les otages n'auront pas été libérés.

● A TEHERAN, les divergences entre les étudiants islamiques qui détiennent les otages et les autorités se sont accentuées mercredi avec des prises de position une nouvelle fois contradictoires. Après la mise en garde de Washington, mardi soir, sur l'éventualité d'une action militaire, le ministre de l'intérieur iranien, M. Hashemi Rafsandjani, avait déclaré que les familles des captifs américains pourraient être autorisées pour Noël à rencontrer les otages.

Un porte-parole des étudiants affirmait aussitôt qu'aucune décision n'avait été prise à ce sujet et que *« de telles initiatives nous appartiennent »*.

De même, se référant à l'interview de M. Ghotbzadeh au *Washington Post*, les étudiants ont affirmé qu'une enquête américaine serait insuffisante et que *« seule l'extradition du chah pourrait régler le problème des otages »*.

Entre-temps, la campagne anti-américaine redouble d'intensité. Le rassemblement de dizaines de milliers d'Iraniens venus pleurer, mercredi, l'ayatollah Mofattah s'est très vite transformé en manifestation d'hostilité contre le président Carter, que l'imam Khomeiny a qualifié, par ailleurs, de *« lion qui, tremblant de peur devant un chasseur, cherche à l'effrayer en rugissant et en agitant la queue »*.



(Dessin de PLANTU.)

M. Abbas Amir-Entezam, ancien porte-parole du cabinet de M. Bazargan, avec rang de ministre, et actuellement ambassadeur en Suède, semble avoir été la première victime de ce climat d'hostilité aux Etats-Unis. Rappelé par le Conseil de la révolution à Téhéran, en compagnie d'autres ambassadeurs, M. Amir-Entezam a été appréhendé mercredi sur ordre du procureur islamique de Téhéran, pour avoir *« entretenu des relations avec la C.I.A. »*.

Selon la télévision iranienne, cette arrestation serait liée à la publication par les étudiants islamiques de documents que ces derniers affirment avoir trouvé dans l'ambassade des Etats-Unis et qui attesteraient des relations de M. Amir-Entezam avec les services de renseignements américains.

Les documents, au nombre de six, se présentent comme des rapports établis par des officiers de renseignement américain sur le compte de l'ancien membre du gouvernement, faisant état de son accord pour fournir des informations à la C.I.A., en particulier à Stockholm.

Dans un de ces documents, qui a été lu à la télévision, le chargé d'affaires américain, M. Bruce Laingen, aurait présenté M. Amir-Entezam comme *« une personne qui s'efforce sincèrement d'établir à nouveau de bonnes relations avec les Etats-Unis »*.

M. Amir-Entezam, quarante-huit ans, a fait ses études en France puis aux Etats-Unis. Il a commencé son activité révolutionnaire après la chute du cabinet du Dr Mossadegh en 1953. M. Amir-Entezam a été le premier porte-parole du gouvernement iranien après la chute du régime Pahlavi et il conserva cette fonction jusqu'au 2 juillet dernier, date à laquelle il devint ambassadeur en Suède.

● A PANAMA, mercredi après-midi, et pour la troisième journée consécutive, des centaines d'étudiants se sont joints aux lycéens pour tenter de protester devant l'ambassade des Etats-Unis contre l'asile accordé à l'ex-chah par le gouvernement panaméen. La garde nationale est intervenue pour disperser les étudiants. Il y aurait eu une trentaine de blessés légers. Pour les étudiants, l'asile accordé à l'ex-souverain (qu'ils qualifient de *« tyran »*) est *« contraire à la politique internationale d'appui aux luttes de libération des peuples »* menée par le Panama. Cependant, le ministre panaméen des affaires étrangères, M. Carlos Ozores, a déclaré qu'il n'était pas question que son pays extrade l'ex-chah et que, jusqu'à présent, le gouvernement iranien ne le lui avait d'ailleurs pas demandé. — *(A.F.P., A.P., U.P.I.)*

LES MÉMOIRES DU CHAH

Faillite sans aveu

Peu de livres auront été aussi attendus et l'éditeur, qui assure avoir dû l'arracher à un auteur réticent, le savait mieux que quiconque. *« Un nouveau livre, pourquoi ? »*, lui répétait inlassablement l'ancien souverain, en ajoutant, *« non, vraiment, je ne comprends pas ce qui m'arrive, c'est incompréhensible... »*. Pourtant, la rédaction de ce complément aux *Mémoires* déjà publiés en France en 1961 lui offrait, sous le titre de *Réponse à l'histoire*, l'occasion d'une réflexion mûrie dans la lumière cruelle mais révélatrice de l'échec, de la maladie et de l'exil (1).

Cette réponse n'est pas donnée. L'ouvrage est un plaidoyer — un de plus — pour l'œuvre accomplie — avec le traditionnel exposé des mérites et des ambitions de la *« Révolution blanche »* un réquisitoire contre ceux qui la mirent en échec : *« La plus hideuse, la plus haineuse, la plus néfaste des alliances, celle du rouge et du noir qui, se sentant perdus, s'unirent pour entreprendre la grande destruction. »* Rien de moins, rien de plus. Sur le déroulement de la crise qui aboutit à la chute de la monarchie, très peu d'éléments qu'on ne connût déjà. Quant aux leçons tirées de son épreuve par un homme brisé, beaucoup d'indignation mais guère d'analyse.

La « conjuration criminelle »

Que s'est-il passé à Téhéran ? Le souverain de l'Iran depuis trente-sept années ne s'explique pas le raz de marée qui a emporté son trône. Ne prétendant pas à *« faire le bonheur du peuple malgré lui »*, il s'est appliqué, et il le répète avec une conviction qui n'est pas feinte, à faire *« le bonheur des Iraniens malgré une conjuration criminelle »*. Celle-ci s'est nouée alors que le pays voguait vers le radieux avenir de la puissance industrielle et militaire. Il allait doubler, pour y parvenir, le cap de 1982. Tout allait pour le mieux. Le chah tient, dans un chapitre, la comptabilité nostalgique et minutieuse de ce qu'eût été, par exemple, son armée à cette date, *« force capable d'empêcher ou de prévenir les perturbations locales dans une zone de haute importance stratégique pour l'Occident »*.

A ce propos, comme pour ce qui est de la croissance économique, il se défend du reproche de *« mégalomanie »* et affiche sa foi inébranlable dans la *« grande civilisation »*. *« Au demeurant, les événements ne sont pas de nature à modifier les convictions que nous avons souvent exprimées, bien au contraire. »*

« Tout cela est orchestré »

Ces *« événements »*, rien ne permettait, selon lui, de les prévoir. En 1975, le souverain jugeait encore dans une longue interview que son régime n'était pas *« menacé du tout »* et opposait avec quelque suffisance sa stabilité à la *« dégénérescence de la civilisation dite chrétienne »* (2). Les premières attaques vinrent, dit-il aujourd'hui, des mass media occidentaux et visaient *« l'homme du pétrole cher »*. Le chah, en cherchant étrangement une confirmation tardive de ses thèses dans un article du *Monde diplomatique*, présente une défense argumentée et convaincante de la politique de *« juste prix »*, destinée à donner à son pays les moyens du développement. Il ajoute : *« C'est alors que je devins un despote, un oppresseur, un tyran »*. Première apparition du thème sous-jacent à tout le plaidoyer : *« J'ai eu tort d'avoir raison. »* De ses bonnes intentions, de ses initiatives heureuses, le monarque éclairé sera *« cruellement puni »*.

En effet, les forces du mal vont écraser le juste. Outre les journalistes malveillants et prévenus, ses adversaires ne sont que les agents, conscients ou aveugles, du communisme international. Des étudiants, *« payés sur fonds libyens »*, se laissent tourner la tête. Les *« lobbies libéraux »* se lancent dans la démagogie et la diffamation avec l'appui des *« gauchistes »*. Au début de 1977, se produit *« quelque chose de tout à fait surprenant »*, le terrorisme cesse brusquement. A cet instant précis, les politiciens, *« qui jusque-là s'étaient tenus cois, sortent de l'ombre »*. Il est évident, aux yeux du monarque, que *« tout cela est parfaitement orchestré »*. Au milieu de 1978, *« certains mollahs »*, suivant un *« obscur agitateur »* qui est nommé une seule fois par son nom et qualifié ailleurs, avec une majuscule de dérision, d'*« Eminence »* et de *« Personnage »*, *« apparaissent soudain au centre du dispositif subversif »*. Les fils de la conjuration sont noués. Rouges et noirs, ils tissent la *« funeste alliance »* de *« l'invraisemblable marxisme islamique »*.

Quand il aborde le rôle des Américains dans le drame, le chah quitte le ton de l'indignation pour celui de l'incrédulité plaintive propre aux amours déçus. Il observe justement que leur campagne insistante pour la libéralisation du régime a précipité sa chute : *« Plus j'avançais dans la voie de la libéralisation, plus la situation intérieure se dégradait. »* Il donne, à ce propos, la mesure, bien involontairement, du manque d'information et de la dépendance d'un chef d'Etat vassalisé lorsqu'il rapporte *« l'étrange mission »* du général américain Huyser, venu à son insu au plus fort de la crise négocier une solution. Il est vrai que *« les militaires américains allaient et venaient sur leurs propres avions et n'avaient évidemment pas à se soumettre aux formalités rituelles »*. Le général Huyser était là pour *« neutraliser l'armée iranienne »* dans la perspective d'un coup d'Etat, redouté par Washington. Ou plutôt, comme le dira à son *« procès islamique »* le général Rabii, commandant de l'armée de l'air, pour *« jeter le chah hors du pays comme une souris morte »*. Car c'est ainsi que s'achève le drame, par un matin d'exil où le vent glacé de l'aéroport sèche les larmes des fidèles. Ensuite, c'est l'errance chez les amis assez courageux pour recevoir le proscrit que la maladie va terrasser.

Fautes vénielles

Scrupuleux, le souverain, au fil de ces pages, se confesse de quelques fautes vénielles. Il n'était pas très adroit de faire contrôler les prix de détail par des étudiants qui, pour certains avec une joie maligne, ont discrédité le régime auprès de boutiquiers amis de l'inflation. L'instauration, en 1974, du parti unique était une *« erreur »* que Sadate, lui, a sagement évitée en Egypte. A la campagne de dénigrement de l'ennemi, il fallait opposer une vigoureuse contre-offensive de la presse loyale, car ce n'est pas assez que le savoir-faire, *« il y a le faire savoir, que j'ai trop négligé »*. Bref, le roi en convient, il s'est *« donné des verges pour se faire battre »*.

Seule absente, mais de taille : la révolution. Certes, le souverain détrôné en condamne d'ailleurs avec raison la *« justice islamique »*, et les excès sous l'égide du *« nouveau Torquemada »*. Pour la peindre, il recourt même au pinceau d'un Delacroix de l'ordre établi : *« Quand sous les plis d'un drapeau sanglant s'agitent les fantômes noirs sur les ruines encore fumantes, quand une multitude hébétée, terrorisée, contemple épouvantée les destructions immenses, que des hallucinés fanatiques lui ont fait commettre... »*

Soit, mais pourquoi ce déferlement de haine, ce cri furieux de tout un peuple si prompt à se laisser *« égarer »* ? Il y a quelque chose de fascinant à voir comment l'auteur élude cette question cruciale. Il déplore que la SAVAK, qu'il compare à nouveau avec un bel aplomb à un service classique de renseignement *« du style du SDECE »*, ait dû, quelquefois, *« malmener »* un opposant. Il ne se demande jamais si son peuple, conduit au *« bonheur »* sur un rythme forcené, témoin de l'invasion d'affairistes étrangers, violé dans ses traditions culturelles, réduit, pour la paysannerie, au rôle d'appoint d'une industrie devenue folle, avait quelque motif de se rébeller. Pas davantage s'il était possible d'enrichir une bourgeoisie en lui refusant toute expression politique, ou de former des dizaines de milliers d'étudiants aux Etats-Unis pour les accueillir, à leur retour, dans une monarchie protégée par des tortionnaires.

L'insurrection de la nation, le souverain ne l'a pas vue. Ou plutôt si, puisqu'il la décrit : *« Ouvriers et artisans, membres des professions libérales, soldats, gendarmes, femmes et enfants mêmes, affrontant avec un courage extraordinaire les fusils, les canons et même les blindés du dictateur délirant... »* On aura reconnu... le « soulèvement monarchique » du 19 août 1953 organisé contre Mossadegh par la C.I.A.

Une réponse à l'histoire ? Voilà plutôt le commentaire qu'en fait un chef d'Etat qui, du même un homme qui, du même coup, met la dernière touche à son portrait. Non, certes, le Hitler que dépeint avec frénésie la propagande de la République islamique. Il aurait pu, en effet, et il s'en explique longuement, faire donner contre la « populace » tous les moyens dont il disposait. Mais un autocrate fou d'orgueil rejeté par son peuple, incapable d'un aveu de faillite, et qui ne comprend toujours rien au drame où il a jeté son pays.

P.-J. FRANCESCHINI.

(1) Mohammad Reza Pahlavi, *Réponse à l'histoire*, Albin Michel, 1979.

(2) Dans *le Lion et le Soleil*. Entretiens avec Olivier arin, Stock, 1975.

● *Le Conseil de sécurité des Nations unies*, par douze voix et deux abstentions (U.R.S.S. et Tchécoslovaquie), a prolongé, mercredi 19 décembre, pour six mois, le mandat de la force de l'ONU au Liban (FINUL), soit jusqu'au 19 juin 1980. La Chine n'a pas participé au vote, en raison de ses réserves de principe concernant les forces de l'ONU pour le maintien de la paix. — *(A.F.P.)*

Jordanie

Le nouveau premier ministre est un interlocuteur apprécié de l'O.L.P.

Amman (*U.P.I., A.F.P., Reuter*). — Le chef du cabinet royal, le charif Abdel Hamid Charaf, a été nommé mercredi matin 19 décembre premier ministre, en remplacement de M. Moudar Badrane, démissionnaire. La nouvelle équipe ministérielle mise en place par le roi Hussein comprend vingt-deux ministres, dont, pour la première fois, une femme (développement social), ainsi que quatre ministres d'Etat.

Voici la liste des principaux membres du nouveau gouvernement :

Premier ministre, ministre des affaires étrangères et ministre de la défense : M. Abdel Hamid Charaf ; ministre de l'information : M. Said Al Tal ; biens religieux (awkafs) : M. Kamel Al Charif ; communications : M. Mohamad Al Zabn ; intérieur : M. Ali El Bachir ; travail et reconstruction : M. Omar Naboulsi ; travaux publics : M. Maen Abou Mawar ; éducation : M. Mohamad Nouri Chafiq ; finances : M. Salem Masa'Deh ; agriculture : M. Kasem Rimawi ; commerce et industrie : M. Ali Nsour ; santé : M. Zouheir Milhes.

[Le changement de gouvernement a été en partie provoqué par un scandale de mœurs dans lequel avaient été impliqués, il y a deux mois, deux ministres du gouvernement Badrane, dont celui de l'intérieur, M. Soleiman Arrar. La raison profonde de ce changement demeure cependant politique. Le nouveau premier ministre, bien que fidèle au trône jordanien, est considéré, en effet, comme un interlocuteur apprécié de l'O.L.P., avec laquelle le roi Hassan entend établir des relations étroites. Le charif Abdel Hamid Charaf est notamment partisan d'une révision de la résolution 242 du Conseil de sécurité, qui, selon lui, devrait comprendre une référence explicite aux « droits légitimes du peuple palestinien ».]

[Né en 1939, le charif Abdel Hamid Charaf est licencié en philosophie et en relations internationales de l'université américaine de Beyrouth. Il fut, au cours des années 60, membre du Mouvement des nationalistes arabes et, pour cette raison, placé en « résidence surveillée ». Il fut ensuite assistant au chef du cabinet royal (1964), ministre de l'information et de la culture (1965), ambassadeur aux Etats-Unis (1967-1972) et délégué aux Nations unies (1972-1976).]

Israël

« CONDAMNÉ » A AVOIR DES RELATIONS SEXUELLES AVEC SA FEMME

Haïfa (*A.F.P.*). — *Le tribunal rabbinique de Haïfa a « condamné » mardi 18 décembre un époux à avoir des relations sexuelles avec sa femme, sous peine d'une forte amende.*

La « victime » est un professeur de lycée âgé de trente-deux ans dont la conjointe avait porté plainte, car « depuis plus de huit mois son mari s'abstenait de toute relation sexuelle avec elle. » « Pour tout le reste, *a précisé l'épouse insatisfaite*, c'est un bon époux qui fait de son mieux pour maintenir de bonnes relations familiales, sauf en ce qui concerne le lit conjugal. »

Les juges rabbiniques, pour rendre leur décision, se sont basés sur le Talmud, qui prescrit que des époux sont obligés d'avoir des relations sexuelles suivies, sauf en cas de force majeure. L'amende qui doit être versée par l'époux ou l'épouse récalcitrant avait été fixée par le Talmud de Jérusalem (rédigé en l'an 600 avant J.-C.) à 36 pièces d'or.

L'explication de l'enseignant — qui a affirmé qu'il ne « désirait plus » *sa femme — n'a pas convaincu le tribunal : celui-ci a exigé du couple qu'il comparaisse de nouveau dans trois mois* « pour entendre un compte rendu de la situation ».

Selon le « New York Times »

L'ARABIE SAOUDITE SE SERAIT OPPOSÉ A L'EXÉCUTION DU PROGRAMME AMÉRICAIN DE RÉARMEMENT DU YÉMEN DU NORD.

Selon le *New York Times*, l'administration Carter a laissé entendre, mercredi 19 décembre, que l'Arabie Saoudite s'était récemment opposée à l'application d'un programme américain de réarmement du Yémen du Nord, obligeant ainsi le gouvernement de Sanaa à s'adresser à l'U.R.S.S.

La décision de réarmer le Yémen du Nord avait été prise par Washington en mars dernier, à la suite du conflit armé entre les deux Yémens. L'Arabie Saoudite avait été alors choisie comme *« intermédiaire »* et devait notamment financer et contrôler le programme américain d'assistance militaire à Sanaa, évalué à environ 500 millions de dollars.

Selon le *New York Times*, il semblerait que les Saoudiens aient depuis modifié leur politique de réarmement du Yémen du Nord et refusé de livrer les armements — dont des chasseurs F-5 — acheminés en Arabie Saoudite.

Apparemment frustré, le président nord-yéménite Ali Abdallah Saleh semble s'être de nouveau adressé à l'U.R.S.S., qui a été, au cours des dix dernières années, le principal fournisseur militaire de Sanaa. En conséquence, les Soviétiques auraient, il y a quelques semaines, livré au Yémen du Nord dix Mig-21 et une centaine de blindés T-55.

CORRESPONDANCE

L'éventualité d'une visite de M. Arafat en France

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Pierre Vidal-Naquet :

Si j'en crois *le Monde* daté du 27 novembre, la communauté juive française manifesterait une extrême émotion à l'annonce, réelle ou supposée, de la venue en France de M. Yasser Arafat. Je ne partage pas cette émotion, et je ne sais du reste pas très bien qui a le droit de parler au nom d'une communauté dont le caractère pluraliste est peut-être l'aspect le plus frappant.

M. Arafat, dit-on volontiers, est un assassin que certains n'hésitent pas à comparer à Hitler. S'il s'agit de recevoir des assassins, c'est une chose à laquelle les Etats sont fort accoutumés. Pour me borner à quelques exemples bien connus, MM. Brejnev, Hua Guo feng, Kissinger, Nixon, sont des hommes qui ont été reçus, ou sont encore reçus, un peu partout. Il est même arrivé que le gouvernement français ait compté dans son sein des des criminels de guerre. C'est là le risque du métier d'homme d'homme d'Etat : on est exposé à tuer et à recevoir des tueurs.

En l'espèce, ce qui me frappe, ce sont les ressemblances qui existent entre deux hommes qui sont l'un et l'autre traités en chefs d'Etat (mais pas par les mêmes Etats, généralement) : M. Yasser Arafat et M. Menahem Begin. Tous deux sont avant tout des dirigeants nationalistes. Tous deux ont dirigé, ou dirigent, des activités terroristes clandestines ou ouvertes. Certaines des tueries organisées par l'O.L.P. ont été particulièrement horribles, mais M. Begin fut un des responsables, en avril 1948, du massacre de Deir-Yassin, et l'on ne peut pas dire que ses artilleurs épargnent systématiquement les populations civiles du Sud-Liban.

J'accorde cependant que des différences entre les deux hommes existent, et elles ne vont pas toutes dans le même sens. M. Begin est un homme plus courtois et plus « distingué » que M. Arafat, et, comme il dispose de bombardiers, il n'a pas besoin de porter une mitraillette au côté. M. Begin est porteur d'une culture qui fait partie de notre culture, et il parle au nom d'un groupe humain qui a souffert de crimes indicibles, dont l'immonde campagne actuelle pour nier l'existence des chambres à gaz ne saurait faire oublier la réalité. M. Arafat n'est pas, que je sache, responsable de ces crimes, et s'il y a eu un dirigeant palestinien (le grand mufti de Jérusalem) aux côtés d'Hitler, les complices français de ce chef d'Etat ont été plus nombreux et plus efficaces. M. Arafat n'est certainement pas le porteur de la révolution mondiale comme l'ont cru de naïfs esprits ; il représente un univers complexe où se combinent une revendication nationale authentique, le poids du tiers-monde et celui du pétrole ; pour n'importe quel gouvernement, c'est un interlocuteur normal.

Entre M. Begin et M. Arafat, il y a cependant une autre complémentarité : il arrive à M. Arafat de revendiquer toute la Palestine mandataire, ce qui impliquerait la disparition d'Israël ; M. Begin occupe, lui, *effectivement* la totalité de la Palestine du mandat, qu'il appelle Eretz Israël, ce qui implique en droit comme en fait le refus de l'autodétermination pour le peuple palestinien. Il va sans dire que l'une et l'autre de ces politiques sont dangereuses, génératrices d'explosions et que, entre la Palestine et Israël, il faudra bien qu'il y ait une frontière ; cette frontière ne tombera pas du ciel monothéiste, mais résultera de négociations.

C'est pourquoi je ne vois qu'un reproche à faire au gouvernement français : s'il invite à Paris M. Yasser Arafat, il devrait en profiter pour inviter en même temps M. Menahem Begin, ce qui permettrait à ces deux hommes de se rencontrer, puisque, en tout état de cause, il faudra bien en passer par là.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

Paris cherche une nouvelle formule pour les relations entre la Grande-Bretagne et la Communauté

Faut-il refaire une Europe sans la Grande-Bretagne ? Au-delà des mécomptes immédiats de la Communauté, la question est désormais posée dans les milieux dirigeants français. Les exigences de Mme Thatcher au conseil européen de Dublin ont été, tant pour le fond que dans la forme si contraires à ce qui est jusqu'à présent le fondement de la *construction européenne — la préférence communautaire — qu'elle ne* pourra plus être totalement esquivée.

Les Britanniques se trompent lorsqu'ils croient qu'ils obtiendront que *leur revendication* soit satisfaite en tapant sur la table comme le fit de Gaulle lors de la crise de 1965-1966. De Gaulle ne demandait pas d'argent, *alors que Mme Thatcher en exige* beaucoup, comptant, et sans l'habillage européen que pourrait offrir le jeu des politiques communes. Imagine-t-elle que ses huit partenaires, tous durement éprouvés par les hausses pétrolières, puissent demander des milliards à leurs Parlements au bénéfice du seul Etat de la Communauté qui en profite ?

Même l'Allemagne fédérale, qui a l'économie la plus saine de la Communauté, et qui fut un ferme « *supporter* » *de l'adhésion britannique, ne cédera pas plus à Mme Thatcher* au prochain Conseil européen de Bruxelles qu'elle ne le fit à celui de Dublin — *du moins en est-on persuadé à Paris. Le voudrait-il,* M. Schmidt, dont le pays sera, quelle que soit la solution, le plus gros payeur, *ne pourra se montrer prodigue à la veille d'une échéance* électorale difficile.

Un marchandage général est, certes, toujours possible, englobant des concessions budgétaires temporaires *à la Grande-Bretagne, une remise* en ordre de la politique agricole comportant la résorption de ses lacunes (moutons) et le réexamen des relations avec la Nouvelle-Zélande, la définition d'une politique de la pêche et d'une politique énergétique. A Dublin, Mme Thatcher n'était guère disposée à s'y prêter. L'est-elle plus *aujourd'hui ? Ce n'est pas impossible,* surtout si lord Carrington, secrétaire au Foreign Office et diplomate efficace, jusqu'ici accaparé par la Rhodésie, reprend en main les affaires européennes. En tout cas, faute d'amorcer le règlement de ce contentieux, la Communauté risque rapidement le blocage auquel *le premier ministre* britannique a déjà menacé de recourir. Force serait alors d'envisager de nouveaux rapports entre la Grande-Bretagne et ses partenaires.

Dans sa conférence de presse du 14 janvier 1963, de Gaulle, constatant que « *la nature, la structure propre à l'Angleterre, diffèrent profondément de celles des continentaux* » — ce qui fut baptisé « veto » bien que Londres n'eut pas alors posé sa candidature, — proposa aux Britanniques « *un accord d'association* ». Le mot les fit sursauter : l'association inscrite au traité de Rome s'adresse aux anciennes colonies des Etats membres. Mais ce n'est pas seulement le *mot* qui choquait.

Association-participation

L'attitude britannique à l'égard de *la Communauté est passée par plusieurs phases* : l'indifférence, l'incrédulité, la franche hostilité (tentative de démolition par la grande zone de libre-échange de 1958), la pénétration diplomatique pour obtenir un statut spécial au cours des conversations exploratoires de 1961-1963, enfin la candidature officiellement inconditionnelle (1967) *qui ne convainquit* pas de Gaulle, mais fut acceptée par Georges Pompidou (1969). A partir du moment où les Britanniques eurent pris leur parti de l'existence du Marché commun, ils ne voulurent pas seulement y participer (tout en remettant constamment en cause ses modalités), mais participer aussi à ses *prolongements* politiques.

La coopération politique, simple concertation intergouvernementale, mais devenue permanente, de plus en plus poussée, et *qui* s'exerce à tous *les niveaux*, y compris au sommet, a toujours été prise très au sérieux à Londres, parfois beaucoup plus au sérieux que sur le continent. M. Heath avait même tenté d'y faire participer la Grande-Bretagne sans attendre l'achèvement des négociations d'adhésion à la Communauté. Effectivement, la coopération diplomatique est devenue très active en 1973, pendant la courte période faste où la Grande-Bretagne, ayant été admise dans la Communauté, avait à sa tête un gouvernement franchement « *européen* ». *Il n'est* d'autre part guère douteux que l'union européenne ne pourra se constituer que par la voie confédérale, c'est-à-dire par le développe*ment de la coopération politique, et* non par la voie communautaire et fédérale. Aussi estime-t-on à Paris que la formule à explorer, et qui *pourrait tenter la Grande-Bretagne,* tient dans ce que l'on appelle l'« *association-participation* ». Il faut, semble-t-il, entendre par-là une association économique — *plus souple que l'intégration de la Grande-Bretagne dans la Communauté* — et la participation à la coopération politique.

Amener à de telles vues les parte*naires de la France ne serait pas* une mince affaire. Mme Thatcher, pour sa part a pris soin de souligner, à Dublin, qu'elle n'avait nulle intention de quitter la Communauté et que personne ne pouvait l'en exclure. Aussi *bien* la question ne se pose-t-elle pas inévitablement en des termes aussi dramatiques. La *question qui s'est posée, se pose et* se posera (notamment du *fait du* second élargissement) est de savoir si, pour faire progresser l'Europe — ou simplement empêcher son démantèlement, — les Etats membres doivent *nécessairement* marcher du même pas.

Des Européens aussi orthodoxes en œuvre des politiques communes sont prononcés pour l'Europe à plusieurs vitesses. Le rapport des « sages » sur le second élargissement, tout en répudiant « *l'Europe à deux vitesses* », préconise « *une certaine différenciation* » dans la mise en œuvre de epolitiques communes. La Communauté *n'a-t-elle pas commencé à six avant de passer à neuf,* bientôt à dix, puis à douze ? Le système monétaire européen ne fonctionne-t-il pas à huit ? La coopération et les sommets réguliers franco-allemands *n'ont-ils* pas été les prototypes à deux de la coopération politique et les conseils européens à neuf ? Pour échapper au choix entre la paralysie et la démolition, la Communauté *n'aura*, tôt ou tard, d'autre voie que la progression différenciée.

La réflexion à laquelle on se livre à *Paris* n'est, de toute *évidence*, qu'à ses débuts, l'essentiel étant de ne pas être pris au dépourvu si au printemps de 1980 Mme Thatcher déclenche une crise.

MAURICE DELARUE.

La centrale de Cattenom

M. GISCARD D'ESTAING S'EFFORCE DE RASSURER LES LUXEMBOURGEOIS

M. Werner, président du gouvernement luxembourgeois, a remis mercredi 19 décembre à M. Giscard d'Estaing un mémoire sur les effets du projet d'extension *de la centrale nucléaire de* Cattenom, sur la Moselle, à proximité de la frontière du grand-duché. Ce projet suscite une grande émotion au Luxem*bourg*.

Le président de la République a fait valoir que la France était très attachée à ce que les centrales nucléaires ne mettent pas en cause la sécurité, à commencer par celle de la population française — « *la première intéressée* », a-t-il observé. La France, a-t-il ajouté, comprend les préoccupations du Luxembourg et échangera avec son gouvernement toutes les informations utiles. La France, a-t-il précisé, respectera les normes fixées par l'accord franco-luxembourgeois du 17 mai 1978 sur la pollution et le réchauffement de la Moselle.

Le siège de l'Assemblée européenne, qui partage ses sessions entre Strasbourg et Luxembourg, *a été évoqué. Les deux gouvernements* s'en tiennent aux accords en vigueur et demanderont aux ministres des affaires étrangères des Neuf d'examiner les problèmes que peut poser le fonctionnement de l'Assemblée.

A travers le monde

Pakistan

● *LE GÉNÉRAL ZIA UL HAQ* a promulgué, mardi 18 décembre, un nouveau décret interdisant la publication de propos portant atteinte à la réputation des personnes, « *même s'ils sont vrais et d'intérêt public* ». Une telle publication est passible de cinq ans de travaux forcés et d'une amende. La semaine dernière, tiquée par la presse et les organisations de défense des droits civiques, le chef de l'Etat avait répliqué qu'il entendait « *protéger les citoyens responsables contre les journalistes irresponsables* ».

Rhodésie

● L'ACCORD SUR LA RHODÉSIE sera officiellement signé vendredi 21 décembre, à midi, à Londres, a annoncé le ministère britannique des affaires étrangères. La cérémonie de signature, qui devait initialement avoir lieu mercredi, puis ce jeudi matin, avait été ajour*née après que le premier ministre* rhodésien sortant, l'évêque Abel Muzorewa, eut demandé une « *clarification des concessions* » faites, selon lui, par la Grande-Bretagne au Front patriotique rhodésien (*le Monde* du 20 décembre). — (*A.F.P.*)

Turquie

● L'ETAT DE SIEGE, en vigueur dans dix-neuf des soixante-sept provinces du pays depuis les émeutes sanglantes de Kanramanmaras (*le Monde* daté 24-25 décembre 1978), a été reconduit pour deux mois, mercredi 19 décembre, à la quasi-unanimité, par le Parlement turc. Le ministre de l'intérieur, M. Mustafa Gulcigil, a déclaré « *encourageante* » cette attitude des parlementaires, et a demandé à ces derniers d' « *agir ed même pour voter les projets de loi antiterroristes* ».

EUROPE

Grande-Bretagne

NOUVEL ÉCHEC POUR M. CALLAGHAN

L'exécutif du parti travailliste adopte une résolution très anti-européenne

De notre correspondant

Londres. — L'exécutif du parti travailliste, dominé par la gauche, a approuvé, mercredi 19 décembre, une résolution *fortement* anti-européenne, recommandant notamment d'étudier la possibilité d'un retrait de la Grande-Bretagne de la Communauté. Dans l'immédiat, l'exécutif invite le gouvernement à refuser tout paiement de taxes communautaires, à ne plus participer aux réunions du conseil des ministres des Neuf, et lui conseille d'apporter des amendements à la loi britannique sur les Communautés européennes, en vue de rétablir intégralement les pouvoirs du Parlement national.

M. Callaghan, soutenu par Mme Shirley Williams, s'est opposé à cette résolution en soulignant qu'il était plus important de considérer l'avenir. D'ici *à dix ans, déclare-t-il en substance*, l'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal aura amené la Communauté à se développer sous la forme d'une zone de libre-échange. En revanche, a-t-il ajouté, la Communauté en tant qu'organisation politique échouera. Néanmoins, par quatorze voix contre sept, l'exécutif devait adopter la résolution qui avait été présentée par M. Benn, leader de l'aile gauche du Labour.

La décision de l'exécutif entraîne le parti travailliste encore un peu plus loin sur la voie d'une opposition totale à la Communauté et un retrait de la Grande-Bretagne.

D'autre part, la gauche a marqué un autre point en faisant adopter une motion recommandant la réintégration dans son *emploi à la British Leyland de* M. Robinson, délégué d'atelier licencié par la direction pour avoir combattu le programme de sauvetage de l'entreprise, accepté par la très grande majorité des syndiqués. M. Callaghan s'était également opposé à la motion, ainsi que le représentant du syndicat des métallurgistes, qui rappela que, traditionnellement, l'exécutif n'intervenait pas dans un conflit du travail.

Ainsi, la pression de la gauche s'accroît au sein du Labour, affectant sensiblement l'autorité de M. Callaghan, dont beaucoup d'amis préféreraient qu'il se retire au profit d'un homme plus jeune et plus combatif, par exemple M. Healey. Dans l'immédiat cependant, un compromis semble s'ébaucher entre la gauche et la droite, visant à augmenter la représentation du groupe parlementaire, en majorité modéré, *au sein de la commission chargée* de préparer une réforme fondamentale des structures du parti.

HENRI PIERRE.

Suisse

UN SOCIALISTE PREND EN CHARGE LE DÉPARTEMENT DES FINANCES

(De notre correspondant)

Berne. — Le conseil fédéral a *procédé, mercredi 19 décembre*, à une nouvelle répartition des sept portefeuilles du gouvernement helvétique.

Trois postes changent de titulaires. M. Schlumpf prend la tête du département des transports, des communications et de l'énergie, jusqu'ici dirigé par M. Willi Ritchard (socialiste). Ce dernier se voit confier le département des finances, tandis que M. Georges André Chevallaz (radical) quitte ce poste pour succéder à M. Gnaegi au département militaire. Les quatre autres membres du gouvernement conservent leurs fonctions antérieures : M. Pierre Aubert (socialiste) reste aux affaires étrangères, M. Fritz Honegger (radical) à l'économie, M. Hans Hürlimann (démocrate-chrétien) à l'intérieur, et Kurt Furgler (également démocrate-chrétien) au département de justice et police.

Ce remaniement constitue une petite surprise. C'est la première fois depuis plus de vingt ans qu'un socialiste prend en charge le département des finances. Jusqu'ici, le parti socialiste s'était opposé à deux reprises à des projets de réforme des finances fédérales, prévoyant notamment l'introduction de la T.V.A. rejetée par référendum.

En confiant ce département réputé difficile à un socialiste, les partis bourgeois ont sans doute voulu placer la gauche devant ses responsabilités. Mais M. Willi Richard possède déjà une solide expérience en la matière, puisqu'il s'est déjà occupé, plusieurs années durant, des finances du canton de Soleure avant d'entrer au Conseil fédéral.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Italie

Crise au sein de la direction du parti socialiste

De notre correspondant

Rome. — Le parti socialiste italien traverse une crise aiguë. Son secrétaire général, M. Bettino Craxi, est fortement contesté par plusieurs dirigeants de premier plan (MM. de Martino, Mancini et Lombardi), ainsi que par son propre adjoint, M. Claudio Signorile. Ses adversaires voulaient ouvrir le feu dès ce jeudi 20 décembre à la direction du P.S.I., quitte à obtenir une clarification définitive au comité central de la mi-janvier ou même lors d'un congrès extraordinaire qui serait convoqué au printemps.

Les socialistes semblaient pourtant traverser une phase favorable. A l'occasion de leur congrès de Turin, l'an dernier, ils avaient manifesté une quasi-unanimité. *Le tandem Craxi-Signorile* contrôlait parfaitement l'appareil du parti et incarnait une stratégie en deux temps, moins ambiguë qu'à l'ordinaire. Le P.S.I. réclamait, *dans l'immédiat*, un gouvernement d'union nationale dans la perspective d'une future « *alternative de gauche* ». Profitant des crises conjuguées de la démocratie chrétienne et du parti communiste, il espérait un bon résultat aux élections régionales du printemps prochain, et, pour la première fois, la présidence du conseil.

Tout est remis en question. Divisés, les socialistes ne peuvent réaliser leur rêve qui est d'occuper le centre sur l'échiquier politique, devenir l'intermédiaire obligé entre communistes et démocrate-chrétiens. Leur secrétaire général semble avoir déjà perdu la possibilité de diriger le gouvernement, même s'il est prématuré de s'interroger sur le nom de son *successeur* à la *tête* du P.S.I.

Choix politiques et querelles de personnes

Les raisons de cette crise sont multiples. Elles concernent aussi *bien les choix politiques que des* querelles de personnes. Choix politiques : le P.S.I. a semblé balancer de nouveau entre l'union nationale (avec les communistes) et l'alliance de centre-gauche (avec la seule démocratie chrétienne). Il s'est également divisé sur la question des missiles de l'OTAN. Querelles de personnes : les vieilles rivalités ont ressurgi, *moins parmi les notables* traditionnels que dans la génération dite des « quadragénaires » du parti qui est au pouvoir depuis trois ans.

Plusieurs responsables socialistes dénoncent ainsi « *l'attitude dictatoriale* » de M. Craxi. Ils lui reprochent aussi — et c'est beaucoup plus grave — d'avoir révélé le scandale pétrolier de l'ENI (*le Monde* du 5 décembre) pour nuire à son adjoint, M. Signorile. L'affaire a été évoquée, mercredi 18 décembre, devant une commission parlementaire. Selon M. Andreotti, ancien président du conseil, c'est le secrétaire général du P.S.I. qui, le premier, avait alerté le gouvernement sur des irrégularités. Ne voulait-il pas la tête du président (socialiste) de l'ENI, M. Mazzanti, qui est lié à M. Signorile ? Le dirigeant socialiste, entendu lui aussi par la commission parlementaire, a nié cette version des faits.

Quoi qu'il en soit, le scandale de l'ENI rejaillira d'une manière ou d'une autre sur le troisième parti italien. Si la crise qu'il traverse embarrasse une frange de la démocratie chrétienne, favorable à une alliance de centre-gauche, elle n'est pas pour déplaire aux communistes, qui ont *quelque mal à cacher leur satisfaction*. Le sort du gouvernement de M. Cossiga est lié en grande partie à la clarification qui interviendra parmi les socialistes.

ROBERT SOLÉ.

EUROPE

La répression en Tchéco slovaquie

Le procès en appel de six membres du VONS suscite de nombreuses protestations

Le procès en appel de six membres du VONS (Ligue tchécoslovaque des droits de l'homme et auparavant Comité de défense des personnes injustement poursuivies), condamnés à des peines allant jusqu'à cinq ans de prison le 23 octobre dernier, s'est ouvert ce jeudi matin 20 décembre devant le tribunal situé dans l'enceinte de la prison de Pankrac, à Prague. Comparaissent : Petr Uhl, ingénieur et principal accusé (condamné à cinq ans) ; Vaclav Havel, dramaturge (quatre ans et demi) ; Vaclav Benda, mathématicien (quatre ans) ; Jiri Dienstbier, ancien journaliste (trois ans), et deux porte-parole de la Charte 77 : Otta Bednarova, ancienne journaliste (trois ans), et Dana Nemcova, psychologue (deux ans avec sursis).

Dans la rue, mêlés aux amis des condamnés, il y avait, ce jeudi matin, le professeur Marcel Berger, directeur de recherches au C.N.R.S., directeur du laboratoire mathématique de Paris-VII et président en exercice de la Société mathématique de France, M. Paul Thibaud, rédacteur en chef de la revue *Esprit*, MM. Jean-Jacques Marie, directeur de l'édition française de *Listy*, organe de l'opposition socialiste tchécoslovaque, et Mᵉ Elisabeth Guyot (déléguée par le collectif des avocats pour l'application des accords d'Helsinki), arrivés mercredi matin à Prague.

En revanche, MM. Yves Montand, Claude Roy, Pierre Emmanuel et le dramaturge britannique d'origine Tchèque Tom Stoppard, n'ont pu obtenir à temps de visa tchécoslovaque. Pas plus que les avocats français auxquels les familles des condamnés ont fait appel.

Comme au moment du procès en octobre dernier, l'initiative d'envoyer cette délégation a été prise par l'AIDA (Association internationale pour la défense des artistes), le CICR (Comité international contre la répression), le Comité des mathématiciens, le Comité du 5 janvier pour une Tchécoslovaquie libre et socialiste, Entraide et action et le Comité international pour le soutien de la Charte 77.

Les quatre Français ont déjà pris de nombreux contacts et M. J.-J. Marie tient plus particulièrement à faire entendre son témoignage au tribunal : à savoir que l'édition française de *Listy* a publié les communiqués du VONS sur les personnes injustement poursuivies à l'insu des auteurs de ces communiqués. S'il ne peut pénétrer dans l'enceinte du tribunal, comme c'est probable, c'est l'un des parents des condamnés qui s'en chargera. On s'attend que le verdict du 23 octobre soit confirmé.

Sept cent soixante-treize citoyens tchécoslovaques ont signé une lettre adressée au président de la *Cour* suprême et réclamant la libération immédiate des dix membres du VONS détenus (dont quatre en attente de jugement) et de tous les prisonniers politiques du pays. L'authenticité des signatures est attestée par trois porte-parole de la Charte 77 (Mme Tominova, MM. Hejdanek et Hajek), par MM. Battek et Ruml pour le VONS et par MM. Milos Rejchrt et Rudolf Slansky, le fils de l'ancien secrétaire général du P.C.T. pendu à l'issu du procès préfabriqué de 1952.

Mᵉ E. GUYOT ET M. JEAN-JACQUES MARIE SONT INTERPELLÉS PAR LA POLICE

Mᵉ Elisabeth Guyot, représentant des avocats français, et M. Jean-Jacques Marie, directeur de l'édition française de *Listy*, ont été arrêtés, ce jeudi 20 décembre, à Prague, vers 10 h. 30, devant la prison de Pankrac, où se déroule le procès en appel des six membres du VONS (Ligue tchécoslovaque des droits de l'homme). M. Julius Tomin, mari d'un des porte-parole de la Charte 77, qui voulait intervenir, a été apréhendé alors. Tous trois ont été emmenés par la police pour une destination inconnue. — *(A.F.P.)*

[Lors du procès en première instance en octobre dernier, plusieurs Français avaient été interpellés, dont Patrice Chereau, metteur en scène, et reconduits à la frontière après plusieurs heures d'interrogatoire.]

Pas de « huis clos » à la Cartoucherie

Une autre victime de ce procès, l'un des trois survivants, M. Artur London, était présent mercredi soir, très ému, à la reconstitution saisissante du procès à la Cartoucherie de Vincennes par la troupe d'Ariane Mnouchkine. Le Théâtre du Soleil a présenté ce procès « sans huis clos » avec tant de véracité que des cris fusaient de l'assistance à certaines répliques particulièrement odieuses du juge. Quelles que soient les précautions prises par les dirigeants des régimes autoritaires pour garder le secret des débats, il est vain aujourd'hui de tenter de cacher la vérité. Ceux qui n'étaient pas à la Cartoucherie (bondée) pourront lire ces minutes reconstituées par les parents des condamnés dans le livre qui sortira aux éditions Maspero au début de janvier, où ils trouveront de nombreuses notices utiles et quelques autres documents.

Des protestations nombreuses vont affluer à l'ambassade de Tchécoslovaquie, qui, à l'abri d'un cordon de C.R.S., refuse de recevoir la moindre délégation, même celle de militants du P.C.F. Le Comité contre la répression, l'U.N.S.J. (Union des syndicats de journalistes S.N.J., C.G.T., C.F.D.T. et F.O.), la C.F.D.T., la FEN et d'autres réclament la libération des inculpés, des condamnés et de tous ceux qu'ils ont défendus.

● *Un télégramme a été adressé à la Cour suprême tchécoslovaque* par les dissidents soviétiques, réunis à Paris, « *Solidaires des actions humanitaires du VONS, nous exprimons notre indignation devant ce procès soviétique à Prague* », disent dans ce texte Mme Gorbanevskaya et MM. Boukovski, Guinzbourg, Maximov et Pliouchtch.

Union soviétique

LE FILS DE KORTCHNOÏ EST CONDAMNÉ A DEUX ANS ET DEMI DE DÉTENTION

Moscou *(A.F.P.)*. — M. Igor Kortchnoï, vingt ans, fils du vice-champion du monde d'échecs Victor Kortchnoï, a été condamné, mercredi 19 décembre, à Leningrad, à deux ans et demi de détention pour insoumission, a annoncé sa mère.

M. Igor Kortchnoï a été déclaré par le tribunal « *criminel particulièrement dangereux* », a précisé Mme Kortchnoï. « *Mais*, a-t-elle dit, *il n'a pas reconnu les crimes qui lui étaient reprochés. Il a déclaré qu'il voulait seulement aller rejoindre son père.* » Celui-ci réside en Suisse et a été déchu de la nationalité soviétique. M. Igor Kortchnoï avait été arrêté le 13 novembre dans l'appartement d'amis chez qui il vivait « *dans l'illégalité* » après avoir refusé de faire son service militaire.

D'autre part, l'un des porte-parole du Mouvement des Tatars de Crimée, M. Djemiliev, a été condamné, le 17 décembre, à Tachkent, à trois ans de camp à régime sévère pour « *diffusion de calomnies antisoviétiques* ».

Enfin, le procès du dissident Youri Badzio, membre du groupe ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki, a commencé mercredi à Kiev.

Pologne

QUATORZE DISSIDENTS SOUPÇONNÉS D'« ASSOCIATION DE MALFAITEURS » ONT ÉTÉ LIBÉRÉS

Varsovie *(U.P.I.)*. — Les quatorze personnes placées en détention provisoire à la demande du parquet qui les soupçonnait « *d'association de malfaiteurs* » — elles auraient été interpellées à la veille du neuvième anniversaire des émeutes sanglantes de la Baltique — ont été remises en liberté. (*Le Monde* des 19 et 20 décembre.)

Leur libération a été précédée d'une démarche auprès des autorités faite par une délégation de cinq membres du KOR (Comité d'autodéfense sociale). En les relâchant à la veille des fêtes de Noël, les autorités évitent sans doute une protestation de l'Eglise catholique. Celle-ci avait, il y a quelques jours, accusé le gouvernement de créer une « crise morale » dans le pays et lui avait reproché la détérioration de la situation économique.

Les autorités ont précisé aux quatorze personnes avant de les libérer, qu'une enquête les concernant serait menée durant le premier trimestre de 1980.

POINT DE VUE

La liberté est comme une peau de chagrin

par ARIANE MNOUCHKINE et PATRICE CHEREAU

En Tchécoslovaquie, vous avez mis Havel, l'écrivain, en prison ; en Uruguay, vous avez mis Estrella, le pianiste, en prison ; en Union soviétique, vous avez mis Vadim Smogitel, le pianiste, en prison ; en Colombie, Alba Gonzalez Souza, la pianiste, est en prison, elle aussi. Vous avez fait disparaître Raymondo Gleyzer, le cinéaste, en Argentine. Jorge Muller, le cinéaste, Julietta Ramirez, la comédienne, au Chili.

En Iran, vous avez censuré vos poètes et vos musiciens, vous les avez emprisonnés, ainsi qu'en *Afrique du Sud*.

Et tant d'autres, tant d'autres que vous avez assassinés. Les artistes persécutés ne sont pourtant que la partie visible d'un sinistre et gigantesque iceberg.

La liberté est comme une peau de chagrin.

Alors, que nous reste-t-il à dire que d'autres n'aient déjà dit ? Que nous reste-t-il à faire qui n'ait déjà été fait ?... Une seule chose : *continuer*.

Mais nous sommes faibles, pusillanimes et sans stratégie. Nous exigeons à grands cris la libération de cet artiste-là ou de cet artiste-ci en Union soviétique ou en Argentine, et nous vous faisons rire, vous, les tyrans. Car vous savez d'expérience qu'on n'exige pas un droit, on n'exige que ce qu'on peut obtenir par la force. Or nous ne savons plus très bien où se trouve *notre* force.

Alors nous allons témoigner, être l'écho de ceux qui crient. Nous allons recopier leurs écrits, décalquer leurs dessins, répéter sans cesse leurs paroles.

Ce procès que vous voulez tant étouffer en huis clos dans l'un de vos royaumes, voilà qu'il a franchi vos frontières et la nôtre. Voilà qu'il a été traduit fébrilement, et voilà que des acteurs vont le représenter.

Vos arguments piteux, votre mauvaise foi crasse, vos mensonges arrogants vont être représentés.

Plus de huis clos. Votre sale procès imbécile va courir sur toutes les lèvres (sur celles, du moins, qui ne sont pas scellées par trop d'erreurs inavouées), il va parvenir à toutes les oreilles (à celles, du moins, qui ne sont pas sourdes de trop de complicité mensongère), il va être sous tous les regards (sous ceux du moins qui ne se détournent pas toujours ailleurs).

Et si l'AIDA (1) n'avait pas été si jeune, ce n'est pas à un procès que nous vous aurions conviés mercredi 19 décembre, mais à dix, vingt, trente, dans dix, ou vingt, ou trente pays. Ce sera *pour la prochaine fois*.

Inutile, dites-vous. Ce ne sont pas ces petits battements d'ailes qui vous feront lâcher. Au contraire, vous tiendrez bon. Vous ne céderez pas et vous nous découragerez. Oh ! Ne croyez pas cela. Nous savons qu'un Etat qui ne cède jamais, qui, comme un vulgaire terroriste, prend ses propres artistes en otage, un Etat qui se blottit derrière les barreaux, a de plus en plus de mal à tenir ses citoyens enchaînés.

Fermez vos frontières ! Faites de vos pays des îles ! Chassez nos envoyés ! Ecoutez leurs conversations téléphoniques, il n'empêche que, telles d'infatigables commères, nous répéterons tout ce qui nous parviendra de chez vous et de chez vos semblables.

Nous le ferons avec nos moyens : le théâtre, le cinéma, le chant, la peinture.

Nous le ferons dans le monde entier.

Dérisoire, dites-vous... vous ne craignez pas les clowns et les écrivaillons !

Ah oui ! Eh bien ! si les artistes ne sont que quantité négligeable, pourquoi avez-vous si peur de ceux qui vivent sous votre règle ?

(1) AIDA, Association internationale de défense des artistes victimes de la répression dans le monde. Cartoucherie, route de la Pyramide, 75012 PARIS. Téléph. : 374-88-50 et 542-16-13

BIBLIOGRAPHIE

«Espagne», de Jean-Pierre Amalric

Jean-Pierre Amalric vient de donner une nouvelle édition de son *Espagne* dans la collection Petite Planète (1). Ce n'était pas facile de rafraîchir un ouvrage paru pour la première fois en 1976 et dont le matériau avait été rassemblé plusieurs années auparavant. S'agissait-il du même pays ? Ne fallait-il pas écrire un autre livre ?

En fait, une nation ne se transforme pas de fond en comble en quelques années, même si, en passant de la dictature à la démocratie, elle en donne l'impression. L'auteur a concédé ce qu'il fallait à l'actualité en racontant, dans un chapitre au titre bien choisi (« De la croisade au consensus »), les changements survenus depuis la mort de Franco. Mais il a su voir ce que ceux-ci avaient parfois d'apparent. Il ne s'est pas laissé emporter par le tourbillon de l'après-franquisme, aujourd'hui bien retombé. Sur l'évolution de l'Eglise, sur la libération des mœurs, sur la réaction des bien-pensants, il laisse la place aux doutes et aux interrogations nécessaires. « *Une société qui se cherche* », dit-il à propos de l'Espagne d'aujourd'hui. Ce serait en effet une illusion de croire que le pays se sente tout à fait à l'aise dans ses nouvelles libertés ou qu'il y ait complètement adhéré.

Peut-être aurait-il fallu insister sur ce phénomène, sur le désenchantement produit par une démocratie qu'on dit déjà essoufflée. Et aussi expliquer que le boom politique et social n'a pas été suivi par une expansion culturelle de même nature. Mais les limites d'une remise à jour n'étaient sans doute pas propices à de tels développements.

On relit avec le même bonheur ce que Jean-Pierre Amalric écrivait hier de l'agonie d'une certaine civilisation. De cette Espagne agraire qui a vécu deux millénaires et persisté jusqu'au seuil des années 60. Il en parle avec une précision d'universitaire, mais aussi avec l'œil d'un randonneur qui a su capter les beautés et la profonde humanité d'un pays qui est effectivement en train de sombrer et dont on ne finit pas de recenser les vestiges quand on se promène sur le haut plateau intérieur. — C. V.

(1) Editions du Seuil.

République fédérale d'Allemagne

L'opposition veut indemniser au même titre que les juifs les Allemands expulsés des territoires de l'Est

De notre correspondant

Bonn. — On pouvait imaginer que le débat en R.F.A. sur les crimes nazis, qui a divisé la population pendant plus d'un quart de siècle, était clos. Au mois de juillet en effet le Bundestag décidait, à l'issue d'un débat passionné, d'abolir définitivement la prescription pour tous les crimes, qu'ils aient ou non été commis au nom du national-socialisme. Cette solution comportait une équivoque fondamentale, puisque la majorité du Bundestag refusait ainsi de faire une distinction entre les atrocités nazies et les crimes « normaux ».

Aujourd'hui, une polémique semblable pourrait reprendre d'une façon encore plus choquante pour les pays et les peuples qui ont souffert des crimes nazis. La coalition socialiste-libérale, dans une intention tout à fait louable, a accordé à l'Etat israélien et aux organisations juives des indemnisations, qui n'étaient certes pas susceptibles de réparer les crimes causés par l'Allemagne pendant la guerre, mais qui pouvaient du moins alléger la situation des survivants.

Le gouvernement fédéral a résolu de consacrer 440 millions de deutschemarks pour soulager les victimes juives. Cette somme doit être répartie entre le Conseil central des juifs, les communautés juives en Allemagne et la « Claims Conférence » de New-York, qui coiffe la plupart des organisations israélites aux Etats-Unis.

Le gouvernement proposa donc la semaine dernière d'inclure au budget un additif qui aurait permis de débloquer ces 440 millions de deutschemarks. De façon assez inattendue, l'opposition C.D.U.-C.S.U. refusa cette décision, alors que le président du parti chrétien-démocrate, M. Helmut Kohl, et le secrétaire du groupe parlementaire avaient déjà donné leur accord. Mais les députés du groupe C.D.U. décidèrent d'imposer un autre débat. Il fallait, selon eux, que les 440 millions de deutschemarks servent également à indemniser les Allemands qui ont été expulsés des territoires de l'Est, sans oublier les militaires et fonctionnaires du Reich n'ayant pas été « blanchis » par les tribunaux de dénazification après la guerre.

Cet affrontement jette la consternation dans le camp social-démocrate. Le S.P.D. fait en effet observer que s'il s'agissait maintenant d'indemniser les réfugiés des territoires occidentaux et des anciens hitlériens qui n'ont pas été « dénazifiés », il faudrait prévoir non pas 440 millions mais plusieurs milliards de deutschemarks... Le chancelier Schmidt lui-même a fait connaître son hostilité à toute solution qui engloberait à la fois « *les victimes et les criminels* ».

JEAN WETZ.

AMÉRIQUES

Argentine

Le « projet politique » de la junte militaire institutionnalise le rôle des forces armées dans la vie publique

Le régime militaire argentin a officiellement fait connaître, le mercredi 19 décembre, son « *projet politique* », qui fixe les grandes lignes de l'évolution institutionnelle du pays pour les prochaines années, annonce l'Agence France-Presse.

Ce document prévoit une évolution du régime vers une forme de République « *représentative, fédérale, démocratique* », nourrie de la tradition occidentale et chrétienne. La nouvelle société argentine reposera sur deux piliers principaux : la famille et la propriété privée. Les citoyens adhérant à ce credo sont invités à dialoguer avec les militaires pour reconstruire le pays.

Le multipartisme, dont le document admet le principe, exclura « *les subversifs et les corrompus* » ainsi que les partisans « *de la lutte des classes ou de la propriété collective des moyens de production* ».

Présentant le « *projet politique des forces armées* », le chef de l'Etat, le général Videla, a clairement indiqué que, même après le retour des civils au pouvoir, les militaires continueront d'intervenir dans les affaires publiques de manière « *institutionnalisée* », indique l'agence Reuter. Ils auront leur mot à dire pour tout ce qui touche, notamment, à la « *sécurité nationale* » et la « *défense de la Constitution* ».

C'est au second semestre de 1980 que seront pris les textes d'application qui permettront aux partis politiques autorisés de reprendre leurs activités — ou de commencer leur carrière pour ceux qui auront été créés pour la circonstance. Les militaires argentins ne cachent pas leur intention, en effet, de créer un « *mouvement d'opinion nationale* », qui agira comme un véritable parti officiel. L'amiral Massera, ancien membre de la junte qui a pris le pouvoir le 24 mars 1976, a, de son côté, déjà lancé la formation politique qui doit servir de véhicule à ses ambitions présidentielles.

Aucun calendrier n'a été fixé pour l'organisation d'élections. On sait seulement que le processus devrait être long. Les militaires estiment que l'une des priorités est de faire surgir de la base « *de nouveaux leaders naturels* », destinés à remplacer l'ancienne classe politique, en laquelle ils n'ont aucune confiance. Les citoyens devraient donc, d'abord, participer à des scrutins municipaux, puis provinciaux, avant de choisir, dans plusieurs années, leur représentants au Parlement. Au niveau suprême, ce sont les forces armées qui désigneront, en 1981, le successeur du général Videla — un militaire qui restera en fonction au moins jusqu'à 1984.

Le casse-tête des militaires est, évidemment, la présence massive, sur la scène publique argentine, du péronisme. La junte a déjà entrepris le démantèlement, en publiant, à la mi-novembre, un texte sur les « associations professionnelles », qui consacrera, à partir de mars prochain, la disparition de la C.G.T., la grande centrale ouvrière d'obédience péroniste, principale force civile organisée du pays jusqu'à l'intervention militaire du 24 mars 1976.

La prohibition, par le « *projet politique* », des « *idéologies totalitaires* » ou fondées sur la « *lutte de classes* », ainsi que du « *culte de la personnalité* », vise clairement le péronisme. Le général Videla a averti que le mouvement créé en 1945 par le général Peron n'avait pas sa place, « *tel qu'il existe actuellement* », dans une démocratie telle que les militaires l'envisagent aujourd'hui.

M. Deolindo Bittel, qui dirige le mouvement en l'absence de Mme Isabel Peron, toujours en résidence surveillée, a fait savoir que, malgré les avertissements de la junte, son parti n'avait pas « *l'intention de retourner sa veste* », indique l'agence UPI. De fait, les péronistes semblent avoir surmonté toute tentation de collaborer avec le régime militaire. Ils se situent, aujourd'hui, dans une opposition sans nuances. Le programme économique ultra libéral du ministre M. Martinez de Hoz, qui a consacré une réduction brutale du pouvoir d'achat des salariés argentins, leur semble tout particulièrement inacceptable.

L'Union civique radicale, deuxième force politique du pays, semble plus partagée. Tandis que son chef, M. Ricardo Balbin, maintient des contacts avec les militaires, plusieurs responsables, dont le numéro 2 du parti, M. Paul Alfonsin, et l'ancien président Ilia, refusent toute participation au régime.

Etats-Unis

M. EARLE EST NOMMÉ DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR LE CONTROLE DES ARMEMENTS

Washington *(A.F.P.)*. — Le président Carter a annoncé, mercredi 19 décembre, la nomination de M. Ralph Earle comme directeur de l'Agence pour le contrôle des armements et le désarmement, en remplacement du général en retraite George Seignious, qui a donné sa démission pour « raisons de santé ». Diplomate spécialisé dans les questions de désarmement, M. Earle est actuellement chef de la délégation américaine aux négociations de Genève sur la limitation des armements stratégiques avec l'U.R.S.S.

Le président Carter a, d'autre part, désigné M. Matthew Nimetz, conseiller au département d'Etat, comme sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires relatives à la sécurité, la science et la technologie, en remplacement de Mme Lucy Wilson Benson, également démissionnaire. Ces deux nominations doivent encore être approuvées par le Sénat.

هكذا من الأصل

LA MARTINIQUE ou le difficile chemin de la départementalisation

Si la Martinique est une terre française depuis ce jour du 15 septembre 1635 où le gentilhomme normand Belain d'Esnambuc en prit possession au nom du roi Louis XIII, c'est d'abord par la négligence de Christophe Colomb. Le célèbre conquérant du Nouveau Monde avait, en effet, accordé peu d'intérêt à cette petite île (1 102 km2) des Antilles, dont il avait foulé le sol, pour la première fois, le 15 juin 1502 et que les Indiens Caraïbes nommaient alors l'« île aux fleurs ».

Si la Martinique est ensuite restée une colonie française, c'est par la force des armes, maintes fois employée contre la convoitise des Hollandais et, surtout, des Anglais.

Et si elle est aujourd'hui un département français, depuis le 19 mars 1946, c'est par la volonté de ses habitants, jamais démentie au cours des consultations électorales au suffrage universel.

Mais la départementalisation n'est pas une formule magique ; elle n'a supprimé ni l'éloignement ni l'insularité. Il n'est pas facile, même à notre époque, de vivre « en France » quand la mère-patrie se trouve à 6 860 km de distance, dans une société locale qui demeure marquée par les mauvaises habitudes de l'ère coloniale et les séquelles de l'esclavagisme.

A l'examen des statistiques officielles, le niveau de vie des Martiniquais apparaît nettement supérieur à celui des habitants des autres îles de l'archipel des Antilles, que celles-ci soient indépendantes ou sous influence étrangère. Selon les chiffres des organisations internationales (ONU, F.A.O., O.C.D.E.), la part du produit national brut (P.N.B.) était, en 1978, de 18 000 F par habitant en Martinique, contre 13 000 F à Porto-Rico, 13 000 F à Trinidad, 10 000 F aux Antilles néerlandaises, 9 600 F à la Barbade, 6 000 F à la Jamaïque, 4 900 F à Cuba, 4 600 F en République dominicaine, 3 100 F à Sainte-Lucie, 2 500 F à Grenade, 1 250 F à Haïti, etc. Le niveau de vie y apparaît aussi supérieur à celui des Guadeloupéens (13 500 F).

Cet argument est couramment utilisé par le gouvernement pour souligner le caractère positif de la politique française outre-mer et riposter à ses adversaires politiques.

Mais ces statistiques, qui établissent des moyennes, traduisent mal les réalités, et notamment les disparités de revenus qui existent, d'une part, entre les grands propriétaires terriens — les Békés, — descendants des colons, et la main-d'œuvre agricole ou les employés des quelques industries de transformation, d'autre part, entre les agents de la fonction publique, qui bénéficient dans les DOM d'importants avantages salariaux, et les employés du secteur privé.

En outre, s'il est vrai que la Martinique connaît une situation économique relativement meilleure que celle des autres îles caraïbes, celle-ci reste confrontée à d'anciens et redoutables problèmes structurels qui engendrent de nombreuses difficultés. Reposant presque exclusivement, en dehors du tourisme, sur quatre productions — la banane, le sucre, le rhum et l'ananas, — l'économie martiniquaise est très fragile. L'insuffisante diversité de sa production agricole la rend si précaire que le moindre accident climatique ou commercial peut provoquer une crise généralisée. Sans parler des cyclones tropicaux fréquents dans cette région du monde. C'est ainsi que les dégâts causés par le passage de David, fin août (évalués dans le seul domaine agricole à environ 410 millions de francs de manque à gagner), ont eu un effet catastrophique sur l'ensemble de l'économie départementale.

Le déséquilibre chronique de la balance commerciale martiniquaise exprime très nettement cette vulnérabilité et la dépendance du département à l'égard de la métropole : en 1978 les importations de la Martinique ont représenté 2 241 millions de francs alors que les exportations ne dépassaient pas 567 millions de francs. Déficit : 1 674 millions de francs. Autrement dit, une situation de faillite permanente. Seule l'importance de l'aide publique (2 124 millions de francs prévus en 1980) permet au département de vivre. Autrement dit, une économie totalement assistée, avec tous les sentiments de frustration et de malaise social que crée toute situation de ce genre. Situation d'autant plus critique que la crise de l'emploi atteint en Martinique, comme dans les autres DOM, une ampleur inquiétante puisque le taux de chômage y dépasse 20 % de la population active.

Pour le gouvernement, le développement économique de la Martinique est « la priorité des priorités ». M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, a arrêté, à cette fin, une « charte » préconisant diverses réformes en profondeur. Il a aussi déclaré la guerre aux privilèges des fonctionnaires et des importateurs. Mais si l'on en juge par les difficultés qu'il rencontre actuellement dans cette entreprise, « on peut en conclure sans grand risque d'erreur, *comme le soulignait récemment M. René Jager, sénateur centriste de la Moselle, dans son rapport spécial sur le budget 1980,* que le chemin à parcourir sera long et périlleux ».

M. Dijoud contraint à une défense élastique

M. PAUL DIJOUD resterait-il au gouvernement ? Ne serait-il pas évincé du secrétariat d'Etat aux DOM-TOM ? Tout le monde, ou presque, ne demandait-il pas sa démission ?

Dans le Boeing d'Air France *qui, parti de Fort-de-France le* ramenait à Orly-Sud, M. Jean-Claude Chaillan, en ce dimanche soir 21 octobre, se posait lui aussi ces questions. Pourtant, en sa qualité de professeur de tennis de M. Valéry Giscard d'Estaing, il n'avait pris aucun intérêt particulier aux travaux de la troisième conférence interrégionale des Antilles et de la Guyane qui venait de s'achever en Martinique. Il était d'ailleurs venu sur place pour tout autre chose : négocier la création d'un club de tennis dans la banlieue de Fort-de-France. Mais la présence du secrétaire d'Etat avait provoqué un tel chahut dans l'île qu'il lui avait été impossible de ne pas en percevoir les échos. *« Tous les élus que j'ai rencontrés ici m'ont juré de réclamer la tête de M. Dijoud au président de la République dès que je le rencontrerai,* confiait-il aux journalistes. *Vraiment, ils ne l'aiment pas ! »*

La « tête » de M. Dijoud, certains des participants au colloque avaient cru la voir tomber avant même la fin des travaux. Notamment au cours de ce déjeuner officiel du mercredi 17 octobre, à l'hôtel Méridien, quand le secrétaire d'Etat avait été soudainement appelé au téléphone... *« Ça y est, Giscard veut lui dire deux mots après le conseil des ministres »,* chuchota un dirigeant professionnel à l'oreille de son voisin de table. En réalité, il s'agissait d'un appel téléphonique de caractère privé.

La révolte des fonctionnaires

Ces deux anecdotes traduisent le climat qui régnait en Martinique il y a deux mois. C'est que M. Dijoud avait déclenché, quelques jours plus tôt, une tempête politique et sociale assez exceptionnelle par son ampleur, quand il avait lâché les deux bombes dont il s'efforce, depuis, d'atténuer les effets : l'annonce de l'intention du gouvernementale de réduire de 15 % la prime dite de « vie chère », en vertu de laquelle, tous les fonctionnaires exerçant outre-mer bénéficient d'une augmentation de salaires de 40 %, et le plafonnement progressif, inscrit dans le projet de budget pour 1980, de l'abattement fiscal de 30 % dont bénéficient jusqu'à présent, dans les DOM, les contribuables et les sociétés.

Le résultat ne s'était pas fait attendre : manifestations dans les rues à l'appel des syndicats, grèves générales, protestations unanimes de toutes les formations politiques. Pour la première fois, en Martinique, les *organisations ouvrières* et les syndicats de fonctionnaires, réunis en un cartel intersyndical, partirent à la bataille au coude à coude. Pour la première fois les adhérents des syndicats de fonctionnaires F.O. et C.F.T.C. participèrent à un mouvement de grève.

Certes, ce « front » recouvrait des intérêts divergents. Les fonctionnaires défendaient leurs « avantages acquis », les syndicats ouvriers profitaient des circonstances pour dénoncer à nouveau la politique économique *et sociale du gouvernement,* les gros contribuables locaux s'émouvaient de l'atteinte à leurs privilèges fiscaux, les chefs d'entreprise arguaient du danger de ces mesures fiscales pour l'économie départementale...

Pour M. Dijoud, de toute façon, le résultat était le même : isolé, honni de tous, il était voué de tous côtés aux gémonies.

Forts de leurs appuis politiques au sein de la majorité, certains « békés » — Blancs descendants des colons — faisant état de conversations privées avec le conseiller technique de l'Elysée chargé des DOM-TOM, M. Henry Jean-Baptiste — qui avait participé à la conférence — n'hésitaient pas à interpréter les *réflexions de celui-ci* pour assurer que le secrétaire d'Etat n'était plus soutenu par le président de la République.

Bref, chacun paraissait certain que l'avenir de M. Dijoud au gouvernement était désormais compté et que l'hostilité des Antillais aurait raison de lui comme elle avait eu raison de certains de ses prédécesseurs.

Donc, quand le mardi 30 octobre, à 17 h, M. Dijoud fut convoqué à l'Elysée par le chef de l'Etat, nul ne douta, outre-mer, que l'heure de sa fin politique était consommée. Grande fut la déception des augures d'apprendre, ce soir-là, que M. Giscard d'Estaing avait encouragé M. Dijoud à *« poursuivre ses efforts »,* mais à se montrer *« plus gentil »* avec ses interlocuteurs *(le Monde du* 1er novembre).

Le chef de l'Etat estime, en effet, que l'amélioration de la situation économique et sociale dans les départements d'outre-mer passe inéluctablement par la réduction des avantages financiers et fiscaux dont bénéficient, d'une part, les fonctionnaires, d'autre part, les grands possédants. Pour l'Elysée il ne saurait être question de céder à la pression des *mécontents* en *désavouant* M. Dijoud, même si celui-ci a commis des maladresses dans l'exposé des intentions gouvernementales.

Démentant les prises de position qui lui avaient été attribuées, M. Jean-Baptiste a été le premier à affirmer, à l'Elysée, la nécessité d'épargner au secrétaire *d'Etat le sort des boucs* émissaires, afin de ne pas donner prise aux groupes de pression locaux. Le gouvernement n'entend pas renoncer, notamment, à la réforme du régime des fonctionnaires.

Pièges, avantages et inconvénients

Consigne a donc été donnée au secrétaire d'Etat de ne pas revenir sur les orientations fixées, mais de faire preuve de doigté et de souplesse, c'est-à-dire de pratiquer, en somme, l'art de la défense élastique en manifestant une volonté de conciliation sans pour autant changer de cap.

Ainsi, M. Pierre Aymard, conseiller-maître à la Cour des comptes, qui a été chargé par M. Dijoud de dialoguer avec les syndicats de fonctionnaires, va-t-il répétant qu'aucune décision ne sera arrêtée avant une large concertation avec toutes les organisations représentatives et sur la base d'études précises sur le coût de la vie dans chacun des *DOM. Le* problème essentiel tient au fait qu'aucun organisme ne semble, aujourd'hui, en mesure d'évaluer correctement le coût de la vie outre-mer par comparaison avec la métropole.

De même, lors de sa rencontre du 10 décembre, à Fort-de-France, avec les dirigeants syndicaux, M. Jean Montpezat, *directeur* des affaires administratives, économiques et financières du secrétariat d'Etat, soucieux de renouer le dialogue, n'a pas refusé de lier la discussion sur le statut des fonctionnaires martiniquais à l'examen de l'ensemble des problèmes économiques et sociaux de l'île, alors que les préalables posés à ce sujet par les mêmes syndicats avaient été rejetés, fin octobre, par M. Dijoud. Ces négociations se poursuivront au cours des prochaines semaines selon un calendrier qui reste à établir.

La décision d'étendre aux DOM le régime métropolitain d'indemnisation du chômage répond aussi au vœu des organisations syndicales et des élus locaux. Elle tient compte du mécontentement qui s'était exprimé au sein des conseils généraux à l'analyse des dispositions particulières qui avaient été initialement envisagées par le gouvernement pour l'application de la loi du 16 janvier 1979 à l'outre-mer. Cette décision traduit la volonté gouvernementale de faire progresser la départementalisation dans le domaine économique et social. Mais elle comporte aussi un piège pour les organisations syndicales des départements concernés, puisque celles-ci se trouvent désormais placées au pied du mur. Dans chaque département les salariés et les employeurs auront six mois pour démontrer leur capacité à développer leurs relations contractuelles en s'accordant sur le taux de leurs cotisations respectives (en métropole le taux des cotisations ASSEDIC est actuellement de 3,6 % et se décompose de la façon suivante : 0,84 % à la charge des salariés et 2,76 % à celle des employeurs).

Pour le gouvernement, cette décision présente deux inconvénients économiques et un avantage politique.

Deux inconvénients : elle donne un nouvel argument aux syndicats qui revendiquent l'alignement du montant du SMIC en vigueur outre-mer sur le salaire minimum métropolitain qui lui est supérieur, et elle incitera sans doute le patronat local à prétexter de cette augmentation des charges sociales pour justifier le maintien de ses abattements fiscaux exceptionnels.

Un avantage politique : en donnant des gages sociaux aux syndicats ouvriers et en reléguant au second plan les préoccupations corporatistes des syndicats de fonctionnaires, le gouvernement peut ouvrir une fissure dans le cartel intersyndical.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 9.)

En attendant la relance touristique

DISTANCE du pouvoir central, insularité, soleil, proximité des côtes américaines, mais aussi cubaines, amour du pays jusqu'à l'aveuglement ; présence déterminante au cœur d'ethnies mêlées d'une minorité blanche, installée dans les îles depuis le Grand Siècle, virus de la Fronde — mais Français avant tout — goût un peu trop accentué pour l'assistance métropolitaine. Voici en vrac, les caractères-clés qui commandent la condition martiniquaise. Antillaise faut-il dire. Les différences entre les îles n'étant en fait que nuances.

Des caractères qui n'ont pas manqué de marquer, on s'en doute, un tourisme qui a connu en dix ans une expansion galopante pour voir venir ensuite un tassement, « la pause » comme *on dit ici et* à Paris, *à la fois* voulu mais aussi involontaire.

Erreur de départ à l'heure où d'autres choix auraient pu être faits ? Fatalité ? Incompétence ? Atouts artificiels comme ces plages dont il faut importer le sable ?

Non. Surtout défaut d'ajustement, retombées d'une crise de croissance, perte progressive de l'âme antillaise. Peu de pays échappent à ce type de phénomène surtout quand, depuis toujours, ils ont essentiellement compté sur des aides venues de l'extérieur.

Mais d'abord, qui reprocherait à la Martinique comme à la Guadeloupe d'avoir choisi à l'origine un tourisme que l'on voulait à la mesure d'une clientèle américaine ou canadienne dont les dollars tels des confettis tombaient sur les îles avoisinantes ? Comment ne pas espérer passer de la condition d'étape à *celle de séjour quand Miami est* à 2 000 kilomètres, New-York à 3 000, Montréal à 3 600 ? Les devises fascinaient alors et les Américains voyageaient beaucoup. Paris et la bonne vieille métropole perdue dans les brumes, vers l'est, au double de la distance, paraissaient bien lointaines et n'envoyaient, en fait de touristes, que fonctionnaires et hommes de congrès, pas nombreux ceux-là.

Alors on fit du luxe. Et ici plus qu'ailleurs, c'est cher le luxe à construire, à entretenir, et à servir. Du coup on fit parfois du faux luxe.

Il y eut des déconvenues, mais les entreprises solides et qui ne ravalèrent pas la clientèle au rang d'un simple produit de rentabilité se firent une réputation internationale, tel le Bakoua aux *Trois Ilets,* pour n'en nommer qu'une. D'autres, préfigurant un tourisme plus « social », prirent courageusement le virage comme ce Latitude au Carbet, enfant d'une association « Antilles et Traditions », hôtel plus simple, plus jeune, où l'influence des clubs est visible. Ou comme la chaîne des Relais. D'autres hôtels enfin changèrent de mains... le Hilton ferma, aux portes de Fort-de-France, les siennes... pour devenir le P.L.M. aujourd'hui.

Un billet d'avion

Au fil des années, le nombre des citoyens des Etats-Unis augmentait, certes mais plus lentement que prévu; *quant* aux Canadiens, ils devenaient plus rares, eux qui pourtant pouvaient s'accommoder d'une langue plus familière. Et le dollar, pour ne rien arranger, connaissait la défaite.

Voilà donc notre île bâtie de complexes que ne renieraient pas la Floride ou les côtes espagnoles aux alentours de Malaga, mais aujourd'hui destinée, en *attendant une clientèle* venue d'au-delà du Rhin ou d'ailleurs, nouveau rêve, à des voyageurs de moindre envergure.

Que faire sachant que le tourisme, troisième industrie de l'île, est avant tout tributaire d'un billet d'avion qui coûte encore cher et que les perspectives pétrolières inquiètent. Sachant que les investisseurs locaux se sentent plus inspirés à l'heure *actuelle* par la banlieue de Miami ou la Georgie que par leur propre département, laissant aux métropolitains le soin de prendre les risques.

Sachant enfin que la haute saison correspond ici à l'heure des sports d'hiver sous d'autres cieux et que, si pourtant les hôtels sont pleins à Noël, ils sont vides de mars à juillet et à *moitié pleins* durant *l'été* européen. C'est là qu'il fallait agir.

Toutes ces questions ont été posées lors de la conférence interrégionale qui, sous la houlette de M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux départements et aux territoires d'outre-mer, s'est tenue en mai dernier, et qui a abouti à un document intitulé : « Les orientations pour le développement économique des Antilles et de la Guyane ». Ce plan en « vingt points d'appui » (voir page 9) a déjà connu *des suites. En ce qui concerne* le tourisme qui se voit traité, au chapitre 7 du document, on notera déjà, par exemple, qu'Air France a supprimé les contraintes de durée de séjour, ce qui ne peut que faciliter les choses. Par ailleurs, lors d'une nouvelle réunion de la conférence interrégionale des Antilles/Guyane, tenue en octobre à *Fort-de-France,* la commission sur le développement du tourisme s'est félicitée dans un long texte des progrès accomplis. Un vent d'optimisme souffle en même temps que les alizés.

CLAUDE LAMOTTE.

(Lire la suite page 9.)

(Publicité)

LE CYCLONE "DAVID" A COUTÉ 500 MILLIONS DE FRANCS A L'AGRICULTURE MARTINIQUAISE

A la veille du cyclone « David », qui a frappé la région des Antilles le 29 août dernier, la Martinique n'était pas le plus privilégié des départements français d'outre-mer sur le plan agricole. Quelque 40.000 ha étaient en culture dont : 20.000 hà de savanes, 6.000 ha de prairies élevage intensif, 9.200 ha de bananes (intensif), 5.500 ha de canne à sucre (intensif), 500 ha ananas (intensif), 8.000 ha de jardins créoles et cultures maraîchères et fruitières de contre-saison (dont 800 ha intensif).

Dans un tel contexte les destructions occasionnées par le cyclone, qui se chiffrent à 500 millions de francs, sont ressenties par les milieux économiques martiniquais comme une catastrophe, notamment dans le secteur de la banane.

LES PRIORITÉS

La Société d'Intérêt Collectif Agricole Bananière de la Martinique (SICABAM) souhaite ardemment que tout le potentiel détruit soit reconstitué, mais craint que cet objectif ne puisse être entièrement atteint en raison de l'endettement particulièrement lourd des planteurs. Il faut donc absolument y remédier comme par le passé dans les îles voisines.

C'est aussi tout un rééquilibrage qu'il importe de réaliser à l'heure actuelle, tant à l'intérieur même de la Martinique que vis-à-vis des autres DOM .Pour arriver à ce but, il est nécessaire que soit sauvegardée l'organisation nationale du marché bananier et qu'au cas où une réglementation serait établie dans le cadre de la Communauté Economique Européenne, elle puisse donner aux producteurs martiniquais les mêmes garanties qu'actuellement.

UN ATOUT D'IMPORTANCE

M. Marcel FABRE, président de la SICABAM, est, heureusement, depuis le mois d'août dernier, membre du Conseil Economique et Social. C'est là un atout d'importance. Monsieur FABRE est, en effet, un expert reconnu en matière de politique communautaire et d'organisation des professions et des marchés agricoles. Sous son impulsion les problèmes martiniquais seront étudiés par le C.E.S. dès le début de l'an prochain.

S.I.C.A.B.A.M.

UN ENTRETIEN AVEC M. MICHEL LESIEUR

« L'ANDAG est devenue opérationnelle »

M. Michel Lesieur, cinquante-sept ans, leader du groupe Lesieur (cinq mille employés et 3,5 milliards de francs de chiffre d'affaires en Europe et au Sénégal, préside l'Association nationale pour le développement des Antilles et de la Guyane (ANDAG), créée l'été dernier, sur l'initiative du secrétariat aux DOM-TOM, afin de « promouvoir le développement économique, et plus particulièrement industriel, artisanal et tertiaire » des trois départements français de Martinique, Guadeloupe et Guyane.

De retour d'un voyage « sur le terrain », il a répondu à nos questions. — A. R.

« Quelle a été votre action, depuis l'assemblée constitutive de l'ANDAG, en juin dernier ?

— Avant d'accepter la présidence de l'ANDAG j'avais souligné à M. Paul Dijoud deux nécessités qui me paraissaient fondamentales. J'avais estimé d'abord qu'il était essentiel, à partir du moment où l'objectif de l'association était de traiter les problèmes économiques, qu'on ne traite que les problèmes économiques, à l'exclusion de toute incidence politique. Ensuite j'avais demandé que le conseil d'administration soit composé en majorité d'administrateurs en provenance des Antilles et de la Guyane, les métropolitains étant en minorité. Il est normal, puisqu'on traite des problèmes des Antilles et de la Guyane, que ce soient les administrateurs antillais et guyanais qui soient majoritaires au conseil. C'est une question d'efficacité.

» Tout cela étant admis et réglé, l'association a donc tenu son assemblée constitutive en juin, mais il était nécessaire, pour qu'elle puisse fonctionner, que les associations de chacun des trois départements soient constituées, ce qui a été fait au cours du mois d'octobre. L'ANDAG est ainsi devenue opérationnelle depuis le 1er novembre et son premier conseil d'administration s'est tenu à Basse-Terre le 6 décembre. Avant cette réunion officielle j'ai tenu à me rendre successivement en Guyane, en Guadeloupe et en Martinique pour appréhender sur place les principaux problèmes économiques.

— Quelles sont les premières décisions prises par votre conseil d'administration ?

— Nous avons décidé de faire un inventaire de toutes les études actuellement existantes sur le développement économique des trois départements. Ce travail sera pris en charge par les trois associations régionales (1) qui nous enverrons, après les avoir triés, tous les documents intéressants, et, de notre côté, nous allons faire la même chose en liaison avec le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM. A la suite de cet examen, nous effectuerons une synthèse de manière à sélectionner un certain nombre de projets le plus vite possible. Nous souhaitons que les projets retenus ne soient pas trop nombreux pour éviter une dispersion qui serait préjudiciable. Des axes précis seront choisis afin de concentrer les efforts financiers sur les créneaux qui semblent les plus intéressants.

» J'insiste fortement pour que nous soyons exigeants avec les investisseurs lorsqu'ils se présenteront, car nous ne pouvons nous permettre d'accepter des gens ou des sociétés qui ne soient pas sérieux. Autrement, nous perdrions toute crédibilité. Il n'est pas question, notamment, d'accepter les « safaris-primes », que je trouve scandaleux et malhonnêtes. Moi, je ne mange pas de ce pain-là.

» Notre conseil d'administration a également décidé de constituer un groupe de réflexion, qui sera composé de cinq ou six personnes et qui étudiera les dossiers retenus. Ce groupe doit être animé par M. Eelsen, délégué général à la régie Renault, assisté par des représentants des associations régionales.

A la recherche d'investisseurs étrangers

— Dans quels secteurs doivent être concentrés, à votre avis, les efforts de développement économique ?

— Nous allons commencer à rechercher des investisseurs, français ou étrangers qui seraient intéressés par des projets sérieux. En ce qui concerne la Martinique, de même que la Guadeloupe, je pense qu'il faut nous orienter essentiellement vers l'agro-alimentaire parce qu'on peut envisager de développer des industries à partir des productions agricoles locales. En ce qui concerne la Guyane, dans un premier temps il faut essayer de satisfaire les besoins locaux, puis tenter d'exporter. Les axes que nous avons déjà déterminés au sein de l'ADEG sont le développement de l'élevage et de certaines productions agricoles comme le manioc et le riz, cette dernière ayant l'avantage de présenter des possibilités d'exportation vers la Martinique et vers la Guadeloupe, qui en sont consommatrices.

— Les spécificités locales imposent-elles des formes d'aide ou d'intervention particulières de la part de l'Etat ?

— Je ne peux pas répondre à cette question avant d'avoir étudié tous les éléments des problèmes économiques locaux. Ma philosophie personnelle, en ce domaine, est que toutes les aides devraient avoir une action continuelle sur les comptes d'exploitation.

— Jusqu'à présent, les tentatives conduites avec l'appui du gouvernement pour essayer d'aider les Antilles à sortir de leur état de dépendance économique se sont heurtées aux intérêts des importateurs-exportateurs locaux qui, souvent, les ont contrariées. Comment pensez-vous pouvoir surmonter ce genre d'obstacle ?

— J'ai confiance dans le bon sens des gens. A certains moments, il faut savoir dépasser certains intérêts anciens quand ils ne permettent pas une évolution vers l'avenir. Je pense que les hommes finissent toujours par évoluer au contact des problèmes qui se posent, et ce ne sont pas les problèmes qui manquent dans le monde où nous vivons. Si l'on essaie d'isoler les importateurs-exportateurs, on est sûr d'avoir des difficultés. A mon avis, ce qu'il faut essayer — et c'est certainement possible, — c'est de les intéresser aux investissements que nous ferons là-bas. C'est pourquoi je pense qu'il faudra demander à cette profession de prendre des participations au capital de toute société industrielle qui serait créée tant en Martinique qu'en Guadeloupe et en Guyane. Il faut associer complètement les importateurs-exportateurs ; si on les rejette, évidemment, nous ne ferons rien.

» J'ai eu des contacts avec certains d'entre eux, et je suis plutôt optimiste, car le dialogue a été très positif. Je leur ai précisé, bien entendu, que nous constituons une association privée. L'ANDAG travaille en liaison avec les pouvoirs publics, car, en définitive, ce sont eux qui vont fournir les subventions et mettre en œuvre les réglementations nécessaires. Mais nous sommes complètement indépendants et nullement subordonnés aux pouvoirs publics.

— Les difficultés économiques, qui sont chroniques en Martinique, comme dans les autres départements d'outre-mer, et les problèmes sociaux qui en résultent et qui s'y posent souvent de façon plus vive qu'ailleurs, ne risquent-ils pas de compromettre les efforts de l'ANDAG ?

— C'est justement parce que les difficultés économiques sont réelles que le secrétaire d'Etat a fait appel au secteur privé. C'est une approche toute nouvelle, pleine d'espoir. Notre équipe, constituée par des professionnels locaux et métropolitains, devrait permettre de trouver des solutions efficaces.

» Je peux souligner l'intérêt qu'en métropole de grosses entreprises ont porté à l'ANDAG. Nous avons aujourd'hui une centaine d'adhérents, ce qui démontre qu'il existe du côté métropolitain une réponse très positive, un acte de foi (2).

» Cela dit, il est certain que, si l'ambiance sociale est mauvaise, les investisseurs potentiels qui viendront sur place pour mieux connaître nos départements d'outre-mer ne seront pas tentés d'y investir.

— Envisagez-vous, à ce sujet, de rencontrer les dirigeants des syndicats ouvriers ?

— Pour le moment, j'ai eu des contacts, notamment à Fort-de-France, avec des représentants du patronat et des moyennes et petites industries, et ces échanges de vues ont été productifs. Il n'est pas impossible que j'aie, de la même façon, des contacts avec des représentants syndicaux des organisations ouvrières. Personnellement, je n'exclus rien du tout, mais, en qualité de président de l'ANDAG, je veux faire cela en association étroite avec les associations départementales. Je ne vois que des avantages, en tout cas, à multiplier les contacts afin d'éviter les dialogues de sourds. »

(1) ADEG (Guyane), ADEM (Martinique), APRIGA (Guadeloupe).

(2) Parmi les membres fondateurs de l'ANDAG figurent notamment plusieurs groupes financiers (Caisse nationale du crédit agricole, Banque de Paris et des Pays-Bas, B.N.P., Compagnie financière des Caraïbes), des sociétés commerciales et industrielles, le C.N.P.F., l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture, Air France, la Compagnie générale maritime, les chambres de commerce et d'industrie de Paris, Marseille, Le Havre, Nantes, etc.

En attendant la relance touristique

(Suite de la page 7.)

La « pause » hôtelière ne serait bientôt qu'un mauvais souvenir et le bilan se teinte des couleurs d'espérance :

« *Beaucoup de changements sont intervenus dans la politique de développement touristique au cours de ces derniers mois*, indique la commission.

» *Les structures officielles du tourisme se sont rénovées, tant à l'échelon national (mise en place d'une mission d'études de développement touristique au sein de la direction du tourisme à Paris) qu'à l'échelon départemental (mise en place des comités régionaux de tourisme et des délégations régionales).*

» *La commission demande que soit veillé au maintien de la spécificité « départements d'outre-mer » de la mission d'études fonctionnant à l'échelon national. cours de ces derniers mois* », indique la commission.

» *Par ailleurs, les conditions de la desserte aérienne entre les Antilles et la métropole ont été sensiblement modifiées. A ce propos, il a été souhaité une adaptation des vols-vacances à la petite hôtellerie. Il est nécessaire de rechercher les conditions de la desserte aérienne effective avec certains pays étrangers, notamment l'Allemagne.*

» *A remarquer enfin qu'un des principaux obstacles au développement de la capacité touristique a été levée, à savoir la pause hôtelière instituée en 1977.*

Eléments favorables ...et inquiétudes

» *A cet égard ont été dégagés des moyens financiers pour l'octroi de primes d'emploi et de primes spéciales d'équipement hôtelier. En ce dernier point, toutefois, la commission a recommandé que la prime soit portée de 8 000 francs à 10 000 francs par chambre et que l'agrément d'établissement type quatre étoiles ne soit pas systématiquement écarté.*

» *De nombreux éléments favorables semblent donc être réunis pour donner un nouvel essor à l'activité touristique dans nos départements.* »

Mais la commission devait aussi dénoncer un certain nombre de points jugés négatifs, voire « mortels ».

Tel l'effort de promotion de publicité à l'étranger qui, dit la commission, « *est, à n'en pas douter, un élément-clef de succès. Pourtant, le montant prévu en 1979, 2,6 millions de francs pour les trois îles des Antilles et de la Réunion sur le monde entier est vraiment dérisoire. A noter d'ailleurs que la Guyane, jusqu'à présent exclue, devra, désormais, être prise en compte.*

» *Pire semble être la production normalement prévue pour la période triennale à venir. 4,2 millions de francs, soit 1,4 million de francs en moyenne par an. Quel type de publicité peut-on élaborer avec des montants si faibles ? Comment remplira-t-on les nouveaux établissements ? Serons-nous même en mesure de maintenir les capacités existantes ?* »

« *Il y a donc une profonde inadéquation entre les objectifs de maintien et d'essor de l'activité touristique dans nos départements et ses moyens financiers indispensables de promotion* », conclut le groupe de travail, qui n'en reste pas moins optimiste.

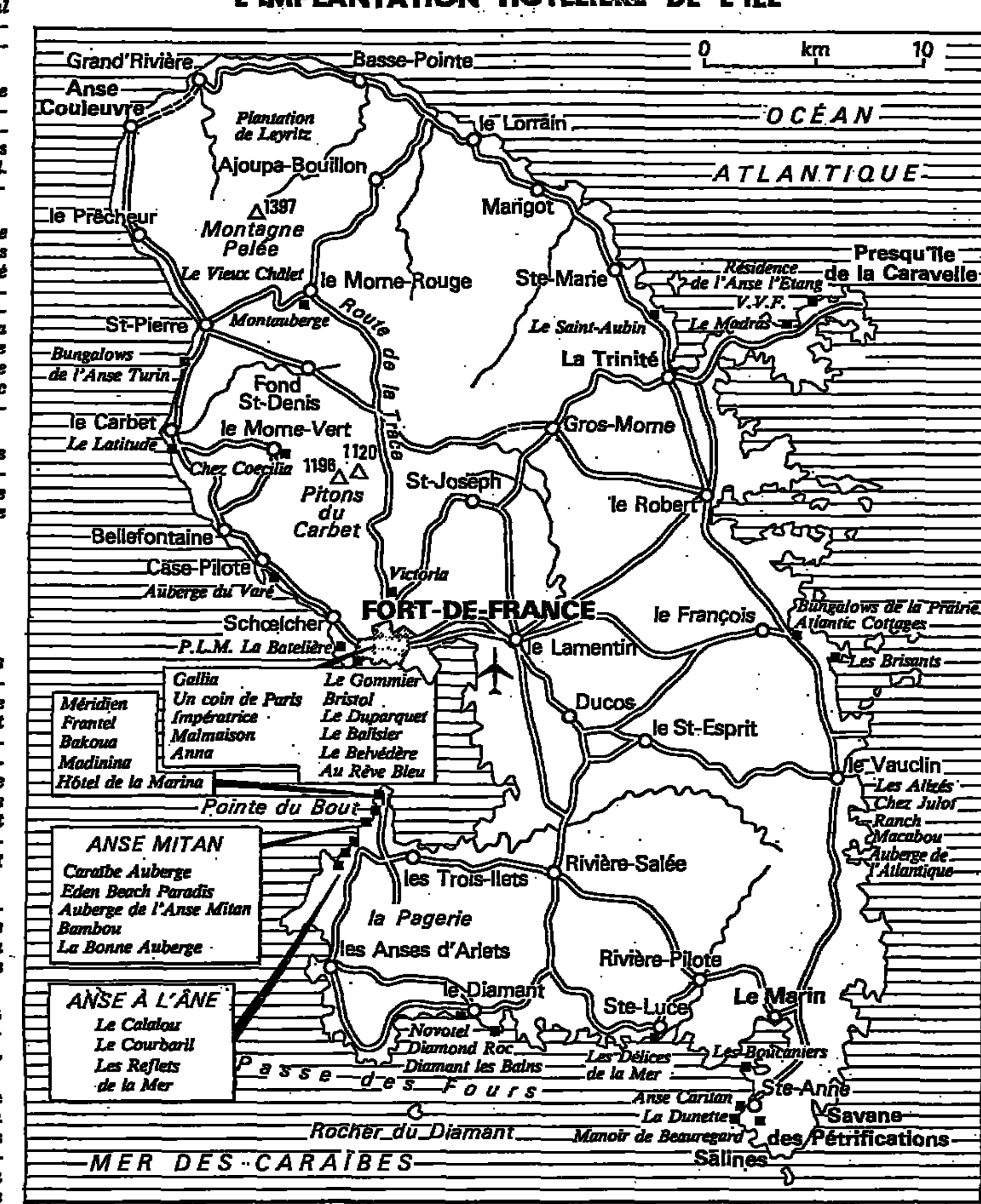
Voici où nous en sommes. En quelque sorte, à l'aube d'une ère nouvelle où enfin le tourisme prendrait dimensions humaines, ne négligerait ni l'homme ni la nature oubliée au seul profit des plages et des cocotiers. Est-ce suffisant ? Est-ce tout ? N'oublie-t-on pas autre chose ?

Une âme peut-être qu'il resterait à retrouver, dévorée qu'elle est par des mirages qui s'inspirent plus d'images flatteuses mais fausses que d'authenticité perdue sur les routes goudronnées qui mènent aux marinas.

Est-il encore temps ?

CLAUDE LAMOTTE.

L'IMPLANTATION HOTELIÈRE DE L'ILE



(D'après le « Guide de la France des tropiques 1980 », 8, avenue de l'Opéra, Paris).

LE POINT D'APPUI N° 7

Dans le document intitulé les orientations pour le développement économique des Antilles et de la Guyane, voici le « point d'appui n° 7 » concernant le développement touristique. Nous avons retenu essentiellement les paragraphes intéressant la Martinique et la Guadeloupe.

● *L'effort consenti par les pouvoirs publics pour le développement touristique des Antilles a porté ses fruits : 250 000 touristes y sont venus en 1977, dont 100 000 métropolitains ; en cinq ans (de 1973 à 1977), le nombre de touristes s'est accru de 60 % en Martinique et de 150 % en Guadeloupe ; la progression est encore plus forte s'agissant des touristes en provenance de la métropole ; le chiffre d'affaires réalisé par l'industrie touristique (hôtellerie, restauration, agences de voyages...) est estimé en 1977 à 265 millions de francs en Guadeloupe et à 279 millions en Martinique ; cette croissance quantitative s'est accompagnée d'un meilleur étalement des séjours dans l'année ; les coefficients de remplissage sont devenus plus satisfaisants...*

● *Il est maintenant nécessaire que la Guadeloupe, la Martinique (...) envisagent une utilisation complémentaire de leurs potentialités.*

Les Antilles peuvent encore diversifier leurs produits touristiques et leurs structures d'accueil et d'animation.

Parmi les orientations possibles de cette diversification, on peut envisager la mise en valeur de l'héritage culturel et historique (forts, musées, sites historiques), l'amélioration des plages et des stations thermales, le développement du tourisme équestre et pédestre (parcs naturels), des sports nautiques, la diversification des types d'hôtellerie et l'orientation vers l'hôtellerie de moyen standing et la para-hôtellerie avec une haute qualité d'accueil et de service...

Le développement du tourisme interrégional, facilitant la communication entre les populations des Antilles et de la Guyane, et vecteur de la complémentarité économique entre ces trois départements, devra être recherché, de même, une prise de responsabilité plus grande des Antillais dans la politique de développement touristique en vue d'une meilleure intégration économique et sociale du tourisme à la vie locale.

● *Cette politique devra bénéficier de moyens financiers bien adaptés, notamment après une réforme du régime des incitations aux investissements productifs, en faveur de l'hôtellerie petite et moyenne et de la para-hôtellerie et des gîtes ruraux par le relèvement du plafond de vingt à trente chambres...*

Un effort de déconcentration devra permettre d'accélérer les procédures d'agrément. Les assemblées locales pourront, de leur côté, rechercher des formules d'aides complémentaires.

Le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM contribuera à la définition des solutions susceptibles de faire redémarrer les hôtels en difficulté, et s'efforcera de proposer une solution satisfaisante au problème de la dévolution des cinquante pas géométriques, des 50 pas géométriques, lié au processus d'investissement.

● *Parallèlement, un effort substantiel de promotion, condition de la réussite de l'économie touristique devra être entrepris...*

● *La poursuite de l'amélioration de la desserte aérienne doit rester un autre point fort du développement du tourisme : l'amélioration de la capacité des appareils, l'accroissement du nombre des dessertes, l'aménagement des tarifs dans un souci de cohérence avec la politique conduite en matière d'hôtellerie, et d'adaptation aux marchés potentiels...*

● *Un effort de formation des hommes, notamment dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes, devra permettre d'ouvrir réellement le marché du tourisme international aux jeunes [des départements cités] ; la formation professionnelle devra également s'orienter davantage vers les emplois de responsabilité...*

● *La définition d'un véritable programme de développement touristique (visant en particulier à l'amélioration de la collecte des statistiques touristiques) devra permettre de mieux prévoir et de mieux contrôler l'évolution du fait touristique. Il serait notamment souhaitable d'établir un plan destiné à orienter les candidats investisseurs (secteurs géographiques, catégorie d'hôtellerie à encourager, extension souhaitable dans certains cas de préférence à la création de nouvelles unités) et un schéma de développement de la plaisance.*

M. Dijoud contraint à une défense élastique

(Suite de la page 7.)

A la fin de la discussion budgétaire, le premier ministre a aussi manifesté son souci de *compromis en acceptant* l'amendement présenté par M. Louis Virapoullé, sénateur centriste de la Réunion, à l'article 69 de la loi de finances pour 1980 relatif aux nouvelles *dispositions* fiscales applicables dans les DOM. Comme prévu, le montant des réductions d'impôt sera plafonné à 18 000 francs en Guadeloupe et en Martinique à partir de l'année prochaine. Toutefois, les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés pourront « *déduire de leurs résultats imposables une somme égale à la moitié du montant total des investissements productifs réalisés à l'occasion de la création ou l'extension d'exploitations appartenant aux secteurs industriel, hôtelier ou de la pêche* ».

Les sociétés et les contribuables, salariés ou non salariés, pourront, d'autre part, déduire de leurs revenus imposables « *une somme égale à la moitié du montant total des souscriptions au capital des sociétés de développement régional ou des sociétés effectuant, dans les DOM, des investissements productifs* », dans les mêmes secteurs économiques.

A moyen terme, ces diverses concessions visent à améliorer le climat politique avant l'ouverture de la campagne pour l'élection présidentielle de 1981, dans un département où M. Giscard d'Estaing avait devancé M. Mitterrand de 13 679 voix au deuxième tour du scrutin de 1974 (1). Il s'agit de conserver au président sortant la même marge de sécurité. De ce point de vue, M. Dijoud n'a qu'un an pour essayer de se réconcilier avec la Martinique. Un pari difficile à tenir.

ALAIN ROLLAT.

(1) Au second tour de l'élection présidentielle de 1974, M. Giscard d'Estaing avait recueilli 55 120 voix (57,10 % des suffrages exprimés) et M. Mitterrand 41 441 (42,90 %).

Les Gaulois ne sont plus leurs ancêtres

Que contiendra exactement le « plan culturel de la France créole » dont M. Paul Dijoud a annoncé l'élaboration en conclusion de la troisième conférence interrégionale des Antilles et de la Guyane, qui a eu lieu à Fort-de-France au mois d'octobre ? Pour l'instant, ce projet reste flou.

M. Dijoud a indiqué quel est son mobile : « Le gouvernement estime qu'il a trop longtemps laissé à ses adversaires les plus résolus le monopole de réfléchir sur le problème culturel. Nous nous engageons donc résolument dans une réflexion qui doit déboucher sur l'action et nous permettre très vite de répondre aux aspirations des jeunes des départements d'outre-mer. »

Le secrétaire d'Etat a aussi justifié son intérêt pour la « dimension culturelle » des orientations gouvernementales : « Pourquoi ignorer que dans un jeune Antillais il y a à la fois l'héritage africain, l'histoire douloureuse de l'esclavage, l'histoire américaine, mais aussi l'histoire française, bien vécue et profonde. Pourquoi vouloir, ainsi que certains l'ont fait trop longtemps, ignorer l'héritage créole et faire des Antillais les derniers descendants des Gaulois ? »

Enfin, M. Dijoud a esquissé les structures qu'il se propose de mettre en place : « Nous allons créer une commission de la France créole qui comprendra une soixantaine de membres et aura pour mission de répertorier le patrimoine culturel antillais et de proposer des solutions adéquates pour le protéger. Nous créerons également une association de la France créole qui regroupera tous ceux qui ne veulent pas nier leur appartenance à la culture française... »

Mais le secrétaire d'Etat atteindra-t-il ses objectifs ambitieux ? Pour l'instant, la commission qui doit être constituée en Martinique n'a pas encore vu le jour. « La liste de ses membres sera prête pour la fin de l'année », indique-t-on simplement à la préfecture.

A la Martinique, comme dans les autres départements et territoires d'outre-mer, les problèmes culturels se posent, en fait, en des termes éminemment politiques.

L'HISTOIRE se répète étrangement. Il y a quelques années M. Olivier Stirn, alors secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, avait créé, dans un but à peu près identique à celui fixé aujourd'hui par M. Dijoud, le C.M.A.C. (Centre martiniquais d'animation culturelle), qui avait pour fonction de promouvoir les spécificités culturelles antillaises dans le cadre de la culture française. Le choix de sa directrice avait été d'ailleurs significatif de cette démarche : Mme Fanny Auguiac est une métropolitaine mariée avec un Martiniquais. Mais depuis sa création le C.M.A.C. n'est devenu que le plus grand entrepreneur de spectacles du département. Il gère une salle où se produisent pêle-mêle l'ensemble instrumental de Grenoble, le Walter Nick Théatre, la Semaine du cinéma québécois, la Compagnie de la Licorne ou les artistes locaux. Il présente également certains de ses spectacles aux enfants des écoles des communes rurales. Mais un tel organisme n'a pu prétendre contrebalancer les activités du SERMAC (Service municipal d'action culturelle), la très efficace machine culturelle créée par la municipalité de Fort-de-France, dont le leader est M. Jean-Paul Césaire, le fils de M. Aimé Césaire, maire de la ville, député apparenté socialiste de la Martinique, ancien condisciple de M. Léopold Sedar Senghor, et lui-même éminent poète. M. Dijoud réussira-t-il là où M. Stirn a échoué ? Car il ne fait guère de doute que c'est directement contre M. Aimé Césaire qu'est dirigé le « plan culturel de la France créole » du secrétaire d'Etat. Celui-ci ne parle-t-il pas de « *ces gens qui veulent mutiler le jeune martiniquais en voulant l'accrocher à l'Afrique qui n'est que l'une de ses composantes* », allusion non déguisée au concept de la négritude tant chanté par Aimé Césaire ?

Le parti progressiste martiniquais (P.P.M.), dont M. Aimé Césaire est le président, ne s'y est d'ailleurs pas trompé, puisque deux de ses ténors en matière de culture ont violemment réagi à l'initiative de M. Dijoud. M. Roland Suvelor, ancien secrétaire général du P.S.U. (1), écrit dans *le Progressiste*, hebdomadaire du parti : « *Le dernier gadget de M. Dijoud n'est que le dernier aboutissement d'une entreprise concertée accomplie avec la complicité aveugle de la droite indigène et ne vise à rien moins qu'à dépouiller les Antillais, sous couvert de les aider, de leur âme, après les avoir dépouillés de leur potentiel productif, bref à les réduire au néant le plus absolu, victimes intégrales de la décolonisation la plus réussie de l'histoire* ».

M. Ernest Pépin, pour sa part, écrit dans une lettre ouverte au secrétaire d'Etat : « *Les peuples transplantés dans vos colonies ont changé la culture française et c'est précisément ce changement-là qui fait la culture martiniquaise* ». Et M. Ernest Pépin de citer Carlos Fuentes : « *La culture n'est pas une question d'hérédité mais de choix, une fidélité et une discipline, rigueur et passion...* » M. Ernest Pépin ajoute : « *A tout faire vous risquez un jour de régner sur un peuple qui, comme ces indiens d'Amérique latine, sera un peuple du silence et de la mutité avec dans les yeux l'écharde d'une mort qui n'en finit pas de mourir. Déjà nous n'habitons plus nos morts. Vous voulez réussir votre colonisation, vous l'échouerez sur les rives d'une violence imparable : la légitime défense.* »

La culture, enjeu et vecteur politique

Voilà donc en quels termes politiques se situe le problème culturel à la Martinique. Mais ce débat politique ne répond pas, en fait, à la question essentielle : existe-t-il une culture antillaise, et quels en sont les composantes, les caractéristiques, les éléments essentiels ? Quand on pose ces questions à un Antillais il semble toujours embarrassé. Les réponses sont parfois dures et inattendues.

M. Hermann Saint-Prix, pharmacien, vénérable d'une loge maçonnique affiliée au Grand Orient de France, exprime un certain scepticisme : « *Il faudra chercher notre culture minutieusement et peut-être sans beaucoup d'espoir. En dehors des Léon, Gontran, Dumas, Eugène, Mona, de quelques groupes de plus en plus rares, des danseurs de « haute taille » et de « bel air » pas encore manipulés, il est difficile de dénicher cette antillinité tant revendiquée* », déclare-t-il. Pour lui « *ce ne sont pas les artifices de style de M. Edouard Glissant* (2) *qui le démarqueront de ses pareils de la France hexagonale. Quant à M. Césaire, poète lumineux de renommée internationale, il n'en demeure pas moins très « accidentel » par la pensée et le discours...* ».

M. Hermann Saint-Prix est encore plus sévère pour le folklore : « *Notre indicatif local du foulard est un complot de putains, la béguine n'étant après tout qu'une danse aguichante de prostituée...* ».

Mme Jacqueline Léger, conservateur de la bibliothèque Schoelcher, qui présida la commission culturelle au dernier colloque de M. Dijoud, se montre beaucoup plus mesurée : « *Pour juger de l'origine de notre musique et inventorier ce qu'il en reste, il faudrait sans doute un ou plusieurs musicologues*, dit-elle. *En cela, la commission régionale qui doit se mettre en place peut, à l'occasion de l'année du patrimoine, rechercher et protéger tout ce qui fait notre culture et qui me paraît être très important. La culture est un vécu individuel, une sensibilité, et il est certain que le vécu antillais est différent du vécu des Français de l'Hexagone.* »

L'action de M. Jean-Paul Césaire, le patron du SERMAC, qui règne sur quatorze centres culturels ceinturant Fort-de-France et sur un vaste parc floral et culturel situé en pleine ville, et où fonctionnent quinze ateliers allant de la danse à la vannerie, en passant par la sérigraphie ou le modelage, s'inspire de la célèbre phrase de Frantz Fanon : « *En régime colonial, un homme cultivé est un homme anticolonialiste.* » Il s'agit donc, pour lui, d'opposer le pouvoir en place, qui gère à la fois l'économie et les idées par l'intermédiaire de l'école et des mass media, à un contre-pouvoir qui aurait pour but de « *désaliéner* » le peuple martiniquais. D'où une action continue pendant toute l'année, conclue en juillet par l'organisation du Festival culturel de Fort-de-France, reconnue comme la plus grande manifestation culturelle des Petites Antilles. Un Festival au cours duquel, pendant un mois, il n'est question que de « *désaliénation* ». Outre les troupes invitées (françaises, américaines, sénégalaises, portoricaines, cubaines), s'y produit tout ce que la Martinique compte d'artistes dans tous les domaines : cinéma, peinture, théâtre, danse musique, etc. Le facteur culturel sert alors de vecteur à la revendication politique, jusqu'à se confondre avec elle, presque à n'exister que par elle.

Quand, dans le même esprit, M. Jean-Paul Césaire annonce l'ouverture, en janvier, d'un « atelier aux énergies naturelles » afin d'étudier les possibilités d'exploitation énergétique, en Martinique, du soleil, de l'océan, des alizés ou des sources d'eaux chaudes d'origine volcanique, son objectif est aussi politique qu'économique. En effectuant des recherches dans ce domaine, le SERMAC désire, en effet, contribuer à favoriser l'instauration d'un mode de vie original, qui accentuerait le caractère spécifique de la société antillaise, déjà fortement affirmé par la richesse des traditions locales, qu'il s'agisse des traditions culinaires, vestimentaires, aratoires musicales et linguistiques.

Pour les jeunes Martiniquais qui appuient ces initiatives — et qui ne se considèrent plus, depuis bien longtemps, comme les descendants des Gaulois, — cette quête écologico-spirituelle vise à former un « *homme antillais* » qui soit « *culturellement différent* » de l'« *homme nucléaire* » des cités industrialisées du monde occidental. L'affirmation de cette identité déborde largement du cadre tracé par les premières orientations fort académiques retenues, au mois d'octobre dernier, en conclusion du colloque de Fort-de-France (recensement et développement des études sociologiques, linguistiques, culturelles, inventaire des richesses du patrimoine historique, etc.).

Si les intentions de M. Dijoud dans le domaine culturel traduisent une évolution positive de la part des pouvoirs publics, elles se heurtent, toutefois, au handicap d'être exprimées bien tardivement. Face au pouvoir culturel que détient aujourd'hui l'opposition, principalement le P.P.M., le secrétaire d'Etat apparaît ainsi isolé et désarmé.

FIRMIN RENÉVILLE.

(1) Roland Suvelor a signé un article intitulé « Masques et mécanismes de la dépossession, dans *le Monde diplomatique* de juin 1977.

(2) Edouard Glissant a obtenu le prix Renaudot en 1958 pour son roman *la Lézarde*.

هكذا من الأصل

DÉFENSE

L'INSTALLATION DE NOUVEAUX MISSILES NUCLÉAIRES EN EUROPE OCCIDENTALE

Le P.S. ne votera pas la motion de censure communiste qui condamne les décisions de l'OTAN

M. François Mitterrand devait, jeudi après-midi 20 décembre, développer à la tribune de l'Assemblée nationale les propositions du P.S. sur le désarmement dans le monde et expliquer les raisons du refus des socialistes de voter la motion de censure déposée par le P.C.

M. Laurent Fabius, porte-parole du P.S. a, en effet, indiqué mercredi soir à l'issue de la réunion du bureau exécutif que les socialistes ne voteront pas cette motion de censure pas plus qu'ils ne participeront à la manifestation organisée jeudi en fin d'après-midi à l'appel du P.C. et de la C.G.T.

Toutefois, les dirigeants socialistes ont chargé M. Pierre Bérégovoy, secrétaire national chargé des relations extérieures, d'adresser rapidement à la direction communiste des contre-propositions précises afin d'élargir le débat à l'ensemble des questions relatives à la sécurité, au désarmement et à la paix, non seulement en Europe mais dans d'autres parties du monde, par exemple, a précisé M. Fabius, au Cambodge.

Le parti socialiste, a souligné M. Fabius, ne reproche pas seulement aux communistes de limiter la riposte à la décision de l'OTAN, mais critique également la manière *« totalement unilatérale et sans aucune consultation ni délai »*, dont le parti communiste avait fixé l'ordre du jour, le lieu et l'heure des rencontres proposées. Cette convocation, estiment les socialistes, *« intervient alors que, sur des questions brûlantes de la vie sociale et politique française, les dirigeants communistes refusent les actions communes que proposent les socialistes sur le terrain des luttes. Elle intervient dans un climat, et après des déclarations très hostiles au P.S., qui constituent sans doute la façon la plus sûre de faire échouer la procédure. D'ailleurs, de nombreuses organisations contactées par le P.C. ont adopté la même position que le P.S. »*

Le parti socialiste, a ajouté son porte-parole, tiendra informées l'ensemble des organisations — syndicats, mouvements, associations — concernées par ces problèmes. « *Enfin,* a indiqué M. Fabius, *des contacts seront pris avec des représentants de l'Internationale socialiste pour que des initiatives concrètes soient prises afin de servir cette grande cause à laquelle les socialistes français sont attachés : le désarmement, la détente, la sécurité et la paix.* »

M. Mitterrand, interrogé mercredi sur France-Inter, a déclaré que le P.S. est prêt à engager des discussions sur le désarmement avec le parti communiste, à condition que l'on ne se borne pas à demander aux Etats-Unis de retirer leurs fusées sans que la même démarche soit effectuée auprès de l'Union soviétique. Après avoir souligné que les armes nucléaires soviétiques sont notamment pointées sur les villes et les installations militaires françaises, le premier secrétaire du P.S. a émis le souhait que cesse la course aux armements et que les fusées nucléaires américaines, tout comme les soviétiques, disparaissent du sol de l'Europe.

L'INTERPELLATION

Le droit d'interpellation, régi par l'article 156 du règlement de l'Assemblée nationale, est une survivance des dispositions qui, sous les IIIe et IVe Républiques, permettaient à un député de demander, à tout moment, au gouvernement, des explications sur tel ou tel aspect de sa politique : il était seulement tenu de remettre au président de l'Assemblée une demande écrite expliquant sommairement l'objet de son interpellation. Cette demande était immédiatement notifiée au gouvernement et l'Assemblée en était informée. La discussion de l'interpellation pouvait être suivie d'un vote, soit que le gouvernement pose la question de confiance soit que le vote sur l'ordre du jour prenne le sens d'un vote de confiance.

Sous la Ve République, il ne peut y avoir interpellation sans dépôt d'une motion de censure, conformément au principe selon lequel le gouvernement ne peut être renversé que par une majorité positive, réunie sur un même texte et supposée capable d'assumer le pouvoir à la place de la majorité en place. C'est la première fois, depuis 1958, que l'article 156 du règlement de l'Assemblée nationale est appliqué.

Une vieille querelle

Les divergences entre le parti communiste et le parti socialiste sur les problèmes de défense et sur les alliances ne sont pas nouvelles. Le programme du P.C.F., « Changer de cap », adopté en octobre 1971, indiquait : « *La France ne doit pas être engagée dans un bloc militaire, quel qu'il soit. Le nouveau gouvernement prendra donc des mesures visant à désengager la France du pacte atlantique (...), organisation politico-militaire aux fins agressives, dominée par les Etats-Unis.* » Au contraire, selon « Changer la vie », programme du P.S. (mars 1972), la politique extérieure du gouvernement de la gauche devait être menée « *sans revenir sur la question de l'appartenance de la France à l'alliance atlantique* ».

Les deux partis se rejoignaient, cependant, pour préconiser la dissolution des blocs militaires (pacte atlantique et pacte de Varsovie) et l'organisation de la sécurité collective entre tous les Etats européens. Mais, sur la question du désarmement, le P.S. indiquait que, « *dès son accession au pouvoir, le gouvernement de gauche devra prendre la décision d'interrompre la construction de la force de frappe* », tandis que le P.C.F. se prononçait, en outre, pour la « *liquidation des stocks existants* ».

Le programme commun de gouvernement, signé en juin 1972, affirmait : « *Soucieux d'assurer la sécurité de la France en tenant compte de l'état actuel du continent européen, le gouvernement fondera sa politique de défense nationale tout à la fois sur la recherche de la sécurité collective et du désarmement, le respect de ses alliances et une réorganisation des forces armées françaises.* » Il était précisé que « *les problèmes éventuels posés par les obligations résultant de l'appartenance de la France à l'alliance atlantique* » seraient résolus avec la « *volonté d'engager le pays sur la voie de l'indépendance à l'égard de tout bloc politico-militaire* ».

Le programme commun se prononçait pour la « *dissolution simultanée* » (l'épithète était reprise du programme socialiste) des deux blocs et pour une participation active à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, proposée par l'Union soviétique (la future conférence d'Helsinki). Il prévoyait que des forces françaises pourraient concourir à un « *système de sécurité collective européen* ». Le programme commun annonçait d'autre part, en cas de victoire de la gauche, la « *renonciation à la force de frappe stratégique* » et l' « *arrêt immédiat à la fabrication de la force de frappe française* ».

Des différences d'interprétation ne tardaient pas à apparaître entre les signataires de ce programme. En juillet 1973, M. Charles Hernu, responsable des questions de défense au P.S., ayant pris part à une controverse sur les expériences nucléaires françaises en soulignant la nécessité de poser « *tout le problème de la défense* » et de tenir compte, notamment, des évolutions possibles de la politique américaine, *l'Humanité* lui conseillait de s'en tenir, en ces matières, au texte de juin 1972, qui n'était « *pas loin* », selon le quotidien du P.C.F., de constituer « *une doctrine* ».

Quelques mois plus tard, M. François Mitterrand déclarait, sans être démenti par les communistes, que le programme commun comportait « *quelques remarques importantes sur la non-destruction des stocks* » nucléaires constitués par la France, alors que rien de tel ne figurait dans ce texte. En revanche, le P.C.F. réagissait, au mois de novembre 1973, à une déclaration de M. Hernu indiquant que la future armée française pourrait disposer d'armes nucléaires tactiques. « *Cette proposition est contraire aux solutions préconisées par le programme commun* », soulignait *l'Humanité*.

L'évolution du P.S. vers la prise en compte de la force de frappe s'amorce officiellement en 1976, le cimté directeur de ce parti examinant des rapports de MM. Hernu, Robert Pontillon et Jean-Pierre Chevènement, qui s'accordent à estimer que la gauche au pouvoir devra tenir compte du « fait nucléaire ». Une même évolution se dessine au P.C.F., où M. Louis Baillot, responsable des questions de défense, déclarera bientôt que la défense nucléaire est désormais un fait difficile à ignorer. Au mois de juin, Jean Kanapa déclare, devant le comité central du P.C.F., que, si la participation des communistes au pouvoir en France « *pose un problème* » aux autres pays membres de l'alliance atlantique, le gouvernement de la gauche « *devrait se déclarer prêt à renégocier les termes de cette alliance* ». Jean Kanapa se prononce, d'autre part, pour « *une politique de défense authentiquement nationale* », et il propose de renégocier le programme commun sur ces différents points.

Le rapport Kanapa

Le sens de cette démarche s'éclaire un an plus tard. En mai 1977, le comité central du P.C.F. adopte un rapport de Jean Kanapa, qui marque le ralliement de ce parti à la force de frappe nucléaire. Les communistes proposent d'actualiser le chapitre du programme commun sur la défense, en tenant compte du fait que l'arme nucléaire représenta pour la France le seul moyen de dissuasion réel, que la crédibilité de cette arme dépend de la capacité de l'employer sans recourir aux services des systèmes de détection et de surveillance de l'OTAN et que la défense française ne peut être en aucune façon partagée avec des états-majors occidentaux.

Le revirement du P.C.F., outre qu'il surprend une partie de ses militants, prend de court les socialistes, qui n'ont pas encore arrêté leur position en matière de défense. Les négociations sur l'actualisation du programme commun, au cours de l'été de 1977, achoppent sur cette question. La « *maintenance* » de l'arme nucléaire et la stratégie « *tous azimuts* », préconisées par le P.C.F., intriguent les socialistes, qui soupçonnent leurs partenaires de proposer une forme d'autarcie ou de neutralisme, voire de s'aligner sur les thèses du pacte de Varsovie. Certains socialistes, prêts à accepter l'arme nucléaire, l'envisagent dans le cadre d'une défense européenne, que le P.C.F. refuse catégoriquement. M. Mitterrand est convaincu que les communistes entendent remettre en cause l'appartenance de la France à l'alliance atlantique et faire jouer sa situation particulière en faveur des positions soviétiques.

Les communistes reprochent aux socialistes de douter de la possibilité d'une défense indépendante et de placer, par conséquent, la sécurité de la France sous le « parapluie » nucléaire américain. M. Georges Marchais réaffirme toutefois, après la rupture intervenue le 22 septembre 1977 entre les deux partis, que le P.C.F. ne fait pas de la sortie de l'alliance atlantique la condition d'un accord avec le P.S. Il critique, d'autre part, la proposition faite par M. Mitterrand d'organiser un référendum sur le nucléaire civil et militaire (le premier secrétaire du P.S. avait renoncé à cette proposition à la veille de l'ultime séance de négociation, mais la version socialiste du « programme commun actualisé » publiée en janvier 1978 indique que « *la décision finale devra appartenir aux Français* »).

La convention nationale du P.S. chargée, en janvier 1978, de définir la politique de ce parti en matière de défense, se prononce pour le « *maintien en état* » de l'armement nucléaire français jusqu'à la réunion d'une conférence internationale sur le désarmement. M. Mitterrand déclare que la France sera une « *alliée loyale* », mais non « *intégrée* », des Américains, au sein du pacte atlantique.

Le XXIIIe congrès du P.C.F. confirme, en mai 1979, les positions adoptées par les communistes lors de la négociation sur le programme commun.

Du côté du P.S., dans le « projet socialiste » actuellement soumis à la discussion des militants, sont recensées les idées-forces du P.S. dans ce domaine. Il est notamment indiqué que « *les socialistes choisissent la voie de la sécurité collective et combattent la prolifération nucléaire* ». La France proposera, selon ce texte, la convocation d'une conférence européenne permanente pour la réduction des forces conventionnelles et nucléaires et des tensions en Europe.

Le projet récuse ensuite « *la vision traditionnelle des menaces qui faisait du bloc oriental la seule source du danger* ». Il ajoute : « *La dimension essentielle de la menace est de voir l'Europe transformée en théâtre d'opération à la seule initiative des superpuissances. La stratégie d'affrontement gradué qui nous est proposée par les blocs est le corollaire de la sanctuarisation des Deux Grands. On peut se demander si le vrai projet des états-majors atlantique et soviétique n'est pas de mener la bataille en Europe en cas d'affrontement Est-Ouest. Ainsi s'expliqueraient les recommandations de l'OTAN : renforcer les forces conventionnelles et développer les armes nucléaires tactiques.* »

Après avoir souligné que le maintien dans l'allliance atlantique « *ne peut signifier un acquiescement à la stratégie américaine* », le projet se prononce pour « *le maintien en état d'une force de dissuasion française indépendante, élément d'une sécurité collective conçue à l'échelle de l'Europe* ».

PATRICK JARREAU.

« L'HUMANITÉ » : M. Mitterrand s'aligne sur Washington.

Dans *l'Humanité* du 20 décembre, René Andrieu reproche à M. Mitterrand de reprendre à son compte « *l'argument essentiel avancé par l'OTAN* », à savoir que « *les Américains ont raison de répondre au réarmement soviétique* ». « *En somme*, écrit-il, *le premier secrétaire du parti socialiste s'aligne fidèlement sur Washington. (...) Le malheur, c'est que la nouvelle argumentation des experts est en contradiction totale avec les propos que tenaient jusqu'ici les milieux de l'OTAN.* »

René Andrieu cite des propos de dirigeants américains et ouest-allemands affirmant l'égalité des forces des deux blocs ou la supériorité de celles du pacte atlantique. Il poursuit : « *Pourquoi les dirigeants américains, avec l'aval de M. Giscard d'Estaing et de François Mitterrand, prennent-ils la terrible responsabilité de relancer la course aux armements en installant sur le sol européen, aux frontières de l'U.R.S.S., six cents nouveaux missiles nucléaires ?*

» *Une telle décision va à l'encontre des accords SALT signés le 18 juin par Carter et Brejnev et qui consacraient l'équilibre des forces militaires entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.*

» *L'Union soviétique a-t-elle, depuis cette date, renforcé son dispositif ? Les fusées SS-20, que certains avancent comme prétexte pour justifier la décision de l'OTAN, ont été mises en place depuis plus de trois ans, c'est-à-dire bien avant la signature des accords SALT. Et Hans Apel, ministre de la défense de R.F.A., a vendu la mèche en déclarant que la décision de « modernisation » du système de fusées de l'OTAN a été prise en 1975, c'est-à-dire à un moment où n'existaient pas encore les SS-20.* »

Le directeur adjoint de *l'Humanité* conclut : « *On regrettera que le parti socialiste, qui proclame si fort son désir d'union, n'ait pas saisi cette occasion d'en montrer la sincérité en participant à la manifestation d'aujourd'hui à Paris.* »

● *Le parti des forces nouvelles* (P.F.N., extrême droite) estime que « *une fois de plus, en manifestant contre les euro-missiles, le parti communiste choisit l'U.R.S.S. contre la France.* »

● *TF 1 et la défense nationale.* — TF 1 a reçu le 18 décembre le prix Vauban pour l'ensemble de son action en 1979 en faveur de la promotion et de l'illustration de la défense nationale. Ce prix, d'un montant de 2 000 francs, est attribué par l'association des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale.

Aux Pays-Bas

Le gouvernement a pû éviter la crise

Correspondance

La Haye. — Le gouvernement néerlandais a évité, dans la nuit du mercredi 19 au jeudi 20 décembre, la crise dont il était menacé à l'occasion du second débat parlementaire sur la modernisation de l'arsenal nucléaire de l'OTAN. Cent quarante-sept des cent cinquante députés assistaient à la séance. La principale motion de censure déposée par l'opposition de gauche a été repoussée par 81 voix contre 66. Ce texte exigeait que le gouvernement de coalition (chrétiens-démocrates et libéraux) refusât l'installation sur le territoire néerlandais de fusées nucléaires tactiques américaines.

Le gouvernement de M. Van Agt a finalement recueilli, au terme d'un débat qui a duré plus de quatorze heures et qui a été entièrement télévisé, le soutien de l'ensemble du groupe parlementaire chrétien-démocrate. L'opposition socialiste espérait pouvoir compter sur le renfort d'une dizaine de députés de ce groupe, qui avaient déjà fait défection à la majorité lors d'un précédent scrutin sur le même sujet (*le Monde* du 8 décembre).

Ainsi se sont dissipés les doutes sur la survie du gouvernement de M. Van Agt, formé il y a exactement deux ans. Ni les chrétiens-démocrates ni les libéraux n'ont tous été convaincus par l'argumentation de M. Van Agt en faveur d'une réponse affirmative à la demande américaine, mais la volonté d'éviter une crise ministérielle — et, donc, des élections anticipées, dans des circonstances qui, selon de récents sondages, seraient peu favorables à la majorité, en particulier aux libéraux — l'a finalement emporté. 200b.mtquatre-vingt

RENÉ TER STEEGE.

LE CHEF DU CABINET MILITAIRE DU PREMIER MINISTRE EST PROMU VICE-AMIRAL

Sur la proposition de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, le conseil des ministres du mercredi 19 décembre a approuvé les promotions et nominations suivantes dans les armées :

● MARINE. — Sont promus : vice-amiral, le contre-amiral Pierre Lacoste ; contre-amiral, le capitaine de vaisseau Claude Corbier.

[Né le 23 janvier 1924 à Paris, commandant l'escorteur d'escadre « Jauregulberry » en 1967, adjoint au chef du cabinet militaire du ministre de la défense en 1975, commandant l'Ecole supérieure de guerre navale en 1976, Pierre Lacoste est chef du cabinet militaire du premier ministre depuis octobre 1978.]

● TERRE. — Sont promus : général de division, le général de brigade Charles Llamby ; général de brigade, le colonel Pierre de Quengo de Tonquedec.

● AIR. — Sont promus : général de brigade aérienne, les colonels Philippe Sander, Pierre Hubac, Jacques Lemaire et Armand Turcq.

● SERVICE DE SANTE. — Sont promus : médecin général avec le grade de général de brigade, le médecin-chef des services de classe normale Raymond Gavarrino, nommé commandant l'école nationale des élèves-officiers de réserve du service de santé, et le médecin-chef des services de classe normale Pierre Bourrel ; pharmacien-chimiste général avec le grade de général de brigade, le pharmacien-chimiste-chef des services de classe normale Claude Joudrier, nommé chef des services pharmaceutiques et chimiques du 1er corps d'armée et de la 6e région militaire (Metz).

Sont nommés : directeur du service de santé de la 2e région maritime (Brest), le médecin général, médecin-chef des services hors classe Henri Linon ; chargé des fonctions de sous-directeur du personnel à la direction centrale du service de santé, le médecin général, médecin-chef des services de classe normale Charles Ehrhart ; directeur adjoint du service de santé de la 5e région militaire (Lyon), le médecin général, médecin-chef des services de classe normale François Guillot.

L'irak commande vingt-quatre nouveaux Mirage-F1

Le Qatar achète six avions d'entraînement Alpha-Jet

La France vient de conclure avec deux pays du Proche-Orient d'importants marchés d'armements aéronautiques : il s'agit de la vente de vingt-quatre avions de combat Mirage-F1 à l'Irak, et celle de six avions d'entraînement Alpha-jet au Qatar. Ces deux appareils sont conçus par la société Dassault-Breguet, qui attend, pour cette année, un montant des commandes nationales et étrangères supérieur, en valeur absolue, à celui de 1977, la meilleure année enregistrée à ce jour par la société privée.

● Avec l'Irak, il s'agit d'un contrat qui complète celui de juillet 1977 par lequel la France a déjà accepté de fournir à Bagdad trente-six intercepteurs Mirage-F1 de défense aérienne, dont les premiers exemplaires devraient lui être livrés au début de l'an prochain.

Il avait été entendu, à l'époque, que l'Irak annoncerait ultérieurement la commande de trente-six nouveaux Mirage-F1. L'accord qui vient d'être conclu ne porte que sur vingt-quatre exemplaires supplémentaires de cet intercepteur. Il semble que l'Irak ait préféré réduire d'une douzaine de Mirage-F1 sa deuxième commande pour mieux se préparer à un achat du Mirage-2 000 lorsque le nouvel avion de combat de Dassault-Breguet sera opérationnel.

La commande nouvelle de l'Irak porte à six cent quatorze le nombre total de Mirage-F1 achetés par la France et la clientèle étrangère. Avec l'Irak, les clients extérieurs sont la République sud-africaine, l'Espagne, le Koweït, la Grèce, la Libye, le Maroc, l'Equateur et la Jordanie.

● Avec le Qatar, il s'agit de la vente de six biréacteurs d'entraînement et d'appui léger Alpha-jet que Dassault-Breguet construit avec des industriels ouest-allemands. C'est la première fois qu'un Etat du Proche-Orient commande un tel appareil et le contrat a pu être signé malgré la concurrence d'une société britannique, avec l'avion Hawk.

Si l'on exclut la France, qui envisage d'acheter au total deux cents exemplaires, l'Alpha-Jet a été commandé à ce jour par la République fédérale d'Allemagne (cent soixante-quinze), la Belgique (trente - trois), le Maroc (vingt-quatre), le Nigéria (douze), la Côte-d'Ivoire (six) et le Togo (cinq).

Pour l'année qui s'achève, les dirigeants de Dassault-Breguet prévoient un montant des prises de commandes, françaises et étrangères, pour les matériels civils et militaires, qui devrait s'élever à 13 500 millions de francs au lieu de 10 550 en 1978. A l'exportation, seule, ces prises de commandes sont évaluées à 10 600 millions pour 1979.

L'année en cours, si ces estimations se confirment, devrait présenter un montant record des prises de commandes, l'année la plus favorable (1977) ayant totalisé 13 570 millions de francs. En réalité, cependant, compte tenu de la dégradation monétaire, il s'agit d'une stagnation des résultats.

En 1979, si l'on exclut les dernières commandes de l'Irak et du Qatar, les contrats importants dans le domaine militaire ont été ceux de la Jordanie (trente-six Mirage-F1), du Pakistan (trente-deux Mirage-5, la version simplifiée du Mirage-III), de l'Inde (vingt Jaguar), du Nigéria (douze Alpha-Jet) et du Chili (seize Mirage-50, la version du Mirage-III équipée du réacteur du Mirage-F1).

Pour faire face à l'ensemble de ces contrats, la société a prévu d'augmenter les cadences de fabrication de ses avions. C'est ainsi que le Mirage-F1, de cinq exemplaires par mois actuellement, passera à six en 1980 et à huit en 1982, tandis que les cadences de l'Alpha-Jet seront de douze exemplaires par mois en 1980, contre onze cette année.

Le Mirage-III, avec ses versions dérivées, continuera d'être produit alors que la commande de l'armée de l'air française — la première dans le temps — remonte à octobre 1958. Vingt-et-un an après, le Mirage-III est construit à un exemplaire et demi par mois et cette cadence sera portée à quatre en 1982. A cette date, si les industriels tiennent les délais, le Mirage-2000 peut prendre la relève.

Des marchés pour le Mirage-2000 ?

Si l'on en croit les dirigeants de la société, le plan de charge est assuré jusqu'à l'été de 1981 avec les commandes en carnet. L'an prochain, une prospection active du marché étranger sera entreprise pour commercialiser éventuellement le Mirage-2000 retenu, pour l'instant, par la seule armée de l'air française. On sait, en effet, que l'Australie a écarté cet avion, lui préférant deux modèles américains jugés plus adaptés à ses missions de défense, et que Dassault-Breguet s'est retiré volontairement de la compétition au Canada face à la rivalité de deux appareils américains.

Cependant, les dirigeants du groupe privé croient pouvoir affirmer que le marché australien ne leur est pas définitivement fermé surtout, comme il en est question, si le gouvernement de Canberra a l'intention de renouveler ultérieurement son parc d'avions d'entraînement.

Les deux clients étrangers susceptibles de manifester prochainement leur intérêt en faveur du Mirage-2000 sont, en Europe, l'Espagne et la Grèce. Le premier de ces deux pays pourrait toutefois choisir de partager sa commande, à égalité, avec les Etats-Unis qui lui fourniraient le F-16 de General Dynamics, ou le F-18 de Northrop-McDonnell-Douglas.

JACQUES ISNARD.

● ERRATUM. — Dans *le Monde* daté 20 décembre, une erreur typographique nous a fait écrire que les avions Mirage F-1 de l'armée de l'air française totalisaient, à ce jour, depuis leur entrée en service, dix mille heures de vol. Il s'agit en réalité de cent mille heures de vol.

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. François-Poncet : l'Afrique aux Africains, ce n'est pas l'Afrique aux autres

Une quinzaine d'orateurs et guère plus d'auditeurs ont participé au « grand débat » consacré mercredi soir 19 décembre à la politique africaine de la France. Aux discours redondants et soporifiques de ses partisans, l'opposition — ou ce qui en tenait lieu — a répondu par des réquisitoires outranciers ou confus. Le seul intérêt des propos échangés a tenu à l'échange de vues courtois entre MM. Messmer, Guéna et François-Poncet sur les mérites et les limites de l'intervention militaire en Afrique. Les orateurs du R.P.R., qui ont une longue expérience du continent, ont fait de prudentes remontrances sur les limites ou l'inefficacité de certains « coups de pouce » — notamment au Tchad, dont M. Messmer voit l'avenir sous des couleurs très sombres. Au terme du débat, le ministre des affaires étrangères leur a donné acte que l'intervention « ne doit pas être un procédé habituel ». C'est bien le moins, on en conviendra.

Du côté de l'opposition, M. Chevènement avait le redoutable honneur de prononcer le réquisitoire et de dire quelles leçons on pouvait tirer de l'affaire des diamants. Il l'a fait dans son style brouillon et décousu, affaiblissant une argumentation qui eût dû être solide et ne réussissant — ce qui semble chose aisée — qu'à mettre en fureur le ministre des affaires étrangères. Celui-ci, en dénonçant la « petitesse » et la « médiocrité » de l'intervenant, est parvenu à abaisser encore le niveau du débat.

Restait, du moins, le numéro de comique troupier du général Bigeard balayant d'une main généreuse les revers d'un complet veston vierge de médailles — « J'en ai partout. » — ou évoquant ses trente mois en Centrafrique — « Avec le lieutenant Bokassa, mes respects mon colonel... » Le tout pour conclure, ce qui n'était pas si mal vu : « Nous ne sommes pas sortis de l'auberge. »

Sans cet instant de détente, les très rares auditeurs — un seul diplomate africain assistait à la séance de nuit — auraient succombé à la dépression qu'inspire le spectacle de la représentation nationale débattant d'un sujet important.

P.-J. FRANCESCHINI.

Le débat sur la politique africaine de la France s'ouvre mercredi 19 décembre par une déclaration du ministre des affaires étrangères.

M. FRANÇOIS-PONCET résume les objectifs poursuivis par la France sur le continent africain et indique notamment : *« De grâce, que l'on cesse les procès d'intention, la vision anecdotique, réductrice et abaissante, les allusions gratuites, toutes choses qui voudraient embarrasser le gouvernement et qui sont surtout blessantes pour les Africains qui les entendent. La France ne poursuit aucune visée hégémonique, de quelque nature ou sous quelque forme que ce soit. »* « *Il n'y a pas,* ajoute-t-il, *d'ingérence de la France dans les affaires des pays africains. Nous nous interdisons tout jugement sur le choix des peuples. Notre aide est et restera exempte de toute condition politique. Elle continuera de respecter la souveraineté de nos partenaires.* »

Abordant les problèmes de sécurité, M. François-Poncet indique que ceux-ci ont « *brutalement changé de nature en 1975* ». Il note à cet égard deux aspects. « *Le premier,* déclare-t-il, *est qu'à l'égard des pratiques coloniales anciennes les moins admissibles, et pour la première fois depuis cette époque définitivement révolue, sont apparus en Afrique de véritables corps expéditionnaires venus de loin, de très loin. On peut en évaluer les effectifs à cinquante mille hommes. Ce chiffre donne la mesure du problème ainsi créé et des risques qui en découlent pour la stabilité du continent noir.*

» Le second est que se sont constitués ici et là, dans des pays qui n'en avient manifestement pas l'usage, d'importants arsenaux d'armes modernes. » Le ministre des affaires étrangères demande comment la France pouvait ignorer les appels qui lui étaient lancés et indique : « *Elle ne l'a pas fait, mais elle n'agit qu'à la demande des autorités établies et reconnues, dans le respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun des Etats.* » M. François-Poncet énumère ensuite les quatre pays où la France est intervenue militairement : « *En Mauritanie, d'abord, où, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, nous avons contribué à maintenir l'intégrité de ce pays et à l'aider à sortir dans des conditions approuvées par la communauté internationale d'un conflit qui, fondamentalement, ne la concernait pas.*

» Au Zaïre ensuite, où, par deux fois, en 1977 et 1978, nous avons aidé le gouvernement à faire face à une agression d'origine extérieure qui menaçait l'intégrité du pays. Cette intervention, strictement limitée, a favorisé le retour à la paix intérieure et le rapprochement avec tous les pays voisins.

» Au Tchad : nos troupes avaient quitté le pays en 1975 à la demande des autorités ; elles y sont revenues en 1978 à leur demande pour faire face à une action dont chacun sait qu'elle était venue de l'extérieur. Nos forces ne sont jamais intervenues dans les affrontements. En revanche, nous avons contribué à la réconciliation nationale. Nous avons retiré la moitié de nos forces. Nous ne maintenons le surplus qu'à la demande expresse et réitérée du gouvernement qui, pour la première fois, représente toutes les tendances.

» En Centrafrique, en dernier lieu, où une intervention limitée a permis, sans effusion de sang, de mettre un terme à la situation exceptionnelle que des Africains qualifiés et dûment mandatés avaient au préalable — mais ce préalable était nécessaire — constatée. La République Centrafricaine a retrouvé aujourd'hui sa place auprès des autres pays africains. Je rappelle en outre que le gouvernement français a décidé, avant-hier lundi, de retirer une des trois compagnies qui avaient été envoyées à Bangui. Les effectifs français en République Centrafricaine ne sont plus aujourd'hui que de trois cent soixante-dix hommes sur un territoire d'une superficie supérieure à celle de la France. A qui fera-t-on croire qu'il s'agit d'une expédition coloniale, d'un enlisement ou d'une mise sous tutelle ?

» Tels sont les cas où nous sommes intervenus. On peut dire que, sans notre aide, quatre pays auraient sombré dans l'anarchie ou perdu leur indépendance. » « *L'Afrique aux Africains,* conclut il, *ce n'est pas l'Afrique aux autres. Ce n'est pas cela que nous dicte l'amitié africaine.* »

M. GALLEY : nous ne nous déroberons jamais à nos engagements

« *Aujourd'hui,* déclare M. GALLEY, ministre de la coopération, *un accord récemment signé avec la République de Guinée-Equatoriale porte à vingt-six le nombre de pays auxquels nous offrons une aide bilatérale privilégiée.* » Il observe qu'au 1er décembre 1979 onze mille huit cent cinquante-huit agents se trouvaient en poste dans les vingt-six Etats avec lesquels la France coopère, ajoute qu'un programme de bourses et de stages permet, à ce jour, d'accueillir en France plus de trois mille trois cents étudiants et signale qu'il y a « *entre certaines villes françaises et africaines des jumelages exemplaires qui aboutissent à de véritables projets de développement au niveau municipal* ».

M. Galley note que la « *sécurité indispensable* » des pays africains suppose « *un minimum de moyens* ». Il ajoute : « *Pourquoi ce continent serait-il le seul à comporter une majorité d'Etats ouverts à tous vents, offerts à tous les appétits ?* » « *Voudrait-on contraindre nos meilleurs amis à faire appel à ceux pour qui le sous-développement se combat uniquement à coups de ventes d'armes Kalachnikoff, Sam-7 et Mig-19, une horde de conseillers spécialisés et de stages où la formation militaire va de pair avec une mise en condition idéologique dont on connaît l'aboutissement ?* »

Le ministre de la coopération assure qu'il y a aujourd'hui « *un millier à peine d'assistants militaires français en Afrique* », puis il affirme : « *Nous ne nous déroberons jamais à nos engagements.* »

M. MESSMER (R.P.R.) : intervention militaire et échec politique

M. MESSMER (R.P.R., Moselle) évoque la situation qui règne au Sahara occidental et au Maroc, puis il indique : « *Chacun essaie naturellement d'entraîner la France dans son camp, avec d'autant plus d'espoir de réussir que la politique de notre gouvernement a été longtemps hésitante.* » « *Notre engagement militaire aux côtés des gouvernements tchadiens successifs,* poursuit l'ancien premier ministre, *a-t-il empêché depuis dix ans une effrayante dégradation de la situation ? Nos avions et nos instructeurs en Mauritanie ont-ils sauvé le gouvernement de Moktar Ould Daddah ?* »

En ce qui concerne les pays francophones, M. Messmer assure : « *Dans ces pays donnons la préférence aux actions les plus urgentes et les plus utiles, c'est-à-dire la nourriture des corps et des esprits.* » Après avoir insisté sur la nécessité de ne pas « *disperser exagérément notre action* », il ajoute : « *Ce n'est pas respecter les Africains, ni les Français, que de se prêter à une mascarade dispendieuse comme le sacre de Bokassa Ier... ou à des opérations du même genre. En refusant de voir la corruption, on finit par l'encourager. Je ne suis pas de ceux qui s'opposent à toute intervention militaire outre-mer, et je respecte le courage civique de ceux qui décident, comme le courage physique de ceux qui agissent sur le terrain.* » « *Mais,* observe-t-il, *toute action de force en Afrique doit avoir un motif indiscutable et être strictement limitée dans l'espace et dans le temps, donc brève et ponctuelle. Ce fut le cas au Zaïre ; ce n'est le cas d'aucune des trois interventions actuelles : Tchad, Mauritanie, Centrafrique.* » M. Messmer conclut que l'intervention militaire ne doit pas devenir « *un procédé habituel* ». Il ajoute : « *Une intervention militaire est toujours la conséquence d'un échec politique, et il est rare qu'elle puisse le réparer.* »

M. GREMETZ (P.C.) : des protectorats

Selon M. GREMETZ (P.C., Somme), la France se doit d'être le partenaire privilégié de l'Afrique dans le domaine de la coopération. Il faut, déclare-t-il, que « *notre pays appuie la lutte de tous les peuples dits « sous-développés » pour un véritable ordre international* ». Evoquant « *le respect de l'indépendance des peuples africains* » de la France, il observe: « *Disons sans attendre que renverser Dacko pour installer Bokassa, puis renverser Bokassa pour réinstaller Dacko, n'a que peu à voir avec la non-ingérence et le respect de l'indépendance, même s'il est clair que nous ne pleurons pas la chute du tyran.* » Dénonçant « *le rôle de gendarme de l'impérialisme dans cette région du monde* » rempli, selon lui, par la France, il observe, d'autre part, que les délégations du C.N.P.F. se « *succèdent* » en Afrique du Sud et ajoute : « *Nous importons du charbon d'Afrique du Sud extrait avec le sang et la sueur des mineurs noirs et nous fermons dans le même temps les mines en France.* » M. Gremetz assure que « *les groupes d'interventions extérieurs autonomes, formés de militaires de métier, c'est le pendant français de la force d'intervention que Carter met en place aux Etats-Unis* ».

Le député communiste affirme enfin que la « *politique d'agression* » du gouvernement français vise quatre buts : « *Maintenir les intérêts des grandes firmes françaises ; maintenir au pouvoir des régimes qui s'accommodent de la domination néo-coloniale, entraver le mouvement d'émancipation sociale et politique des peuples ; enfin, être la pointe avancée de l'impérialisme.* » M. Gremetz déclare en conclusion : « *Il n'est pas admissible à notre époque que l'on considère encore des pays africains comme des protectorats.* »

M. GRANET (app. U.D.F., Aube) estime que, dans ce débat, il s'agit de l'Afrique mais aussi de la France. « *La France,* précise-t-il, *qui peut abdiquer et se recroqueviller frileusement et petitement dans son Hexagone. Ou la France qui ne renonce pas à l'universalité de son message et de sa présence.* » « *Lorsque nous parlons du rôle spécifique français,* ajoute-t-il, *nous entendons par là ni le rôle russe, ni le rôle américain, ni un rôle de neutralisation à la finlandaise. Là comme ailleurs, notre objectif est un monde multipolaire.* »

Le porte-parole du groupe U.D.F. indique que le slogan « *L'Afrique aux Africains* », « *inlassablement répété par le président de la République* », gêne « *tous ceux qui veulent assurer leur emprise sur l'Angola ou sur la corne de l'Afrique, et ce slogan les gêne d'autant plus qu'ils échouent dans leur tentative de domination.* » « *Les uns,* poursuit-il, *nous disent qu'à Kolwezi nous sommes les mercenaires des Américains, tandis qu'à peu près à la même époque on nous accusait à Addis-Abeba, parce que nous maintenions des relations correctes avec le régime en place, de trahir le monde libre.* » « *Le général de Gaulle,* poursuit M. Granet, *déjà avait eu à faire face à ces feux croisés. J'ose croire que ceux qui revendiquent son héritage reconnaîtront la continuité de la politique gouvernementale, et donc sauront la défendre.* »

MM. CHEVÈNEMENT (P.S.) ET JEAN FRANÇOIS-PONCET polémiquent

S'adressant à M. Galley, M. CHEVÈNEMENT (P.S., Territoire de Belfort) déclare : « *Etait-il plus urgent de faire un long séjour à Bangui que de venir justifier votre politique devant les élus du peuple ?* » Il ajoute : « *Il a fallu que certains scandales éclaboussent l'Etat, éclatent sur la place publique et que l'impudence de certaine politique atteigne un degré extrême pour que le gouvernement se sente obligé* [en provoquant ce débat] *de nous faire une concession.* »

Evoquant la demande effectuée par le groupe socialiste pour la création d'une commission d'enquête sur la politique africaine, il indique : « *Nous aurions pu entendre des ambassadeurs, M. Journiac des agents du SDECE, qui sont aussi parfois ambassadeurs.* » A propos de l'« *affaire des diamants* », le député socialiste déclare : « *Jusqu'à présent, on s'est contenté d'accuser tel hebdomadaire satirique d'avoir produit des faux ; mais si le président de la République se sent dans son droit, que n'intente-t-il un procès ? Il va remettre les cadeaux qu'il a reçus à la fin de son septennat : qu'il le fasse dès maintenant, s'il en a reçu !* » « *Est-ce un hasard,* ajoute-t-il, *si les Etats-clés de notre politique africaine sont le Gabon, la République Centrafricaine et le Zaïre ? Ce sont trois pays à coups d'Etat, trois pays miniers dont le sol recèle uranium, pétrole, cuivre, manganèse, titane, diamants.* » M. Chevènement assure que les rapports Gaulle avec les chefs d'Etat africains se « *nourrissaient d'estime* ». « *En fait,* précise-t-il, *il s'agissait de relations morales, comme celles qui peuvent avoir les membres d'une même famille. Mais, en faisant de Bongo, Bokassa et Mobutu ses intimes, le président de la République est descendu aux cuisines, ou plutôt, dans les bas-fonds !* » Le député de Belfort poursuit : « *Il n'est pas sain que nous soyons passés de la Communauté à la « copinité », qu'un ambassadeur de France soit choisi par le président du Gabon parmi d'anciens agents du SDECE.* »

M. FRANÇOIS-PONCET prend alors la parole et déclare : « *Tout ce que vous dites inspire le dégoût. Votre intervention n'est qu'un tissu de calomnies et d'attaques personnelles. Vous tentez de ramener ce débat à la médiocrité et à la petitesse qui sans doute vous caractérisent.* »

« *Je regrette, monsieur le ministre, que vos propos soient si peu ceux d'un diplomate !,* réplique M. J.-P. CHEVÈNEMENT. *Votre réaction montre que j'ai frappé juste.* » Il ajoute : « *Il existe une interpénétration entre grandes sociétés françaises et étrangères, entre leurs représentants sur place, la colonie française, la bourgeoisie et les dirigeants locaux. Tout cela forme un bloc huilé par la corruption et protégé, en cas de malheur, par l'intervention* manu militari *de la France.* »

Après M. FONTAINE (N.I., La Réunion), qui assure que la France « *n'a pas à rougir de ce qu'elle fait en Afrique* », M. GUÉNA (R.P.R., Dordogne) affirme que la politique africaine de la France « *ne doit pas être en contradiction avec notre diplomatie dans le reste du monde* ». Il indique que « *l'Afrique aux Africains* », *cela doit être moins un slogan qu'une conviction* ». « *Ne nous posons pas* poursuit M. Guéna, *comme le rempart de l'Occident en Afrique face aux menées soviétiques, cubaines ou chinoises* ». Evoquant l'intervention française en Centrafrique, le député de Dordogne observe : « *Il n'est pas convenable de se saisir d'une telle action pour lancer une opération de politique intérieure contre le gouvernement.* »

M. BORDU (P.C., Seine-et-Marne) déclare que le fonds d'aide et de coopération est « *en quelque sorte le relais du capital privé des multinationales et leur assure le bon terrain pour des investissements plutôt assurés* ».

M. FERETTI (U.D.F., Moselle) réfute les critiques dont a fait l'objet la politique africaine de la France, il observe : « *Ces critiques sont plus nombreuses à cette tribune qu'à celle de l'O.U.A. et de l'ONU.* »

M. LECMOINE (P.S., Eure-et-Loir) déclare notamment : « *La question essentielle n'est pas de savoir ce que la France peut faire pour l'Afrique, et bien souvent aux dépens de l'Afrique, mais ce qu'elle peut faire avec les peuples africains* ».

M. Xavier DENIAU (app. R.P.R., Loiret) évoque le rôle et les moyens dont disposent les organismes de francophonie, et M. Bernard DESCHAMPS (P.C., Gard) : « *Vous aidez politiquement et militairement le Maroc dans son entreprise de dépeçage du Sahara occidental, espérant en outre déstabiliser l'Afrique elle-même.* »

M. BIGEARD (app. U.D.F., Meurthe-et-Moselle) justifie les diverses interventions françaises en Afrique.

M. VOISIN (R.P.R., Indre-et-Loire) assure que la politique suivie par le gouvernement français en Afrique est « *lucide, courageuse et déterminée* ».

M. MARIN (P.C., Vaucluse) affirme qu'il n'est pas possible de comprendre les prises de position du gouvernement français à l'ONU « *sans se référer à la collaboration de la France dans tous les domaines avec les Etats racistes d'Afrique australe* ».

M. LONGUET (U.D.F., Meuse) se félicite des « *relations personnelles* » avec les dirigeants africains du gouvernement français.

Répondant aux orateurs, le ministre des affaires étrangères, évoquant la situation au Tchad, indique : « *Au-delà de la paix civile, c'est la vie humaine qui dépend du maintien de quelques forces françaises, afin de laisser la porte ouverte à la réconciliation des différentes ethnies.* » M. FRANÇOIS-PONCET affirme d'autre part : « *La politique africaine de la France n'est pas critiquée en Afrique, sauf par ceux dont les appétits sont bien connus.* »

M. GALLEY affirme ensuite : « *La France n'est jamais intervenue en Afrique que dans des conditions indiscutables.* » Après avoir indiqué que les troupes françaises évacueront le Centrafrique dès que la gendarmerie et l'armée de cet Etat « *seront reconstituées* », le ministre de la coopération évoque « *les ragots colportés par des chroniqueurs de bas étage* » que M. Chevènement a, selon lui, repris à son compte. Il ajoute que les propos du député socialiste « *témoignaient d'un mépris entaché de néo-colonialisme, voire de racisme.* »

« *La vérité,* répond M. CHEVÈNEMENT, *c'est que vous considérez l'Assemblée nationale comme une endroit où il faut étouffer les critiques, sous prétexte d'appeler à la décence.* »

La séance est levée jeudi 20 décembre, à 2 h. 55.

LE DIFFÉREND ENTRE LE M.R.G. ET M. HUNT

M. François Massot, député apparenté socialiste des Alpes-de-Haute-Provence, membre du Mouvement des radicaux de gauche, a évoqué mercredi 19 décembre à l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions d'actualité, le différend qui oppose son parti à M. Pierre Hunt, porte-parole de l'Elysée (*le Monde* du 19 et du 20 décembre).

Il a présenté la thèse du M.R.G., selon laquelle le contenu d'une émission de Radio-France, préparée par cette formation, avait été communiqué, avant diffusion, à M. Hunt. M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication lui a répondu : « *Il est légitime que le conseil d'administration puisse faire procéder à l'audition des bandes d'enregistrement lorsque celles-ci ont été réalisées par des sociétés privées — ce qui est le cas ici — ne serait-ce que pour vérifier que les règles relatives à la diffamation n'ont pas été violées. Vous dites qu'une indiscrétion a été commise. Si c'est vrai, elle est condamnable et le conseil d'administration doit en être saisi. Je vous invite donc à produire vos preuves au lieu de vous en tenir à des insinuations qui visent les journalistes de Radio-France. Vous avez en effet fait publier un certain nombre d'insinuations sur cette affaire. On a même pu lire que la commission de contrôle avait consulté le bâtonnier... Or cette commission ne s'est pas réunie, et le bâtonnier en question n'est rentré que mercredi matin d'un voyage à l'étranger !* »

TF 1 : le P.S. et les « diamants » de Bokassa.

A l'occasion de l'émission réservée aux formations politiques, ce jeudi 20 décembre, sur TF 1, à 19 h. 45, le parti socialiste a cédé son temps d'antenne à deux journalistes, Claude Angeli (*le Canard enchaîné*) et Dominique Jamet (*le Quotidien de Paris*), invités à parler de « l'affaire » des diamants de Bokassa.

M. Jean-Louis Guillaud, président-directeur général de TF 1, a adressé à M. François Miterrand, premier secrétaire du P.S., une lettre, publiée ce jeudi par *le Quotidien de Paris*, dans laquelle, « *compte tenu du caractère particulier* » de cette émission, il attire son attention sur la nécessité de « *respecter la législation et la réglementation applicables, notamment celles concernant l'ordre public, la protection des personnes et le droit d'auteur* ».

● *Au cabinet du premier ministre,* M. Raymond Guillou, secrétaire général de la préfecture de la Sarthe, est nommé chef du cabinet de M. Raymond Barre. Il succède à M. Pierre-André Wiltzer récemment nommé conseiller chargé des affaires politiques et des relations avec le Parlement (*le Monde* du 20 décembre).

POLITIQUE

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le débat sur l'interruption volontaire de grossesse

La loi précise les conditions de sa propre application dans les hôpitaux publics

Le texte mis au point conjointement par les députés et les sénateurs réunis en commission mixte paritaire et qui a été voté mercredi 19 décembre par l'Assemblée nationale ne modifie la loi de 1975 et le projet voté en première lecture au Palais-Bourbon que sur quelques points, dont l'un est fondamental.

Aux termes des décisions de la commission mixte paritaire, la loi prévoira en effet elle-même, avec précision, les conditions dans lesquelles le secteur public devra à l'avenir pratiquer l'interruption volontaire de grossesse. On sait que c'est sur ce point capital que la loi de 1975 avait particulièrement achoppé, devant d'une part, le refus opposé par nombre de médecins hospitaliers à son application, devant d'autre part, l'insuffisance de la volonté politique qui avait présidé à sa mise en service. Le gouvernement avait proposé de corriger cette double carence par voie de décret. Le Parlement en a décidé autrement. Les centres hospitaliers régionaux et généraux devront à l'avenir, la loi le précise, disposer d'une structure où seront pratiquées les I.V.G. A défaut de la contribution de l'un des services de l'hôpital, une unité « ad hoc » sera créée dans ce but. Ainsi, note le rapport de la commission mixte paritaire, « sera résolu le problème de l'application de la loi par l'hôpital public. »

Le gouvernement ayant appuyé les conclusions de la commission mixte paritaire, le Sénat devrait à la suite de l'Assemblée adopter ce projet ce jeudi 20 décembre, rendant ainsi définitive la loi de 1975. Une loi que le secteur public devra, à l'avenir, appliquer sans se retrancher derrière le caractère temporaire qu'elle revêtait depuis cinq ans. Et que le secteur privé ne devra plus à l'avenir outrepasser, comme il l'a souvent fait depuis 1975.

CLAIRE PRISSET.

L'Assemblée nationale examine mercredi matin, en deuxième lecture, le projet de loi rejeté par le Sénat relatif à l'interruption volontaire de la grossesse.

M. DELANEAU (U.D.F.), rapporteur de la commission mixte parlementaire, expose les différentes dispositions adoptées par la commission mixte paritaire.

— Dès le début de la grossesse, les femmes pourront disposer « *des allocations d'enfants secourus* » et des secours en espèces de l'aide sociale à l'enfance.

— Les pénalités prévues par l'article 317 du code pénal réprimant l'avortement illégal sont alourdies pour les médecins et les autres professionnels de la santé.

— Le dossier-guide remis à chacune des femmes qui demandent une I.V.G devra : comporter les adresses des établissements où sont pratiquées les I.V.G. et mentionner les principales dispositions de loi ; ces dossiers-guides seront diffusés par les directions départementales de l'action sanitaire et sociale ;

— La consultation sociale ne pourra, en ce qui concerne les cliniques privées, être effectuée dans le même établissement où l'intervention aura été pratiquée.

— Les commissions « *d'aide à la maternité* », dont l'Assemblée nationale avait demandé la création, sont supprimées.

— Le délai de réflexion d'une semaine, que l'Assemblée avait proposé de majorer de deux jours, est ramené à sa durée initiale

— La durée pendant laquelle l'établissement sera tenu de conserver les attestations nécessaires à l'intervention est portée de six mois à un an.

— Le consentement parental exigé des mineures est maintenu : celui de l'intéressée sera également exigé.

— Les conditions dans lesquelles les hôpitaux publics pratiqueront des I.V.G. sont désormais prévues par la loi elle-même et non pas par la voie réglementaire, comme le proposait le gouvernement : les centres hospitaliers régionaux et généraux devront disposer d'une structure spécialisée ; à défaut une unité *ad hoc* sera créée.

— La délégation parlementaire pour les problèmes de démographie sera commune aux deux Assemblées.

Mme Monique Pelletier, ministre de la conditon féminine, estime qu'il s'agit d'un texte « *de raison* », qui comporte « *des améliorations notables* ».

Dans la discussion générale M. BEAUMONT (N.I., Val-de-Marne) souligne qu'aucun des députés ayant voté contre le projet en première lecture ne fait partie de la commission mixte paritaire. MM. DEBRE (R.P.R., la Réunion) et FOYER (R.P.R., Maine-et-Loire) affirment qu'il y a là « *scandale* ».

M. SCHVARTZ (R.P.R., Moselle) plaide pour la définition d'une politique démographique, et Mme FRAYSSE-CAZALIS (P.C., Hauts-de-Seine), notant que le gouvernement n'a accepté « *aucune véritable amélioration* », dénonce l'attitude des socialistes au Sénat, qui ont repoussé le projet « *au risque de revenir à la loi de 1920* ».

M. BOLO (R.P.R., Loire-Atlantique) affirme que, malgré « *sa bonne foi* », Mme Pelletier sera « *totalement incapable* » d'empêcher les déviations de ce texte « *néfaste* ». M. DEBRE assure : « *Dans vingt ans, la population française ne comportera qu'un quart de jeunes de moins de vingt ans. Devant ce drame national, la priorité absolue, c'est la vie.* »

Selon Mme JACQ (P.S., Finistère), « *la pseudo-société libérale avancée vient encore de restreindre les libertés des femmes* »

Enfin M. FOYER dénonce une loi « *qui supprime la protection de la vie de l'enfant conçu* » et affirme que « *la France est en train de se suicider* ».

Dans les explications de vote M. MILLET (P.C., Gard) dénonce « *les excès inquiétants et d'un autre âge de la majorité* », ainsi que l'attitude des socialistes.

L'ensemble du projet est ensuite adopté dans le texte de la commission mixte paritaire par 270 voix contre 195 sur 475 votants et 465 suffrages exprimés. — L. Z.

AUTRES TEXTES VOTÉS

● CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Mercredi matin 19 décembre, l'Assemblée examine, en seconde lecture, la proposition de loi de M. FOYER (R.P.R., Maine-et-Loire) tendant à modifier certaines dispositions relatives aux conseils de prud'hommes. Ce texte permet à un conseil de prud'hommes de regrouper des communes dépendant du ressort d'un autre tribunal de grande instance. Après le rapport de M. DOUFFIAGUES (U.D.F.) et le rejet de plusieurs amendements de l'opposition, l'Assemblée adopte définitivement la proposition de loi dans le texte du Sénat.

● SURSIS D'EXPULSION

L'Assemblée examine ensuite la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier certaines dispositions du code de la construction et de l'habitation, ainsi que la proposition de loi de M. d'AUBERT (U.D.F., Mayenne) tendant à rendre définitive la législation permettant de surseoir « *aux expulsions de certains occupants de bonne foi* ».

M. BAUDOUIN (U.D.F., Manche), rapporteur de la commission des lois, indique que le texte voté en commission tend à rendre définitives les mesures prises après la guerre pour remédier à la crise du logement qui sévissait alors et qui, faute d'une autre loi, devraient prendre fin au 1er janvier 1980.

LES DISCOURS DE CLOTURE

M. Chaban-Delmas : le silence ne doit pas être érigé en consentement

Mercredi 19 décembre, l'Assemblée nationale entend le discours de clôture de la session d'automne de M. Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale. Il évoque la disposition de l'article 40 de la loi organique relatif aux lois de finances, qui prévoit que « *la seconde partie de la loi de finances de l'année ne peut être mise en discussion devant une assemblée avant le vote de la première partie* ». M. Chaban-Delmas indique que le mot « *vote* » ne permet pas à lui seul de déterminer si la loi organique exige que la première partie de la loi de finances ait été adoptée ou s'il requiert seulement qu'elle ait été soumise « *à la délibération et au scrutin* ». Il ajoute : « *Selon l'interprétation traditionnelle — et incontestée jusqu'ici — des dispositions de la loi organique, la loi de finances constitue une unité, et aucune des deux parties (sauf dans le cas, très particulier, que prévoit l'article 44) n'est un ensemble au sens du droit parlementaire.* »

Il observe à ce sujet : « *En raison de cette ambiguïté, et dans l'impossibilité où j'étais de consulter le Conseil constitutionnel du fait même d'une jurisprudence établie à la suite d'une demande d'avis que j'avais moi-même présentée en 1961, j'ai décidé, dès le moment où j'ai choisi de faire poursuivre les débats, que, le jour venu, je saisirais le Conseil d'une demande d'examen de la conformité de la loi de finances à la Constitution* » (1)

M. Chaban-Delmas déclare ensuite à propos de l'article 49, alinéa 3 de la Constitution : « *La nature de nos institutions, leur physionomie, telles que vingt ans de pratique constitutionnelle en ont dessiné les traits, leur esprit en un mot, doivent constituer, en effet, le guide du bon usage d'une disposition dont le garde des sceaux de l'époque, ainsi que le rappelait récemment le président du groupe socialiste, avait tenu à souligner devant le comité consultatif constitutionnel le caractère à la fois essentiel et exceptionnel.* »

En d'autres termes, l'article 49 alinéa 3 ne peut être isolé, pour son application, de l'ensemble du contexte institutionnel. Ce contexte, poursuit-il, est celui d'une « *Constitution à la fois parlementaire et présidentielle* ». L'ancien premier ministre observe ensuite : « *Que le gouvernement gouverne et que le Parlement contrôle et légifère ! L'un est le contrepoids nécessaire de l'autre, nécessaire pour le bon fonctionnement de la démocratie. Aussi*, ajoute-t-il, *convient-il d'user avec mesure de la procédure prévue au troisième alinéa de l'article 49. Certes, cette procédure est parfaitement conforme à l'esprit et à la lettre de nos institutions qui requièrent autre chose qu'une simple rencontre dans la critique pour renverser le gouvernement ; et plutôt que de mettre en exergue le fait que le budget a été adopté sans vote, il est loisible d'observer que, sur l'adoption de ce texte essentiel, le gouvernement a engagé son existence même. Mais le recours à une disposition qui tend finalement à ériger le silence de l'Assemblée en consentement doit demeurer limité. Il ne saurait devenir un moyen ordinaire de légiférer.* »

M. Chaban-Delmas estime que « *la procédure en question, essentielle pour les cas exceptionnels, pourrait être dangereuse pour le régime si elle était employée à tout instant* », et, évoquant le nécessaire « *équilibre des pouvoirs* », rappelle les propos qu'il tenait en juillet 1961 alors qu'il occupait les mêmes fonctions : « *Un déséquilibre certes a disparu avec la République précédente ; il reste à éviter qu'un déséquilibre inverse ne s'établisse sous la Ve République. L'Assemblée n'est plus omnipotente, elle l'admet, mais elle ne saurait se contenter de devenir une simple chambre d'enregistrement.* »

Le président de l'Assemblée nationale ajoute : « *Pour maintenir dans les rapports entre les pouvoirs un tel équilibre, par nature précaire, il appartient à l'exécutif d'abord que les règles institutionnelles mettent à l'abri des empiétements, aux groupes de la majorité ensuite de recréer les conditions d'une concertation permanente, sincère, fructueuse, dans le cadre approprié fourni par nos institutions. Mais cela n'est pas de mon ressort. Telle est cependant la route à suivre.* »

(1) M. Chaban-Delmas a saisi le Conseil constitutionnel le 19 décembre.

M. BARRE : assurer l'efficacité et l'autorité de l'action gouvernementale

Après avoir assuré que le bilan législatif de la session d'automne aura été « *d'une grande qualité* », et considéré que « *l'engorgement législatif devient intolérable* », le premier ministre ajoute que l'Assemblée a « *utilement et efficacement travaillé* ». Il indique à ce sujet : « *Il convient que le pays le sache à un moment où l'on entend de-ci, de-là des propos sur la dégradation du rôle du Parlement, propos qui tiennent à des arrière-pensées évidentes.* »

M. Barre déclare d'autre part : « *Les quelques difficultés rencontrées sur des points précis ne doivent pas faire oublier que ces résultats ont été acquis dans un esprit général de concertation entre votre Assemblée et ses commissions d'une part, le gouvernement d'autre part.* »

En ce qui concerne l'interprétation de l'article 40 de la loi organique, le premier ministre indique : « *C'est au Conseil constitutionnel de trancher, et il le fera.* » A propos de l'engagement de responsabilité du gouvernemen sur le budget pour 1980 et le projet relatif au financement de la Sécurité sociale, M. Barre affirme : « *Cela n'était pas, comme on a pu le dire, pour restreindre en quoi que ce soit les prérogatives du Parlement. Les institutions que le peuple français s'est données et dont il ne cesse de se féliciter ont accordé au gouvernement les moyens de gouverner et au Parlement le pouvoir de légiférer et de contrôler l'exécutif. Cet équilibre me paraît indispensable et je souhaite qu'il soit rigoureusement observé. Le fait pour le gouvernement d'avoir engagé sa responsabilité devant l'Assemblée nationale ne me paraît pas l'avoir mis en cause.* »

Evoquant les propos tenus par M. Chaban-Delmas en 1961, le premier ministre déclare : « *Je constate entre premiers ministres, à dix-huit ans d'intervalle, une sorte de convergence d'attitude, et il n'y a rien de surprenant à cela compte tenu des devoirs de la fonction.* »

« *L'article 49, alinéa 3,* poursuit M. Barre, *a été utilisé pour faire adopter des textes qui étaient jugés essentiels pour la politique du gouvernement, et il ne viendrait à l'esprit de personne, pas au mien en tout cas, de l'utiliser pour n'importe quel projet de loi. Mais je ne saurais dissimuler à l'Assemblée que j'y aurai recours pour tous les textes importants dont le vote par la majorité ne serait pas assuré. Je préfère la concertation et l'accord entre le gouvernement et la majorité, mais je ne saurais renoncer à une disposition de la Constitution dont le but est, précisément, lorsqu'il s'agit d'une affaire importante, d'assurer l'efficacité et l'autorité de l'action gouvernementale.* »

Le premier ministre note en conclusion que l'année qui s'achève n'a pas été « *mauvaise pour la France* » et que « *celle qui s'ouvre comportera des difficultés* ». Il ajoute : « *Nous n'avons pas le droit de sacrifier l'intérêt de notre pays à des considérations qui sont bien secondaires par rapport à l'enjeu.* »

Seul le pouvoir est sourd

(Suite de la première page.)

Sur le même thème, il y a dix jours, *M. Michel Rolant*, secrétaire national de la C.F.D.T. et responsable du secteur économique de la Confédération, déclarait : « *La C.F.D.T., suivie par toutes les autres organisations, a demandé qu'un autre scénario soit établi* (pour la préparation du VIIIe Plan), *dans lequel la réduction du chômage serait un objectif central et non un résultat.* » Et le rapport sur lequel délibère notre troisième assemblée, le Conseil économique et social, mentionne dans ses conclusions : « L'emploi restera la préoccupation première au cours *de l'année 1980, des années qui* viennent comme des années récentes » C'est aussi l'obsession du R.P.R. dans le domaine économique et social.

Faut-il multiplier les citations ? Difficile de résister à la tentation ; d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un jeu mais de mettre en lumière les convergences entre le programme du Rassemblement et les objectifs des organisations patronales et syndicales. M. Edmond Maire affirmait, la semaine dernière : « *L'absence de Plan est un véritable crime contre l'avenir du régime et l'avenir de certaines industries. Il faut reprendre l'offensive, ne pas abandonner le Plan, alors même qu'on n'en a jamais eu autant besoin.* » Le Plan, ardente obligation gaulliste. M. Ceyrac, à la radio, dimanche, divine surprise, déclare : « *Nous sommes fondamentalement pour le développement de la participation.* » La participation, legs du général de Gaulle, auquel le R.P.R. est si fort attaché, trait caractéristique de notre mouvement, qui a toujours voulu réconcilier le progrès économique et le progrès social.

A l'échelle mondiale, le 25 novembre, M. Bergeron, pour répondre aux défis des temps nouveaux et à la hausse du pétrole, propose la mise en œuvre d'une sorte de « plan Marshall à l'échelle de la planète. Dès 1977, Jacques Chirac lançait l'idée et le mot, qui étaient repris comme un élément-clé de la doctrine soumise au « congrès » R.P.R. du 23 septembre 1979. Quant à l'Europe, qui pourrait nier maintenant que l'élection d'une Assemblée au suffrage universel ait mis en route, comme le Rassemblement l'avait prédit, une mécanique implacable qui mettra en pièces la politique agricole commune et achèvera la transformation de la C.E.E. en zone de libre échange.

***

Pendant ce temps, que fait le gouvernement ? Il se bouche les oreilles, les yeux et joue au concours de pronostics. Est-ce raisonnable de faire le sourd, quand sa majorité réclame 2 milliards de francs d'économies sur le train de vie de l'Etat, quand il faut, pendant le débat budgétaire, ripler l'impasse 1979, prévoir pour 1980 un déficit qui sera plus près de 50 milliards que de 30 ? Est-ce clairvoyant de soutirer aux retraités 1,3 milliard quand la Sécurité sociale pose un problème de 24 milliards et que sa majorité demande une réforme d'ensemble ? M. Barre affirme que « *écart avec l'Allemagne commence à se réduire* » et que « *la situation de l'emploi s'améliore* » ; le president de la République déclare que « *la France passe au groupe des pays moins vulnérables où elle rejoint des pays comme l'Allemagne fédérale et le Japon* ». Est-ce réaliste alors que nous connaîtrons en 1979 une hausse des prix double de l'Allemagne et une variation du chômage strictement inverse : progression de 13 % en France, recul de 13 % en Allemagne ? L'indice de la production et celui de l'emploi connaissent, c'est vrai, en France, depuis la rentrée, un répit tout relatif : mais il n'y a pas d'amélioration pour l'inflation ou l'investissement privé productif ; est-ce raisonnable de vouloir nous faire prendre une hirondelle d'automne pour le printemps ? Ne savons-nous pas que l'année 1980 sera très dure ; ce n'est pas professer le catastrophisme que de le dire : le pétrole, en hausse de 100 % sur l'an dernier, un choc au moins aussi rude qu'en 1974, l'Allemagne réduisant son activité de près de moitié, l'Amérique débutant une récession, et le dollar continuant à jouer les Arsène Lupin monétaires. Va-t-on longtemps se bander les yeux, jouer à colin-maillard quand on accueille Khomeiny, recevoir un ayatollah chez soi sans en prévoir les conséquences, déclarer en février 1979, plusieurs mois après le déclenchement de la révolution iranienne, que la crise pétrolière « portera sur les quantités au lieu de porter sur les prix ». Pourquoi nous laisser entendre tous les six mois que nous allons nous en sortir ou promettre aux Français « le solde de tout compte » pour leurs efforts financiers ?

Tout cela n'est pas sérieux ; il faut que cessent ces propos dispersés à tout vent. Une autre politique économique et sociale existe ; le R.P.R. en a tracé les grandes lignes ; elle est conforme aux aspirations qu'expriment les forces vives du pays. Il faut changer de cap. Certes, le Rassemblement pourrait se satisfaire de n'être pas écouté du pouvoir, puisqu'il est entendu de l'opinion, même si celle-ci n'en a pas toujours clairement conscience. Mais avoir raison ne suffit pas quand il s'agit du destin de la France et des Français.

JEAN MÉO.

● *M. Bernard Pons*, secrétaire général du R.P.R., a annoncé dans une interview au journal *Rhône-Alpes* du 21 décembre, que son mouvement présentera à l'opinion des thèmes de réflexion dont « *la sanction sera constituée par l'élection présidentielle puisque nous nous situons dans une perspective présidentielle* ».

● *M. Michel Noir*, secrétaire national du R.P.R., député du Rhône écrit dans *le Progrès de Lyon* du 21 décembre : « *Je suis étonné par l'absence d'humilité du premier ministre qui a indiqué, à plusieurs reprises, qu'il ne craint pas la sanction de l'opinion publique. Or, telles que fonctionnent aujourd'hui nos institutions, il n'a pas à être sanctionné par l'opinion. On ne vote pas pour élire un premier ministre. Le seul à avoir une responsabilité devant le peuple, c'est le président de la République...* »

M. MARCHAIS : le président de la République veut s'arroger le pouvoir de faire les lois.

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a déclaré mardi 18 décembre devant les parlementaires communistes réunis à Drancy (Seine-Saint-Denis), que, en utilisant la procédure de l'engagement de responsabilité (article 49, alinéa 3 de la Constitution), « *le président de la République, par gouvernement interposé, veut s'arroger le pouvoir de faire les lois* ».

M. Marchais a ajouté : « *Tous les partis représentés aujourd'hui à l'Assemblée nationale, à l'exception du seul parti communiste français, ont appelé en 1958 à voter pour l'actuelle Constitution et pour l'installation du pouvoir des monopoles (...).*

» *Ce sont les partis de droite que sont le R.P.R. et l'U.D.F., mais également le parti socialiste, qui se présentait lui-même à l'époque comme « la figure de » proue de la Ve République », qui portent la responsabilité de cette procédure arbitraire de l'article 49-3, procédure contraire à toutes les règles de la démocratie puisqu'elle permet l'adoption d'un projet de loi sans aucun vote, par un véritable tour de passe-passe, à moins qu'une motion de censure ne soit déposée.*

» *Les députés communistes ne sont en rien responsables de cette situation. Ils ont eu raison de censurer le gouvernement parce qu'il serait inconcevable de laisser adopter de tels projets qui sont des pièces maîtresses de la politique antisociale et antinationale du pouvoir, sans que tous les députés prennent leur responsabilité et sans que l'opinion publique soit informée de leurs votes.* »

Le Sénat adopte le projet de loi sur l'adhésion de la Grèce à la C.E.E.

Le Sénat a adopté à main levée, mercredi 19 décembre, le projet de loi autorisant la ratification du traité d'adhésion de la Grèce à la Communauté économique européenne, projet voté par l'Assemblée nationale le 5 décembre dernier (« le Monde » du 7 décembre) et qui revêt donc, désormais, force de loi.

La Haute Assemblée avait auparavant repoussé, par cent quatre-vingt-quatre voix contre quatre-vingt-quatorze, la motion du groupe socialiste tendant à opposer la « question préalable » à ce texte.

« L'adhésion produira effet le 1er janvier 1981, a indiqué le rapporteur M. PALMERO (Un. centr., Alpes - Maritimes). *La concurrence de l'industrie grecque ne doit pas perturber notre économie,* a-t-il précisé. *Quant aux importations de produits agricoles, leur importance est presque marginale (...). Un long passé a tissé entre la Grèce et nous des liens indéfectibles. Offrons lui,* conclut le rapporteur, *les chances de son avenir. »*

M. BERNARD - REYMOND, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, souligne que la Grèce est porteuse d'un message auquel nul peuple européen ne peut rester insensible. Sur le plan économique, le marché grec nous ouvre des perspectives intéressantes et le traité signé à Athènes le 28 mai dernier constitue un accord équilibré, qui tient compte des intérêts des deux parties. Sur le plan politique, la Grèce, par son son réseau d'amitiés et de relations, notamment avec les pays du Proche-Orient, donnera aux relations extérieures de la Communauté une dimension nouvelle.

M. GENTON (CNIP, Cher) est favorable à cette adhésion. Il espère qu'elle permettra aussi d'atténuer l'antagonisme gréco-turc.

M. TAJAN (Gauche-dém., rad. gauche, Tarn-et-Garonne) ne rejette pas le principe de l'adhésion mais repoussera le traité tel qu'il est présenté aujourd'hui.

M. MINETTI (P.C., Bouches-du-Rhône) estime que les clauses de sauvegarde ne sont que *« trompe-l'œil »* et que l'élargissement à la Grèce aura des conséquences *« désastreuses »* pour nos travailleurs.

M. GARCIA (P.C., Seine-Saint-Denis) pense que cette adhésion, qui vise à renforcer le flanc sud de l'OTAN, a de quoi inquiéter par l'accroissement de l'influence militaire des Etats-Unis qu'elle va permettre.

C'est un défenseur des agriculteurs français que M. COURRIERE (P.S., Aude) combat une adhésion qu'il estime précipitée, tout en approuvant son principe.

M. MARCILHACY (non-inscrit, Charente) considère, au contraire, qu'un refus (ou un report) de la candidature de la Grèce aurait de désastreuses conséquences politiques.

M. BERNARD - REYMOND reprend alors la parole pour accuser les socialistes français de refaire *« une sorte de programme commun en vue de maintenir la Grèce hors d'Europe, alors que c'est le pays qui mérite le plus d'en être ».*

M. PISANI : mieux vaut un élargissement retardé que manqué

M. PISANI (P.S., Haute-Marne) intervient pour défendre la « question préalable » de son groupe. Il regrette l'attaque à laquelle s'est livré le secrétaire d'Etat contre le parti socialiste. *« Le débat,* dit-il, *devrait se situer à un autre niveau. Peut-on dire que l'admission de la Grèce n'entrainera pas, et rapidement, celles de l'Espagne et du Portugal ? Nous nous engageons là dans un élargisement qui déséquilibrerait complètement la C.E.E. (...)*

» Nous voici devant une Communauté dont les engagements à l'égard des producteurs de vin, de fruits et de légumes, de lait, etc. ne cessent de croître, et le conseil européen bloque les ressources ! Est-il raisonnable de laisser espérer, dans ces conditions, à l'Espagne, au Portugal, à la Grèce que la C.E.E. pourrait répondre à des besoins nouveaux ? »

M. Pisani évoque le rapport de 1977 dans lequel il analysait minutieusement les préalables économiques indispensables à cette adhésion. Puis, il conclut : *« Mieux vaut un élargissement retardé qu'un élargisement manqué. (...) Politiquement, nous souhaitons l'élargissement ; économiquement, nous le jugeons, pour le moment, inacceptable. Voilà ce qu'il faut dire clairement. Il y va de l'intérêt de la Grèce, de la France et de l'Europe. »*

M. CHAUVIN (Val-d'Oise), président du groupe centriste, qui se prononce contre la « question préalable », souligne que les problèmes que pose l'adhésion de la Grèce seront résolus par des mesures spécifiques qui ne préjugent en rien de ce qui sera fait à l'égard de l'Espagne et du Portugal.

M. BERNARD-REYMOND répont avec le même argument. Il en est de même du rapporteur. Puis, la « question préalable » est repoussée par 184 voix contre 94 (P.C., P.S., rad. g.), et l'article unique du projet est voté à main levée.

A.G.

● *Le Nouveau Contrat Social,* dont le président est M. Edgar Faure, député (non inscrit) du Doubs, a renouvelé son comité directeur. Le vice-président délégué est M. Paul Granet, député U.D.F. de l'Aube et parmi les membres figurent M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat, huit parlementaires U.D.F., et un seul R.P.R.

ANCIENS COMBATTANTS

L'INDEMNISATION DES « MALGRÉ NOUS »

Le gouvernement fédéral allemand a inscrit au budget de 1980 une première tranche de crédits de 50 millions de deutschemarks (120 millions de francs) pour indemniser les « malgré-nous » (quelque soixante mille Alsaciens et Mosellans incorporés contre leur gré dans l'armée allemande au cours de la seconde guerre mondiale).

M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, a donné cette information en réponse à M. François Grussenmeyer, député du Bas-Rhin (R.P.R.), qui craignait que l'indemnisation des « malgré-nous » ne soit liée au règlement du contentieux franco-allemand relatif aux terres séquestrées.

Le ministre a indiqué que le gouvernement français ne dispose d'aucune information selon laquelle le gouvernement fédéral allemand songerait à un report de cette première tranche de crédits. En revanche, les modalités d'attribution de l'indemnisation des ayants-droit ne sont pas encore arrêtées.

D'autre part, M. Pierre Schiele (C.D.S.), sénateur, maire de Thann, président du conseil régional d'Alsace, a qualifié de *« maladroite »* la réponse faite par M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, au sujet des Alsaciens-Lorrains qui refusèrent, en 1940, de porter l'uniforme allemand. Interrogé par M. Pierre Weisenhorn, député (R.P.R.) du Haut-Rhin — qui demandait que ces réfractaires prétendent à des réparations, comme les « malgré-nous », le secrétaire d'Etat avait estimé dans sa réponse *« que ni les patriotes résistants à l'occupation ni les réfractaires à l'annexion »* n'avaient subi le même préjudice que les incorporés de force.

L'adjoint au maire de Thann, M. Fernand Bourger, ancien résistant, qui refusa en 1940 de porter l'uniforme allemand, a, pour sa part, démissionné de son poste de vice-président de l'office municipal des sociétés patriotiques et d'anciens combattants, pour protester contre la réponse de M. Plantier.

Ces anciens réfractaires alsaciens - lorrains (au nombre de quinze mille dit-on) ont décidé de se regrouper dans un comité interdépartemental de liaison et de défense des intérêts des victimes du nazisme. Ce comité a tenu une première réunion le samedi 10 décembre à Colmar (Haut-Rhin).

LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Les conclusions de la commission mixte paritaire sont votées selon une procédure nouvelle

Le Sénat a approuvé à main levée, mercredi 19 décembre, les conclusions de la Commission mixte paritaire (C.M.P.) relatives au financement de la Sécurité sociale, communistes et socialistes votant contre. Il sera rendu compte des dispositions nouvelles de ce projet de loi après son adoption définitive par l'Assemblée nationale. Pour la première fois, en effet, le Sénat a été saisi avant l'Assemblée du texte d'une C.M.P. Cette procédure, résultant d'une modification du règlement du Sénat décidée le 9 mai 1978, approuvée ensuite par le Conseil constitutionnel, n'avait jamais encore été utilisée par le premier ministre. Elle permet aux sénateurs de ne pas subordonner la clôture de la session, qui se termine le 20 décembre à minuit, aux travaux des députés, prolongés jusqu'au 22 par l'utilisation de l'article 49, alinéa 3. Elle donne aussi au Sénat un pouvoir que n'a pas l'Assemblée nationale : celui de voter des amendements en séance publique *(« Il statue d'abord sur les amendements »,* dit notamment l'article 42 nouveau de son règlement), alors que l'Assemblée nationale ne peut se prononcer que par un seul vote lorsqu'il s'agit du texte d'une C.M.P.

Une restriction est imposée, dans ce cas, au pouvoir du Sénat : l'initiative d'amender un texte de C.M.P. doit recevoir au préalable l'accord du gouvernement, ce qui s'est produit pour le projet sur le financement de la Sécurité sociale, où deux amendements rédactionnels d'origine sénatoriale ont été discutés et votés. Mais les sénateurs ont la possibilité, dont ne disposent pas les députés, d'adopter les conclusions d'une C.M.P. dont ils auraient, en cours de discussion, repoussé les amendements d'origine gouvernementale. — A. G.

Relativement...

M. Jacques Barrot a déclaré au « Club de la presse » qu'il était tout à fait normal de faire payer une cotisation assurance-maladie aux bénéficiaires de pensions de retraite « relativement importantes ». Ainsi un retraité de soixante-trois ans, inapte au travail, perçoit-il en 1979 une pension de 1 300 francs par mois et son épouse une pension de 1 200 francs. Le ménage étant imposable fiscalement en 1980, ces deux pensions devront supporter intégralement les nouvelles cotisations. Il est vrai qu'à condition de prendre des éléments de comparaison relativement exotiques — l'Indien d'Amazonie, par exemple, — de telles pensions peuvent être tenues pour relativement importantes et les propos ministériels pour relativement pertinents.

D'autres, en revanche, paraissent relativement inquiétants. S'adressant cette fois aux sénateurs, le ministre de la santé et de la Sécurité sociale s'est référé, pour justifier ces nouvelles cotisations, à un principe selon lui fondamental : « *A ressources égales, contributions égales.* » Soit ! Mais, à moins que ces propos ne soient relativement incohérents, ils ne peuvent signifier qu'une chose : les cotisations sur les retraités seront progressivement alignées sur celles qui pèsent sur les actifs : 5,5 %...

Ainsi les Français seront-ils tous solidaires ? Certains en tout cas le seront plus que d'autres. Relativement.

J.-J. DUPEYROUX.

LIQUIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Sénat a adopté, mercredi 19 décembre, les textes législatifs suivants :

● Projet de loi voté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif aux équipements sanitaires et modifiant certaines dispositions de la loi portant réforme hospitalière ;

● Projet de loi autorisant l'approbation de la convention passée avec le Venezuela afin d'éviter la double imposition en matière de transport maritime et aérien, signée à Caracas, le 4 octobre 1978 ;

● Projets de loi adoptés par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation d'accords et de conventions passés avec des gouvernements étrangers et relatifs respectivement : — (avec la Chine) à l'exonération réciproque des impôts et taxes dus par les entreprises de navigation aérienne, — (avec le Niger) à la circulation des personnes, à la convention signée à Londres le 19 novembre 1976 sur la limitation de la responsabilité en matière de créances maritimes, — (avec le Soudan) à la convention sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements, signée à Paris le 31 juillet 1978, — (avec l'Autriche) à la convention sur la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de faillite, signée à Vienne le 27 février 1979. Les sénateurs ont également voté le projet de loi autorisant l'approbation du protocole de la convention internationale de 1969 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures et l'adhésion au protocole de la convention internationale de 1971 portant création d'un fonds international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures.

LE DÉBAT AU SEIN DU P.S.

Le secrétaire général presse M. Rocard à se déclarer

(Suite de la première page.)

Sans doute faut-il admettre que cela n'a pas été suffisant, six parlementaires seulement sur les quinze que compte la région Midi-Pyrénées s'étant prononcé contre l'appel de M. Laborde.

Dès lors l'objectif central est de montrer que M. Rocard est candidat de l'extérieur du parti et qu'il l'est sur une autre ligne politique que celle du P.S., qui a été définie à Metz. Tel était le sens de l'article de M. Lionel Jospin dans *l'Unité,* dénonçant la pensée *« neutre et vague »* de M. Rocard et la comparant à cell ede M. Jean-Jacques Servan-Schreiber.

Pour altérer la bonne image de M. Rocard, M. Mitterrand veut le contraindre à se dévoiler afin de l'opposer au rassemblement historique que représente le premier secrétaire et de pouvoir le dénoncer comm le représentant d'une autre politique. En mettant l'accent sur les clivages idéologiques, il s'agit d'opérer une sorte de *« dépersonnalisation »* en faveur de M. Mitterrand, les socialistes étant, par nature, asez sensibles aux débats théoriques.

Dans cette perspective, la convention nationale, chargée d'adopter le « projet socialiste », prévue à la mi-janvier, apparaît comme le temps fort de cette démarche.

D'ici là, ou dans le même temps, la bataille devrait se durcir. On ne voit guère pourquoi M. Rocard changerait de tactique alors même que celle-ci commence à porter ses fruits. D'autres appels en sa faveur, venant de militants qui ne l'avaient pas soutenu, sont donc à prévoir.

De son côté, la direction du parti ne restera pas inactive. Des hommes tels que MM. Louis Mermaz et Georges Fillioud s'apprêtent à solliciter de nouveau les cinquante-cinq responsables fédéraux qui avaient approuvé leurs initiatives en faveur de M. Mitterrand et à battre le rappel des partisans du premier secrétaire. Ces derniers ont vu dans les déclaration du chef de file des socialistes autant d'incitations à persévérer. Il s'agit pour eux de faire obstacle à M. Rocard, non seulement parce que le député des Yvelines n'est pas dans la « ligne de Metz », mais aussi parce que, candidat, il serait en 1981, quelle que soit l'issue du scrutin, le mieux à même d'exercer le pouvoir dans le parti.

Ils considèrent qu'ils seront dans une situation plus favorable pour battre M. Rocard si celui-ci est ouvertement candidat (et cela pourrait avoir pour effet automatique, pensent-ils, de le faire chuter dans les sondages) si des *« primaires »* sont organisées au sein de la formation socialiste. Ils attendaient une initiative du premier secrétaire dans ce sens : elle est venue. Ils ont entendu un premier secrétaire réaffirmer qu'il n'y a pas d'autre *« rassembleur »,* pas d'autre *« interprète »* des volontés socialistes que lui-même. Ils ont vu un homme qui parle *« des intérêts de la France »* et qui veut écarter *« les histoires de boutique ».* Un homme patient, qui juge que le moment n'est pas venu de désigner un candidat, sans doute convaincu par l'inéluctabilité d'un événement qui, d'ici là, le fera inévitablement apparaître comme un recours pour le pays. Un candidat virtuel, en somme.

Au fond, deux volontés négatives s'opposent : à celle de M. Mitterrand et de ses partenaires d'empêcher que M. Rocard soit le candidat du parti, répond celle du député des Yvelines d'éviter une candidature du premier secrétaire. Il ne déplairait sans doute pas à M. Rocard d'affronter un candidat de la majorité du parti autre que M. Mitterrand.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

M. Mitterrand : les candidatures sont libres

M. François Mitterrand a évoqué, mercredi 19 décembre devant le bureau exécutif du P.S., « la campagne menée à l'extérieur et à l'intérieur » du parti en vue de l'élection présidentielle. Confirmant les propos tenus quelques heures auparavant au micro de France-Inter au cours de l'émission « Face au public », le premier secrétaire du P.S. a indiqué que les candidatures sont « totalement libres », ajoutant que « nul ne doit se sentir lié par un engagement » pris à son égard et que le choix du candidat « sera d'abord le choix d'une ligne politique ».

M. Mitterrand a également réaffirmé que, à dix-sept mois de la consultation, le moment n'est pas venu de faire ce choix ; il a demandé au P.S. de consacrer « le meilleur de ses efforts » au changement nécessaire. « Quand il sera temps, a-t-il conclu, je prendrai mes responsabilités devant mon parti et mon pays. »

Interrogé au micro de France-Inter sur le point de savoir s'il proposera aux Français, en 1981, la politique du P.S., M. Mitterrand a notamment répondu : *« J'occupe la responsabilité de premier secrétaire depuis huit ans jusqu'à ce que les socialistes, dans un futur congrès national — cela a lieu tous les deux ans, — décident de réexaminer leur choix.*

» Constamment je dis aux socialistes : ne perdez pas votre temps à des compétitions secondaires, intemporelles, inactuelles. Consacrez-vous d'abord à renforcer votre unité (...). Ne perdez pas votre temps. Allez vers l'objectif qu'est la discussion du projet socialiste les 12 et 13 janvier prochain. Le projet constituera la plate-forme du futur candidat.

» Chaque chose viendra en son temps (...). Oui, j'ai bien l'intention de continuer à m'exprimer au nom de mon parti. Je n'ai pas encore entendu un seul socialiste demander qu'il y eût un autre rassembleur et un seul autre interprète des volontés socialistes que moi... »

M. Mitterrand a ensuite souligné : *« Tout socialiste qui souhaite se présenter à la candidature peut le faire. S'il représente une ligne politique, il doit le faire. On passe son temps par voie de presse à m'interpeller pour me confier le soin de désigner le candidat socialiste, soit en déclarant ma propre candidature, soit en en désignant une autre. Il n'en est pas question. Les militants socialistes, et eux seuls, ont le droit de désigner leur candidat et moi, je ne me considère pas du tout comme hors des règles. (...) »*

Evoquant ensuite la déclaration de M. Rocard faite au congrès de Metz selon laquelle le député des Yvelines ne sera pas candidat contre lui, M. Mitterrand a précisé : *« La désignation ne se fera ni dans un salon, ni sur un champ de course, mais dans les cinq mille sections du P.S.*

» Puisque quiconque a envie d'être candidat à la candidature peut l'être, j'ajouterai qu'il doit l'être s'il se sent porteur d'une expression politique originale.

« Le moment n'est pas venu »

» Si qui que ce soit se considère comme tenu par un engagement à mon égard, je l'en délie. Il est même naturel que chacun s'exprime dans nos rangs sur la ligne politique qu'il incarne, et c'est ce qui devra être fait, après quoi, les militants pourront exprimer leur choix en toute clarté le moment venu. Mais, à dix-sept mois du scrutin, ce moment n'est pas venu. (...)

» Je suis tout à fait de sang-froid, je compte bien que le P.S. gardera le sien et j'y veillerai. »

Répondant à une question de M. Robert Fabre, « invité-surprise » de l'émission, M. Mitterrand a fait observer : *« Il ne peut y avoir de confusion entre le programme du P.S. et celui du P.C., pas plus qu'entre leurs philosophies respectives. Mais je ne confonds pas la direction du P.C. et les masses qui aspirent avec tant de force à s'unir. Je compte sur la capacité du P.S. à se faire entendre des Français qui ont jusque-là hésité. Je ne suis pas amateur de batailles perdues. C'est une bataille qui peut être gagnée. »*

Le chef de file des socialistes a précisé qu'il ne nourrit pas l' *« illusion »* d'un nouveau programme commun. Il a ajouté : *« Dès lors que le P.S. s'affirme comme la première force de la gauche, alors le P.C. ne peut pas* [illegible] *de la gauche. C'est une responsabilité énorme. »*

M. Mitterrand a ensuite fait part de son souhait de *« délaisser les histoires de boutiques »* que sont les polémiques entre P.C. et P.S. car, a-t-il indiqué, *« notre discussion est engagée avec l'ensemble des Français et j'entends discuter ici des intérêts de la France ».*

M. Barre demande aux ministres et aux fonctionnaires d'utiliser des voitures moins puissantes

« Je rappelle que les véhicules mis à la disposition des agents de l'Etat sont destinés aux seuls besoins de leur fonction et ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (week-end, vacances...), écrit M. Raymond Barre dans une lettre-circulaire qu'il a adressé aux différents ministres et secrétaires d'Etat.

» D'autre part, je demande à la police et à la gendarmerie, à l'occasion de leurs missions normales de surveillance, d'effectuer des contrôles sur l'utilisation des véhicules appartenant à l'Etat. Ces contrôles, qui seront plus sévères les dimanches et jours fériés et en dehors des heures normales de service, donneront lieu à un procès-verbal constatant le numéro d'immatriculation du véhicule, le nombre, l'identité et la qualité des occupants, l'heure et le lieu de la vérification. Le procès-verbal sera adressé à l'autorité hiérarchique compétente, qui prendra, s'il y a lieu, les sanctions appropriées. »

M. Barre précise également que la puissance des véhicules utilisés par l'administration doit être réduite :

« Pendant longtemps, la puissance fiscale [illegible] *a été de 8 CV et ce n'est qu'en 1972 que cette limite a été portée à 9 CV. Aujourd'hui, il apparaît que la puissance administrative maximale des véhicules pouvant être acquis par les services, dans la limite de leur dotation, pourrait être réduite à 7 CV. A ce niveau, en effet, on trouve sur le marché une large gamme de véhicules produits par tous les constructeurs français. (...) Cette limitation à 7 CV (...) s'imposera désormais d'une manière générale lors du renouvellement de tous les véhicules en service. »*

En ce qui concerne les ministres et secrétaires d'Etat — classés « cas particuliers », — M. Barre écrit :

Le 7 août 1975, le premier ministre (1) a choisi de doter les ministres et secrétaires d'Etat de Peugeot 604 d'une puissance de 15 CV. Mais très rapidement, il est apparu que cette voiture était coûteuse en carburant et en entretien. (...) Aujourd'hui, je demande aux ministres et secrétaires d'Etat de limiter à 11 CV la puissance maximale de leur véhicule. »

M. Barre précise que cette limitation vaut pour le vice-président du Conseil d'Etat, le grand chancelier de la Légion d'honneur, les premiers présidents de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, les procureurs près de ces deux juridictions et le secrétaire général du gouvernement. Les directeurs de cabinet devront se contenter de 7 CV maximum.

(1) Il s'agit de M. Chirac.

LA NOUVELLE DROITE FRANÇAISE : NI DIEU NI MARX

M. Michel-Georges Micberth, directeur du bureau politique de la Nouvelle droite française (N.D.F.), a souligné, mercredi soir 19 décembre, au cours d'une « tribune libre » diffusée par FR-3, que les objectifs de son association, déclarée depuis 1973, ne devaient pas être assimilés à ceux des autres mouvements se réclamant de la « nouvelle droite ».

Il a notamment déclaré : *« La Nouvelle droite française puise ses références dans l'Ancien régime pour les vertus théologales (foi, espérance, charité) rapportées à l'homme et pour les vertus cardinales définies par les moralistes-païens (la sagesse, le courage, la tempérance, la justice). (...) Elle refuse la massification, a créé et prône le concept du droit à la différence. Elle affirme la légitimité, la notion d'excellence, l'aristocratisme, l'élitisme. Elle condamne le bellicisme, le racisme, l'antisémitisme, la démocratie indirecte, la République bâtie sur les cadavres de centaines de milliers de Français, l'intolérance, l'ordre bourgeois, l'exploitation de l'homme par l'homme, etc. Le néo-droitiste n'exploite pas l'autre ; il collabore avec une juste reconnaissance des virtualités, des compétences, des mérites de chacun ; il ignore le mythe égalitaire qui prend pour modèle les plus misérables d'entre nous. Le néo-droitiste est un homme fier, qui n'a ni besoin de Dieu ni du sens de l'histoire marxiste pour moraliser ses actions. »*

LE P.C.F. ET SON HISTOIRE

L'Institut Maurice - Thorez, dont la fusion avec le Centre d'études et de recherches marxistes donne naissance au nouvel Institut de recherche marxiste, organise un cycle de conférences, données par des historiens communistes sur l'histoire du P.C.F. Après le congrès de Tours, traité le 13 novembre par M. Jean-Louis Robert, le début des années 30, traité le 29 novembre par Mme Danielle Tartakowsky et Jean Charles, et le Front populaire, traité le 4 décembre par M. Serge Wolikow, M. Jacques Girault a traité, le mardi 18 décembre, de l'implantation du P.C.F. entre 1920 et 1939.

Les autres conférences prévues sont les suivantes : le 8 janvier : le P.C.F. et la seconde guerre mondiale (Mme Germaine Willard et M. Roger Bourderon) ; le 22 janvier : le P.C.F. et la reconstruction de la France (1944-1947), (M. Jean-Paul Scot) ; le 5 février : à l'époque de la guerre froide (1947-1953) (MM. Alexandre Adler et Roger Martelli) ; le 19 février : l'année 1956 (idem) ; le 4 mars : le P.C.F. de 1958 à 1964 (M. Roger Bourderon) ; le 18 mars : le P.C.F. et l'union de la gauche (1964-1972) (M. Jean Burles).

★ Institut Maurice - Thorez, 64, boulevard Auguste-Blanqui, Paris-13e. Chaque conférence débute à 20 heures.

POLITIQUE

LE COMMUNIQUÉ OFFICIEL DU CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni mercredi 19 décembre 1979, au Palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été publié :

● L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE EN BANLIEUE

A la suite d'un conseil central de planification, le 18 décembre, le ministre de l'environnement et du cadre de vie a présenté au conseil des ministres une communication sur l'amélioration des conditions de vie en banlieue, où résident dix-huit millions de Français. Le conseil des ministres a retenu un important programme de travail, afin de répondre aux besoins particuliers des zones défavorisées de banlieue où se posent à la fois des problèmes sociaux et ceux qui sont liés à un environnement non satisfaisant.

Les plans de circulation intercommunaux et une meilleure organisation des transports collectifs et individuels favoriseront les déplacements entre les banlieues. Les constructions nouvelles seront réalisées de préférence autour des quartiers et villages existants, afin d'éviter une dispersion coûteuse en équipements et incompatibles avec le développement des transports collectifs. L'installation d'activités nouvelles devra permettre d'utiliser d'anciens bâtiments industriels délaissés.

De multiples mesures seront mises en œuvre pour faciliter la vie quotidienne, telles que l'adaptation des heures d'ouverture des services publics aux moments les plus commodes pour les habitants. Enfin, les secteurs très défavorisés feront l'objet d'opérations globales de réhabilitation, portant à la fois sur le logement, les espaces publics et la vie sociale. Un programme spécial sera consacré, dans la région parisienne, aux cités de transit dégradées.

Cet effort général sera mené avec l'aide de l'Etat et fera appel à l'initiative des communes, qui ont compétence pour régler la plupart des problèmes d'équipements et de vie sociale qui intéressent les habitants des banlieues. Un nombre limité de programmes expérimentaux, préparés dès le début de 1980, permettra de tester dans une quinzaine de communes de banlieue, tant en région parisienne qu'en province, les mesures les meilleures pour l'amélioration des conditions de vie locale. Ces programmes feront l'objet de contrats entre l'Etat et les communes et porteront notamment sur les transports urbains, l'urbanisme, les équipements culturels et la vie associative. Un groupe interministériel permanent, présidé par le ministre de l'environnement et du cadre de vie par délégation du premier ministre, animera et coordonnera l'action de l'Etat.

Le président de la République a déclaré :

« Nos banlieues comptent aujourd'hui autant d'habitants que les villes et que les campagnes. Or les conditions de vie y sont souvent difficiles en raison de l'éloignement du lieu de travail et des transports qu'il entraîne, et de l'insuffisance de certaines formes d'habitat ou d'environnement urbain.

» C'est pourquoi le gouvernement doit prendre en considération les problèmes des banlieues dans tous les domaines de son action, avec le souci d'aboutir à une plus grande égalité devant le cadre de vie. »

● LE CRÉDIT D'ÉQUIPEMENT DES P.M.E.

Le ministre de l'économie a fait part au conseil des conclusions des études menées au cours des derniers mois sur les conditions de création du « crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises ». Il a souligné que cette création devait, grâce notamment à une très large décentralisation du nouvel organisme, faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux procédures spéciales de financement à moyen et long terme et marquer l'intérêt que le gouvernement attache au développement de ces entreprises appelées à jouer un rôle essentiel dans la croissance de l'économie française.

Cet organisme de crédit devra compléter l'action des organismes bancaires en faveur de ces entreprises, mais ne devra nullement porter atteinte à l'exercice de la concurrence entre ces organismes en matière de crédits ordinaires.

Le ministre de l'économie a été chargé d'engager les concertations nécessaires en vue d'aboutir à une mise en place rapide du « crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises ».

● LE NOUVEAU RÉGIME DE L'INDEMNISATION DU CHOMAGE

Le ministre du travail et de la participation par intérim a rendu compte au conseil des ministres de la mise en place du nouveau régime d'indemnisation du chômage et exposé la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi.

Les nouvelles dispositions concernant l'indemnisation du chômage qui résultent de la loi du 16 janvier 1979 et de l'accord paritaire du 27 mars 1979 seront entièrement appliquées le 1er janvier 1980 comme prévu. En ce qui concerne les départements d'outre-mer, le décret prévoyant l'adaptation de ce régime sera publié dans les meilleurs délais. Le calendrier initial aura ainsi été respecté grâce à une collaboration étroite avec l'UNEDIC.

La réforme de l'A.N.P.E. a permis de décharger l'Agence des tâches liées à l'indemnisation du chômage et à la protection sociale des demandeurs d'emploi.

Le dernier volet de la réforme de l'A.N.P.E. concerne la modernisation de son statut. Afin de la faire bénéficier d'une meilleure adaptation au marché de l'emploi, l'A.N.P.E. sera dotée d'un conseil d'administration tripartite, permettant ainsi aux partenaires sociaux d'être étroitement associés au fonctionnement de l'établissement ; un comité consultatif tripartite régional permettra également d'associer les partenaires sociaux à la bonne marche de l'Agence ; enfin, dans chaque département, l'Agence sera assistée par un comité technique composé de personnalités qualifiées, qui auront pour tâche de l'aider à agir efficacement sur les marchés locaux de l'emploi. Cette réforme importante permettra à l'A.N.P.E. de mieux remplir sa mission, qui est de trouver des emplois à ceux qui en cherchent.

(Lire page 37.)

● LA LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Le ministre de l'agriculture a rendu compte du débat et du vote par l'Assemblée de la loi d'orientation agricole.

Le président de la République a pris acte de l'adoption par l'Assemblée nationale de ce projet de loi dont il avait posé le principe dans son discours de Vassy le 16 décembre 1977 et qui doit permettre à l'agriculture française de connaître, dans les prochaines années, une nouvelle expansion et de faire face avec efficacité à la compétition internationale. Il a demandé au premier ministre d'examiner avec le président du Sénat les conditions dans lesquelles cette Assemblée pourrait procéder, dans les meilleurs délais, à l'examen de la loi d'orientation agricole.

● LES ÉLECTIONS PRUD'HOMALES

Le ministre du travail et de la participation par intérim a présenté au conseil les principaux enseignements qui peuvent être tirés du scrutin du 12 décembre 1979. Il a relevé le taux élevé de participation (près de 50 % dans le collège des employeurs, plus de 62 % dans le collège des salariés), qui atteste l'intérêt porté par les électeurs à la modernisation des conseils de prud'hommes proposée par le gouvernement et à la consultation destinée à en renouveler la composition.

L'élection a montré notamment que les suffrages des électeurs salariés se sont portés principalement sur les listes constituées par les organisations syndicales représentatives, les organisations les plus ouvertes à la négociation sociale enregistrant de très sensibles progrès.

(Lire page 37.)

● LE BUDGET DE LA C.E.E.

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères a rendu compte de la réunion des ministres du budget de la Communauté et de la séance de concertation que ces derniers ont tenue à Strasbourg avec une délégation de l'Assemblée des communautés.

Le conseil des ministres a pris acte du rejet par l'Assemblée du projet de budget de la Communauté pour 1980. Il a regretté qu'au moment où chaque Etat s'efforce de limiter ses dépenses les représentants à l'Assemblée aient cru devoir repousser un budget qui représentait cependant un effort financier très substantiel. Il a en outre rappelé qu'il appartenait aux ministres de l'agriculture de choisir le moment le plus opportun et les modalités des mesures visant à réduire les excédents agricoles.

Enfin, le conseil a constaté que la pratique des douzièmes provisoires qui va être automatiquement mise en œuvre permettra un fonctionnement normal de la Communauté. Celle-ci pourra ainsi faire face à ses engagements vis-à-vis de tous les ressortissants des Etats membres.

● LA DESSERTE AÉRIENNE DE STRASBOURG

Le président de la République a demandé que le statut aéronautique de « ville ouverte » soit conféré à Strasbourg, ce qui permettra aux compagnies aériennes des Etats membres de la Communauté de relier Strasbourg directement à leur capitale sur simple demande.

En période de session parlementaire, Air France exploitera une liaison supplémentaire quotidienne et directe Londres - Strasbourg - Londres.

● NOMINATIONS AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

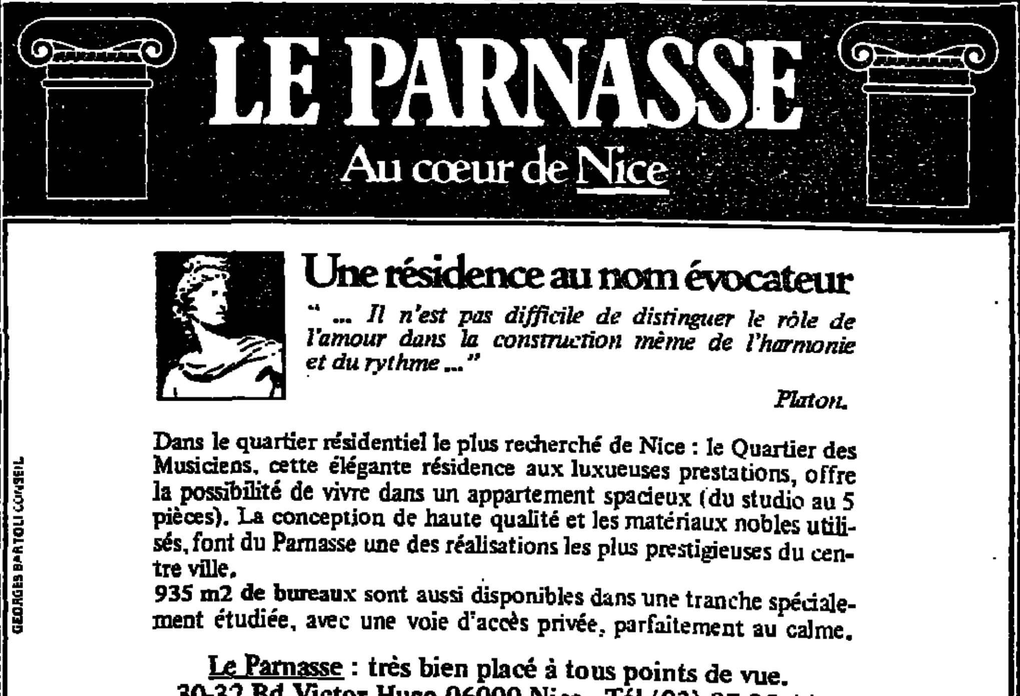
A l'occasion de nominations à l'administration centrale, le ministre de l'éducation a fait une courte communication.

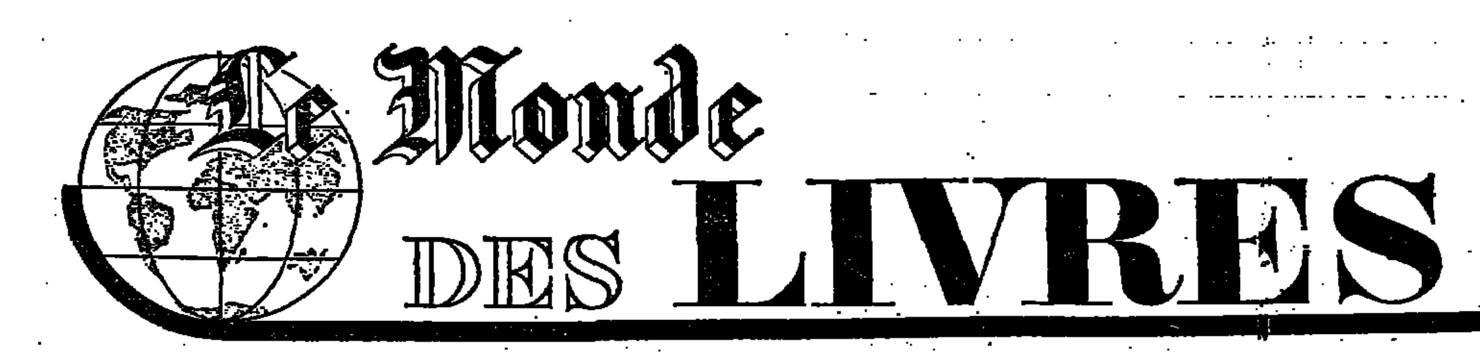
Elle a porté essentiellement sur l'indispensable introduction dans le système éducatif des technologies modernes, audiovisuelles et informatiques notamment.

Cette volonté d'innovation trouve sa traduction dans la création auprès du directeur général de la programmation et de la coordination d'un directeur chargé de la prospective et du développement des moyens techniques et scientifiques dans l'éducation.

(Lire page 25.)





Opération Père Noël

● *Une étude de folklore et une biographie fantaisiste font l'histoire d'un rite païen.*

LE Père Noël est bien vivant, voilà une donnée certaine ! En ces derniers jours de l'Avent, on ne voit pas comment nos contemporains pourraient en douter... Mais a-t-il existé, vraiment ?... Là, les affirmations tant des historiens que des folkloristes, sans parler des gens d'église, sont beaucoup moins assurées ; et le doute demeure.

En effet, si la littérature récente concernant un des personnages importants de notre mythologie contemporaine est abondante, surtout dans les catalogues publicitaires des semaines qui précèdent la fête du Père (le calendrier n'a pas de « saint Noël », et on voit mal Rome canoniser un martyr qui n'a pas existé !), les études historiques sur le sujet étaient jusque-là presque inexistantes. Deux ouvrages viennent, simultanément et bien à propos, combler cette lacune afin de mieux faire connaître les fondements de cette croyance mystérieuse. Deux biographies du Père Noël : l'une, due à Tudor Eliad et Daniel Pennec, est romancée et s'intitule sèchement : *Père Noël* (1) ; l'autre, due à Catherine Lepagnol, intitulée *Biographies du Père Noël* (2), plus historique, est agrémentée d'une très riche iconographie. Les deux ouvrages constituent, bien évidemment, un excellent cadeau de Noël, ainsi d'ailleurs que le *Saint Nicolas*, de Colette Méchin (3), un très bon ouvrage, sérieux celui-là, dans lequel l'auteur aborde en ethnologue les traditions populaires qui se rattachent à cet anthropophage involontaire qui délivre les enfants et leur distribue des présents, le 6 décembre.

Les jeunes lecteurs pourront également être initiés à la légende grâce à *la Nuit de Noël* (4), qui reprend, avec de belles images, le poème de Clement Clark Moore, un respectable théologien qui, le soir de Noël 1822, à New-York, eut la révélation du Père Noël ; avant lui, nul n'avait vu le petit vieillard jovial et généreux, avec ses rennes et son traîneau...



★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

Mais revenons à l'histoire de ce rite païen que nous fait mieux connaître Catherine Lepagnol. Peu de gens savent, par exemple, que la fête de Noël n'existait pas aux débuts du christianisme, et que ce n'est qu'au troisième siècle qu'apparut, dans le culte oriental, la fête de l'Epiphanie, le 6 janvier, où l'on célébrait à la fois la naissance du Christ, son baptême et le miracle des noces de Cana, quand l'eau fut transformée en vin. Le christianisme d'Occident déplaça la fête et fixa au 25 décembre la naissance du Christ, date qui coïncidait avec un culte du dieu Mithra venu de Perse, repris chez les Romains par la fête des Saturnales, la *libertas decembris*, pendant laquelle toutes les licences étaient permises. Au Moyen Age, l'Eglise devait réagir et interdire ces manifestations de débauche, notamment en 1431 au concile de Bâle.

NICOLE ZAND.

(Lire la suite page 19.)

(1) *Père Noël*, roman, par Tudor Eliad et Daniel Pennec, Grasset, 252 p., environ 54 F.

(2) *Biographies du Père Noël*, par Catherine Lepagnol et Agnès Bachette pour l'iconographie, Hachette, 180 p., environ 130 F.

(3) *Saint Nicolas*, par Colette Méchin. Coll. « Espace des hommes », Berger-Levrault, 180 p., env. 120 F.

(4) *La Nuit de Noël*, par Clement Clarke Moore, illustré par Elisa Trimby, Ed. Benn, diffusion Garnier, environ 25 F.

Portrait d'un tsar

● *Pierre le Grand héros d'Henri Troyat.*

JE n'ai pas honte d'avouer, tant je trouve de plaisir à leur lecture, que j'apprends — ou réapprends — l'histoire de la Russie dans les livres d'Henri Troyat depuis qu'il est passé de la résurrection des grands écrivains *Gogol*, *Tolstoï*, *Pouchkine*, *Dostoïevski* à celle des grands tsars. Avec *Catherine la Grande* (1762-1796), qui a si brillamment inauguré cette veine, et ce tout neuf *Pierre le Grand* (1682-1725), c'est le dix-huitième siècle russe qui sort de l'ombre pour les ignares en la matière.

Peu importe qu'on ait dû commencer par la fin, par le moment, somme toute heureux, où une princesse allemande, devenue plus russe que les Russes, accapare le trône. Celle-ci a parachevé l'œuvre de son prédécesseur, bien mieux que Catherine Ire, son épouse, que Pierre II, son petit-fils, qu'Anna Ivanovna, sa nièce, bien mieux qu'Elizabeth, sa fille, si présente dans *Catherine la Grande*. Elle a attesté leurs liens par le fameux monument que le sculpteur français Falconet a érigé à la gloire de Pierre. Remontant d'elle à lui, au fil des livres, on ne cesse d'avoir présent à l'esprit, pour peu qu'on ait eu l'heur de le voir à Leningrad, ce tsar immense sur son cheval cabré, contemplant l'embouchure de la Neva qu'il a durement conquise et, au-delà du fleuve, les palais roses et jaunes de l'île Vassilievski, qu'il fit surgir des marécages. Décor inoubliable pour un règne hors de pair que cette ville italienne follement bâtie dans les brumes ou la lumière nacrée du Nord.

Donc aujourd'hui Pierre après Catherine et la même façon, pas très moderne mais très efficace, de nous initier à l'histoire : gros plan sur un personnage de premier plan avec, pour la mise en œuvre, l'art d'un romancier tout classique qui sait la scène à faire et ce qu'il faut focaliser. D'abord une atroce vision d'enfance qui sera indélébile : à dix ans, Pierre, qui vient de monter sur le trône, assite au Kremlin à la première insurrection des Streltz, ces prétoriens qui font et défont les tsars selon les rivalités des familles. Puis c'est le rêve devant l'eau, devant l'ailleurs, d'un adolescent grand et fort comme un Titan, qui étouffe dans un pays féodal sans mer et sans ouverture. D'où la bouffonne échappée vers l'Ouest, sous un déguisement qui ne trompe personne, d'un tsar de vingt-cinq ans, à peine confirmé par une première campagne victorieuse, qui veut tout apprendre de ses mains, la technique de l'artilleur, du marin, du constructeur de navire, du charpentier, du chirurgien, de l'arracheur de dents...

La vie amoureuse de ce satrape, qu'auréolent maintenant ses conquêtes sur la Suède, n'est pas moins surprenante : dégoûté de sa première et noble épouse, Eudoxie, jusqu'à l'enfermer dans un cloître, il élève au trône une servante slavone ramenée des pays vaincus, cette Catherine dont il fera la femme la plus trompée et la plus aimée du monde. Pour porter à leur comble ces outrances, un violent conflit l'opposera à son fis Alexis, l'enfant d'Eudoxie, qui récuse tous les grands desseins de son père : cet affrontement accule un empereur à une chasse à l'homme, à la trahison de sa parole et à la mise à mort, par excès de tortures, de son successeur légitime.

Un hôte encombrant

Avant cet épisode tragique, la visite de Pierre le Grand en 1717 à la cour de France constitue un chapitre cocasse de son histoire et de la nôtre. Cet hôte encombrant, exigeant, bouscule par ses caprices insolites autant les plans que le protocole. Au Louvre jugé trop luxueux il a préféré pour logement l'hôtel Lesdiguière. C'est là que Louis XV vient lui rendre visite, car Pierre a fait grise mine au Régent. Il ne voit dans le roi que l'enfant, il le soulève de terre et l'embrasse au grand mépris de l'étiquette. Notre Saint-Simon a relaté l'affaire. Mais notons bien l'impression que lui a laissée le géant du Nord : « *Dans cette simplicité, quelque mal voituré et accompagné qu'il pût être, on ne s'y pouvait méprendre à l'air de grandeur qui lui était naturel.* »

L'usage que fait Henri Troyat des mémorialistes du temps garantit sa qualité d'historien. Il ne romance pas, il ne crée pas de faux dialogues, de fausses situations dramatiques. Ces inventions, il les réserve à ses romans. L'un d'eux, *Grimbosc*, publié en 1976 et qui conte l'histoire d'un architecte français imaginaire appelé en 1731 pour construire Saint-Pétersbourg, a déjà mis en scène Pierre le Grand.

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 22.)

La Révolution qui lève

● *Pierre Goubert lecteur de Claude Manceron*

MANCERON, c'est comme Saint-Etienne : vainqueur tous les deux ans, pour le moins, et qui sans doute le mérite bien, fortement aidé, lui aussi, par ses milliers de supporters.

Et ce n'est pas fini : cinq volumes promis en 1970, quatre parus, et six désormais sur le chantier.

Saluons cette fécondité juvénile, cet enthousiasme inlassable, cette technique éprouvée, cette un peu grande facilité d'écriture, cette générosité où passent encore les souffles de 1848 avec un zeste d'éloquence jaurésienne.

On connaît la recette, assez géniale à bien des égards : prendre ceux qui seront les acteurs, généralement célèbres, de la « Grande Révolution », les retrouver (rude besogne parfois) deux ans, six ans, quinze ans auparavant, les éclairer d'un coup de projecteur, les oublier apparemment pour les récupérer un peu plus tard : une sorte de roman à épisodes et presque à « suspense », mais avec des épisodes vrais ou vraisemblables et des centaines de personnages, sinon des milliers, en comptant les comparses. Pas seulement des grands, mais aussi des petits ; pas seulement des Français, mais aussi quelques autres.

Tout de même, dans ce tome quatre, la paysanne de Creil, les émeutiers de Lyon, les révoltés de Transylvanie et l'admirable docteur Gallot occupent, à eux tous, beaucoup moins de place que les mésaventures de Beaumarchais, les humeurs de Mirabeau ou les amours de Saint-Just, qui réellement importent peu. Et il nous faut subir encore cet envahissant collier de la reine, ou la reine sans collier, pendant des douzaines de pages, alors que vingt lignes auraient bien suffi. Il est vrai que le public aime ça, et qu'en ce temps-là les bijoux plus ou moins royaux revêtaient quelque importance, et faisaient même scandale, un scandale exploité.

Pour le collier comme pour le reste, la base du travail de Manceron est constituée par les Mémoires et les correspondances de ses nombreux héros, astucieusement utilisées, citées et confrontées. Rien de plus vivant et souvent de plus savoureux, sinon de plus exact. En dehors de ces textes du temps, faut-il grogner un peu et dire que, hormis quelques très grands historiens comme Braudel, ceux qui sont allégués et donnés en notes ne brillent pas par la nouveauté ou le génie, sinon celui de la précision, qu'après tout il ne serait pas inutile de remettre à la mode ?

Est-ce vraiment ergoter que de ne pas accepter cette étonnante conversion de la Livre-tournois en 7 à 10 francs Giscard, même si elle se range sous la bannière du duc de Castries (p. 23) ? Allons, Claude Manceron, vous savez bien qu'un bon ouvrier spécialisé pouvait gagner, en ville, 2 à 3 livres par jour, pas plus de 60 livres par mois : comment traduire ce salaire mensuel par 400 ou 500 francs 1979 ? Et ce sterling, dont on apprend, page 219, qu'il est un peu plus fort que la monnaie française, alors qu'il valait bien vingt fois plus ?. Mais ne troublons pas les puissants effluves de l'épopée.

Une épopée qu'à vrai dire de chers ex-collègues universitaires, rapidement consultés, n'apprécient que modérément. Les uns, majoritaires, pour des raisons bêtement politiques ; les autres, par privilège de corps peut-être ; d'autres, on ne sait ou on ne saurait dire.

Une grande voix sonore

Malgré quelques réserves, ce n'est pas mon cas. Au point où en est cette pauvre Clio, ballottée entre l'officiel mépris non exempt d'arrière-pensées d'abêtissement, les charabias nullifiants des pédagogues et les succès parfois mérités de médias pas toujours dépourvus de qualité, il faut remercier franchement Claude Manceron. Pour sa sympathie sincère et raisonnée envers ceux et celles qu'il fait revivre ; parce que, grâce à lui, pré-révolution et Révolution ne sont plus l'objet de détestation maurassienne ou de catéchisme stalinien ; parce qu'il fait leur place, assez belle, pas assez peut-être, aux obscurs et aux sans-grade ; parce qu'il contribue avec cœur et dignité à réveiller cette passion pour l'histoire que vingt ans d'obscurantisme n'avait qu'assoupie ; parce que, en ces temps d'hypocrisie sèche, il est bon d'entendre une grande voix sonore clamer sa foi dans les hommes d'hier, et aussi de demain, même si c'est un peu longuement et dans une langue un peu chargée.

PIERRE GOUBERT.

★ LES HOMMES DE LA LIBERTE, LA REVOLUTION QUI LEVE, 1785-1787, de Claude Manceron, Laffont, 468 pages. Environ 85 F.

Les bonnes en littérature ou la contrainte par corps

« ON ne peut plus se faire servir ! » Les maîtresses de maison bourgeoise se plaignaient déjà du manque de main-d'œuvre ménagère au temps où celle-ci abondait. Aujourd'hui, l'antienne paraît plus plausible. Mais il faut se méfier quand les bénéficiaires d'un état de choses le proclament caduc. La condition domestique a beaucoup moins évolué que ne le prétendent les patrons, avec l'aplomb de qui, monopolisant la parole, ne craint pas de réplique. La soubrette 1900 se survit dans l'employée espagnole ou la fille au pair de 1980, et inspire directement les clichés publicitaires de l'épouse modèle.

D'où l'actualité des livres parus ces jours-ci sur les bonnes de la Belle Epoque. L'étude historique de leur condition s'enrichit de deux essais très documentés, tandis que des rééditions de romans, comme *Germinie Lacerteux*, rappellent avec quelle curiosité troublée les bourgeois d'alors s'imaginaient l'office.

TELLE qu'elle a culminé vers 1900, l'exploitation du travail ménager procède tout entière du dix-neuvième siècle, et en récapitule l'esprit. De la Renaissance à la Révolution, soit de Shakespeare à Beaumarchais, valets et servantes ont gardé une certaine possibilité de jeu, d'effronterie, de révolte, face à des seigneurs peu nombreux. Avec le développement de la bourgeoisie marchande et des villes, les serviteurs se voient soumis, par deux ou trois, à des contraintes de temps et d'espace qui les privent de toute vie autonome par rapport aux maîtres.

Le recrutement favorise cette aliénation. De plus en plus féminins (69 % en 1857, 85 % en 1901), les travailleurs domestiques arrivent, à 92 %, de la campagne : ramenés par les maîtres, raccolés aux gares, placés par les fournisseurs du quartier ou des agences, qui prélèvent 3 % du salaire et renseignent sur eux dans leur dos.

par Bertrand Poirot-Delpech

Les tâches minimales prévues par contrat — ménage, feux, lessives, pots à vider, tubs à remplir... — supposent des journées de seize heures. Les rares congés hebdomadaires, mensuels et annuels sont quadrillés à l'avance. Le personnel vit en sous-sol ou sous les combles, dans de minuscules chambres à tabatières, glacées l'hiver, torrides l'été.

La loi admet tout naturellement ce moindre-être : jusqu'en 1848, les domestiques n'ont pas le droit de vote. A la fin du siècle dernier, ils ne peuvent être élus conseillers municipaux, ni désignés comme jurés d'assises. Ils seront les derniers à obtenir les garanties sociales conquises entre les deux guerres.

C'est qu'ils font plus que de louer leur force de travail : ils la réservent à un consommateur exclusif, qui les inclut totalement dans sa vie familiale.

CETTE intimité forcée exige que soit nié le corps de la servante. Les endroits où elle travaille sont dérobés à la vue. Elle porte un uniforme austère. Belle, elle menacerait l'ordre bourgeois ; bonne, elle le consolide. « *Tu seras toujours ma bonne Elisa !* », dit le Camille de la comtesse de Ségur à sa nourrice, après qu'une maladie lui a grêlé le visage.

En fait, la soubrette devient fréquemment la maîtresse du patron, qu'il soit marié ou célibataire. De tradition, elle déniaise le fils de la maison. On l'oblige à ne pas se marier, ou alors à ne pas avoir d'enfants. Quand elle tombe enceinte, elle cache son état à l'aide de corsets, parfois jusqu'à l'accouchement, et au risque d'enfanter un monstre. Elle doit généralement abandonner ou tuer le nouveau-né. Une fois chassée, ou à temps perdu, elle recourt à la prostitution : vers 1880, 39 % des prostituées soignées pour maladies vénériennes étaient « placées », ou l'avaient été. D'où le fantasme patronal que la bonne possède une vigueur inquiétante, change le « sixième » étage en repaire du vice, et constitue un nid à maladies, tuberculose ou syphilis.

Mais les maîtres préfèrent l'imaginer, aussi longtemps que possible, en être sans sexe ni besoin, gardienne sacrée de la vertu familiale.

C'EST le cas des frères Goncourt. La chère Rose Malingre (sic) a servi leur mère, les a élevés. Ils se moquaient adorablement de sa brave laideur. Un meuble de l'appartement, en quelque sorte ! Quand elle meurt de tuberculose, leur maîtresse commune leur apprend que Rose avait une double vie, qu'elle courait les hommes en cachette, qu'elle les payait à l'occasion, et qu'elle est morte pour avoir guetté une rivale toute une nuit...

Cette révélation les sidère et les accable comme une lézarde dans ce que l'idéologie bourgeoise baptise la nature des choses. Mais bientôt ils réduisent le destin de Rose à un cas clinique, et se l'approprient, en en tirant un roman. Comme Rose, Germinie Lacerteux court clandestinement les bals et les fortifs. Le fils d'une crémière la gruge et l'humilie. Elle finit à Lariboisière et à la fosse commune.

(Lire la suite page 20.)

la vie littéraire

L'immigration en B.D.

Djeha est un personnage rongé de naïveté et de bonté. *Sans papiers, sans travail*, il débarque dans l'« Eldorado occidental ». C'est ainsi que lui apparaît la France. Il rejoint la masse abstraite et compacte de ses compatriotes et découvre petit à petit les fêlures du rêve : la brutalité, l'humiliation, l'exploitation et la haine. Après beaucoup de péripéties, Djeha rétablit la vérité quant aux illusions : « Mais... si la force vive de notre peuple vit ainsi, pourquoi on continue à l'endormir de discours, de promesses d'avenir, quel avenir pour un peuple castré ainsi... ».

Saladin, qui s'appelle en vérité Slimane Zeghidour, est un Algérien de vingt-six ans. Il vient de publier sa première bande dessinée. Elle ne fait pas rêver : elle n'emmène pas les enfants vers les planètes du merveilleux. Non, elle raconte le quotidien d'une communauté expatriée qui vit en deçà de la vie. Comme le fait remarquer Guy Bedos qui a préfacé cet album — qui aura une suite —, « l'humour, c'est aussi une façon de résister ». — T.-B. J.

★ *Les Migrations de Djeha*, par Saladin ; éd. La pensée sauvage. Diffusion DIFF-EDIT, 96, bd du Montparnasse, 75006 Paris.

Alexandra David-Néel photographe

Quelle vie que celle d'Alexandra David-Néel, bardée de diplômes, journaliste, chanteuse, bientôt empoignée par le démon de l'aventure et parcourant le Tibet en tous sens — une femme ! — à l'heure où nombre de lieux y étaient encore « interdits ». A cent ans presque, elle redemandait le renouvellement de son passeport, curieuse encore, n'ayant renoncé à rien.

Aujourd'hui, après tant d'écrits qu'elle a laissés sur ce pays selon son cœur, voici son album de photographies, souvent fort belles, presque toujours fascinantes, comme le mystère qu'elles cherchent à pénétrer : villes-monastères, gigantesques au pied de montagnes qui ne le sont pas moins, vie au village, dans les temples, coiffures de femmes enrichies de pierres et perles fines, les cheveux « montés » en cordelettes jusqu'à 40 centimètres de haut, photographies de lamas (entre 1914 et 1938, Alexandra en a personnellement connu plusieurs), tout surprend dans ces images exotiques au plein sens du terme. — G. G.-A.

(*Le Thibet*, d'Alexandra David-Néel, Plon, 175 photos, noir et blanc. Environ 105 F.)

Etre femmes dans la société victorienne.

Dans la collection « Regard sur l'histoire », les éditions Payot présentent une intéressante étude intitulée « *les Femmes victoriennes, roman et société* ». Son auteur, Françoise Basch, analyse la condition des femmes de 1837 à 1867. L'image qui s'en dégage est, on le devine, peu brillante. Sur le plan juridique, familial ou professionnel, les femmes victoriennes sont les premières victimes d'« *un système social régi par le* cash-nexus *et l'éthique des affaires* ». La révolution industrielle exacerbe les contradictions : on chante l'épouse au foyer, la douce mère, mais les machines ont besoin de bras, les familles d'argent. *La littérature de l'époque — ici sont* évoqués les romans de Dickens, George Eliot, Elizabeth Gaskell, des sœurs Brontë, — « colle » la plupart du temps à la morale de l'époque. Dans ce domaine, Françoise Basch souligne « *la contradiction de la conception des personnages et l'impasse dans laquelle se trouve le romancier victorien* » face à une société où seule « *l'attitude philanthropique peut s'ériger en panacée de l'injustice sociale* ». — B. G.

vient de paraître

Roman

PASCAL LAINE : *l'Eau du miroir.* — La quête de l'amour, de soi, à partir d'une Venise en trompe-l'œil. Sixième roman de l'auteur de *la Dentellière.* (Mercure de France, 151 p.)

Critique littéraire

HENRY BOUILLIER : *Portraits et miroirs.* — Etudes sur le portrait dans l'œuvre de Retz, Saint-Simon, Chateaubriand, Michelet, les Goncourt, Proust, Léon Daudet, Jouhandeau (SEDES 200 p.)

DANIEL GIOVANNANGELI : *Ecriture et répétition.* — Une interrogation de la pensée de Jacques Derrida. (10/18, 174 p.).

Philosophie

SARAH KOFMAN : *Nietzsche et la scène philosophique.* — Lire avec Nietzsche les « grands philosophes » ou comment dépouiller les maîtres de leur sérieux et débusquer leur talent comique. (10/18, 377 p.)

Essais

JACQUES LAURENT : *le Nu vêtu et dévêtu.* — En s'imposant le port du vêtement, l'homme et la femme ont joué des accessoires pour se distinguer. Par l'auteur des *Bêtises*, prix Goncourt 1971. (Gallimard, 190 p.)

MICHAEL LOEWY : *Marxisme et romantisme révolutionnaire.* — A travers des analyses sur Georg Lukacs et Rosa Luxemburg, l'auteur redéfinit les potentialités du romantisme. (Le Sycomore, 224 p.)

YVONNE VERDIER : *Façons de dire, façons de faire.* — A l'écoute de la laveuse, de la couturière et de la cuisinière, l'auteur analyse les propos, les gestes et les fonctions des femmes. (Gallimard, 375 p.)

Humour

La Comtesse du « Canard ». — Un nouveau recueil de mille contrepèteries de la célèbre « comtesse » du *Canard enchaîné*, avec leurs solutions discrètement suggérées (Stock, 305 p.)

JACQUES FAIZANT : *Ayayaïe !...* — Un nouveau recueil de dessins illustrant l'actualité politique (Denoël, 120 p.)

Biographies

ANDREW SINCLAIR : *Jack London.* — Une vie de l'écrivain américain écrite d'après ses papiers personnels inédits. Trad. de l'anglais par Marianne et Denise Alexandre (Belfond, 301 p.)

Psychanalyse

JEAN-PAUL VALABREGA : *la Formation du psychanalyste.* — Une série d'essais sur la transmission du savoir analytique. (Ed. Belfond, 224 p.)

Histoire

L'Image du monde renversé et ses représentations littéraires et para-littéraires de la fin du XVI[e] siècle au milieu du XVII[e] siècle. — Recueil d'études réunies et présentées par J. Lafond et A. Redondo. (Librairie J. Vrin, 194 p.)

MICHEL COINTAT : *Tresques en Languedoc.* — Un ancien ministre de l'agriculture se penche sur la vie rurale de l'Ancien Régime. (France-Empire, 320 p.)

PIERRE GUIDONI : *la Cité rouge.* — Le socialisme à Narbonne, de 1871 à 1921, de la Commune au congrès de Tours, à partir de documents et d'archives inédits. (Privat, 222 p.)

ROBERT CHRISTOPHE : *les Flammes du purgatoire.* — L'histoire et la « vie » quotidienne des prisonniers français en Allemagne, de 1940 à 1945 (France-Empire, 260 p.)

Témoignage

YVONNE PAGNIEZ : *Ils ressusciteront d'entre les morts.* — Y. Pagniez achève dans ce livre le récit de ses « aventures » de la Résistance commencé dans *Evasion 44.* (Ouest-France, 197 p.)

en bref

● **LE PRIX FRANCE-CANADA**, destiné à récompenser un écrivain québécois, a été décerné à Victor-Lévy Beaulieu pour son livre « Monsieur Melville », publié à Montréal par sa maison d'édition. Cet imposant ouvrage en trois tomes sera publié en France, dès le début de l'année prochaine, par Flammarion.

● **LE PRIX BELGIQUE-CANADA**, attribué, chaque année et en alternance, à un auteur francophone du Canada ou de Belgique, a été décerné à notre collaborateur Hubert Juin, écrivain belge. Ce prix, d'un montant de 2 500 dollars, couronne l'ensemble d'une œuvre de poète, de romancier et d'essayiste.

● **LE PRIX FRANCE-LUXEMBOURG** a été décerné par l'Association des écrivains de langue française (ADELF), au poète et dramaturge luxembourgeois Edmond Dune pour l'ensemble de son œuvre. *Celle-ci comprend une* douzaine de recueils de poèmes et, entre autres pièces, « les Taupes » jouées à Paris en 1957, au Théâtre du Vieux-Colombier.

● **LE PRIX DES INTELLECTUELS INDEPENDANTS**, fondé par l'Union des intellectuels indépendants, a été attribué à Lucien Laugier pour son ouvrage « Turgot ou le mythe des réformes », paru aux Editions Albatros.

● **LE GRAND PRIX DE L'AFRIQUE NOIRE**, qui récompense un auteur originaire d'Afrique noire, a été décerné à l'écrivain sénégalais Lamine Diakhaté pour son roman intitulé « Chalys d'Harlem », publié aux Nouvelles éditions africaines de Dakar.

● **LE « CRIME » COURONNE.** — Denis Lacombe a obtenu le Prix du Quai des Orfèvres pour son roman intitulé « Dans le creux de la main » (Fayard). Le Grand Prix de littérature policière a été décerné à Dominique Roulet pour son roman intitulé « le Crime d'Antoine » (Denoël).

● **LE FOU PARLE**, prix de l'humour noir 1979, vient de publier son numéro 11. Il est consacré, en partie, à l'amour. On y trouve, notamment, des textes de Marcel Moreau, « le Pouvoir et ses mimes », de René de Obaldia, « Grand Amour », de Roland Topor, « Bribes d'une bible », et de Charlette Delko, « Tombeau du dictateur ». On retrouvera aussi les dessins du même Topor, de Desclozeaux, Lise Le Cœur, Kerleroux, Olivier D. Olivier et Siné.

● **« PRESSE POCHE » EST LE NOM D'UNE NOUVELLE COLLECTION** publié par les éditions Alain Moreau. Cette collection donnera l'occasion à des journalistes et à des chroniqueurs connus de réunir ce qui garde de sa pertinence et de son actualité dans leurs écrits de ces dernières années, et de définir, dans une préface, leur métier. Jean-François Kahn, Serge July et Régis Debray *publieront dans cette* collection inaugurée par « le Devoir d'irrespect » de Claude Julien, rédacteur en chef du « Monde diplomatique » et par des « Portraits » d'Olivier Todd, rédacteur en chef à « l'Express ».

● **LA COLLECTION DE GASTON REBUFFAT**, « les Cent plus belles courses », publiée chez Denoël, s'affronte, pour la première fois, à des montagnes hors de France avec un guide genevois connu, Michel Vaucher, qui présente « les Alpes valaisannes ». L'auteur, aidé par une séduisante iconographie, conduit le lecteur à travers un Valais de rocs et de glace dont les célèbres Cervin, Mont Rose et autre Liskamm font parfois oublier que plus de quarante sommets de la région dépassent les 4.000 mètres.

● **UNE STELE**, œuvre du sculpteur Nicolas Carrèga, installée sur la tombe de Roger Caillois, au cimetière du Montparnasse, à Paris, sera inaugurée à 11 heures, le 21 décembre, jour anniversaire de la mort de l'essayiste.

correspondance

Le prix des livres

Une lettre de M. Bernard Brunet, président de la Fédération française des syndicats de libraires...

Dans « Le Monde des livres » du 7 décembre, nous avons publié un article sur le prix des livres et fait connaître l'opinion de trois éditeurs, MM Chodkiewicz (Seuil), Gallimard et Lindon (Editions de Minuit). Après cette publication, nous avons reçu une longue lettre de M Bernard Brunet, président de la Fédération française des syndicats de libraires, dont nous donnons ci-dessous l'essentiel :

(...) Il est toujours possible d'affirmer que les prix montent sans le justifier par enquête sérieuse. Nous savons que depuis le 1er juillet 1979 l'administration fait ses enquêtes, et nous croyons que nous en aurions entendu parler si les relevés avaient été critiquables.

Il est toujours possible, s'il y a augmentation du prix du livre comme d'autres produits, d'attribuer, comme par hasard, cette hausse à une réforme, sans chercher à savoir si le producteur n'a pas augmenté son prix pour des raisons parfaitement légitimes, ce qui entraîne une hausse au détail, comme dans tous les secteurs.

Je tiens à vous dire cependant que les libraires attendent encore les nouvelles conditions de vente que certains grands éditeurs n'ont pas encore fait connaître.

Or vous savez bien qu'en dehors de l'interdiction du prix conseillé obtenue les libraires ont demandé et obtenu la possibilité pour les éditeurs qui le veulent bien de reconnaître leur qualité de professionnel. Ces qualités — qu'à l'envi défendent vos collaborateurs et les éditeurs, et nous les en remercions — ces qualités peuvent être reconnues par leurs fournisseurs. Les conditions qui leur sont faites leur permettront de se rapprocher des conditions dont bénéficient les grandes surfaces, en raison de leurs très importantes commandes.

Tant que ce système ne sera pas mis en place, comment tirer des conclusions ?

Avez-vous vu qu'en France un changement d'habitudes, en quelque domaine que ce soit, aboutisse en cinq mois à une situation nouvelle et acceptée ? *Etes-vous sûr que tout le monde* parle en nouveaux francs ? Il n'y a que vingt ans !

Ou l'on a des éléments précis, sérieux, relevés systématiquement sur un grand nombre de points, et l'on peut tirer des conclusions *partielles* du début de l'application *partielle* d'un nouveau système ; ou sinon, de grâce, soyons prudents et objectifs.

En ce qui concerne les prix des livres donnés par vos collaborateurs, s'ils sont établis de bonne foi — sans citer uniquement un chiffre, le plus haut ou le plus bas, — mais en faisant une moyenne sérieuse, qui les en empêche ? C'est alors de la bonne information.

Permettez-moi enfin de vous donner une information plus rassurante. Vos intervenants font état d'une baisse de production.

Peut-on alors nous expliquer pourquoi depuis un an, et pourquoi depuis trois mois, la masse des nouveautés qui arrivent en nos librairies est en très forte augmentation ? Cela est à un point tel que, physiquement, nous ne pouvons plus placer ce qui nous arrive, ou il faut immédiatement enlever ce qui n'a été mis en place que depuis un mois à peine.

Et si dans cette masse tout ne se vend pas, voudrait-on nous faire croire que cela est la faute d'un changement de système de prix ?

Celui-ci, affirme-t-on, pousse à la hausse ? D'autres disent que la distorsion entre les prix relevés s'accentue, c'est donc que certains libraires vendent à prix plus bas. C'est alors que la concurrence joue son rôle, et elle n'est pas susceptible de tirer les prix vers le haut. (...)

... et une autre de M. Claude Gallimard

S'estimant mis en cause par la déclaration de M. Claude Gallimard dans « Le Monde des livres » du 7 décembre, M. Pidoux-Payot, président du Syndicat national de l'édition, avait répliqué par une courte lettre publiée dans « le Monde des livres » du 14 décembre, en souhaitant « ne pas prolonger une polémique inutile ». *A son tour, M. Gallimard nous a adressé la lettre suivante :*

Je prends note de « la précision » de M. Pidoux-Payot, qui interprète avec ironie ma déclaration au *Monde* comme un ralliement au Syndicat national de l'édition. Je regrette que ce dernier n'ait pas pris le temps de la lire jusqu'à la fin, cela lui aurait évité de me faire un mauvais procès. Je dois constater qu'il n'a pas pris connaissance du dossier, car il aurait pu rappeler que dès juin 1978 je m'étais solidarisé avec l'accord éditeurs/libraires sur le double secteur. A nouveau, en janvier 1979, j'alertais le Syndicat sur la nécessité d'en étudier rapidement les modalités d'application.

Si j'ai écrit au premier ministre, devant la carence du Syndicat et l'inquiétude grandissante des libraires, c'est afin d'obtenir un rendez-vous avec l'un de ses collaborateurs. M. Pidoux-Payot me prête une influence que je n'ai pas et il s'en serait rendu compte s'il avait lu ma lettre que je lui ai adressée le 15 novembre 1979. Ce n'est pas l'attitude partisane de ce président qui m'empêchera de chercher avec certains de mes confrères des solutions constructives.

PRECISION. — La fermeture de la librairie Laffitte, à Marseille, que nous avons annoncée dans « le Monde » du 7 décembre ne concerne ni les éditions Jeanne-Laffitte ni le secteur des livres anciens, qui continuent leurs activités sans aucun changement.

هكذا من الأصل

contes

A DONNER ET A LIRE

La mode est au conte. Et les éditions se multiplient.

Devant cette avalanche, il est important de garder la tête froide et le sens critique, de se montrer exigeant, de ne pas se laisser abuser par des jolies images en couleurs ; et savoir qu'au grand album bien enrubanné il vaut mieux souvent faire lire plusieurs petits livres bon marché qui feront plus d'usage... Et n'oublions pas que les livres qui s'adressent aux enfants peuvent intéresser les adultes, et inversement.

LES MILLE ET UNE NUITS

Même à s'en tenir aux publications récentes, le choix est vaste depuis la luxueuse édition grand format jusqu'aux petits « Poche » bon marché, mais tout aussi sérieux.

- Deux beaux livres-albums sous emboîtage toile qui reprennent l'édition du dix-neuvième siècle, illustrés par les plus grands dessinateurs de l'époque : Foulquier, Worms, Riou, Bertall, Castelli, Doré. Traduction d'Antoine Galland (1704). Gallimard, 416 p. et 390 p., 185 F les deux volumes environ.
- Pour les plus jeunes (à partir de huit ans) existent des contes séparés dans la même traduction de Galland et avec les mêmes illustrations : Ali Baba, Sindbad et Aladin. Coll. « Folio Junior ». Gallimard. 10 F le volume environ.
- Une dizaine de contes ont été adaptés par André Massepain de manière à les rendre accessibles aux jeunes lecteurs d'aujourd'hui. Malgré les coupers, le charme oriental demeure. Collection « Contes gais de tous les temps », Garnier, 128 p. Illustrations de Morgan, 35 F environ.

ANDERSEN

« Le récit était pour les enfants, mais les grandes personnes devaient aussi pouvoir l'entendre », écrivait le célèbre conteur danois à propos de ses œuvres, et le fait est qu'il est plus agréable, bien souvent, de lire Andersen dans les éditions pour la jeunesse.

Les éditions habituelles en étaient le plus souvent fragmentaires, mais reprenant la traduction de P.G. Le Chesnais (1937) au Mercure de France, Gallimard-Jeunesse nous donne cette année une édition intégrale en quatre volumes dans la collection 1 000 Soleils. Prix : autour de 145 F, sous emboîtage mais ils peuvent être achetés séparément.)

Dans cette édition intégrale, les contes ont été regroupés en quatre thèmes principaux (le merveilleux et le fantastique, l'amour naissant, les humbles et les pauvres, les choses et les êtres qui parlent). Regrettons seulement que cette publication qui devrait constituer un fonds de bibliothèque soit dépourvue d'une table des matières globale ainsi que des dates auxquelles ont été écrits les contes.

Un ensemble de contes danois a été réuni dans un beau, fort, livre relié, illustrations de Yan' Dargent, Garnier, 424 pages, 117 F environ.

- Le choix des éditions nouvelles est imposant : pour *Poucette*, par exemple, on peut choisir entre le style rétro d'Elsa Beskow (éd. Ruyant, distribué par Garnier), le style poétique de Marienka Stupica (la Farandole) ou le style résolument féministe de Nicole Claveloux (Ed. des femmes).
- Dans les petits prix, l'« Ecole des loisirs » et « Folio Junior » offrent des choix de contes en éditions de poche, toutes deux bien traduites et bien illustrées.

LES FRERES GRIMM

Outre les éditions existantes et les albums, deux éditions de poche : deux tomes à l'« Ecole des loisirs », dans la traduction de Max Bichon de 1869 (autour de 11 F le volume) et surtout vingt-sept contes en deux tomes de « Folio Junior » dans la bonne traduction d'Armel Guerne, avec les illustrations exceptionnelles de Maurice Sendak (autour de 11 F le volume). Signalons aussi un album : *les Musiciens de la ville de Brême*, aux dessins mystérieux et chargés de féerie de Tudor Banus. Rouge et Or, autour de 39 F.

—o—

Autres livres du domaine public, les classiques du dix-neuvième siècle — français et étrangers — ont connu de multiples éditions, tronquées ou intégrales, où le pire côtoie le meilleur. *Recommandons pêle-mêle :*

- LA BIBLIOTHEQUE ESSENTIELLE GARNIER, très réussie, agréable à lire et fort sérieuse, avec introduction, chronologie, notes, dossier documentaire, couverture cartonnée et quelques illustrations. *Germinal, Notre-Dame de Paris, Hurlemont (les Hauts de Hurlevent*, trad. de Sylvère Monod). 39 F environ.
- LES GRANDES ŒUVRES DE HACHETTE, qui, outre l'intégrale de Jules Verne, vient de sortir *les Travailleurs de la mer* de Victor Hugo, *l'Histoire des treize* de Balzac, *les Lettres de mon moulin* et *le Petit Chose* d'Alphonse Daudet (avec les illustrations de la collection « Hetzel » de 1868). 40 F environ.
- LES MILLE SOLEILS OR GALLIMARD, bien cartonnée et abondamment illustrée pour gros lecteurs : *David Copperfield* (trad. de Pierre Leyris), 1 024 pages, 78 F environ.
- Enfin, toujours chez Gallimard, deux bonnes éditions de contemporains qui sont passées vite au rang des « classiques » : *Zazie dans le métro*, bel album avec les illustrations très parigotes de Roger Blachon. Coll. « Grands textes illustrés », 55 F environ. Et le best-seller de l'année, numéro 100 de la collection « Folio Junior » : *le Petit Prince*, 8 F environ.

Michel Tournier : comment écrire pour les enfants

JE le dis comme je le pense : les plus hauts sommets de la littérature mondiale s'appellent : les *Contes* de Perrault, les *Fables* de La Fontaine, *Alice au pays des merveilles* de Lewis Carroll, *Niels Holgerson* de Selma Lagerlöf, les *Histoires comme ça* de R. Kipling, *le Petit Prince* de Saint-Exupéry. Ces œuvres se signalent par trois caractéristiques : leur limpidité, leur brièveté, les choses essentielles qu'elles osent aborder. On s'accorde à les déclarer « pour enfants ». C'est rendre un très grand hommage aux enfants et admettre, avec moi, qu'une œuvre ne peut aller à un jeune public que si elle est parfaite. Toute défaillance la ravale au niveau des seuls adultes. L'écrivain qui prend la plume en visant aussi haut obéit donc à une ambition sans mesure.

Il y a bien des années — mes carnets de travail en font foi, — je m'étais assigné la tâche d'écrire l'histoire inventée et véridique des trois personnages principaux de la comédie italienne : Pierrot, Colombine et Arlequin. Ces personnages présentent à un degré inégalé la fusion d'un certain extérieur — costume, visage, silhouette — et d'un certain caractère psychologique. Pierrot — vêtements blancs et flottants — est un naïf, un timide, un nocturne, un sédentaire. Arlequin — costume collant fait de losanges multicolores — est un garçon roué, entreprenant, solaire, nomade. Colombine appartient en principe à Pierrot, mais elle se laisse enlever par Arlequin.

Les grandes lignes de mon histoire se sont trouvées tracées lorsque, replaçant les trois personnages dans un cadre villageois et artisanal, j'ai compris que Pierrot ne pouvait être que boulanger — farine blanche, travail nocturne, — Arlequin peintre en bâtiment, Colombine blanchisseuse. Colombine, rebutée par la vocation solitaire et nocturne de Pierrot, se laisse « détourner » par Arlequin, qui la convertit aux couleurs et fait d'elle une teinturière.

Mais, bien entendu, Pierrot a sa revanche. Le texte essentiel du récit tient dans la lettre qu'il écrit à Colombine pour l'arracher à Arlequin :

« Colombine !

» Ne m'abandonne pas ! Ne te laisse pas séduire par les couleurs chimiques et superficielles d'Arlequin ! Ce sont des teintures toxiques, malodorantes et qui s'écaillent. Mais moi aussi j'ai mes couleurs ? Seulement ce sont des couleurs vraies et profondes.

» Ecoute bien ces merveilleux secrets :

» Ma nuit n'est pas noire, elle est bleue ! Et c'est un bleu qu'on respire. Mon four n'est pas noir, il est doré ! Et c'est un or qui se mange. La couleur que je fais réjouit l'œil, mais en outre elle est épaisse, substantielle, elle sent bon, elle est chaude, elle nourrit.

» Je t'aime et je t'attends,

» PIERROT. »

On le voit, à travers les deux petites poupées du théâtre italien, ce sont deux visions du monde qui s'affrontent : la substance contre la surface, la matière contre la forme, l'essence contre l'accident. De grands échos retentissent dans ces puérils porte-parole. C'est Goethe et Newton séparés sur la théorie des couleurs, c'est Parménide contre Héraclite. C'est aussi mon maître Gaston Bachelard. Cela l'enfant, bien entendu, ne le sait pas. Mais il le sent, et il le comprend à sa manière. — M. T.

★ PIERROT OU LES SECRETS DE LA NUIT. Gallimard. Environ 35 F.

Opération Père Noël

(Suite de la page 17.)

Il faut attendre le dix-neuvième siècle pour que se codifie l'image mi-croquemitaine, mi-bon génie du bonhomme barbu répendue dans le folklore des pays chrétiens.

On peut se demander si cette tradition aurait survécu sans le plan Marshall ! Sur ce point, Catherine Lepagnol d'une part, Eliad et Pennec de l'autre, semblent tout à fait d'accord. C'est ainsi que, en 1952, Claude Lévi-Strauss écrivait que *« la célébration de Noël* [avait] *pris en France une ampleur inconnue avant la guerre ». « Il est certain* poursuivait-il, *que ce développement, tant par son importance matérielle que par les formes sous lesquelles il se produit, est un résultat direct de l'influence et du prestige des Etats-Unis d'Amérique. » (Les Temps modernes*, « Le père Noël supplicié », mars 1952.)

Eliad et Pennec développent ce raisonnement de « guerre froide ». Et avec beaucoup d'esprit et de virulence. L'idée était drôle de faire s'affronter sur un terrain aussi glissant pour l'idéologie, pour la science et pour la paix des peuples deux *historiens* imaginaires, Kamin Padarok et Sally Snow, simples joujoux entre les mains de la C.I.A. et du K.G.B. Attelés à cette « *tâche gigantesque* » qu'est la recherche des origines historiques du Père Noël et l'établissement de son arbre généalogique, les deux savants se livreront à une lutte sans merci, tombant d'accord, « *malgré quelques divergences* » : le Père Noël contemporain est à la fois « *Adam Andreievitch Adamov, né à Novgorod, un enfant d'Octobre* », dont « *le père fut un des tout premiers compagnons de Lénine* », tout autant que « *Adam Andrew Adams, de père et de mère américains* », qui « *fuit très tôt le communisme et opte à dix-huit ans pour la nationalité de ses parents* » !!! Une conférence bilatérale pourrait avoir lieu, dont les dates sont secrètes.

Pour cette « Opération Père Noël », laissons se réveiller, à l'exemple de ces historiens, l'enfant qui dort dans chaque adulte. Aussi méritants que méconnus, Eliad et Pennec avaient déjà proposé des Jeux olympiques au Vatican dans leur premier livre, *les Enfants de Yalta* (Lattès). Mais qui sont-ils ? Existent-ils même, eux aussi ? Personne n'en est bien sûr. En cette période de Noël, on peut aussi, sans doute leur envoyer des lettres...

NICOLE ZAND.

romans

Max Gallo à la chasse aux loups

IL y a deux récits imbriqués dans le nouveau roman de Max Gallo *Une affaire intime*. D'abord le récit d'une chasse aux truands de l'immobilier, du jeu et de l'affairisme politique dans une petite ville des bords de la Méditerranée. Quelque chose comme un *Main basse sur la ville* méridional, de nos jours, avec un maire qui a fait de la résistance, un propriétaire de casinos, son complice ou son âme damnée, dont le père a été fusillé à la libération, quelques filles dans des bars, des chauffeurs-gorilles, un secrétaire de syndicats qui se place au-dessus de la mêlée, un grand projet de complexe touristique et fructueux et quelques crimes en chaîne, pour le faire aboutir, comme on fait sauter des rochers pour le percement d'une route.

Tout cela est fort convaincant, bien amené et dégage une odeur qui est celle de notre temps. On pourrait presque mettre des visages sur ses noms.

Et puis il y a l'autre récit, celui *d'Une affaire intime*, qui est l'histoire d'une fêlure. Le héros, Daniel Salmon, est scénariste. Il a quitté sa femme pour vivre avec une autre, mais quand il veut la reprendre, c'est elle qui ne veut plus. Réfugié dans cette ville portuaire pour cultiver son spleen et remâcher ses déboires, c'est lui qui, par accident d'abord, par volonté justicière ensuite, va déclencher puis poursuivre l'enquête qui amènera à la découverte du scandale. On voit bien ce qui a inspiré Max Gallo : l'idée de renouveler ce vieux mythe fatigué du policier ou du privé cher au « polar » de la Série noire et de « franciser » l'action à l'image du cadre.

Typiquement français

En France, on ne se mêle pas des affaires (malodorantes) des autres par ascèse professionnelle ou vocation morale, mais parce qu'on a des peines de cœur. L'idée est intéressante. Appliquée aux affaires publiques, elle donnerait sans doute des résultats surprenants.

Mais Max Gallo ne la pousse pas au bout. Ou plutôt il l'étale trop. Il fait de l'analyse psychologique sentimentale, ce qui est peut-être typiquement français, mais également spécifiquement romanesque. De sorte que les deux intrigues se côtoient, se juxtaposent, sans jamais vraiment se mélanger, ni surtout se conditionner l'une, l'autre. L'une, la publique, est parfaitement maîtrisée. L'autre donne l'impression de ne l'être pas : le héros flotte continuellement entre l'intime de sa passion et l'intimé de sa vocation accidentelle.

A tel point que, ne sachant peut-être pas comment s'en débarrasser, notre auteur fait trucider ses deux héros, le scénariste et son ex-épouse, dans des conditions qui restent obscures et sans autre nécessité que le symbole d'une autopunition ou d'un sacrifice suicidaire.

Mais, après tout, deux romans en un seul, par les temps qui courent, ce n'est pas une si mauvaise affaire. Les lecteurs qui n'aiment pas le politico-policier s'intéresseront à l'histoire sentimentale et ceux qui n'aiment pas l'intime seront retenus par le « polar ».

PAUL MORELLE.

★ UNE AFFAIRE INTIME, de Max Gallo. Robert Laffont, 390 pages. Environ 54 F.

Les illusions du pouvoir

● *« Le Calife désabusé » de Dominique Reznikoff.*

NOUS sommes à Cordoue, dans ce moment du dixième siècle qui a vu le comble de la puissance du royaume islamique d'Andalousie. Le calife El Hakem va mourir. Il dicte à son premier vizir, Djafar Ibn Othman El Mushafi, son testament. Ce testament est plus exactement une confession et, mieux encore, une méditation sur l'étrange divorce qui se fait entre la vie et le pouvoir, entre la beauté des choses périssables et la pesanteur du règne, entre les voix du cœur et les impératifs du gouvernement. On songe aux *Mémoires d'Hadrien*, bien sûr; mais on évoquera plus sûrement la dualité qui est le destin de l'homme puissant.

Dominique Reznikoff, dans son premier roman, *les Cavaliers de la soif*, nous avait montré quelle verve elle mettait à évoquer des rêves d'Arabie. Dans le présent livre, *le Calife désabusé*, qui vient d'obtenir le prix Roland-Dorgelès, son ton s'est affermi : les images, plus fermement dominées, y sont d'une beauté très forte et très particulière. Elles ont le fruité du visible, la saveur du monde tel qu'il est, l'éclat de ce qui triomphe avant que de périr. Elles cherchent cette *« conscience brutalement claire que quelque part est accessible l'oasis de vie qui pourrait magnifier notre présent, le rendre enfin fécond, éternel »*. Et, de cette conscience, l'auteur ajoute que *« l'atteindre serait découvrir le bonheur »*. Mais El Hakem est calife. Il y a deux êtres en lui : l'homme, qui tend à ce bonheur improbable, lequel se dévoile uniquement par éclairs ; et le souverain qui doit porter la couronne, et ne songer qu'à elle. Qui doit sacrifier l'autre ? La leçon est claire : l'homme doit disparaître au profit du monarque.

El Hakem avait un frère, et ce frère songeait à l'usurpation : il mourra. Le premier fils d'El Hakem va périr empoisonné. Il est la victime du plus proche conseiller d'El Hakem, Ibn Abi Amir, que l'histoire a retenu sous le nom d'El Mansour. Puis El Hakem apprend que son second fils est en réalité le fils d'Ibn Abi Amir. C'est la raison d'Etat qui sera la plus forte. Lorsque l'aile sombre d'Azraël, l'ange de la mort, frôlera le calife, celui-ci désignera le fils qui n'est pas de sa chair pour son héritier, et il nommera El Mansour premier ministre. Tout est bien. A cette exception près : que la vie n'a pas été vécue...

Ce n'est pas le calife, si remarquablement recréé par Dominique Reznikoff, qui est désabusé. C'est l'homme El Hakem qui a été frustré de toute la beauté du monde, et qui n'a été jamais que la proie des ambitions éveillées autour de lui : *« Sache, Djafar, que jamais je n'ai offert le pouvoir ou la richesse à un homme sans savoir qu'il allait bientôt rôder autour de moi, insatisfait et donc toujours prêt à me mordre. »* Pourtant, soupire le calife, *« la richesse n'apporte rien à la grâce de vivre »*.

Ce roman, d'un beau style, est aussi une réflexion amère et désabusée sur le pouvoir même. Les princes de la république, eux aussi, devraient y trouver de quoi méditer. Et leurs sujets aussi bien, qui jugeraient peut-être, les comparant au calife El Hakem, qu'ils sacrifient trop à leurs intérêts privés.

HUBERT JUIN.

★ LE CALIFE DÉSABUSÉ, par Dominique Reznikoff. Albin Michel, 287 p. Environ 36 F.

Les chimères de Noël Devaulx

● *Une irritante perfection.*

LES contes de Noël Devaulx, on pourrait dire, pour reprendre le titre d'un de ses recueils, qu'ils ont tous « vue sur la zone », mais une zone enfouie, nocturne, lointaine et qui, par certains indices, fait signe obscurément. Dans ces contes, un fantastique tout intérieur, ouvrant des brèches, crevant des écluses, s'épanche dans la vie réelle. Au gré du mouvement de l'eau ou des flammes, dans *le miroir d'un vieux meuble* à secrets apparaissent des formes, des visages, messages indéchiffrables qu'accompagnent des *mots mystérieux* ou une chanson ancienne.

C'est tout un monde étrange qui se fait jour dans les dix recueils de contes publiés en plus de trente ans. Contes ciselés et ironiques car *« seule la pointe du pinceau peut rendre à la fois l'essence et l'apparence »*. Contes précieux ou aigres, élégants, discordants, où aussi bien peuvent être décrits les détails raffinés d'une marqueterie et la chanson de la petite rempailleuse qu'accompagne une guitare éraillée. Contes souvent cruels qui font entrevoir ces « pâles frontières » entre songe et sommeil dont parle Villiers de l'Isle Adam.

Des allures de cauchemar

Ce pays des apparences qui parfois se craquellent, c'est toujours un marcheur fourbu, un voyageur en pèlerine qui le traverse. C'est un homme seul dont les obsessions et les chimères s'exaltent particulièrement dans les paysages urbains désolés. A travers les faubourgs, les venelles tortueuses, les horizons de ferraille et les cours jonchées d'objets au rebut, il parvient parfois dans un coupe-gorge où, inexplicablement, on semble l'attendre. La rencontre de convives incongrus ou de dames décrépites en leurs falbalas prélude à la montée de l'inquiétude.

Soudain c'est l'emballement, puis le point de rupture, la blessure renouvelée par où s'insinuent l'angoisse et la violente nostalgie. Parfois le ton s'enfle, la terreur gagne. Ici, la trompette de l'ange annonce l'avalanche de feu, de grêle, de sang. Ici des villageois traqués vivent une vie de « nyctalopes » tandis que le jour, autour du bourg, des souches d'arbre semblent animées de pouvoirs diaboliques. Là un pandémonium fait d'une nuit dans une église un moment d'épouvante. Sous des regards hostiles et hilares, l'aventure insensée du narrateur prend des allures de cauchemar.

Est-il un « illuminé » ? A-t-il la berlue ? Il est bien certain, pourtant, de posséder toute sa raison. Du flux d'images fiévreuses, des fantasmagories évanouies, subsiste toujours quelque fait, quelque trou irréductible. Au bout du compte la parabole demeure sans explication, l'énigme reste à déchiffrer. Et c'est peut-être le trait le plus caractéristique de ces contes insolites que de toujours rester, dans leur irritante perfection, à dessein comme inachevés. Chargé d'un secret qui peu à peu l'étouffe, le voyageur s'épuise en vain à retrouver une porte close. L'ineffable, à peine entrevu, se dérobe.

MONIQUE PETILLON.

★ LA PLUME ET LA RACINE, de Noël Devaulx, Gallimard, 196 pages. Environ 36 F.

Les bonnes en littérature, ou la contrainte par corps

(Suite de la page 17.)

Les auteurs s'affligent que son corps n'ait pas *« plus de place sur terre que n'en a eu son cœur »*, mais ils se consolent en pensant qu'il s'agit d'une exception : de ces *« égarements qui jettent penseurs ou médecins dans des abîmes de tristesse »*. Et qui n'arrivent qu'aux gens *« de sa classe »* !

A part Mirbeau, tous les romanciers décrivent la condition domestique avec le regard et les fantasmes de leur milieu bourgeois. Même Jules Renard, qu'on croirait accessible au malheur, n'en voit pas de pire, pour ses bonnes, que de s'éloigner des maîtres. La servante est chargée des refoulements de la patronne, des rapports des riches à la saleté, au répugnant, au sexe. Son temps libre ne peut être occupé qu'immoralement. Les employeurs l'incitent à

par Bertrand Poirot-Delpech

l'idéal de charité chrétienne, qu'ils n'observent pas eux-mêmes. Ils citent volontiers l'épître de saint Pierre invitant les servantes à la soumission craintive.

AILLEURS, une telle oppression déclencherait la révolte. Pas à l'office. Les patrons ont beau craindre une conspiration collective, aucune riposte n'est possible, ils le savent. Le syndicalisme interviendra très tard. Le personnel asservi est trop isolé et mêlé à la vie des maîtres. Sa résistance à cette contrainte par corps reste une affaire privée, psychologique. Il ne peut que saboter et grappiller à la petite semaine, tarder à obéir, refuser certaines remarques, tricher sur les comptes, se garder les meilleurs morceaux, chaparder en ville : une misère, de la représaille sans perspective ! Le crime des sœurs Papin, qui enchantera les surréalistes et inspirera *les Bonnes*, de Genet, représente l'exception qui confirme la règle.

L'issue la moins pénible et la plus payante, c'est de recopier le code des employeurs. Les servantes de Gertrude Stein, comme la Félicie ou la Catherine Leroux de Flaubert, *calquent leur vie sur celle des maîtres, et s'en trouvent bien*. Céleste Albaret et Bécassine aussi. A Combray, la Françoise de Proust jouit de ce que possède tante Léonie et s'indigne qu'on fasse des cadeaux à l'ancienne bonne. Le domestique heureux, et pas seulement la stylé, en rajoute dans le respect de l'ordre, le snobisme et les opinions réactionnaires. Il méprise les petites gens, refuse que son maître s'abaisse à certaines tâches, se croit sincèrement privilégié. Il se sent près du centre, de Dieu. C'est sa légitimité et sa paix intérieure qui se jouent dans ce fayotage.

C'est aussi sa seule chance d'ébranler l'édifice, de camper en squatter dans la conscience et l'inconscient du maître : ce que réussiront *les Bonnes*, avant de passer à l'acte, et les valets machiavéliques du théâtre anglo-saxon des années 60, comme dans *Zoo Story*, d'Albee, et *The Servant*, de Pinter.

On regrette, à ce propos, que les références théâtrales des essais parus cet automne se limitent à Genet. De Labiche aux vaudevilles d'« Au théâtre ce soir », en passant par Anouilh et sa terrible *Grotte*, il y avait à glaner dans l'enfer trivial de la bonniche de Boulevard, par opposition à la valetaille tonique de Molière et de Marivaux.

IL resterait à mieux montrer que le phénomène n'a pas disparu avec l'archétype de la bonne 1900. Les faits et les témoignages littéraires prouvent que le système perpétue ses malices et ses fantasmes. On compte encore *sept cent mille domestiques plus ou moins à demeure*. De Duras (*le Square*, 1955) à Inès Cagnati (*Génie, la folle*, 1976), elles continuent à ne pas savoir comment « s'en sortir ». La femme de chambre espagnole a pris le relais de la soubrette bretonne pour ce qui est de déniaiser le fils de famille (*Une curieuse solitude*, de Sollers, 1958).

Sans parler du progrès diabolique de cette fin de siècle, qui consiste à brouiller les rôles et à les faire jouer aux gens à leur insu. Feuilletons et publicités tendent à rendre invisible *l'ingratitude du travail ménager, ce à quoi servait* naguère la bonne. A l'image de cette dernière, l'épouse donnée en exemple de bonheur aux foules combine honnêteté distinguée, tablier consciencieux, et œillade coquine : la loi du marché et l'ordre moral qui va avec la veulent à la fois fée du logis et maîtresse experte. L'incitation à choisir entre des lessives identiques vient en sus.

Aujourd'hui, comme du temps des Goncourt, l'important demeure que l'exploitation *ne se voie pas !*

★ LA PLACE DES BONNES, d'Anne Martin-Fugier, collection « Figures », Grasset, 380 p., environ 59 F.

★ FEMMES TOUTES MAINS, de Geneviève Fraisse, Seuil, 248 p., environ 59 F.

★ GERMINIE LACERTEUX, d'E. et J. de Goncourt, réédition en « 10/18 », 250 p., 20 F.

société

Memmi et la dépendance

AVOIR besoin d'autrui, c'est être dépendant. Pourvoir au besoin d'autrui, est-ce nécessairement le dominer, l'assujettir ? Entre cette constatation et cette interrogation s'articule toute la réflexion d'Albert Memmi.

On connaît son *Portrait du colonisé*, datant de 1957 et réédité maintenant en collection de poche avec la préface de Sartre qui contribua à en faire un classique de l'anticolonialisme. Sa conclusion, à une époque où cette thèse semblait délirante à la gauche elle-même, posait que seule l'indépendance peut faire sauter la dialectique infernale enchaînant l'un à l'autre *le* Colonisateur et *le* Colonisé. Dix ans plus tard, Memmi, intellectuel juif d'origine tunisienne, a fait le portrait de *l'Homme dominé* : le Colonisé, le Juif, le Noir, la Femme, le Domestique. Il y décrivait, d'un point de vue psychologique, sociologique et politique, une relation à laquelle il pensait pouvoir ramener tous les rapports entre individus et entre groupes, *la relation domination/sujétion*, qu'un impératif démocratique et égalitaire commande bien évidemment de dépasser par la révolte des dominés et l'élimination de la domination.

Cloué pendant quelque temps sur un lit d'hôpital par une maladie grave qui le réduisait à un *état d'impotence extrême*, il a découvert que le schéma dominance/sujétion ne rendait pas entièrement compte de sa situation par rapport aux gens qui lui apportaient les soins et l'attention nécessaires à sa survie. Son médecin, par exemple, le dominait certes par son savoir et ses techniques, par l'autorité avec laquelle il le traitait. Mais lui-même, comme malade, lui rendait la satisfaction morale de se savoir indispensable en *pourvoyant* aux besoins de quelqu'un. Il conclut de cette expérience qu'il faut distinguer *« quatre conduites au lieu de deux : la sujétion et la domination, d'une part, la dépendance et la pourvoyance, d'autre part »*.

On est évidemment tenté de lui faire remarquer qu'il lui aurait suffi d'observer la relation entre une mère et son enfant ou entre des gens qui s'aiment pour arriver plus tôt à la même conclusion, dont l'originalité n'est pas foudroyante. Pour ne parler que de psychologie amoureuse, le Proust de *la Prisonnière* a été tout de même plus loin que Memmi, affirmant, ce dont nul ne disconviendra, que dans un couple il y en a en général un qui a besoin d'être aimé et l'autre qui a besoin d'aimer, ce qui assure la dépendance et la pourvoyance.

Le souci de Memmi, c'est d'isoler un principe d'intelligibilité qui unifie un maximum de faits humains et de proposer une morale. Nul doute que le diptyque dépendance/pourvoyance offre une clé quasi universelle aux relations entre les hommes. Le mérite de Memmi est de l'avoir mise au jour et nommée. Mais qu'ouvre-t-elle ? Les portraits du jaloux, du militant, du croyant, du collectionneur, du propriétaire de chien convainquent assurément que tout le monde est peu ou prou dépendant de quelqu'un ou de quelque chose. Et alors ? Seuls les enfants croient qu'il existe des adultes, c'est-à-dire des êtres autonomes.

Comme j'ai mis à peu près quarante ans à comprendre ce que Memmi dit dans son livre : qu'il faut naviguer à vue entre le Charybde de la dépendance et le Scylla de l'autonomie (c'est-à-dire la solitude et la mort), je ne saurais trop recommander à ceux qui n'ont pas atteint cette sagesse la lecture de ce sage, un peu trop sage, essai.

MICHEL CONTAT.

★ LA DEPENDANCE, par Albert Memmi, Gallimard, 218 p., environ 49 F. PORTRAIT DU COLONISE. Petite bibliothèque Payot, 138 p., environ 14 F.

Madame est servie, sauce américaine

● ***Un journaliste français et sa femme gilets rayés sous la bannière étoilée.***

ON est de Paris, journaliste de surcroît. On a sa vie, ses habitudes, ses sentiments, ses copains, ses amis, ses tourments aussi qui n'empêchent pas d'appréhender un certain bonheur intimiste même avec « un fort penchant pour la philosophie humanitaire ». On a eu aussi l'occasion de montrer du courage, de ne pas faire litière de ses convictions et de son éthique professionnelle. Et voilà qu'à quarante-huit ans on décide d'aller accomplir aux U.S.A. « des travaux ancillaires, histoire de gagner quelques nickels et de faire connaître à l'Amérique ce qu'est un bœuf miroton sans crème d'anchois ».

Est-ce tellement insensé ? Et même tellement original ? Après tout Alain Ancelot ne décide pas de changer de condition. Cette parenthèse aura son temps, celui somme toute d'un reportage un peu en forme de pari et auquel il associera, comme il en a l'habitude, Michelle, sa femme, pour la simple et douce raison que c'est ainsi. Seulement voilà il reste désormais à tenir le pari.

L'Amérique de 1972 où ils débarquent un jour de juin n'est pas encore sortie de la guerre du Vietnam ; c'est celle des pulsions noires, des juxtapositions du fric et de la misère. Dans ce New-York qui leur fait lever le nez, que l'un aime d'emblée, qui impressionne l'autre, ils ne savent pas encore ce qui les attend. Mrs Clelia Scandso, qui doit être leur employeur et à laquelle ils se sont annoncés par téléphone, ne serait-elle parmi « ces géants débonnaires vêtus de chemises rayées à manches courtes » qu'une autre débonnaire ? Elle sait bien, après tout, que ce valet de chambre, ce « butler », et cette cuisinière, *cette « cook »*, ne sont pas des professionnels mais un couple de Français dont elle connaît la véritable qualité.

Elle le sait, mais elle n'entre pas dans ces considérations. Et elle va le montrer. Elle est « madame » Clelia Scandso, et son vieux mari nonagénaire est « monsieur ». Ils sont pris au piège les bons petits Français de la rive gauche parisienne. Ils ont voulu tâter de la condition ancillaire à l'américaine ! Ils sont servis. Rien de neuf sous le ciel domestique. L'univers de la sonnette et du « Madame est servie » n'a pas de frontières. C'est celui des exigences, des manies, des éclats de Madame, celui des rapports universels de maîtres à serviteurs, de seigneurs à valets. Comment cela se subit, se supporte, de quelle révolte et de quels désespoirs cela se nourrit, voilà le livre, aujourd'hui composé à deux voix.

« Ce qui est retracé ici est une histoire d'amour », confie à un détour Alain Ancelot. C'en est *une en effet et qui domine tout*. De l'expérience acquise chez la dame aux grands airs à celle subie avec un autre regard chez un couple de « célibataires » un peu moins « grand genre ». Tout ce livre le dit, le crie, ce qui fait sa valeur et son originalité. Il révèle une exquise complicité entre deux êtres qui tirent d'elle leur force et s'offrent ainsi le luxe d'avoir le dernier mot.

Le vrai reportage livré aujourd'hui est celui qu'ils ont effectué finalement en eux-mêmes alors que n'étaient pas encore jetées aux orties la veste blanche du « butler » et la robe à col sage de la « cook ». Il n'y avait pas danger pour ces deux-là de sombrer dans les pièges de la flatterie, de l'obséquiosité. Mais c'est à côtoyer ces gouffres qu'Alain Ancelot a pu atteindre dans le ton cette rage en verve perpétuelle qui était celle de Brel, disparu aujourd'hui, comme lui.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

★ MAID IN U.S.A., larbins chez les Ricains, d'Alain et Michelle Ancelot, préface de Bertrand Poirot-Delpech. Nouvelles éditions Baudinière, 246 p., environ 43 F.

histoire

« L'Épopée de Gilgamesh »

● *Une nouvelle traduction de ce poème qui vient de Sumer.*

QUE ce long poème épique nous vienne des Sumériens (dix-huitième et dix-septième siècle avant J.-C.) au travers des Babyloniens, qui en firent une version plus élaborée et plus littéraire sept siècles avant notre ère, suffirait à nous le rendre émouvant.

Emouvante l'origine des grands mythes : le déluge, l'arche et sa cargaison de toutes les espèces vivantes, avec l'oiseau qu'Outra-Napishtim, précurseur de Noé, lâche le septième jour — un corbeau — et qui ne revient pas parce qu'il a trouvé où se poser, ce qui indique la fin du cataclysme (dans l'Epopée de Gilgamesh le récit du déluge est déjà un récit très ancien).

Emouvante l'origine de nos légendes : le monstre qu'il faut abattre pour pénétrer dans un lieu interdit, la quête d'immortalité, le serpent symbole de vie. On voit des hommes poser des questions premières sur la vie, la mort, le ciel, l'enfer, l'au-delà, l'amitié, et naître la curiosité : explorer le fond des mers, entreprendre des expéditions loin du territoire connu, faire reculer les bornes du mystère. C'est l'éveil du savoir dans un hymne à l'amitié, au courage.

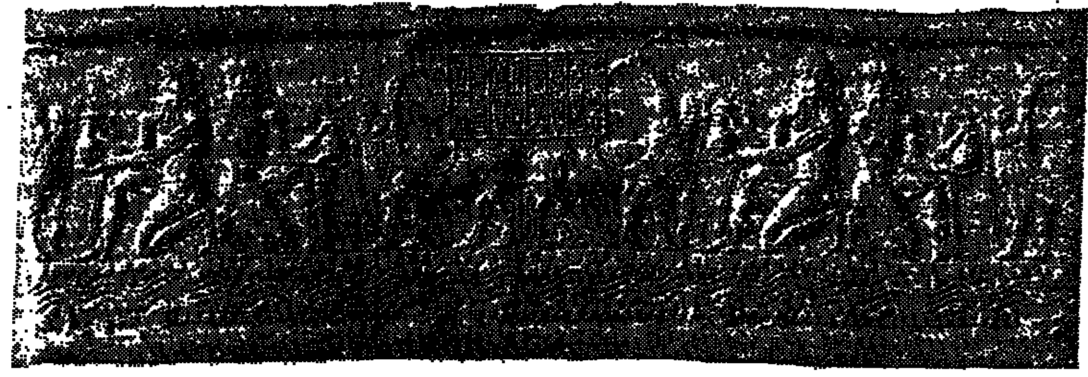


Illustration tirée du livre.

Assez étrangement pour nous, l'amour de la femme en est absent. Il faudra quelques siècles pour que la femme soit aimée. Pour les Sumériens et les Babyloniens, elle est le chaînon entre nature et culture, agent de la fécondité, incarnation de la déesse-terre, initiatrice et interprète des rêves. Elle donne la volupté, elle n'inspire pas la passion.

Un chant magnifique

Mais déjà apparaît la ville, avec la beauté de ses murailles. (Qui a vu Jérusalem ou même seulement Carcassonne peut comprendre qu'on admire les murailles d'une ville). La ville riche, aux mœurs polies, aux plaisirs raffinés, s'oppose à la rudesse de la plaine et des bois, à la vie sauvage.

Enkidou, jeune sauvageon couvert de poils, mangeur de fruits, apprendra le plaisir d'une courtisane qui lui fera aussi goûter le vin et le pain et lui ouvrira le chemin de la ville, Ourouk où il affrontera Gilgamesh, tyran brutal, dans un combat singulier. Les deux antagonistes se battent furieusement quand les armes leur tombent des mains. Ils s'embrassent et c'est le début d'une amitié qui métamorphosera le roi cruel en homme sensible et durera jusqu'après la mort d'Enkidou.

Devant le cadavre de son ami, Gilgamesh prend conscience de la condition humaine et décide de commencer sa quête de l'immortalité. Mais à peine a-t-il trouvé au fond des eaux la plante qui le rendra immortel que le serpent la lui dérobe, et c'est lui, le serpent, qui devient immortel puisqu'il renaît chaque année en perdant sa vieille peau.

Le récit, connu depuis plusieurs décennies, a pu être traduit quand les assyriologues ont déchiffré les tablettes d'argile griffées de signes cunéiformes, en 1862 (1). Grâce à une nouvelle traduction d'Abed Azrié, poète qui a traduit en poète, il devient un chant magnifique. Qu'on écoute seulement le lamento de Gilgamesh à la mort d'Enkidou :

Enkidou, mon ami, mon [compagnon
celui que j'ai aimé d'amour si [fort
est devenu ce que tous les [hommes deviennent.
Je l'ai pleuré la nuit et le jour
je me suis lamenté sur lui
six jours et sept nuits
en me disant qu'il se lèverait
par la force de mes pleurs et de [mes lamentations
je n'ai pas voulu le livrer au [tombeau
je l'ai gardé six jours et sept [nuits
jusqu'à ce que les vers
recouvrent son visage.
Après sa mort je n'ai plus [retrouvé la vie
et je suis allé errant dans le [désert.

Poème qui nous enchante parce qu'il nous fait revivre tous les thèmes qui nourrissent nos rêves depuis le début des temps.

D'autant plus agréable qu'il s'agit là d'un livre très soigné, enrichi d'une iconographie souvent inédite, très belle. Les empreintes de sceaux-cylindres sont superbes.

CHARLOTTE DELBO.

★ **L'EPOPEE DE GILGAMESH, nouvelle traduction d'Abed Azrié. Berg International Editeurs, 208 p., 41 illustrations, 85 F environ.**

(1) Pour qui veut connaître l'histoire de cette épopée et la vie des hommes qui l'ont écrite, rappelons le livre (dont la lecture est passionnante et facile) de Samuel Noah Kramer, sumérologue américain : *L'histoire commence à Sumer* (trad. française : Artaud, 1957).

Images du XIXe siècle

● *D'un empire à l'autre, à travers la peinture et la photographie.*

LA campagne de 1809, c'est le triomphe du génie militaire. Napoléon rentre d'Espagne, y ayant remis un ordre précaire après le désastre de Baylen. Quand l'Autriche le provoque, il n'a, pour alliés, que les hésitants, et les conscrits n'ont pas eu le temps de s'entraîner. Pourtant, en trois mois, ce ne seront que victoires — Eckmül, Ratisbonne, Essling, jusqu'à Wagram, le 5 juillet. Pour gagner la paix après cette guerre rondement menée, l'« ogre » épouse Marie-Louise, petite-fille de l'empereur vaincu. Il est à l'apogée de sa gloire.

Conçu dans le même esprit que l'an dernier, un superbe *Napoléon et la campagne d'Espagne*, ce livre, rédigé par J. Tranié, à partir de notes du commandant Henri Lachouque, se présente enrichi d'une iconographie souvent inédite due à Juan-Carlos Carmigniani. C'est dire la rigueur d'un ouvrage qui enthousiasmera les fervents de Napoléon comme les passionnés d'art militaire.

Le goût de la chose militaire

Edouard Detaille (1848-1912) et Alphonse de Neuville (1835-1885) étaient deux amis que réunirent, durant plusieurs années, la fabrication de « panoramas », ces grandes toiles circulaires de 120 m de long et de 15 m de haut, dont la fin du siècle dernier raffolait. Mais leurs styles, comme leurs personnes, font contraste, bien que leur goût pour la chose militaire soit le même.

A la manière de Detaille, observateur philosophe qui analyse les faits pour en tirer l'enseignement, correspond, chez de Neuville, un art plus nerveux, plus subjectif, plus orienté vers la dramatisation de ce qu'il voit. Longtemps, après un vif succès de leur vivant, tous deux furent déclarés « pompiers » parce que leur peinture avait quelque chose de trop léché : ils n'avaient qu'un tort, peindre à peu près à l'époque où les impressionnistes faisaient éclater leur révolution. On les redécouvre aujourd'hui et c'est bien ainsi. Leur réalisme prend valeur documentaire, très sensible dans ces deux volumes dont les reproductions sont de haute qualité et les textes de présentation bien faits pour rendre justice à deux artistes trop connus et méconnus.

Detaille, de Neuville, travaillaient parfois en utilisant la photographie comme moyen de précision. Cet art, alors nouveau, nous donne à revivre le Second Empire, qui a fait, cette année, l'objet d'une exposition au Grand Palais (voir *le Monde* des 17 et 24 mai.)

« *L'Empire, c'est la paix !* » On connaît ce mot de Napoléon le Petit pour rassurer ceux que le souvenir inquiétait de Napoléon le Grand. Durant vingt années, ce fut vrai, le temps de rattraper l'essor de l'Angleterre, le temps, pour la société bourgeoise, de s'établir puissamment, le temps de donner aux principales villes de France, Paris en tête, un nouveau visage, sous la poussée d'une frénésie immobilière inconnue jusque-là.

La science et le pittoresque

Pour bien comprendre ce fascinant album de photographies — presque un album de famille : ce sont nos arrière-grands-parents qui y sont acteurs — il faut lire le texte de présentation de Pierre Miquel. Comme à l'accoutumée, cet historien unit allègrement la science au sens du pittoresque, tous les aspects de l'époque envisagés avec cette vivacité du trait qui fait de l'histoire une passionnante matière vivante.

GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ **LA CAMPAGNE DE 1809, de Jean Tranié et Juan-Carlos Carmigniani : Napoléon et l'Autriche. Copernic (« Grands faits de l'histoire »), 240 pages, 404 illustrations noir et blanc, 35 en couleurs. Environ 220 F.**

★ **L'HEROISME D'UN SIECLE, de Jean Humbert : Edouard Detaille. Copernic (coll. « Peintres témoins de l'histoire », 180 pages, plus de 100 illustrations, dont la moitié en couleurs. Environ 110 F.**

★ **L'EPOPEE DE LA DEFAITE, de Philippe Chabert : Alphonse de Neuville. Copernic (coll. « Peintres témoins de l'histoire », 109 pages, plus de 100 illustrations, dont la moitié en couleurs. Environ 110 F.**

★ **LE SECOND EMPIRE, de Pierre Miquel. Coll. « Trésors de la photographie », 224 pages, André Barret, édit. Environ 210 F.**

Portrait d'un tsar

(Suite de la page 17.)

De même, *le Prisonnier n° 1* (1978) faisait pendant à *Catherine la Grande* (1977). Les deux fictions font ressortir l'incomparable éclat des deux biographies.

Lui plus romanesque qu'elle encore parce que plus violent, plus contrasté, plus exotique. Elle vient d'ailleurs. Il sort du cru. Et c'est vraiment un autre monde la Russie au moment où son maître — aussi absolu que là-bas tout maître peut être — décide de la frotter à l'Occident. Il s'ensuivra une parodie de civilisation qu'Henri Troyat peint volontiers sous des couleurs burlesques. On coupe les barbes, on raccourcit les caftans, on fait sortir les femmes des « térems », on donne au pays une artillerie, une marine et la mer libre qui lui manque tant ; on franchit les frontières, on gouverne avec des étrangers, on affaiblit le pouvoir de l'Eglise. Et pourtant tout ce qui est vécu reste aussi médiéval, les sentiments, les besoins, les instincts : fêtes carabinées et supplices inhumains ; ivrognerie et délation ; absolutisme sans merci et continuelles émeutes de prétoriens. « *La nouvelle barbarie petersbourgeoise remplace l'ancienne barbarie moscovite* », conclut Henri Troyat sans illusion.

Est-il besoin de dire que le portrait si vivant d'un homme si excentrique éclipse le souverain et son rôle ? C'est entre ripailles et massacres que se déroule, comme un excellent film, la biographie de Pierre le Grand, dans un déferlement sauvage d'or et de pourpre, d'alcool, de sang.

JACQUELINE PIATIER.

★ **PIERRE LE GRAND, d'Henri Troyat, Flammarion, 395 p., index et bibliographie. Environ 68 F.**

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
155 F	270 F	385 F	500 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
260 F	480 F	760 F	920 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
183 F	325 F	468 F	610 F
II. — SUISSE - TUNISIE			
230 F	420 F	612 F	800 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

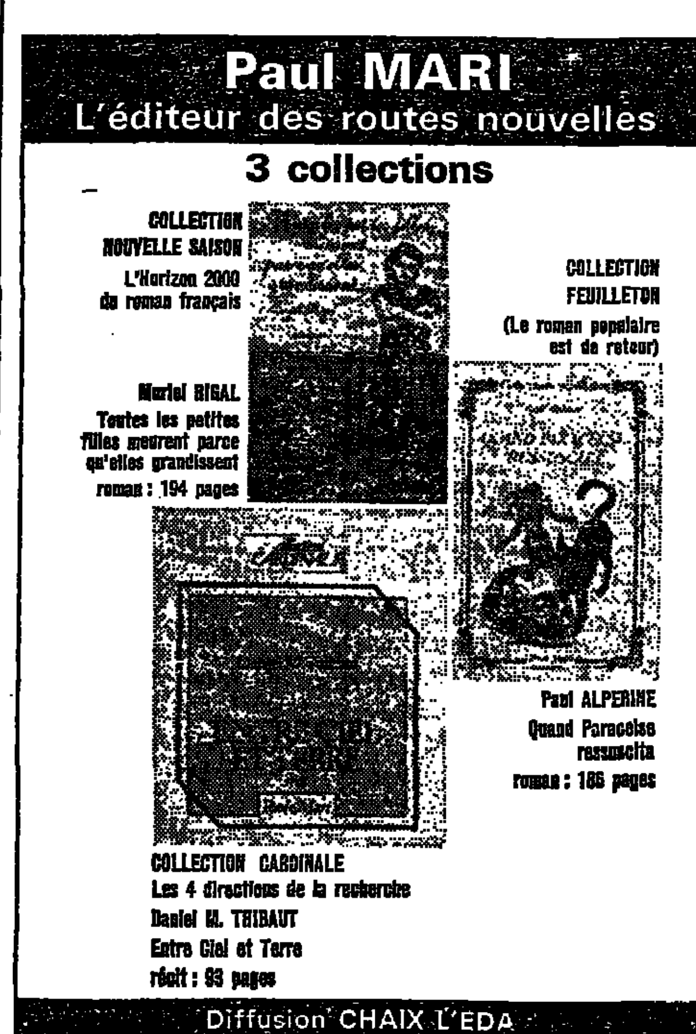
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

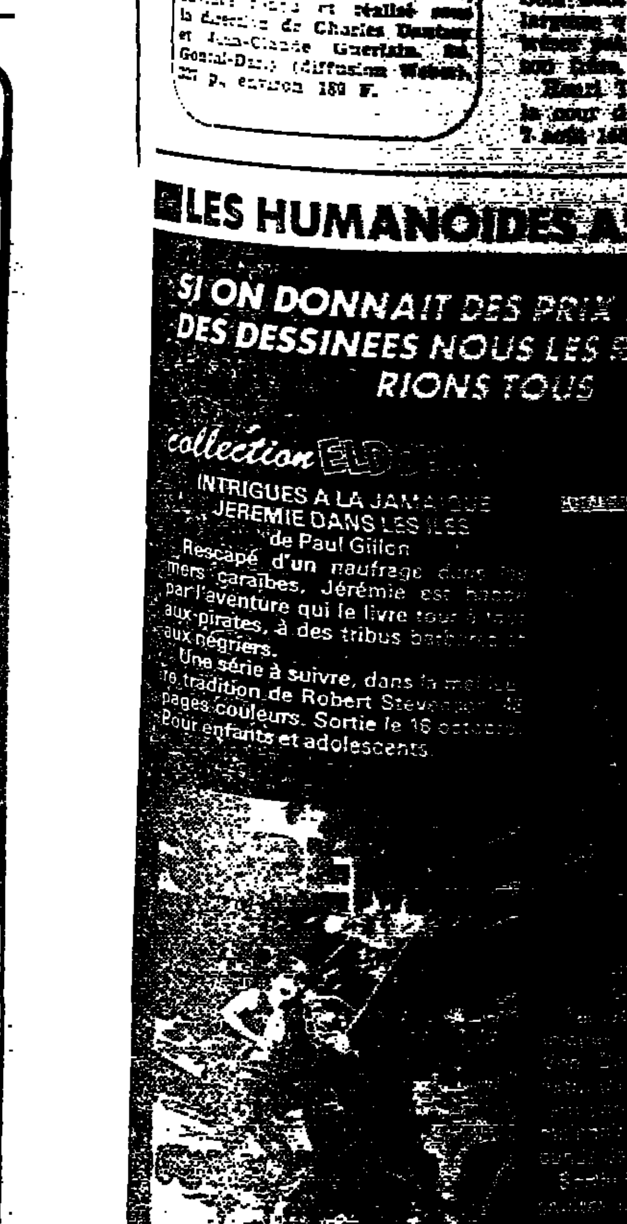
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°
OJD 1977

Commission paritaire n° 57 437.





histoire

La fin du mythe Richard III

● *Réhabilité par Paul Murray Kendall.*

PEU de monarques sont aussi méprisés et haïs que Richard III, roi d'Angleterre de 1483 à 1485, et dernier souverain issu de la maison d'York. Diable difforme, assassin de ses neveux et de ses plus fidèles amis, voleur, incestueux : deux courtes années de règne ont permis à cet usurpateur de se vautrer dans le mal absolu. C'est du moins ce que rapporte la tradition « tudorienne » de Polydore Vergil et Thomas More, reprise par Shakespeare à la fin du seizième siècle. Paul Murray Kendall, historien américain fasciné par les grands hommes du quinzième siècle européen, auteur d'un remarquable *Louis XI*, découvreur infatigable de sources inédites, livre dans son *Richard III* une autre vérité.

Richard, duc de Gloucester, est le plus jeune frère du roi Edouard IV, guerrier et homme d'Etat accompli, qui dut constamment lutter contre les grands féodaux, contre une Ecosse perpétuellement agressive, et, surtout, contre la maison de Lancastre, représentée successivement par Henri VI, le roi fou, puis par Henri Tudor, futur Henri VII. De tous ces personnages turbulents, seul Richard reste fidèle à la devise qu'il s'est choisie : « Loyauté me lie ». Le roi Edouard a tellement confiance en lui qu'il lui confie, dès l'âge de douze ans, la responsabilité effective de lever des troupes dans neuf comtés. A dix-huit ans, Richard est le premier général du roi, et le principal soutien du trône.

Aussitôt la paix revenue dans le royaume, Richard quitte la cour, noyautée par le clan des Woodville, parents de la reine Elisabeth, et part pour le Nord, où son frère lui accorde des prérogatives de vice-roi. Son activité lui vaut naturellement l'estime renouvelée d'Edouard IV, qui le nomme, sur son lit de mort, Protecteur du Royaume, avec tout pouvoir jusqu'à la majorité du prince de Galles.

Edouard IV meurt en avril 1483. Il a quarante ans. Les contemporains ne savent pas si c'est de débauche, de fièvre quarte, ou du chagrin de s'être fait rouler par Louis XI, qui le suit d'ailleurs de très près dans la tombe. Le clan des Woodville s'empresse alors de faire revenir du Pays de Galles le petit Edouard, fils du roi, pour le couronner au plus tôt et garder le pouvoir. Richard ne l'entend pas ainsi. En tant que Protecteur, il ramène lui-même le nouveau roi à Londres, prend en charge l'Etat avec l'approbation du Parlement, et se débarrasse des Woodville en faisant décapiter trois de leurs chefs. Puis il se retourne contre d'autres comploteurs, fait exécuter lord Hastings, ancien compagnon de son frère, et met sous les verrous, pour peu de temps, les autres, pourtant plus dangereux, comme Morton, évêque d'Ely, véritable inventeur de la guerre psychologique et fervent soutien de la cause Tudor.

Quelques jours plus tard, un prêtre remet en cause la légitimité du mariage d'Elisabeth Woodville avec le défunt Edouard IV, et nie du même coup le droit de leurs enfants à hériter de la couronne. Le 25 juin 1483, une assemblée des trois Etats du royaume déclare nul le mariage d'Elisabeth et d'Edouard et sacre par conséquent Richard. Richard III conserve les méthodes de gouvernement qu'il a toujours appliquées : son règne est marqué par le développement du commerce, la répression des désordres, la création de moyens légaux permettant aux plus défavorisés de lui adresser directement leurs plaintes, et le souci d'éviter au maximum les nouveaux impôts : un roi modèle. Seul défaut : une trop grande largesse qui lui fait dilapider le trésor patiemment accumulé par son frère.

Henri Tudor, outsider exilé à la cour de France, débarque le 7 août 1485 dans le sud du Pays de Galles. Le 22, Richard meurt à Bosworth en chargeant à la tête de ses troupes, trahi par lord Stanley et le comte de Northumberland dont il avait fait la fortune. Il a trente-trois ans.

Jusque-là, le seul reproche que l'on puisse faire à Richard est la promptitude et la détermination avec laquelle, à peine enterré son frère bien-aimé, il a pris sa place. Une ombre terrible vient ternir ce tableau : l'assassinat présumé de ses deux neveux, les fils d'Edouard, dès le mois d'août 1483, peu après son couronnement.

C'est le seul moment où l'on sent Kendall embarrassé : Richard les a-t-il ou non fait tuer, comme l'ont soutenu les chroniqueurs tudoriens pendant cent ans ? Il est dommage que Kendall, devant le manque de sources directes, refuse de trancher. Il est des absences qui valent des preuves. Or, aucun écrit autre que tudorien ne relate la mort des enfants, aucune rumeur contemporaine n'évoque leur disparition. Ce n'est pas à Kendall, mais à un auteur anglais de romans policiers, Josephine Tey, dans *The Daughter of Time*, que revient le mérite d'éclairer, avec un talent et une intelligence incomparables, grâce à une critique détaillée et approfondie des sources, ce sombre épisode de l'histoire anglaise (1). Elle démontre que Richard n'avait aucun intérêt à tuer ses neveux, et que ces derniers vivaient encore à sa mort...

Des générations d'historiens se sont laborieusement efforcées d'expliquer un double meurtre aussi brutal que stupide, ordonné par un homme réputé pour son intelligence, son intégrité, et sa répugnance à faire couler le sang. Ils se seraient évité bien des contorsions en posant une seule question : à qui devait profiter le crime ? Pas à Richard, proclamé roi avec l'accord du Parlement, de l'Eglise et d'une bonne partie de l'Angleterre, mais à son rival et successeur, Henri VII Tudor, personnage tellement retors qu'il tenta, à peine sur le trône, de faire voter une loi rétroactive condamnant pour trahison tous ceux qui avaient suivi Richard... loi que le Parlement devait poliment et fermement refuser de voter. Le premier soin d'Henri fut de supprimer l'arrêt annulant le mariage d'Edouard pour rendre le règne de Richard III illégal. Mais, par là même, les deux enfants royaux redevenaient légitimes : il fallait les faire disparaître. Elémentaire, mon cher Watson...

Si Henri VII est coupable, et tout l'indique (Joséphine Tey cerne même très précisément la date de l'assassinat), force est de constater que le maquillage du meurtre, mais aussi du règne de Richard III par les Tudor, est une des tentatives les plus durables et les plus réussies de déformation de l'histoire, qui dépasse — et de très loin — les plus gros mensonges des bureaucraties totalitaires modernes.

ALEXIS LECAYE.

(1) Première édition : Peter Davies, 1954. Edition Penguin, 1954, dix-neuf réimpressions depuis.

★ RICHARD III, de Paul Murray Kendall, 447 pages. Fayard. Environ 70 F.

Brèves rencontres

SUITE de l'histoire d'un malentendu, celui de l'art et de la *révolution*. En 1919, à Budapest comme à Berlin et à Moscou, modernité culturelle et révolution sociale semblent un instant marcher de concert. L'avant-garde artistique rencontre l'avant-garde prolétarienne. Brève rencontre. Soixante ans après l'événement, il est facile à l'historien de constater que la *révolution culturelle* était appelée à triompher dans les pays capi*talistes et le vieil art bourgeois* destiné à régner dans la ephère socialiste. Ce futur n'était pas évident aux intellectuels hongrois à l'époque de la Commune de Budapest. *L'Activisme hongrois*, ouvrage collectif, auquel ont participé des auteurs français et magyars, nous rappelle que Budapest était au début du siècle, comme Berlin, Vienne et Paris, l'un des pôles du courant moderniste. Ce volume, largement illustré par l'image et le texte d'époque, montre à quel point certaines des actuelles démocraties populaires, dont la participation à la vie culturelle de l'Europe est aujourd'hui des plus limitée, *n'étaient pas*, en 1945, des pays sans histoire, intellectuellement sous-développés.

E. T.

★ L'ACTIVISME HONGROIS, ouvrage conçu et réalisé sous la direction de Charles Dautrey et Jean-Claude Guerlain. Ed. Goutal-Darly (diffusion Weber), 327 p., environ 189 F.

bibliophilie

Le « Roméo et Juliette » d'Yves Florenne et Léonor Fini

On croit toujours que la bibliophilie est morte, et toujours une création aussi somptueuse qu'inattendue vient contredire cette opinion. Ainsi en est-il cette année du Roméo et Juliette qu'ont signé ensemble — lui pour le texte, elle pour l'illustration — Yves Florenne et Léonor Fini : un livre superbe, d'un format immense, où tout marche de pair, le papier, la typographie, les douze toiles de l'artiste, reproduites par sérigraphie... et le prix qui va de 50 000 F pour les douze exemplaires de tête (à chacun d'eux est ajoutée une toile), à 9 000 F, avec des variantes plus élevées, pour les cent quatre-vingt-cinq autres. Précisons que malgré ces coûts exorbitants, il ne reste plus que quelques exemplaires disponibles.

Et Shakespeare dans ce monument ? Il vient en troisième position sur la page de garde, introduit par un « d'après » qui, justement, fait question. Et c'est à cette question que répond ici Yves Florenne.



« J'AI adapté plusieurs pièces de Shakespeare pour qu'on puisse les jouer : *Macbeth, la Tempête, Antoine et Cléopâtre. Roméo et Juliette* m'a été demandé en 1960 par le Festival de Lyon. Il y a eu plusieurs séries de représentations, dans des versions successives. Chaque fois, je prenais un peu plus de liberté vis-à-vis de l'œuvre originale.

— Il ne s'agit donc pas vraiment d'une traduction ?

— Le contraire, si j'ose dire. Mais je n'aime pas le mot « adaptation » à cause de *l'usage qui en a été fait*. Et pourtant, les trois quarts du théâtre sont des adaptations. Shakespeare lui-même a « adapté » sa pièce. Il faut tenir compte des impératifs de la scène. D'où raccourcis, concentration... Et, quand tant de siècles nous séparent de l'auteur, comment faire passer la rampe à sa création ?

— En somme, vous n'avez pas craint de récrire Shakespeare ?

— Pourquoi pas ? L'histoire populaire des amants de Vérone appartient à tout le monde. Et tant d'autres, des plus grands aux moindres, ont recommencé *Electre, Antigone*. Juliette a moins tenté : il aura fallu le cinéma. Je ne vois guère que Vigny qui s'y soit essayé et Cocteau dans un astucieux digest de deux ou trois traductions.

— Vous restez cependant très fidèle au modèle et ne faites porter de jeans ni à Roméo ni à Juliette.

— Non, mais j'ai déporté l'importance de l'un par rapport à l'autre. Juliette est à mes yeux la véritable héroïne. C'est pourquoi, contre toute tradition, je l'ai fait figurer en tête des personnages. Roméo, livré à son instinct de mort, se laisse vaincre par la fatalité, ou plutôt il court au-devant. Elle, de toute la force de son éros vivant, refuse cette fatalité jusqu'au dernier moment et manque de peu d'en triompher. Cet ultime moment n'a pas ici la cruauté du dénouement shakespearien. Au lieu de finir seuls, chacun d'un côté de la mort, les amants se retrouvent pour le temps, l'éternel instant de partager la même mort. Comme Tristan et Yseut. Ils ont gagné.

— Il y a d'autres transformations : le chœur remplacé par le « comédien de l'annonce » qui, entre les actes, fait monter une sorte de complainte populaire ; vous accentuez les effets comiques, développez l'érotisme des plaisanteries, enlevez les références mythologiques. Et pourtant, par les images, les métaphores que vous reprenez ou que vous inventez, vous gardez au texte sa charge poétique, sa couleur précieuse. En somme, vous nous donnez une musique shakespearienne, transposée en français, sur d'autres paroles.

— Une transposition, voilà ce que j'ai voulu faire. Et j'ai pu d'autant mieux oublier Shakespeare pour le recréer que j'en étais plus imprégné.

— Votre audace aboutit, en tout cas, à un livre magnifique.

— Un des derniers monuments de la grande typographie, dont Viglino est un des derniers survivants. Enfin, surtout l'illustration de Léonor Fini. L'histoire de Juliette et Roméo a suscité beaucoup d'illustrateurs, tenté des peintres, je n'en vois guère qui se soient élevés au-dessus de l'anecdote. La grande exception, jusqu'ici, était Delacroix, qui a multiplié les projets jusqu'à sa mort et n'a exécuté que trois tableaux de petit format. *Or, ce sont douze toiles que* Léonor Fini a peintes. Un surréalisme qui n'appartient qu'à elle et, plus apparent, son classicisme moderne, qui descend tout droit du Quattrocento, se conjuguent, comme ils ne l'avaient jamais fait peut-être, dans ce polyptyque de la passion.

(*Propos recueillis par* JACQUELINE PIATIER.)

(1) *La Diane française*, Nice. 152 p., format 32,5×42,5 sous emboîtage. 12 illustrations originales de Léonor Fini.

Le Monde

société

Des magistrats et des enseignants du Pas-de-Calais dénoncent le fonctionnement d'un foyer de placement pour garçons

De notre envoyé spécial

Liévin (Pas-de-Calais). — Depuis plusieurs mois, des enseignants du collège de Riaumont, à Liévin, des juges pour enfants, notamment à Béthune, des prêtres et des éducateurs dénoncent le fonctionnement d'un foyer d'accueil pour des garçons de six à dix-huit ans, enlevés à leurs familles par décision judiciaire. On parle, à propos de cet établissement dirigé par un prêtre, le Père Albert Revet, de « sévices », d' « endoctrinement militaire » et même de « fascisme ».

Les autorités de tutelle, qui ont multiplié les inspections, hésitent aujourd'hui à renouveler l'habilitation du foyer de Riaumont en janvier 1980.

Assiste-t-on à la dénonciation, au cœur d'un pays traditionnellement socialiste, d'un sanctuaire réellement fascisant ? Ou s'agit-il seulement de l'opposition entre deux conceptions pédagogiques ?

Depuis 1960, sur la colline boisée où le foyer de Riaumont, à l'ombre des terrils, accueille des enfants enlevés à leur famille par le juge, la vie s'écoulait sans histoire. Aucun de ces jeunes, pourtant réputés difficiles, ne commettait d'*acte de vandalisme*, les enfants des familles catholiques les plus traditionnelles, qui forment, en grande partie le conseil d'administration du foyer y venaient, le mercredi, pour le catéchisme ; lse effectifs du collège le plus proche étaient ainsi gonflés, les postes d'enseignants plus nombreux et les foyers du troisième âge de la région recevaient, le dimanche, ces enfants en chaussettes blanches qui faisaient « *une si jolie chorale* ».

Qui se serait plaint ? Le Père Revet qui dirige l'établissement depuis sa création n'acceptait-il pas, de l'avis même de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale les cas les plus difficiles ? Il passait, bien sûr, pour un homme rude... Mais la vie dans ce pays minier, qui compte aujourd'hui 10 % de chômeurs, n'est-elle pas elle-même, pensait-on à Liévin, assez rude ?

Mais en 1977, l'édifice commence à se lézarder : des juges des enfants n'envoient plus personne au foyer de Riaumont dont les effectifs, en deux ans, sont passés de cent cinquante à un peu plus de cent. Depuis le printemps dernier, les accusations se multiplient. Mme Françoise Szulc, enseignante, suivie par une quinzaine de ses collègues, affirme, dans un rapport largement diffusé : « *Les enfants se sentent emprisonnés dans cette maison, sans recours, rejetés de tous sans comprendre pourquoi. Or, il y a autour de cette maison une conspiration du silence, comme souvent en pareil cas. Est-ce que ces enfants n'intéressent personne ?* » Le tableau est-il forcé ?

Le Père Revet, qui a consacré plus de trente ans de sa vie aux jeunes, porte aux cent six garçons de son foyer une vive affection. Tout le montre : son bureau grand ouvert à toute heure ; les trente Laotiens qu'il a accueillis, « *pour les protéger* », dans sa propre maison ; les superbes bâtiments de pierre taillée et de bois qu'il a dessinés lui-même et qu'il a en partie construits avec « *ses garçons* ». Cet homme de soixante-trois ans, large d'épaules, le cheveu court et le rire généreux, connaît le prénom et l'histoire de chacun. « *Lui, on l'appelle le singe*, dit-il, *parce qu'il fait toujours des grimaces* ». « *Celui-là*, raconte-t-il, *ne fait rien à l'école, mais a su chanter pour la Saint-Nicolas en anglais et en allemand* ». Est-il « *paternaliste* » ? Il ne refuse pas, en tout cas, d'apporter à « *ces pauvres enfants* » l' « image d'un père ».

Que ce père pourtant ait pour ses enfants une affection un peu rude, personne ne pourrait en douter. « *Il y a quelques jours*, raconte-t-il, *nous étions à l'enterrement d'un des nôtres : il y en a deux qui en ont profité pour prendre une bonne cuite ; je les ai corrigés.* » Avec la ceinture de cuir qu'il porte à la taille. M. Jean Lamourette, directeur de la section spécialisée du collège raconte : « *Un enfant a été bousculé par un éducateur et a cogné un mur : il a fallu soigner un énorme hématome qu'il à l'œil.* »

L'image de la mère

Il arrivait encore il y a deux ans que les enfants, après une fugue, soient enfermés deux ou trois jours dans les douches avec une seule couverture et un slip pour tout vêtement. Sur ce point, les méthodes à Riaumont ont, semble-t-il, changé : au début de l'année, un enfant fugueur a été accueilli à son retour pendant deux jours au domicile de M. Boucher, l'éducateur - chef. Autre assouplissement : on n'envoie plus au collège, depuis cette année, des adolescents de plus de seize ans en culottes courtes, même si celles-ci restent de rigueur à l'intérieur du foyer. « *Durant les camps scouts d'été*, raconte un jeune, *le Père Revet lui-même porte ces culottes de cuir bavaroises, qu'il aime beaucoup.* »

La discipline reste pourtant rigoureuse : les cheveux sont ras, *le courrier est lu quelquefois*, la cigarette est interdite, les dépenses de poche (30 francs par mois sont contrôlées et, enfin, les jeunes, même à dix-sept ou dix-huit ans, vivent pratiquement, en dehors de l'école, *sans contact* avec des jeunes filles. Ils ne peuvent sortir en ville « sans raison » et, l'été, ils connaissent surtout les joies du scoutisme traditionnel, ses levers des couleurs, ses parcours du combattant, ses raids et ses « *oui, chef !* »

Le Père Revet est plus sensible à l'image du père qu'à celle de la mère : le foyer ne compte que trois éducatrices, qui s'occupent essentiellement des plus jeunes (1). « *Ici, on fabrique des hommes* », dit un éducateur. Ces « hommes » reviennent de leur camp de neige — un chalet sans chauffage situé à plus de 2 000 m d'altitude — avec des engelures aux pieds, d'après les professeurs d. collège. Le « *père infirmier* » du foyer croit davantage, pour les angines, aux vertus des sirops qu'aux effets des antibiotiques et la plupart des garçons n'ont pas d'effets personnels. Aux murs de leur chambre sont affichées seulement des affiches du journal *Terre-Air-Mer (TAM)*. « *Le père n'aime pas trop les punaises, qui abîment les murs* », explique un éducateur. Enfin, on mise davantage sur le sport que sur les longues conversations. Aucun enfant n'est suivi en psychothérapie.

Ces enfants sont-ils malheureux ? « *Je compare toujours cette « caserne » à un rosier plein de fleurs... C'est beau de loin. Mais quand on vit dedans on se pique* », écrivait l'un d'eux l'année dernière dans une rédaction au collège. Il concluait : « *Je regrette d'être né.* » « *A Riaumont*, estimait un autre, *tout est monotone.* » Un troisième voulait aller à l'armée pour y trouver... « *une amie* ».

Beaucoup d'enfants, pourtant, manifestent au Père Revet un réel attachement : les plus petits se jettent dans ses bras ; certains, parmi les plus grands, déclarent qu'ils « *lui doivent tout* ». Un ancien, *qui doit être incessamment* jugé pour le meurtre d'une vieille dame, lui écrit : « *Tout ce que je peux vous demander, c'est de prier pour moi la Sainte Vierge... Pouvez-vous m'envoyer quelques photos de la troupe ?* »

L'impossible autonomie

C'est cette soumission excessive vis-à-vis d'un homme que mettent en cause de nombreux témoignages. « *La dépendance de ces enfants vis-à-vis des idées du Père Revet est terrible*, affirme le directeur d'un foyer de jeunes travailleurs du Pas-de-Calais qui connaît plusieurs anciens de Riaumont. *L'autonomie devient impossible, même si ces enfants-là sont plus structurés que beaucoup d'autres que je reçois.* » On trouve cette même idée dans le rapport adressé en décembre 1978 à la chancellerie par les trois juges des enfants de Béthune. « *Ces principes éducatifs ne permettent pas (...) l'acquisition de l'autonomie nécessaire.* »

Certes, le Père Revet aime les cuirasses et les insignes de guerre, qu'ils soient nazis, soviétiques ou napoléoniens. Il est hostile à l'avortement et favorable à la messe en latin. Mais de quel droit lui reprocher ?

Plus grave est le fait que des enfants de quatorze ans interrompent les cours pour dire que « *Mme Veil est un assassin* » ou pour dénoncer le communisme et que, plus âgés, ils ne voient leur salut que dans les commandos de l'armée. « *Il y a là d'inadmissibles pressions idéologiques, alors qu'un droit de réserve s'impose à tout éducateur* », estime-t-on à la D.D.A.S.S. d'Arras.

Outre la liberté de conscience des enfants, l'amélioration des rapports avec les familles est le deuxième point sur lequel les autorités de tutelle insistent auprès du Père Revet. Pour l'instant, à Riaumont, les séjours auprès de la famille doivent en effet, d'après le libellé des feuilles de sortie, « *se mériter* » et sont, dans l'ensemble, assez rares ; la présence depuis deux ans d'un éducateur chargé des relations avec l'extérieur a. très peu, modifié cet état d'esprit.

L'habilitation sera-t-elle à avec l'extérieur a très peu modinouveau accordée à ce foyer au début de 1980, par les autorités de tutelle ? « *Les éléments positifs l'emportent largement sur les éléments négatifs* », estime M. Dupuis. chef du bureau des œuvres privées à la direction de l'éducation surveillée au ministère de la justice. Cela explique peut-être la relative sérénité du Père Revet, lorsqu'il rédige, le soir après le dîner, le « projet éducatif » que lui ont demandé les autorités de tutelle.

NICOLAS BEAU.

(1) *On compte seulement*, pour plus de cent garçons, dix-sept éducateurs. Cela explique en grande partie le prix de journée très peu élevé de ce foyer (110 F seulement, soit deux fois moins que les autres établissements de ce type).

La création d'une association pour la peine de mort

«On ne pleurera pas un assassin»

« *Pas Français moyens, mais honêtes hommes.* » MM. Serge Pirat et Maurice Fichot, qui se définissent ainsi, viennent de fonder en Bourgogne l'association pour « *le maintien et l'application de la peine de mort* » (1). « *Nous avions l'intention de « noyauter » notre région avant de nous étendre sur tout le pays, mais nous avons été pris de vitesse.* » Le succès les a fait « monter » à Paris pour une conférence de presse.

M. Pirat, plus jovial, plus rond, vend des enseignes lumineuses (« *entrée* », « *sortie* », « *toilettes* ») dans la région de Vougeot. C'est l'homme des contacts. M. Fichot est entrepreneur de travaux publics du côté de Saulieu. Lunettes cerclées et fines moustaches, c'est le théoricien.

Ils se sont rencontrés, ils se sont plu. « *Il y a longtemps que j'attendais quelqu'un comme M. Pirat* », dit M. Fichot. Le laxisme, l'insécurité, les valeurs qui fichent de camp... on imagine les motifs de leur entreprise. « *Et surtout, nous sommes des gens sérieux. D'ailleurs on est souvent déçu par l'inconséquence des lettres que nous adressent nos adhérents* (environ deux cents). *Certains voudraient qu'on écorche les assassins, qu'on leur coupe les membres. Il faut être fort, mais pas sanguinaire. Si nous demandons le maintien de la peine de mort, nous voulons aussi la rendre plus agréable...* » MM. Fichot et Pirat ont « creusé la question. « *Pourquoi pas une piqûre ? Un gaz ? Le laser aussi pourrait faire l'affaire.* »

Quel gaz ? « *Ce serait aux chimistes d'étudier les moyens.* »

On entre dans le détail. « *Le condamné ne connaîtrait pas le jour de son exécution. Par exemple on injecterait dans sa cellule un soporifique par le trou de la serrure, et on le « terminerait » par une piqûre.* »

Comme un chien ? *On peut pleurer un chien qu'on fait piquer, tandis qu'un assassin on ne le pleurera pas.* »

Tout est prévu

MM. Pirat et Fichot ont tout prévu : « *Nous ne rendrons pas le mort à sa famille. Les yeux serviront pour les non-voyants ; les reins à des personnes sous dialyse ; le cœur, ce n'est pas au point, mais enfin on essayera de le transplanter. Le reste ira à la faculté de médecine.* » « *On m'a reproché l'expression*, ajoute M. Pirat, *mais enfin le type doit débarrasser le plancher. C'est comme un membre gangrené qu'il faut couper. Autant que ce soit... proprement.* »

Ils ont fait le calcul. « *Un prisonnier coûte, d'après le garde des sceaux (mais nous voudrions bien reprendre les comptes avec lui) 70 francs par jour. Il faut donc que l'exécution suive de près le jugement. A quoi servirait-il de prolonger une dépense inutile ?* »

Implacable logique. Ils ne croient pas à la réinsertion des criminels. « *Nous ne sommes ni des névrosés ni des excités, nous exprimons le sentiment des gens.* »

Leur serviette bourrée de documents, désormais ils se consacrent entièrement à leur combat, avec conscience et passion. « *J'avais un passe-temps*, dit M. Pirat. *C'était le cinéma.* » « *Et moi*, reprend M. Fichot, *une vraie maladie : la philosophie.* »

CHRISTIAN COLOMBANI.

(1) AMAP, B.P. 1, 21640 Vougeot.

A Madrid

Une auxiliaire médicale est condamnée à onze ans et sept mois de prison pour avoir pratiqué des avortements

De notre correspondant

Madrid. — Onze ans et sept mois d'emprisonnement : c'est la peine prononcée par un tribunal de Madrid contre une auxiliaire médicale de cinquante-sept ans, accusée d'avoir pratiqué deux avortements. Le procès avait eu lieu à huis clos à la fin du *mois de novembre (le Monde* du 1er décembre). Neuf personnes avaient comparu devant les juges, huit femmes et un homme. Le procureur avait requis de un an à dix-sept mois de prison contre trois femmes qui avaient interrompu volontairement leur grossesse, et trois mois d'emprisonnement contre une autre qui avait fait une tentative. Il avait demandé un total de vingt-sept ans et sept mois de prison contre l'auxiliaire médicale. La loi espagnole prohibe l'avortement, sauf en cas de danger immédiat pour la vie de la mère.

Emprisonnée depuis plus de deux ans, malade, l'accusée s'était présentée devant le tribunal appuyée sur des béquilles. Deux des quatre *femmes accusées d'avoir avorté* ont été condamnées à la peine minimale prévue par la législation : six mois d'emprisonnement. Elles étaient *restées en liberté*. La défense a présenté un recours contre les trois jugements.

Deux autres femmes ont été acquittées. Trois personnes ont été condamnées à diverses amendes pour complicité. Les faits remontent aux années 1975-1977. La plupart des accusées étaient de condition très modeste. Plusieurs d'entre elles ont expliqué au cours de l'audience qu'elles avaient demandé la prescription de pilules à des médecins de la Sécurité sociale, mais que ceux-ci avaient refusé.

Il y a quelques jours, un jugement a été rendu dans un autre procès qui a eu lieu dans la capitale espagnole, également à la fin du mois dernier : une femme qui avait pratiqué des avortements avait été condamnée à onze ans d'emprisonnement, et cinq mois de prison avaient été infligés à une de ses *clientes*.

Les avocats de la défense estiment malgré tout que, à l'occasion de ces procès, « *un pas a été fait* » dans la bataille menée par les mouvements féministes contre une législation de caractère médiéval : il y a eu en effet des acquittements et les peines ont été moins lourdes que celles qui étaient demandées par l'accusation. « *La campagne menée en Espagne et à l'étranger nous a beaucoup aidés* », a expliqué l'une des avocates, Me Cristina Alberdi.

CHARLES VANHECKE.

UNE DÉCLARATION DE L'ANCIEN CHEF DE CABINET DE ROBERT BOULIN

L'hebdomadaire *Charlie-Hebdo* du 19 décembre publie, sous la signature de Xèxès, un article relatant des déclarations faites à ce journal par M. Jacques Paquet qui fut, de 1968 à 1973, chef de cabinet de Robert Boulin et qui est actuellement chargé des relations publiques à la loterie nationale et au loto.

M. Paquet déclare notamment : « *Dans le cabinet de Robert Boulin, il y avait des gens avec lesquels je ne m'entendais pas. Des gens douteux : l'ambiance était déplaisante. Je ne mets pas en cause Robert Boulin. Robert Boulin était un honnête homme. A la place qu'il occupait, il aurait pu faire fortune. Il n'a jamais cherché à s'enrichir.* »

A propos de la lettre dans laquelle le ministre annonçait son suicide, M. Paquet déclare : « *C'est bien Robert Boulin qui l'a écrite. C'était son écriture* ». (1).

Sur le suicide lui-même, l'ancien chef de cabinet de Robert Boulin fait état, sans l'approuver, d'une « *rumeur* » circulant à *Libourne*, selon laquelle « *quelqu'un a aidé Boulin à se suicider* ». « *Au dernier moment, il n'aurait pas eu le courage de se suicider et quelqu'un l'aurait aidé* ». M. Paquet précise, enfin, qu'il avait rencontré R. Boulin trois jours avant sa mort et que le ministre lui avait proposé de retravailler avec lui.

[M. Paquet, que nous avons interrogé le mercredi 19 décembre, confirme avoir rencontré — dans un café — un journaliste de « Charlie-Hebdo » pour une conversation « à bâtons rompus ». Apparemment surpris par cette publication, il en conteste la présentation mais, pour l'essentiel, en confirme le contenu.]

(1) La lettre de Robert Boulin était tapée à la machine, mais comportait quelques notations manuscrites (N.D.L.R.).

FAITS ET JUGEMENTS

Peines de prison pour les trois femmes qui avaient attaqué une vieille dame.

La cour d'assises de Paris a rendu son arrêt contre les trois femmes qui avaient attaqué., au mois d'août 1978, une nonagénaire pour lui substituer ses économies *(le Monde* du 20 décembre). Mmes Gisèle Kehr et Liliane Schoumacher, qui s'étaient rendues au domicile de la victime et l'avaient brutalisée, ont été respectivement condamnées à huit et six ans de réclusion criminelle, et leur complice, Mme Gisèle Pettelot, à sept ans de la même peine.

● *Pour diffamation envers M. Constantin Simakis*, secrétaire général de la Confédération française du travail (C.F.T.) du 13 décembre 1959 au 14 septembre 1975, la dix-septième chambre correctionnelle de Paris a condamné, le 18 décembre, M. Auguste Blanc, son successeur, à 800 F d'amende et 15 000 F de dommages-intérêts, et M. Georges Lenglet, directeur de *l'Indépendance syndicale* (organe officiel de la C.F.T.) à 600 F d'amende et 8 000 F de dommages-intérêts.

Un communiqué signé, le 24 mai 1976, par M. Blanc, paru dans le numéro de juin-juillet 1976 de *l'Indépendance syndicale*, accusait M. Simakis de s'être livré à des indélicatesses au préjudice de la Confédération.

La responsabilité personnelle de MM. Blanc et Lenglet a été retenue par le tribunal, bien que ceux-ci aient soutenu qu'ils avaient seulement exécuté les directives des instances délibératives de leur organisation.

● *Voiture contre poids-lourd : six morts.* — Six personnes ont *été tuées dans un accident de la* route survenu au cours de la nuit du 18 au 19 décembre à Chabanais, en Charente. La voiture dans laquelle elles se trouvaient, une « 504 », s'est, pour une cause indéterminée, encastrée sous un poids lourd à l'entrée de l'agglomération. Le conducteur et ses cinq passagers ont été tués sur le coup.

« France nouvelle » assignée devant les prud'hommes par un inspecteur des ventes licencié.

Le conseil des prud'hommes de Toulouse a rendu récemment son jugement, après arbitrage du juge départiteur, dans l'affaire qui opposait M. Antoine Mannone, ancien inspecteur des ventes à *France nouvelle*, à la direction de l'hebdomadaire central du parti communiste.

La direction de *France nouvelle* reprochait notamment à M. Mannone, membre du P.C.F. et de la C.G.T., de consacrer peu de temps à son travail de prospecteur et de défendre les thèses des intellectuels contestataires de son parti.

Devant le tribunal des prud'hommes, M. Mannone avait déclaré que « *militant actif du P.C.* », il avait été licencié « *après trois ans de présence dans l'équipe de* France nouvelle, *pour des raisons purement politiques et syndicales* ».

Le jugement condamne *France nouvelle* à payer 2 500 francs de dommages-intérêts à M. Mannone. Cependant, en ordonnant que l'ancien prospecteur prenne en charge les frais de procédure, le tribunal des prud'hommes semble retenir une partie de l'accusation de l'hebdomadaire du P.C.F. Il déclare, en effet, que « *le personnel salarié au service d'un journal de parti doit défendre les idées que défend le parti, même si elles ne lui conviennent pas toujours* ». — *(Corresp.)*

● *Poursuivi pour avoir exercé un change* à l'encontre des Laboratoire Bœrhinger Ingelheim France et de la branche allemande de la même firme, M. Robert Ariès, ingénieur chimiste âgée de soixante ans, a été condamné à deux ans d'emprisonnement et 30 000 francs d'amende, le 19 décembre, par la treizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, qui a décerné contre lui un mandat de dépôt immédiatement exécuté à l'audience. Chacune des deux parties civiles obtient 50 000 francs à titre de dommages-intérêts *(le Monde* du 29 septembre).

M. J.-D. Fratoni poursuivi pour infraction à la législation sur les changes.

M. Jean-Dominique Fratoni, président-directeur général de la Société de création et d'exploitation touristique (SOCRET), qui gère le casino Ruhl, à Nice, fermé depuis le 9 novembre dernier pour une importante dette au Trésor, *a été inculpé, mardi 18 décembre*, par M. Michel Mallard, juge d'instruction à Nice, pour infraction à la réglementation sur les relations financières avec l'étranger.

Cette inculpation fait suite à une plainte déposée par la direction générale des douanes. Il est reproché à M. Fratoni (*le Monde* daté 18-19 novembre) d'avoir importé des capitaux (20 à 30 millions de francs) de l'étranger — notamment d'Allemagne fédérale et d'Italie — sans avoir demandé l'autorisation au Trésor public et à la Banque de France, et sans que ces capitaux aient transité par des établissements bancaires habilités.

Pour compenser la fermeture du Ruhl, le ministère de l'intérieur, nous indique notre correspondant régional, vient d'autoriser le casino-club de Nice — dernier établissement de jeux de la ville à rester ouvert et également dirigé par M. Fratoni — à exploiter une table de roulette supplémentaire.

● « *Minute* » *condamné.* — M. Vo Van Ai, président de l'Association des Vietnamiens à l'étranger, ayant été mis en cause par l'hebdomadaire *Minute* dans un article publié le 14 mars dernier, M. Jean Boizeau, directeur de la publication, et M. Gilles Lhote, journaliste, l'auteur de l'article incriminé, ont été condamnés chacun à 2 000 F d'amende et conjointement à 20 000 F de dommages-intérêts par la dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Paris pour diffamation et complicité. M. Lhote avait laissé entendre que M. Vo Van Ai avait pu mêler les fonds de sa propre entreprise avec ceux recueillis pour le comité « Un bateau pour le Vietnam ».

Au procès de Me Graindorge : éloge, provocation, fichage.

Les incidents se sont multipliés à Bruxelles, le mercredi 19 décembre, au procès de M. Michel Graindorge. M. Jean-Pierre Jaspar, substitut du procureur de la République, a attaqué la presse, « *qui fait l'éloge insidieux de la magistrature assise pour mieux jeter le discrédit sur le parquet* ».

Mme Simone Schmidt, présidente du tribunal, a répondu : « *Il y a peut-être eu au parquet, et je pèse mes mots, des maladresses et des attitudes provocantes.* »

La tension allait redoubler, lorsque le commissaire en chef de la police judiciaire, M. Van Hove, révéla qu'un affichage politique, lors d'une occcupation de l'ambassade des Pays-Bas en Belgique, était à l'origine de l'arrestation de la plupart des prévenus : « *Il suffit de connaître un nom pour connaître tous les autres* », a-t-il notamment déclaré. — *(Corresp.)*

● *Un article de* Charlie-Hebdo ayant accusé, le 1er février, les époux Branco d'avoir maltraité deux enfants sud-coréens qui leur avaient été confiés par l'association Terre des hommes — France, alors qu'ils ont bénéficié d'un non-lieu (*le Monde* du 13 février), le directeur de l'hebdomadaire, M. Georges Bernier, a été condamné, mercredi 19 décembre, par la 17e chambre correctionnelle de Paris à verser 6 000 francs de dommages-intérêts à chacun d'eux et à payer 1 200 francs d'amende.

● *L'hôtelière parisienne*, Mme Euphrasie Vayssier, qui avait refusé une chambre à M. Jack Dupree, un pianiste américain, parce qu'il était de race noire (*le Monde*), a été condam*née, le 19 décembre, à deux mois* de prison avec sursis et 2 000 F d'amende pour discrimination raciale. M. Dupree a obtenu 3 000 francs de dommages et intérêts, et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, qui s'était constitué partie civile, recevra 1 000 francs de dommages et intérêts.

ÉDUCATION

M. Beullac réorganise plusieurs services du ministère : l'inspection générale et la recherche pédagogique

M. Christian Beullac, ministre de l'éducation, a fait une communication au conseil des ministres du 19 décembre, à l'occasion de nominations à l'administration centrale. Ces nominations, a expliqué le ministre, ont pour objectif de favoriser l' « indispensable introduction dans le système éducatif des technologies modernes, audiovisuelles et informatiques notamment ».

Ces modifications à l'administration centrale s'accompagnent d'une réorganisation de l'inspection générale et de l'Institut national de la recherche pédagogique.

M. Christian Beullac, qui déclare volontiers qu'il commence à *« y voir très clair »* sur ce que doit être l'éducation pour préparer les enfants à la vie de demain, estime qu'il lui faut *« ajuster, coordonner, classifier, faire vivre »* le système éducatif en l'adaptant aux *« deux phénomènes majeurs qui vont commander dans un avenir proche l'évolution de notre société »* : l'envahissement des moyens de communication de masse : cinéma, télévision, magnétoscope, vidéo-disque, etc., et *« le prodigieux essor »* de l'ordinateur et de ses dérivés : micro-ordinateur, télématique.

Déjà, l'imaginaire, comme les comportements individuels et collectifs s'en trouvent bousculés. Plus que jamais l'enfant a besoin de *cohérence* et de points d'appui solides. Le ministre de l'éducation a l'intention de *« faire une place »*, dans l'administration centrale du ministère à ces préoccupations et aux moyens d'aider les enseignants dans leur approche.

● *Un petit groupe de jeunes fonctionnaires* sera chargé de *« la prospective et du développement des moyens techniques et scientifiques »* de l'éducation. Il n'aura pas de tâches de gestion mais une mission ouverte. Son directeur, M. Jacques Treffel sera aussi directeur adjoint de la direction générale de la programmation et de la coordination.

● *La création de ce poste sera compensée par la fusion de deux directions* : celle de l'administration générale et celle des personnels administratifs en une seule dont la responsabilité reviendra à M. Maurice Claudel, actuellement directeur des services académiques d'éducation de Paris.

● *La direction des équipements et des constructions* est confiée à M. Claude Bozon, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Un chef de service sera nommé auprès du directeur des lycées ; ce poste serait confié à une personnalité ayant appartenu à *l'équipe de M. Beullac lorsqu'il* était de 1976 à 1978 ministre du travail.

● *L'Institut national de recherche pédagogique* (I.N.R.P.) sera appelé à jouer un rôle de *« médiation »* scientifique entre la recherche fondamentale réalisée tant en France qu'à l'étranger, les universités et les responsables du ministère de l'éducation. Il devra procéder à *des enquêtes et évaluations sur* l'action éducative et conduire les recherches appliquées qui rendront possibles *« des innovations cohérentes et raisonnables »*. Son équipe de direction sera renouvelée, la présidence du conseil d'administration et du conseil scientifique étant confiée à une personnalité *« de haute compétence scientifique »* et *« de notoriété nationale et internationale »*. M. Edmond Lisle sera titulaire de ce poste, tandis que M. Georges Septours sera directeur de l'I.N.R.P., à la place de M. Raymond Jacquenod.

M. Louis Legrand, qui dirigeait le principal service de l'I.N.R.P., aurait l'intention de démissionner.

● L'inspection générale de l'instruction publique s'appellera désormais : *Inspection générale de l'éducation nationale.* Ce changement de dénomination manifeste une évolution sur laquelle M. Beullac insiste à maintes reprises dans les nouveaux textes : *« l'école n'est pas simplement le lieu où s'acquièrent des connaissances »*, mais aussi celui où *« s'épanouit une personnalité, où se forge un caractère, où s'enracinent des valeurs »*. Ainsi, que ce soit pour recruter les inspecteurs généraux ou lorsque eux-mêmes contrôlent les enseignants, il est recommandé de tenir compte des deux aspects : compétence pédagogique et *« rayonnement »*, *« intérêt affirmé pour les activités d'éducation »*.

Cette orientation est nettement précisée dans la définition nouvelle de la mission permanente de l'inspection générale : assurer la qualité de l'enseignement et la cohérence de l'éducation. Cette cohérence, rendue nécessaire aussi pour atténuer l'émiettement du savoir, apparaît dans la procédure de recrutement des inspecteurs généraux. Tous les groupes (lettres, sciences physiques, mathématiques, etc.) seront désormais consultés et non plus seulement le groupe concerné qui cooptait, à l'intérieur de sa discipline, la personne à recruter.

Un doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, nommé par le ministre pour cinq années *renouvelables*, remplacera l'ancien *« représentant permanent »*. (M. Lucien Géminard, qui occupe cette fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire, part ensuite à la retraite.)

M. Jacques Treffel

[Né en 1922 à Cahors (Lot). M. Jacques Treffel est agrégé de biologie. Professeur de lycée à Caen, puis à Paris de 1945 à 1956, il est nommé à cette date inspecteur d'académie et occupe ces fonctions dans le Nord et la Charente. En 1968, inspecteur de l'académie de Paris, il est chargé de mission d'inspection générale avant de devenir, en 1972, inspecteur général de l'instruction publique. De 1973 à 1974, il est directeur de cabinet du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation avant de devenir chargé de mission auprès du ministre de l'éducation de 1974 à 1976.

M. Treffel était, jusqu'à cette nomination, doyen de l'inspection générale (groupe des missions particulières) et responsable du secteur pédagogie générale - vie scolaire.]

M. Maurice Claudel

[Né en 1919 à Chantraine (Vosges). M. Maurice Claudel a commencé sa carrière en 1938 comme instituteur avant de devenir, à partir de 1949, inspecteur d'enseignement primaire dans différentes villes, et notamment à Lyon. Délégué inspecteur d'académie de la Seine en 1965, il est nommé un an plus tard inspecteur d'académie à Bourg, puis à Saint-Etienne et Lyon avant de devenir conseiller technique au cabinet du ministre de l'éducation en 1976. Il est nommé en 1977 inspecteur général de l'instruction publique et inspecteur d'académie de Paris, directeur des services académiques d'éducation.]

M. Claude Bozon

[Né en 1932 à Saint-Etienne (Loire), M. Claude Bozon est ancien élève de l'Ecole polytechnique et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Nommé ingénieur des ponts et chaussées en 1957, il est chargé du service de l'hydraulique en Haute-Volta avant d'être détaché en 1959 auprès du bureau central des équipements d'outre-mer à Madagascar. De retour en France en 1962, il est chargé de mission à la direction des routes et de la circulation routière au ministère des travaux publics et des transports. En 1965, il est nommé conseiller technique au cabinet de M. Marc Jacquet, ministre des travaux publics et des transports, et un an plus tard adjoint au chef du service des affaires économiques et internationales.

Ingénieur en chef des ponts et chaussées en 1970, il est nommé, en 1975, directeur départemental de l'équipement de la Meurthe-et-Moselle.]

M. Edmond Lisle

[Né en 1928 à Marseille (Bouches-du-Rhône), M. Edmond Lisle est master of art, docteur ès sciences économiques, licencié ès lettres. Assistant de recherche à l'Institut de sciences économiques appliquées à Londres puis à Paris, de 1951 à 1955, il est, à cette date, chargé de mission au service des études économiques et financières du ministère des finances. De 1956 à 1962, il est directeur adjoint du Centre de recherche et de documentation sur la consommation (CREDOC), puis, pendant un an, chargé de mission à la banque d'Israël à Jérusalem avant de revenir au CREDOC qu'il dirige de 1967 à 1974. Directeur de recherche (1971), puis directeur scientifique (1974) au C.N.R.S., M. Lisle était, depuis 1968, professeur associé à l'université de Paris-I.]

M. Georges Septours

[Né en 1938 à Carcassonne (Aude), M. Septours est agrégé d'espagnol. Professeur au lycée Arago de Perpignan *à partir de 1962. Il est nommé* directeur d'études au centre régional de la formation des P.E.G.C. (professeurs de collège) de Perpignan en 1967 ; puis, en 1970, délégué inspecteur d'académie à Guéret. Titularisé dans cette fonction en 1972, il est nommé à Arras en 1973 et à Lille en 1976.]

Stratégie

« A politique nouvelle, hommes nouveaux. » Ainsi savons-nous mieux maintenant que s'*« Il n'y aura pas de réforme Beullac »* comme il l'a répété lui-même, le ministre de l'éducation n'a pas pour autant l'intention de gérer les affaires courantes. Politique nouvelle, quelle politique ? M. Beullac se dit persuadé de voir de plus en plus *clair* dans la direction à imprimer au système éducatif. Pour l'instant, c'est plutôt dans la manière de conduire une politique dont il n'est pas le seul maître que le successeur de M. Haby s'est illustré.

En giscardien éclairé, M. Beullac s'attache à « décrisper » et à placer des hommes dont il *répond*, pas des exécutants, mais des valeurs sûres qu'il connaît bien. Pour mettre en œuvre la nouvelle formation des instituteurs, par exemple, il a choisi *un directeur des écoles*, actif, efficace, convaincant, M. René Couanau.

Aujourd'hui, il s'agit de franchir un pas dans le domaine des techniques de communications de masse et de l'électronique. M. Beullac répète à l'envi que l'enseignement périra s'il ne prend en compte la révolution informatique. Pour inoculer au système éducatif le changement qu'il souhaite, pas de grands textes précis offerts à la discussion, pas de concertation formelle avec les partenaires. Mais une stratégie qu'affectionne tout dirigeant de société. *« The right man in the right place. »* Ensuite, la méthode de l'ingénieur confronté à un problème : pragmatique, un pas en entraînant un autre. M. Beullac vient donc de nommer de nouveaux responsables à l'administration centrale, à l'I.N.R.P., à l'inspection générale. A eux désormais de prouver le mouvement.

Tout se passe en douceur, sans idéologie apparente. Mais l'idéologie, d'où qu'elle vienne, ne se laisse pas chasser volontiers. Elle trouvera bien le moyen de resurgir. La mise à jour de l'enseignement *ne se* décrète pas, soit. Peut-elle cependant s'opérer sans l'adhésion de tous ceux qui *sont* l'éducation ?

CHARLES VIAL.

LA JOURNÉE, LA SEMAINE, L'ANNÉE A L'ÉTRANGER

Chaque pays a ses rythmes scolaires

L'aménagement du calendrier scolaire, proposé par le ministre de l'éducation, a provoqué de nombreuses et vives réactions de la part des syndicats d'enseignants (le Monde *du 19 décembre*).

« Le métier d'enseignant, explique M. André Henry, secrétaire général de la FEN, est aujourd'hui un métier pénible, contraignant ; il exige un équilibre physiologique, biologique et physique assez exceptionnel. Ainsi les vacances ne sont-elles que des temps de repos, tout aussi indispensables aux enseignants, et aux autres personnels d'éducation qu'aux élèves ». *A qui profite un* « étalement différent » *des vacances ?* « Certainement pas aux élèves », *répond la FEN qui considère qu'* « on engage là une réforme dangereuse sur le seul problème des congés sans tenir compte de la globalité des rythmes scolaires ».

La durée globale des vacances et des jours de classe n'est pas changée. Cette dernière reste fixée à 314 demi-journées, soit 157 jours.

La nouveauté essentielle réside dans la latitude laissée au recteur pour fixer, dans ces limites, les dates et la durée des congés de courte durée comme des grandes vacances d'été.

Cette mesure n'est, théoriquement, qu'une étape. Un véritable aménagement des rythmes scolaires ne peut, dans l'intérêt des élèves, ignorer l'organisation de la journée et de la semaine, actuellement inadaptées au rythme physiologique des enfants. Une telle étude a d'ailleurs été confiée au Conseil économique et social.

Le principe de la décentralisation du calendrier scolaire, l'allongement de l'année — voire de la semaine, — au bénéfice de journées plus courtes sont appliqués sans difficulté dans d'autres pays.

Nos correspondants en République fédérale d'Allemagne, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Italie et en Union soviétique décrivent ci-dessous l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année scolaires dans chacun de ces pays.

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

L'heure de cours est de quarante-cinq minutes.

La journée, en général (car il y a des variations selon les Lander), commence à 7 h. 30 ou 7 h. 45 pour se terminer à 13 heures.

La semaine est de vingt heures au début de la scolarité et atteint trente-deux à trente-quatre heures dans les classes terminales des lycées.

Les cours sont répartis sur six jours. Certains Lander ont commencé, à titre expérimental, à libérer le samedi. Dans ce cas quelques heures d'enseignement — de préférence les activités sportives — ont dû être reportées aux autres jours, l'après-midi.

L'année, les dates des vacances *sont différentes selon les Lander.* Le plus grand d'entre eux, la Rhénanie du Nord-Wesphalie, aura en 1980 le calendrier suivant : Pâques, du 23 mars au 12 avril ; aucun congé à la Pentecôte, à l'encontre de la majorité des autres provinces qui ont trois à quatre jours ; été, du 19 juin au 2 août ; automne, du 11 au 18 octobre ; Noël, du 22 décembre au 7 janvier.

Autre exemple, la Rhénanie-Palatinat : Pâques, du 31 mars au 19 avril ; Pentecôte, du 24 au 27 mai ; été, du 3 juillet au 13 août ; automne, du 20 au 25 octobre ; Noël, du 22 décembre au 6 janvier.

ETATS-UNIS

L'organisation des rythmes scolaires varie selon les Etats, les villes voire les établissements. A *titre d'exemple, nous citons le cas* des écoles publiques de la ville de New-York.

La journée commence à 8 h. 40 pour se terminer à 15 heures dans l'enseignement primaire et secondaire ; cet horaire comprend quarante-cinq minutes de gymnastique obligatoire. Dans les « high schools » (quatorze à dix-huit ans), la journée peut être plus longue.

La semaine, les cours ont lieu du lundi au vendredi. Congé samedi et dimanche.

L'année comprend cent quatre-vingt-cinq jours de classe. Elle commence le second lundi de septembre et se termine fin juin. En cours d'année, les élèves ont quatre jours de congé pour le « thanksgiving day » dernier jeudi de novembre), deux semaines pour Noël et une semaine pour les vacances de printemps (en général la première semaine d'avril).

GRANDE-BRETAGNE

Les autorités locales ont la responsabilité de l'organisation de l'enseignement. La loi (Education Act de 1944) et les règlements d'application se bornent à fixer des limites aux établissements d'enseignement public et privé.

La journée : les établissements *sont libres d'aménager leurs horaires.* Le plus souvent la journée s'étend de 9 heures à 15 heures ou de 8 h. 45 à 16 heures, avec une pause de quinze minutes le matin et parfois l'après-midi. Un peu plus d'une heure est prévue pour le déjeuner.

L'année : les dates des vacances sont fixées au niveau local. Leur durée varie entre deux et trois semaines à Noël et à Pâques, entre six et sept semaines en été. Au cours de chacun des trois trimestres les élèves ont droit à des vacances — dites « half term » (moitié du trimestre) — dont la durée, variable, est en général d'une semaine. Chaque école peut *en outre accorder des congés supplémentaires dans la limite de* dix jours par an.

ITALIE

L'heure de cours dure soixante minutes.

La journée et la semaine, dans les écoles élémentaires, quatre heures de cours le matin, six jours par semaine (congé le dimanche).

Dans l'enseignement secondaire inférieur (scolarité obligatoire), l'organisation est la même, mais l'horaire hebdomadaire maximum peut atteindre trente heures dont une, obligatoire, d'enseignement religieux. Congé le samedi après-midi et le dimanche. Dans l'enseignement secondaire supérieur les élèves travaillent au moins cinq heures par jour pendant six jours par semaine, et au maximum quarante heures par semaine.

L'année : deux cent quinze jours de travail par an.

UNION SOVIETIQUE

L'heure de cours est de quarante-cinq minutes.

La journée commence à 8 h. 30 et les cours se terminent en début d'après-midi à des heures variant selon le niveau d'enseignement. Il y a deux récréations dans la journée respectivement de dix et trente minutes.

La semaine est de vingt-quatre heures jusqu'à la quatrième année et de trente heures de la cinquième à la dixième année d'enseignement obligatoire.

Cet horaire est en principe réparti sur *six jours*, du lundi au samedi. Une expérience de semaine de cinq jours est en cours depuis plusieurs années à Lipetsk. Les élèves travaillent pendant cinq jours selon des méthodes d'assimilation plus rapides, le samedi, seuls les élèves en difficulté viennent en classe pour des cours de rattrapage.

L'année : la rentrée est toujours fixée au 1er septembre. Les vacances d'été commencent le 30 mai pour les élèves de la première à la septième année, le 10 juin pour ceux de la huitième année, le 25 juin pour ceux des deux dernières années. Entre temps, tous ont des congés d'automne, du 5 au 10 novembre ; d'hiver, du 30 décembre au 10 janvier ; et de printemps, du 24 au 31 mars.

A partir de la neuvième année *des stages obligatoires sont organisés* pendant l'été pour les élèves. Les enseignants ont environ deux mois de congé en été, mais pendant les petites vacances ils organisent des activités pour les enfants.

UN SONDAGE DES INDUSTRIELS DU TOURISME

49 % des Français sont favorables à l'étalement des vacances

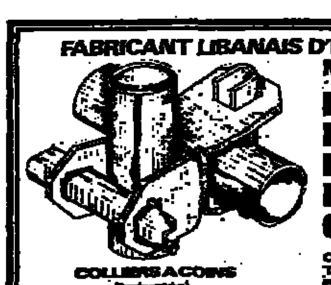
Les Français sont favorables à l'étalement des vacances. Telles sont les conclusions d'une enquête socio-démographique qui vient d'être réalisée à la demande de la Confédération française des industries du tourisme (Cofit).

A la question : *« Seriez-vous favorables à l'idée de prendre vos vacances d'été en juin ou en septembre si les problèmes scolaires et professionnels étaient résolus ? »*, 49 % des Français interrogés ont fait une réponse favorable ; 19 % défavorable ; 32 % sont restés indifférents ; 58 % des Français interrogés qui ont des enfants sont favorables à l'étalement.

Pour les petites vacances, 36 % des personnes interrogées sont plutôt favorables à un décalage ; 24 % défavorables ; 40 % indifférentes. Pour les grandes vacances, 32 % sont plutôt favorables ; 34 % hostiles ; 37 % indifférentes. Pour ces congés, 45 % des personnes âgées de vingt et un à quarante-neuf ans sont favorables au découpage de la France en plusieurs zones ; ce sont les professions libérales et les cadres supérieurs qui sont les plus chauds partisans de cet étalement.

Pour les grandes vacances, si ces mêmes catégories socio-professionnelles se montrent favorables au décalage (entre 41 et 46 %), les ouvriers préfèrent prendre leurs vacances en juillet et en août.

« Ce sondage est concluant à nos yeux, remarque M. Philippe Bamberger, président de la Cofit. *Nous ne pouvons étendre à l'infini la capacité d'hébergement des hôteliers. Il nous reste donc à préconiser l'étalement des congés. D'autre part, un tel décalage devrait permettre de faire baisser les prix pratiqués. »*



Le Monde

équipement



URBANISME

LE NOUVEAU « SCHÉMA » DE LA VILLE NOUVELLE

200000 habitants au maximum à Cergy-Pontoise

Les élus du syndicat communautaire d'aménagement de Cergy-Pontoise ont approuvé, lundi 17 décembre, par vingt et une voix contre seize (P.S., P.C.), le schéma d'aménagement directeur et d'urbanisme de la ville nouvelle, mis à l'étude le 2 février 1976.

Reste aux quinze communes englobées dans le périmètre étudié, à se prononcer, séparément, sur les grandes options inscrites au schéma : une population comptant à terme deux cent mille habitants, trente-sept mille logements, cent mille emplois (dont 40 % dans le secteur secondaire et 60 % dans le tertiaire) et deux principes essentiels, l'équilibre emploi-logement et la création de zones d'activités proche des logements.

L'extension de la ligne S.N.C.F. Paris-Saint-Lazare-Cergy jusqu'à la boucle de l'Oise avec l'urbanisation du massif de l'Huatil est aussi prévu au schéma ainsi que la création d'une usine de traitement des eaux dans la base de loisirs.

Selon M. Christian Gourmelen (P.R.), président du S.C.A., l'idée générale « *n'est pas de composer seulement avec le site particulier de Cergy-Pontoise, mais de valoriser, d'améliorer une situation naturelle privilégiée* ». Ce que conteste M. Alain Richard, député et maire socialiste de Saint-Ouen l'Aumône, l'une des quinze « communes supports » de la ville nouvelle. Notamment parce que « *le SDAU est déjà engagé à 80 % dans ce qu'il propose. Les trois quarts des activités industrielles se trouvent sur des zones déjà construites; les quatre cinquièmes des zones de logement sont déjà engagés. Cette procédure d'élaboration va à l'encontre de la démocratie locale* ». Résultat : « *un déséquilibre de l'espace* » avec toutes les activités industrielles localisées à l'est de la boucle de l'Oise, et les logements à l'ouest, « *les zones vertes sont de véritables peaux de chagrin* » constate M. Alain Richard, regrettant en particulier « *la lourdeur de l'urbanisation de l'Hautil* » à laquelle il reproche de faire disparaître le cadre naturel du site.

Comme pour donner raison à ceux qui se plaignent de tels simulacres de concertation, la perspective d'un examen par le Conseil d'Etat et d'une programmation d'office de la ZAC des Toupets, (mille huit cents logements dont trois cents collectifs) ajournée par le S.C.A. lors d'une réunion précédente, a contribué à animer les débats, sans toutefois modifier le clivage politique des votes. Un conseiller municipal de Vauréal s'est interrogé sur l'utilité d'une telle « *assemblée de pantins* ».

JACQUELINE MEILLON.

A Paris

LA PLACE DE LA SORBONNE SERA RÉAMÉNAGÉE

La commission départementale des sites de Paris, qui s'est réunie le 18 décembre sous la présidence de M. Lucien Laniel, préfet de la région Ile-de-France, a donné un avis favorable au projet d'aménagement de la place de la Sorbonne.

Ce projet prévoit la restitution du tracé d'origine de cette place par la création d'un chemin piétonnier entre le boulevard Saint-Michel et la rue Champollion, la réalisation d'un terre-plein central et la suppression de tout stationnement.

CIRCULATION

M. Le Theule défend les codes en ville

Répondant le 19 décembre à l'Assemblée nationale, au cours de la séance consacrée aux questions d'actualité, à M. LABBÉ (R.P.R., Hauts-de-Seine) qui demandait la suppression de l'usage des feux de croisement en ville, M. LE THEULE, ministre des transports, a notamment déclaré : « *Cette mesure s'applique dans tous les Etats d'Amérique du Nord depuis 1920, au Japon depuis 1962, en Belgique depuis 1968, en R.F.A. depuis 1971, en Hongrie depuis 1976, en Suisse depuis 1977, et n'a provoqué, dans aucun de ces Etats, de réaction analogue à celle que nous connaissons actuellement.* »

Le ministre a ajouté : « *En 1976, 63 % des personnes tuées dans les agglomérations ont été des piétons ; en 1977, la proportion est passée à 66,5 % et en 1978 à 67,5 %. On ne pouvait laisser se poursuivre cette progression qui contrastait avec l'amélioration de la situation générale depuis que la réglementation a été renforcée.* »

Après avoir indiqué que le conseil des ministres a unanimement recommandé l'emploi des codes en agglomération, la nuit, M. Le Theule a précisé : « *Quand une disposition a été prise dans le seul souci de protéger la vie des Français, ce serait céder à la facilité que de l'abroger avant plus ample examen.* »

Le porte-parole de l'Association française des automobilistes (39, Champs-Elysées, 75008 Paris), qui déclare rassembler trois cent cinquante mille adhérents, a déclaré : « *L'Association n'est pas systématiquement hostile aux codes en ville, mais, dans l'état actuel des choses, cette mesure est catastrophique, car les pouvoirs publics n'ont pas pris la peine de vérifier : si les feux de croisement étaient bien réglés ; si les suspensions des voitures françaises n'étaient pas trop flexibles et donc provoquant des risques d'éblouissement ; si l'éclairage et le balisage des grandes villes françaises étaient bien adaptés à la circulation des voitures en codes ; si les piétons, les deux-roues et les poids lourds étaient suffisamment repérables.* »

D'autre part, le mouvement Auto-défense (33, cours Fauriel, 42010 Saint-Etienne) propose que les codes soient, en ville, remplacés par des lanternes plus puissantes (10 watts au lieu de 7) et dont l'angle de diffusion serait élargi de façon à ne pas éblouir les conducteurs.

AÉRONAUTIQUE

● *Renoncer à Concorde ?* — L'association Espaces pour demain vient de demander l'arrêt de l'exploitation de Concorde et le report de son coût de fonctionnement, estimé à 500 millions de francs en 1980, sur des opérations de préservation du patrimoine français. Elle estime, dans un comuniqué, que, à l'occasion de l'Année du patrimoine, il convient d'affecter à la conservation des sites et espaces naturels « *cette dépense imputée à l'ensemble des contribuables au profit de quelques privilégiés* ».

● *Hongkong-Pékin par avion.* — La première liaison aérienne directe Hongkong-Pékin sera inaugurée le samedi 22 décembre par la compagnie chinoise C.A.A.C. Ces vols charters ouvriront une brèche dans l'isolement mutuel des deux villes qui rendait nécessaire, pour se rendre de l'une à l'autre, une étape à Canton. — (A.F.P.)

A PROPOS DE...

Un contrat sur la récupération des emballages

CHÈRES BOUTEILLES

Les professionnels de l'emballage alimentaire ont signé, lundi 17 décembre, avec les ministères de l'industrie et celui de l'environnement et du cadre de vie, un contrat de cinq ans sur la récupération des bouteilles de verre et de plastique.

Les Français payent deux fois les bouteilles qu'ils n'utilisent qu'une fois. En devise et en énergie, ces emballages coûtent encore lorsqu'il faut les ramasser soit dans les poubelles (ils représentent 12 % du tonnage des ordures ménagères), soit dans la nature, qu'ils salissent. Jeter une bouteille est un geste écologiquement et économiquement absurde : du pur gaspillage.

Aussi, dès 1975, les pouvoirs publics s'étaient-ils fixé pour but de faire récupérer deux ans plus tard 600 000 tonnes de verre. Quatre ans après, on s'aperçoit que cet objectif n'a été atteint qu'à moitié. Un échec sur lequel, fort heureusement, le ministère de l'environnement n'a pas voulu rester. Brandissant la menace d'une taxe sur les emballages perdus, il a réussi à persuader les professionnels de faire un effort — cette fois sérieux — pour économiser l'énergie et recycler les matières premières.

Le contrat qui vient d'être signé porte sur cinq années : du 1er janvier 1980 au 31 décembre 1984. Et il est convenu que chaque année on dressera un bilan des résultats obtenus.

Les objectifs, âprement négociés, ne sont pourtant pas extraordinairement ambitieux. D'ici 1984 il s'agit de diminuer de 12 % la quantité d'énergie consommée par la fabrication des bouteilles, soit 150 000 tonnes d'équivalent pétrole. On s'engage aussi à réduire de 40 % le tonnage des bouteilles dans les déchets des ménages. Ce sont 800 000 tonnes qui prendront un autre chemin que celui de la décharge.

Pour cela les professionnels vont d'abord s'efforcer de réduire, dès le stade de la fabrication, le poids de leurs emballages. A qualité équivalente les bouteilles en verre et en plastique devraient peser quelques grammes de moins dans cinq ans.

Deuxième voie : le recyclage des emballages : il s'agit de récupérer 450 000 tonnes de verre, de regénérer 8 % des bouteilles en plastique et de réemployer deux cent millions de bouteilles (soit le double de ce que l'on récupère aujourd'hui).

La flambée des prix du pétrole sera sans doute le meilleur aiguillon pour les industriels. Mais il ne faut pas oublier l'effort des communes. Quatre mille d'entre elles, nous apprend M. Michel d'Ornano répondant à une question posée par un parlementaire, M. Jean Bonhomme, député R.P.R. du Tarn-et-Garonne, pratiquent actuellement sous une forme ou sous une autre la récupération de certains matériaux valorisables. La plupart procèdent à un ramassage de bouteilles. En 1979 cette collecte sélective a permis de recycler 130 000 tonnes de verre. L'agence pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED) propose à ces communes imaginatives son assistance technique.

Effort des collectivités locales certes, mais aussi effort des commerçants et des particuliers. Par le contrat qu'ils viennent de signer, les professionnels de l'emballage alimentaire s'engagent à ne plus fournir aux cafés, hôtels, restaurants et collectivités que des bières, eaux minérales et boissons rafraîchissantes en emballages consignés. Mais au consommateur particulier lui-même on proposera au choix des boissons en emballage perdu ou retournable.

La politique anti-gaspillage — le rapport Gruson, vieux de cinq ans le disait déjà — ne se décrète pas : elle résulte de l'effort quotidien et obstiné de chaque citoyen. Ce sera sans doute le nouveau civisme des années 80.

MARC AMBROISE-RENDU.

CARNET

Naissances

— Patrick, Dominique et Sébastien CAREIL ont la joie d'annoncer la naissance de

Anne,

10 décembre 1979.
109, rue de Javel, 75015 Paris.

Fiançailles

— M. et Mme Jacques LEVASSOR,
M. et Mme Marius ANDRÉ,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Marie-Anne et Claude.

12, allée Youri-Gagarine, 92300 Levallois-Perret.
Cheylade, 15400 Riom-ès-Montagnes.

Mariages

— **Marie-France BRAULT** et **Jean-Pascal ANDRÉ** sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 8 décembre, à Paris.
14, rue Saint-Sulpice, 75006 Paris.

Jenny PAPATHEODOROU et **Guillaume CHANTRY** sont heureux de faire part de leur mariage.
10, rue Georges-Pitard, 75015 Paris.

— **Alain LEVENT** et **Ariane BOEGLIN** sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le jeudi 20 décembre.
9, rue du Dragon, 75006 Paris.

— On nous prie d'annoncer le mariage de

François THIRET,
ingénieur de l'armement,
fils de Pierre Thiret (†) et de Mme, née Robet (†),
avec
Anne Hélène DOUXAMI,
fille de Henri Douxami (†) et de Mme, née Jardel,
en l'église Saint-Louis des Invalides, le 21 décembre, à 15 heures.

Décès

— Mme Françoise Brygoo-Butor,
Mlle Diane Brygoo,
Les familles Brygoo, Desrousseau, Butor et Charveau,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre BRYGOO,
docteur en médecine,

leur époux, père et parent, survenu le 18 décembre 1979.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité à Wissant (Pas-de-Calais).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Une messe sera dite à son intention le samedi 22 décembre, à la chapelle de la Sainte-Vierge de la paroisse de la Trinité, à 9 h. 30.

4, rue de Calais, 75009 Paris.

— M. Gérard Godet,
M. Eric Godet,
M. et Mme Andrei Mikhalkov-Kontchalovski et leur fille Alexandra,
M. et Mme Jean-Louis Milin et leurs filles Claire-Marie et Marguerite,
Mme le docteur Moles,
Mme Brunie,
Mme Colombet,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Stella, Raymond GODET,
leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et sœur,

survenu le 19 décembre 1979, dans sa quatre-vingt-huitième année, à Suresnes (Hauts-de-Seine).

La cérémonie religieuse sera célébrée samedi 22 décembre 1979, à 8 h. 30, en l'église Saint-Honoré d'Eylau (66 bis, rue Raymond-Poincaré, Paris-16e), suivie de l'inhumation au cimetière des Batignolles, Paris (17e), dans la sépulture de famille.

94, avenue Victor-Hugo, 75016 Paris.

— Le docteur et Mme Claude de Maublanc et leurs enfants,
M. Jean-Louis Jubé,
M. et Mme Jacques Pardinel,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Louis JUBÉ,
née Jacqueline Pardinel,
leur mère, grand-mère et sœur, survenu le 18 décembre 1979, dans sa soixante-huitième année.

Une messe sera célébrée par le Père Gilles Vallée, son cousin, le samedi 22 décembre 1979, à 10 heures, couvent des Dominicains, 20, rue des Tanneries, Paris (13e).

Le présent avis tient lieu de faire-part.

1, rue Lavoisier, 92190 Meudon.
19, avenue de Versailles, 75016 Paris.
19, rue de Lille, 75007 Paris.

— Tours.

Mme Paul-Louis Lechevallier,
Antoine et Anne Lechevallier,
Dominique et André Delsaux,
Le docteur et Mme Jacques Lechevallier,
leurs enfants,
M. et Mme Gérard de la Fleuriaye,
Le commandant Robert Lauret,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Paul-Louis LECHEVALLIER,
professeur à la faculté de médecine,
chevalier des Arts et des Lettres,
survenu le 19 décembre 1979, à Tours.

La célébration religieuse aura lieu le vendredi 21 décembre, à 15 h. 30, à la chapelle de l'hôpital Bretonneau, 2, boulevard Tonnelé, à Tours.

L'inhumation aura lieu à Antibes.

Ni fleurs ni couronnes.

— Sa sœur,
Son frère,
Ses amis,
ont la douleur de faire part de la mort de

Christophe LORENS,
survenue le 15 décembre 1979.

Une messe a été dite pour le repos de son âme à l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, suivie de l'inhumation au cimetière ancien de Neuilly, dans la plus stricte intimité.

49, rue de Prony, Paris (17e).

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Pont-d'Ucel (Ardèche), dans sa soixante-septième année, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, de

M. Jean MICHET,
ingénieur général honoraire du génie rural, des eaux et des forêts,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier du Mérite national,
commandeur du Mérite agricole.

De la part de :
Mme Jean Michet, son épouse,
M. et Mme Jean-Luc Michet,
M. et Mme Michel Buisson et Vincent,
M. et Mme Daniel Michet, Emmanuel et Sylvain,
ses enfants et petits-enfants.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière de Viroflay, le 15 décembre.

2, rue des Marais, 78220 Viroflay.

— Annecy.

Mme Rodolphe Moos,
M. et Mme Robert Moos et leurs enfants Philippe, Patrick, Myriam et Emmanuel,
M. et Mme Henri Moos et leurs enfants Cécile, Sophie, David et Jean-Claude,
M. et Mme Guy Weyl et leurs enfants Sonia, Estelle et Dominique,
M. et Mme Richard Moos,
M. et Mme Eric Moos et leurs enfants,
Mme veuve Jacques Moos,
M. et Mme Klauber,
Mme Wallerstein,
Tous les parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Rodolphe MOOS,
président d'honneur et fondateur de la Société savoisienne de métaux S.A.,

survenu à Annecy, le 18 décembre 1979, dans sa soixante-dix-neuvième année.

La sépulture a eu lieu à Annecy au cimetière des Iles, le jeudi 20 décembre 1979, à 14 h. 15.

Les condoléances seront reçues au cimetière à l'issue de la cérémonie religieuse.

Ni fleurs, ni couronnes ni visites. Cet avis tient lieu de faire-part.

— Toulouse.

M. René Morquer, professeur honoraire à la faculté des sciences de Toulouse, membre correspondant de l'Institut,
M. Jean Morquer, professeur de lettres classiques au lycée de Laon (Aisne),
Les familles Breard, Maynard,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme René MORQUER,
née Marie-Antoinette Musso,

leur épouse et mère, survenu à Toulouse, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, vendredi 21 décembre, en l'église Notre-Dame-de-la-Balbade, suivie de l'inhumation, vers 16 h., à Lisle-sur-Tarn (81).

Réunion à l'église.

La famille ne reçoit pas, prière de s'inscrire.

1, rue des Paradoux, 31000 Toulouse.

— Mme Emile Namer, née Friedmann,
Gérard Namer, Fulvia Airoldi-Namer et leurs filles,
M. et Mme Richard Setton,
M. et Mme Léo Friedmann,
Renato et Priscilla Chiarenza,
ont l'immense douleur d'annoncer la mort du

professeur Emile NAMER,
ancien chargé de cours de philosophie italienne à la Sorbonne.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

23, Château-Gaillard, 94700 Maisons-Alfort.

— Mme Jacques Sitbon,
Marc-André Sitbon,
Myriam et Gilbert Sarfati et leurs enfants Isabelle, Frédérique et Françoise,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques SITBON,

survenu à Saint-Gratien, le 18 décembre 1979.

On se réunira le vendredi 21 décembre 1979, à 11 h. 45, 39, avenue de Catinat à Saint-Gratien (Val-d'Oise), pour se rendre au cimetière d'Enghien-les-Bains (25, rue de la Coussaye).

Cet avis tient lieu de faire-part.

17, rue Mesnil, 75016 Paris.

Anniversaires

— Il y a un an, le 23 décembre 1978,

Roger HAYS
nous quittait accidentellement.

Christiane Hays-Duvin, Marie-Pierre et Carole demandent aux parents et amis qui l'ont connu d'avoir une pensée pour lui.

Bienfaisance

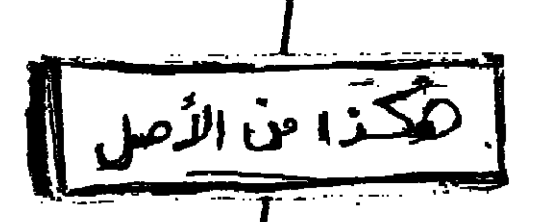
— A l'approche de Noël, n'oublions pas ceux qui ont faim. Les salésiennes missionnaires de Tranquebar (Inde) rappellent une fois de plus combien il leur est difficile d'assurer le riz quotidien à tous les enfants (huit cents à mille) de leur établissement : 75 F seraient une aide efficace pour nourrir un enfant pendant un mois. Le moindre don sera reçu avec reconnaissance. Les Amis de Tranquebar ont fondé une association, Premdan, 67, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris ; C.C.P. Paris 22 275 91 A.

Avis

— On nous prie d'insérer l'avis suivant :

Renée Pini est priée de se mettre en rapport de toute urgence avec sa mère ou sa tante Paulette, téléphone 19-4-445-46-06, son père étant au plus mal et la demandant sans cesse. Serions reconnaissantes à toutes personnes la connaissant de bien vouloir la contacter.





ENVIRONNEMENT

UN BILAN DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

La protection du littoral du Nord reste mal assurée

De notre correspondant

Lille. — Il devient de plus en plus urgent de créer un centre régional d'étude de la mer regroupant sur le littoral de la Manche et de la mer du Nord les moyens de l'institut scientifique des pêches, des laboratoires de biologie de Wimereux et de l'Institut Pasteur. Telle est l'une des conclusions du bilan que vient de publier l'agence de l'eau Artois-Picardie. Un tel projet serait sans doute encouragé par l'établissement public régional.

En effet, si on commence à comprendre et à maîtriser les phénomènes de pollution dans les cours d'eau, en mer l'ignorance redevient reine. C'est pourtant pas faute d'avoir essayé d'y voir clair. L'agence Artois-Picardie avait lancé au cours des trois dernières années un programme d'étude des produits toxiques rejetés au large, et cela avec la participation des collectivités locales de Calais, de Dunkerque et de Picardie, ainsi que celle des laboratoires locaux.

Il s'agissait de déterminer l'importance de la pollution provoquée par l'eau de pluie qui lessive les chaussées. On voulait encore évaluer les rejets toxiques des industries. S'il y a peu de risque qu'une substance empoisonne la mer (comme elle le fait dans une rivière), l'accumulation à long terme dans les organismes marins est possible. « *Les études et mesures faites jusqu'ici ne nous permettent pas de savoir ce que deviennent les produits toxiques en mer* », affirme un rapport du Centre national d'exploitation de l'Océan (CNEXO).

Malgré les sommes investies en Artois-Picardie — plusieurs millions de francs, — on n'en sait guère plus aujourd'hui. Les analyses d'eau de mer, de sédiments, de poissons et de la faune marine en général sont pratiquement inutilisables parce que trop fractionnées.

Même incertitude en ce qui concerne la pollution microbienne des plages. Certes, depuis trois ans, on a interdit les baignades sur certaines plages, et particulièrement sur celle du Crotoy en 1979. L'affaire a fait grand bruit. Afin de tenter de mesurer la pollution bactériologique des plages, l'agence a mis en place à partir Mers-les-Bains (Somme), à la frontière belge, un réseau de surveillance systématique. Toutes les plages sont contrôlées plusieurs fois par mois. Ces mesures ont permis de dresser une « carte de la qualité microbienne des plages ». Mais quelle est la valeur de ces tests ? Comment apprécier réellement les risques de baignade ?

Pour en savoir davantage, il faudrait engager une étude épidémiologique qui consisterait à surveiller la santé de quelques milliers de baigneurs éparpillés dans tout le pays après un séjour dans une station de bord de mer. L'agence Artois-Picardie souhaite que cette investigation soit lancée à la fois par le ministère de la santé et de la sécurité sociale et celui de l'environnement et du cadre de vie.

Elle demande un programme de travaux sur la pollution chimique de la mer. Selon son responsable, M. Jacques Vernier, « *il faut repartir de zéro* ». Premier résultat : l'agence a déjà obtenu que le CNEXO lance un programme d'étude sur les nécroses des poissons. Dix-huit contrats ont été passés avec treize laboratoires pour une somme totale de 3 millions de francs. Un début modeste mais encourageant.

GEORGES SUEUR.

La lutte contre les inondations

Les élus du Val de Loire protestent contre la lourdeur des redevances demandées aux riverains du fleuve

De notre correspondant

Orléans. — Le recouvrement de la redevance perçue sur les riverains de la Loire pour lutter contre les crues du fleuve, soulève des difficultés qui ont été évoquées lors d'une réunion du Comité de bassin Loire-Bretagne, à Orléans, le 17 décembre.

Cette redevance a été instituée l'an passé (*le Monde* du 14 juillet 1978) par le Comité de bassin, afin de compléter le financement du barrage de Villerest (Loire). Ce premier grand ouvrage en cours de construction est destiné à écrêter les crues du fleuve. *Sa facture ne cesse de s'alourdir* : de 188 millions de francs en 1975, son coût, sous-estimé au départ, est passé aujourd'hui à plus de 400 millions de francs.

La participation de l'Etat, qui s'était fortement engagé (70 %) et les contributions des usagers de l'eau, versées à l'agence de bassin (dont E.D.F., qui a besoin de Villerest pour assurer un débit régulier à ses centrales nucléaires), *qui devaient fournir* les 30 % restants de la note à régler, étant insuffisants, il a fallu faire appel aux principaux intéressés : les « inondables ».

Mais instituer une redevance n'est pas une chose facile et le recouvrement initialement prévu dès 1979 a dû être reporté à 1980.

La redevance est assise sur le revenu cadastral des propriétés bâties, mais ses frais de perception sont énormes : 4 millions de francs pour une redevance annuelle de 7 millions de francs perçus auprès de quarante mille inondables. L'Agence de bassin s'est alors tournée vers les conseils généraux des départements concernés, pour leur demander de racheter la redevance et de la percevoir directement. Après s'être fait tirer l'oreille, les départements, un par un, ont fini par accepter. A commencer par les deux départements les plus exposés aux ravages des inondations, donc les plus assujettis à la nouvelle redevance (4 millions de francs annuellement), le Loiret et l'Indre-et-Loire. Il est vrai qu'à Orléans et à Tours, on a construit bien imprudemment dans les zones inondables.

Pourtant, les élus grognent et ils ont quelques raisons de protester contre ces nouvelles charges, même si depuis des dizaines d'années ils réclament inlassablement que les riverains soient enfin protégés. Ils paient déjà la réfection des digues du fleuve que la construction des barrages ne doit pas faire passer au second plan. Ensuite, ils ignorent quelle sera la participation de l'Etat dans la poursuite du programme de construction des barrages d'écrêtement. L'Etat ne se montrera certainement pas aussi généreux qu'à Villerest. C'est pour cela que les élus attendent avec impatience les propositions de M. Chapon, vice-président du conseil général des ponts et chaussées, récemment chargé par M. d'Ornano d'une mission sur l'aménagement de la Loire. Réponse : au début de l'année prochaine.

RÉGIS GUYOTAT.

● *Plainte contre X... pour la pollution de l'Yerres.* — Le président du syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Yerres a porté plainte contre X... à la suite de la pollution de la rivière déclenchée le 21 novembre dernier dans la région de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) par un pesticide couramment employés par les industriels et les agriculteurs.

TRANSPORTS

AU CONSEIL D'ÉTAT

La fermeture en mars 1975 du port de Sète aux navires pinardiers

Au printemps 1975, le Midi viticole français connaissait une grave crise économique et sociale liée à la mévente des récoltes très abondantes de vin des années 1973 et 1974. Les importations de vins italiens venaient aggraver, pour les viticulteurs français, les conséquences de cette surproduction.

C'est dans ce contexte que, pour éviter les désordres qu'eût été de nature à provoquer le déchargement, dans le port de Sète, de navires transportant du vin destiné aux consommateurs français, le préfet de l'Hérault décida, le 17 mars 1975, d'interdire l'accès de ce port aux navires-citernes de toutes nationalités et de toutes provenances, mesure qui ne fut levée que le 20 avril 1975. Ainsi, un navire italien, arrivé en rade de Sète le 21 mars 1975, avec à son bord 5 165 hectolitres de vin, se vit refuser l'entrée du port par les autorités maritimes, puis regagna Gênes quelques jours plus tard, sans qu'il ait pu être procédé aux opérations de déchargement. La S.A.R.L. Le fils de Henri Ramel, propriétaire de la cargaison, demanda la condamnation de l'Etat à l'indemniser du préjudice que lui avait causé cette mesure de fermeture du port de Sète.

Par une décision du 7 décembre, rendue sur le rapport de M. Thiriez et les conclusions de M. Genevois, après observations de Me George, le Conseil d'Etat a admis le principe de cette responsabilité, en jugeant que si la mesure de police prise par le préfet de l'Hérault était légale, donc non fautive, les dommages qui en étaient résultés pour les propriétaires des cargaisons présentaient un caractère anormal et spécial justifiant leur réparation par l'Etat, même en l'absence de faute de sa part.

Pour écarter toute faute de l'Etat, le Conseil d'Etat a en effet estimé que, « *eu égard à l'ampleur du mouvement de protestation provoqué chez les viticulteurs du Midi par la mévente des récoltes de 1973 et de 1974, les restrictions apportées par le préfet de l'Hérault à l'usage normal du port de Sète étaient justifiées par les nécessités de l'ordre public* ». En outre, « *bien qu'elles aient eu pour effet de faire obstacle à des livraisons de vin qui, pour certaines d'entre elles, provenaient d'Etats membres de la C.E.E., ces restrictions sont au nombre de celles qui, en raison de leur objet, sont expressément autorisées par les stipulations claires de l'article 36 du traité instituant la Communauté* ». Cet article permet en effet aux Etats membres de prendre les mesures d'interdiction ou de restriction d'importations qui seraient justifiées par des raisons d'ordre public.

Anormal

Le Conseil d'Etat relève toutefois, pour admettre en définitive le principe de l'indemnisation, que « *les dommages qu'ont pu subir les propriétaires des cargaisons, du fait de l'impossibilité dans laquelle ils se sont trouvés d'en prendre livraison dans le port de Sète, ne sauraient être regardés comme une charge qui leur incomberait normalement* ». De plus, en l'absence, notamment, de toute mise en garde des pouvoirs publics, ces propriétaires ne se sont pas sciemment exposés au risque de voir interdire l'entrée de leurs cargaisons dans le port de Sète, ce qui aurait pu atténuer la responsabilité de l'Etat. Anormal, le préjudice subi était également spécial, puisqu'une quinzaine de navires seulement avaient été bloqués à l'entrée du port pendant la durée de sa fermeture. Selon une jurisprudence traditionnelle, cette rupture de l'égalité des citoyens devant les charges publiques engageait la responsabilité de l'Etat à l'égard de la S.A.R.L. Les fils de Henri Ramel.

INFORMATIONS «SERVICES»

Vivre à Paris

Les services ouverts ou fermés

● PRESSE. — Les quotidiens parisiens paraîtront normalement le mardi 25 décembre.

● BANQUES. — Les banques seront fermées les lundi 24 et mardi 25 décembre.

● GRANDS MAGASINS. — Tous les grands magasins parisiens seront fermés le mardi 25 décembre. Ils seront ouverts aux heures habituelles le lundi 24.

● P.T.T. — Le lundi 24 décembre les bureaux de poste seront ouverts et le courrier sera distribué. Les P.T.T. fonctionneront de la même façon que le samedi. Le mardi 25 les bureaux seront fermés et il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Toutefois resteront ouverts les bureaux qui le sont habituellement le dimanche et le bureau situé au chef-lieu de département (de 8 heures à 12 heures) qui assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente des timbres-poste au détail, ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés, soit poste restante, soit aux abonnés des boîtes postales.

● R.A.T.P. — Service réduit des dimanches et jours fériés le mardi 25 décembre.

● SECURITE SOCIALE. — La Caisse primaire d'assurance maladie de la région parisienne indique que les guichets resteront ouverts le lundi 24 décembre dans les centres de paiement ou dans les services chargés de régler les prestations au public jusqu'à 14 heures. Pour les prises en charge et les renseignements, une permanence sera assurée jusqu'à 15 h. 30. Les centres et les services seront normalement ouverts au public le mercredi 26 décembre.

● ALLOCATIONS FAMILIALES. — La Caisse d'allocations familiales de la région parisienne indique que ses guichets et services d'accueil situés : 10-12 et 18, rue Viala (Paris-15°), 64-68, rue du Dessous-des-Berges (Paris-13°), 9, rue de Liège (Paris-9°), 78, avenue du Général-de-Gaulle (Maisons-Alfort), tour Ouest-Carrefour Pleyel (Saint-Denis), 36, avenue F.-Joliot-Curie (Garges-les-Gonesse), 119-121, avenue Jules-Quentin (Nanterre), tour Essor, 14, rue Scandicci (Pantin), 2, avenue des Prés (Saint-Quentin-en-Yvelines) seront fermés du lundi 24 décembre à 12 heures au mercredi matin 26 décembre. Cependant, le lundi 24 décembre après-midi, les centres de diagnostic et de soins ainsi que les cliniques dentaires resteront ouverts aux heures habituelles.

● MUSÉES. — Le lundi 24 décembre, les musées nationaux seront ouverts, à l'exception du musée Jean-Jacques-Henner et du musée national du château de Versailles. Le mardi 25, tous les musées nationaux seront fermés, à l'exception du musée Jean-Jacques-Henner. Le Palais de la découverte sera fermé les lundi 24 et mardi 25 décembre. Le Centre Georges-Pompidou sera ouvert le lundi 24, de 12 heures à 20 heures et fermé le mardi 25 décembre.

Au Musée des arts décoratifs, le lundi 24 décembre, les expositions resteront ouvertes, les collections permanentes du musée seront fermées. Le mardi 25, le musée et les expositions resteront fermées. Le musée Marmottan sera fermé le lundi 24 décembre et ouvert le mardi 25. La Bibliothèque nationale sera fermée les lundi 24 et mardi 25 décembre. Les expositions seront fermées le 25 décembre uniquement.

Les musées de l'hôtel national des Invalides (musées de l'Armée, des Plans-Reliefs, Dôme Royal - tombeau de l'Empereur) seront fermés le mardi 25 décembre. Toutefois, l'accès à l'église Saint-Louis des Invalides demeurera libre le jour de Noël jusqu'à 13 h. 30 pour permettre aux fidèles d'assister à l'office matinal (messe solennelle à 11 h. 30).

● SPECTACLES. — Voir « le Monde des arts et des spectacles » daté 20 décembre.

● LOISIRS. — On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant le 720-94-94 (informations en français) et le 720-88-98 (informations en anglais).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 568

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II							■		
III				■					
IV								■	
V			■						
VI					■			■	
VII		■							■
VIII								■	
IX					■				
X					■	■			
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. Peut nécessiter certains travaux. — II. Casser la graine ; Premier mot d'hymne. — III. Bon quand on débite beaucoup ; Fausse quand on s'égare. — IV. Partie d'un plateau. — V. Utile quand on n'aime pas les piqûres ; Faire preuve de pénétration. — VI. Fut intraitable ; Cité. — VII. Auteur d'un bréviaire. — VIII. Sur laquelle on peut voir des mouches. — IX. Permet d'habiller une bergère ; C'est souvent une femme qui a bien tourné. — X. Epousa Lavinia ; Morceau de bois. — XI. Pronom ; Pas tendre.

VERTICALEMENT

1. Peuvent faire quelque chose de leurs dix doigts. — 2. Se vendent généralement en plaquettes ; Roi de Naples. — 3. Peut venir à l'oreille ; Noir animal. — 4. Abréviation qui donne une indication sur le courant ; Accomplis — 5. N'est pas vulgaire quand il est blanc ; Ne croit pas (épelé) — 6. Noires, pour les as. — 7. Une plante pour le chef. — 8. D'un auxiliaire ; N'est pas apprécié quand il est trop frais. — 9. Neuve, pour un chien ; Pas nu.

Solution du problème n° 2 567

Horizontalement

I. Jongleurs. — II. Esaü ; Broc. — III. Ut ; Etendu. — IV. Détrôné. — V. Eolide ; Ap. — VI. Cb ; St ; Vit. — VII. Allô ! ; Hère. — VIII. Râ ; Noir (cf. « sable »). — IX. T.S.F. ; Nb ; Ur. — X. Etendoirs. — XI. Sérieuse.

Verticalement

1. Jeu de cartes (cf. « pot »). — 2. Ostéoblaste — 3. Na ; Tl ; Fer (cf. « minette »). — 4. Guérison (cf. « charbon ») ; Nl. — 5. Todt ; Onde. — 6 Ebène (piano) ; Hibou (cf. « musette »). — 7. Urne (cf. « veste ») ; Ver (cf. « guigne ») ; Is. — 8 Rod ; Air ; Ure. — 9. Sculpteurs (cf. « terme »).

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 20 décembre 1979 :

UN DECRET :

● Relatif au remboursement des frais de scolarité des élèves officiers de carrière des écoles militaires et modifiant le décret du 28 juin 1978 fixant certaines dispositions applicables aux élèves officiers de carrière des écoles militaires.

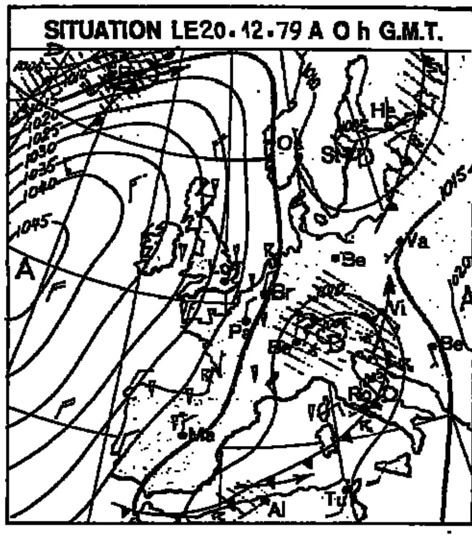
UN TABLEAU

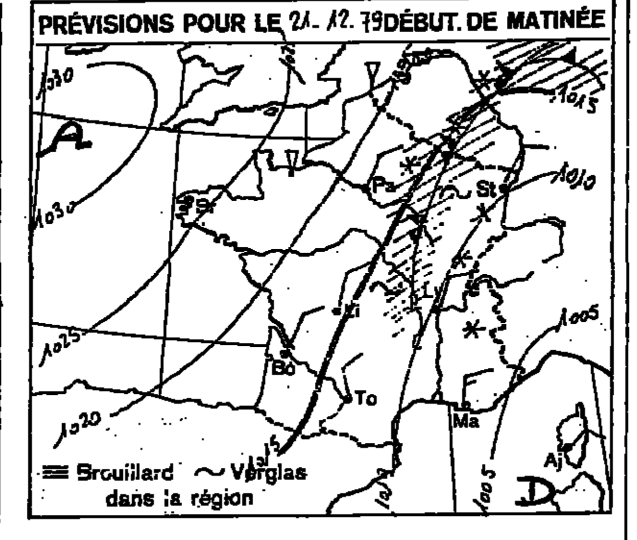
● D'avancement pour l'année 1980 (armée active) et un tableau de commandement pour l'année 1980 (marine).

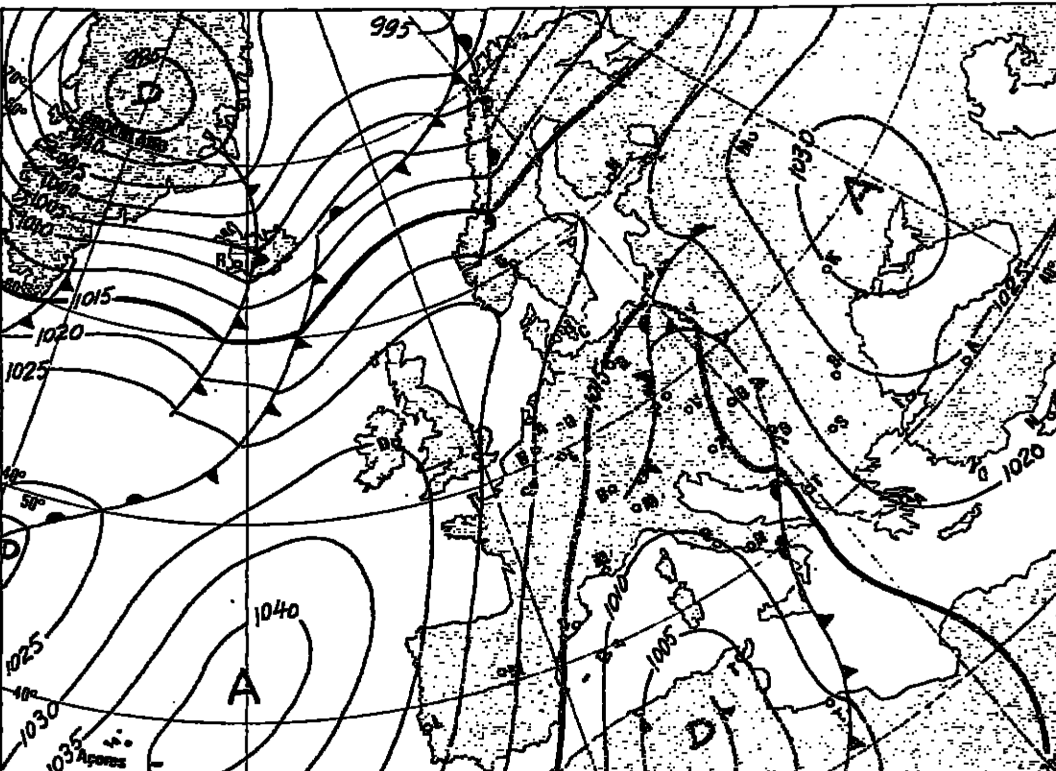
UNE LISTE

● Des élèves ayant obtenu en 1975, 1976, 1977 et 1979 le diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale supérieure d'électronique et de ses applications.

MÉTÉOROLOGIE







Evolution probable du temps en France entre le jeudi 20 décembre à 0 heure et le vendredi 21 décembre à 24 heures :

Un flux d'air froid et instable venant du nord persistera sur la France, mais de l'air chaud circulera en altitude, de la Méditerranée centrale à l'Allemagne.

Vendredi 21 décembre, le temps sera encore assez froid en France. Il neigera par moment sur le nord des Alpes et du Massif Central, en Bourgogne, en Alsace, en Lorraine et en Champagne, ce qui rendra les routes localement glissantes. Dans les régions méditerranéennes, le ciel sera peu nuageux. Ailleurs, les éclaircies alterneront avec des nuages passagers qui donneront quelques averses de pluie ou de neige. Les vents de secteur nord seront assez forts près des côtes, surtout au voisinage de la Manche et de la Méditerranée ; ils seront modérés et irréguliers ailleurs. Il gèlera le matin et les températures n'atteindront guère, l'après-midi, que 6 à 8 degrés dans le Midi, 3 à 4 degrés ailleurs.

Jeudi 20 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 017,7 millibars, soit 763,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20) : Ajaccio, 8 et 3 degrés ; Biarritz, 9 et 0 ; Bordeaux, 8 et 0 ; Brest, 8 et 4 ; Caen, 6 et 1 ; Cherbourg, 5 et 4 ; Clermont-Ferrand, 3 et 0 ; Dijon, 5 et 1 ; Grenoble, 5 et 0 ; Lille, 6 et 1 ; Lyon, 5 et 1 ; Marseille, 9 et 3 ; Nancy, 5 et —1 ; Nantes, 7 et 2 ; Nice, 12 et 3 ; Paris-Le Bourget, 5 et 1 ; Pau, 5 et 1 ; Perpignan, 9 et 4 ; Rennes, 7 et 3 ; Strasbourg, 5 et 2 ; Tours, 6 et 2 ; Toulouse, 7 et 2 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 15 et 8 degrés ; Amsterdam, 6 et 0 ; Athènes, 15 et 7 ; Berlin, 4 et —3 ; Bonn, 6 et —2 ; Bruxelles, 5 et 0 ; Le Caire, 15 et 10 ; îles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, 2 et —5 ; Genève, 3 et —1 ; Lisbonne, 14 et 6 ; Londres, 5 et 2 ; Madrid, 6 et 1 ; Moscou, 0 et —1 ; Nairobi, 25 (max.) ; New-York, —5 et —7 ; Palma-de-Majorque, 15 et 5 ; Rome, 15 et 6 ; Stockholm, —9 et —11 ; Téhéran, 9 et 3.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

VIE QUOTIDIENNE

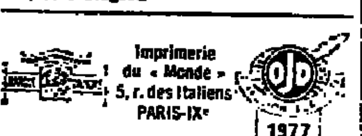
LE SERVICE MUNICIPAL DES POMPES FUNÈBRES DE PARIS

Le service municipal des pompes funèbres de la Ville de Paris se charge du règlement des convois dans tous les détails. A cet effet, il met à la disposition des familles des employés expérimentés qui les conseillent utilement et qui accomplissent toutes les démarches et formalités nécessaires.

Ce service, qui possède le monopole légal de certaines prestations et fournitures de pompes funèbres et dont les tarifs sont très étudiés, a des représentants dans les mairies parisiennes. En outre, sur simple demande téléphonique, 200-33-15 pour Paris (rive droite) et 540-45-72 pour Paris (rive gauche), un employé est envoyé à domicile.

Les dimanches et jours fériés, un employé de permanence se tient à la disposition des familles, 38, rue Gassendi, à Paris-14°, tél. : 540-45-72). Il peut se rendre auprès d'elles, sur demande, pour prendre les dispositions nécessaires aux obsèques.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.




Commission paritaire n° 57 437.

ARBRES DE NOEL : DANGER

La mairie de Paris rappelle comme chaque année les précautions à prendre pour l'installation d'arbres de Noël :

1) Dans tous les cas, placer les arbres à distance raisonnable de toute source de chaleur et de tout élément inflammable, tels que rideaux, stores, tentures, abat-jour, etc. ;

2) N'utiliser que des éléments de décoration et guirlandes en matière incombustible ou tout au moins difficilement inflammable à titre permanent. Prohiber l'emploi de paraffine et autres hydrocarbures solides, papier, ouate ou objets en celluloïd ;

3) N'admettre aucune installation électrique autre que celle comportant des dispositifs de faible puissance spécialement conçus pour cet usage et conformes aux normes les concernant ; proscrire l'installation de bougies à flamme ou d'artifices ;

4) Si la hauteur d'un arbre est supérieure à trois mètres, maintenir son pied dans un récipient plein d'eau ;

5) Eviter d'installer les arbres en plastique ou artificiellement enneigés, certains flocages faisant appel ou polystyrène dont le dépôt alvéolaire peut augmenter l'inflammabilité des sapins naturels ou de plastique. A noter que le produit de certaines bombes aérosols permettant de projeter de la « neige » présente les mêmes inconvénients.

EXPLOSION A LA MAISON. — Si une explosion se produit chez vous et cause des dégâts chez vos voisins, vous serez tenu d'indemniser ces derniers des préjudices qu'ils auront subis. (Centre de documentation et d'information de l'assurance, 2, Chaussée d'Antin, 75009 Paris, téléphone : 770-89-39.)

ENTRAIDE

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

reconnue d'utilité publique le 31 janvier 1955

CAS N° 35

Cette jeune aveugle de vingt-trois ans effectue sa première année d'études d'assistante sociale. Son père vient de mourir, et le petit salaire de la mère ne lui permet pas d'assurer la poursuite des études de sa fille.

Une bourse d'études pourra être obtenue dans quelques mois seulement. Compte tenu de quelques aides locales, il manque 2 000 F jusqu'à l'arrivée de la bourse attendue. Cette somme lui permettrait de ne pas interrompre des études où elle donne toute satisfaction.

Prière d'adresser les dons à
LA SEMAINE DE LA BONTE
175, boulevard Saint-Germain,
75006 PARIS (222-08-99)
C.C.P. PARIS 4-52 X ou ch. ban.

BREF

ANIMATION

LES « ACCUEILS DES VILLES FRANÇAISES »

Les Accueils des villes françaises sont nés il y a douze ans à partir de deux expériences faites à Bordeaux et à Reims.

Il s'agit d'associations de la loi de 1901 qui se chargent de faciliter l'accueil, dans les villes où elles arrivent, des familles qui ont déménagé pour des obligations professionnelles.

Par la suite, ces associations ont été conduites à élargir leur rôle et à s'intéresser à l'animation des villes où elles sont installées.

On compte aujourd'hui environ quatre cents « accueils » animés par mille deux cents bénévoles.

★ Union des associations régionales des Accueils des villes françaises, 2, rue des Trois-Maries, 69005 Lyon. Tél. : (78) 42-50-03.

RÉGIONALISME

LES BIÈRES DU NORD. — La Maison de la région Nord-Pas-de-Calais, le Syndicat des brasseurs du nord de la France et le comité d'expansion de la métropole nord organisent, jusqu'au 28 décembre, une exposition intitulée Bières du Nord. En 1978, les brasseries de cette région ont vendu 4 750 000 hectolitres de bière, soit 21,2 % des ventes de bières françaises. Les brasseurs indiquent que la consommation française est de l'ordre de 49 litres par habitant et par an (Suisse : 69 litres ; Pays-Bas : 84 litres ; Grande-Bretagne : 120 litres ; Belgique : 140 litres ; Allemagne fédérale : 151 litres), c[illegible] de la région du Nord : quelqu[illegible]

★ Maison de [illegible]d-Pas-de-Calais, 18, [illegible] Haussmann, 75009 Paris, tél. 770-19-32.

PARIS EN VISITES

VENDREDI 21 DECEMBRE

« Exposition Picasso », 14 h., entrée Grand Palais (Mme Saint-Girons).

« La manufacture des Gobelins », 14 h. 25, 42, avenue des Gobelins (Mme Hulot).

« Musée du Costume », 15 h., 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (Mme Bacheller).

« Musée des monuments français », 15 h., Palais de Chaillot (Mme Bouquet des Chaux).

« Delacroix », 15 h., 6, place de Furstenberg (Mme Meyniel).

« Exposition Picasso », 15 h., Grand Palais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Jacques Damiot et ses automates », 14 h. 45, 12, rue du Centre à Neuilly (Mme Hager).

« L'église Saint-Julien-le-Pauvre », 14 h. 45, façade de l'église (M. de La Roche).

« Dessins pour les enfants », 14 h. 30, 107, rue de Rivoli (pour les enfants).

« Vieilles rues de Paris. Abbaye Saint-Martin-des-Champs », 15 h., métro Etienne-Marcel (Le Vieux-Paris).

« L'art européen à la cour d'Espagne au dix-huitième siècle », 15 h., Grand Palais (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler : « La double nature du soleil » (Loge unie des théosophes), entrée libre.

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DES CYCLAMENS
TIRAGE DU 19 DECEMBRE 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier	Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
1	1	F. 70	6	0 456	F. 1 000
	0 951	1 070	7	47	150
	271 281	3 000 070		017	500
2	562	500		9 167	1 000
	3 782	5 000		8 307	5 000
	2 262	10 000	8	3 858	1 000
3	6 683	1 000		2 898	5 000
	5 003	5 000	9	9	70
	50 083	100 000		49	220
	380 893	500 000		59	220
4	1 094	1 000		99	220
	3 094	5 000		229	570
	6 674	10 000		6 179	1 070
5	245	500		27 249	50 220
	665	500	0	440	500
	0 525	1 000		6 790	5 000
	4 346	1 000			
	8 105	1 000			

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE N[illegible]
LE JEUDI 27 DECEMBRE 1979 à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)

LOTO tirage n° 51 : 4 10 12 18 22 26 — numéro complémentaire 16

PROCHAIN TIRAGE LE JEUDI 27 DECEMBRE 1979 VALIDATION JUSQU'AU 26 DECEMBRE APRES-MIDI

هكذا من الأصل

Le Monde

culture

THÉATRE

« LA TOUR DE BABEL » d'Arrabal

(Suite de la première page.)

Et vous découvrirez, derrière, plusieurs de ces locaux sans appellation avouée, repaires de partisans, chambres d'interrogatoires, dont le crépi de chaux neuve semble avoir recouvert à la hâte des giclées de sang, des vomissures, mais tout cela est propre.

La duchesse aveugle est amoureuse d'un âne, qui, pareil à tant d'ânes élus, se métamorphosera en l'homme de sa vie. Les invités du château, comte, marquis, comtesse, vont être pris de court par l'irruption d'une fine équipe de guérilleros, le borgne, la pocharde, le cul-de-jatte.

Terreur. Injures. Crachats. Séquestration. Viols. Bacchanale de déguisements, de retournements de vestes et de serments, où Goya, Che Guevara, Chimène, une brigade plus ou moins rouge, sainte Thérèse d'Avila, des promoteurs immobiliers, squatters provisoires d'une Babel qui ne parlent, en espagnol ou en français, vraiment pas la même langue, vont fraterniser dans le brutal et l'abject.

Arrabal passe tout au mixeur. Poésie et dérision font valser dans le même sac terroristes et propriétaires, aristos et clodos, faits-divers et fable, latrines et musées. Au-delà de la provocation, une anarchie pure écrabouille le théâtre, le public, l'écriture, la fiction. Le moteur est poussé à bout, et ça tourne au massacre, comme si les oripeaux des comédiens et l'amour-propre de chaque spectateur se volatilisaient dans un crématorium *alimenté* par le feu d'une conscience historique et politique irréfragable. Il ne reste qu'un tombereau de cendres, d'où émergent *drapeaux troués,* trophés brisés, squelettes auxquels collent encore des dentelles : la vieille et grande Espagne.

Les décors et costumes, d'une fabuleuse beauté, sont de Max Bignens. La mise en scène, un merveilleux opéra, est de Jorge *Lavelli. Les comédiens Denise* Gence, Catherine Samie, Geneviève Casile, Catherine Hiégel, Jean-Paul Roussillon, Michel Aumont, *Jean-Luc Boutté, Jacques Sereys,* Georges Riquier, Joël Demarty, ultra-inspirés, envolés, comme ayant balancé tout lest individuel, accomplissent un *miracle de re-personnalisation. Tous parfaits.*

S'engageant avec tant d'empire dans une aventure si insensée, la Comédie-Française *confirme son extraordinaire renouveau, amorcé* par des entreprises comme le « Don Juan », de Boutté, et le « Dave au *bord de la mer », mis en scène par* Vitez. Finis les chichis, la poudre de riz théâtrale, les fausses conventions, les pépiements de grands *oiseaux. Les comédiens - français* prennent des risques, ils les maîtrisent, ils se revèlent un dangereux gang avant-coureur de toute première *dimension.*

MICHEL COURNOT.

★ Odéon, 20 h. 30.

DANSE

« LA CHAUVE-SOURIS », de Roland Petit

Ah ! le joli spectacle... Enfin une soirée drôle, une chorégraphie pleine d'esprit et d'invention, une partition exquise, des décors et des costumes ravissants — et foin des ballets à thèse, des cheveux coupés en quatre, des lugubres inspirations de l'étranger ! Roland Petit, en remontant « la Chauve-Souris » (1) de Johann Strauss, a prodigué sa meilleure verve, sa verve parisienne que nous aimons tant et qui nous le fit découvrir sur cette même scène du Théâtre des Champs-Elysées, en... *1945 !*

Sous sa férule de grand directeur de troupe qui ne néglige rien, d'un *infime trait de maquillage au* moindre lacet de chausson, les Ballets de Marseille sont devenus une troupe qui brûle les planches, on en avait pressenti l'éclat dans « Coppelia ». Les danseuses, aux irrésistibles chignons tirés sur la nuque, aux corsages pigeonnants, sont *toutes jolies, les danseurs,* coiffés et habillés impeccablement, se lancent comme des perdus dans les valses, mazurkas ou farandoles *« viennoises », tandis que* Denys Ganio, beau garçon autant qu'acrobate virtuose, abat des variations à couper le souffle, toutes originales.

Mais la merveille, c'est l'étoile du spectacle : *Zizi Jeanmaire (2).* Quelle joie de la reconquérir pareille à elle-même, avec sa petite tête casquée de Paris, son teint rose, son corps androgyne aux jambes fuselées, son tour de taille de petit garçon qui est un défi aux ans et une nasarde à nos belles à cellulite ! Quelle leçon surtout de la retrouver aussi capiteuse, aussi propre en technique, droite comme un fil à plomb, dégageant voluptueusement, frétillant des pointes, à croire qu'elle n'a jamais quitté sa première carrière de ballerine, *qu'elle ignore les blessures qui l'ont accablée et que sa seule, sa vraie passion est la barre à exercices.* O vertus de la danse classique, ô retrouvailles d'une des dernières stars de notre scène...

OLIVIER MERLIN.

(1) Je n'ai jamais pu comprendre qu'une opérette viennoise aussi gracieuse que celle de Johann Strauss ait pu avoir une réussite aussi spectaculaire sous le vocable de l'immonde chiroptère. *Le Réveillon,* le titre de la pièce de Meilhac et Halévy *dont est tiré le livret de Die Fledermaus,* c'était autrement mieux...

(2) Zizi Jeanmaire et Denys Ganio seront remplacés le 23 décembre en matinée et les 29, 30 décembre, 1er janvier en soirée, respectivement par Evelyne Desutter et Peter Schaufuss.

EXPOSITIONS

L'ŒIL DU PIÉTON

La galerie Artcurial présente actuellement, et pour quelques jours encore, une série de photographies de Lucien Hervé, un des rares photographes à s'être spécialisé dans l'architecture, un des plus rares encore qui aient trouvé là la possibilité d'une expression à part entière des photographies qui servent l'architecture sans que l'architecture n'efface la « main » du photographe.

En 1949, après la peinture, il vint à la photographie lorsqu'il découvrit la Cité radieuse, à Marseille. A Le Corbusier qu'il avait ainsi rencontré, il est resté fidèle. S'il a travaillé avec Breuer, Gropius, Neutra, Niemeyer, "c'est au grand architecte français (dont il ne se cache pas les failles théoriques) qu'il a consacré le plus « clair » de son temps, trouvant en lui un ami et un artiste tel, qu'il en est devenu l'interprète le plus exigeant. Et Le Corbusier, qui aimait savoir quelle était l'image de ses œuvres, a trouvé en Lucien Hervé celui qui lui révélait les articulations, les liens entre la matière et l'espace, la signification des détails sous le jour et les ombres, cette épaisseur des vides que le dessin seul ne parvient pas toujours à montrer.

Lorsqu'il parle de l'architecte, Lucien Hervé n'utilise jamais le diminutif « Corbu », mais prononce au contraire son nom en entier, avec exactitude, avec respect, avec chaleur. Les vingt et un tirages qui nous sont présentés sont à la même enseigne : sans complaisance. Ils ne sont pas un éloge, mais un regard à la fois curieux et précis, qui n'évite pas le cas échéant (il n'échoit d'ailleurs guère ici) les faiblesses"; qui n'exclut pas, après l'architecte, après le photographe, le troisième œil éventuellement critique du public. Rien de la mise en scène, rien du spectacle, rien de l'anecdote : pas âme qui vive dans ces photographies sinon en guise d'échelle. (S'il doit montrer une présence, il préfère en suggérer la possibilité.) Lucien Hervé aide à s'exprimer ce quelque chose de plus qui fait les grandes architectures, et qui est peut-être simplement la beauté.

Il n'est pas toujours parvenu à donner à voir ou à sentir l'architecture, la troisième dimension continuant malgré tout de faire foi, mais ses œuvres restent une approche au plus près. Il ne s'y trouve pas de ces images impossibles que l'œil ou l'esprit ne pourraient percevoir dans la réalité. Lucien Hervé suit l'architecture en piéton, pourchassant les ciels inutiles, traquant le détail, jouant enfin des tirages jusqu'à l'instant où passe la densité de l'œuvre.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ « Le Corbusier vu par Lucien Hervé », galerie Artcurial, 9, avenue Matignon ; jusqu'au 31 décembre.

Entretien avec Jorge Lavelli

Les [illegible]res, le plaisir et la mort

Jorge Lav[illegible]ve le théâtre et il en est heureux. Heureux d'y apporter l'expérience de ses mises en scènes lyriques : une respiration très ample de l'espace.

« La liberté, dit-il. *Contrairement à ce que l'on croit souvent, la musique est moins contraignante pour l'imagination que les mots. »* Il a acquis une superbe aisance à dénuder l'intrigue — comme un câble électrique crépitant de mille couleurs. *« La composition,* dit-il. *La pièce d'Arrabal n'est pas simple. Elle comprend l'histoire de la duchesse aveugle qui, jour après jour, se donne en spectacle à sa femme de chambre et rêve d'un âne qu'elle métamorphoserait en homme — le rêve du Prince enchanté. Cette anecdote centrale est interrompue par une série de parenthèses : la mise aux enchères cynique des valeurs historiques et culturelles, des momies, de tout ce qui traîne encore dans le palais lépreux...*

» Une parenthèse, mais une scène importante. Elle met le doigt sur la plaie de l'Espagne qui, comme l'Europe d'ailleurs, est à vendre au plus offrant... La vision qu'Arrabal a de l'Espagne est celle d'un exilé : des grandes lignes qui se mêlent. Je ressens de cette manière, bien que, en somme, je me sois exilé d'Argentine volontairement et qu'Arrabal soit parti lorsqu'il était enfant... L'exil est un mal d'être particulier. Les souvenirs sont comme des images lointaines derrière une vitrine. On cherche son identité, des racines, un costume dans lequel on se reconnaisse... J'ai vu à la télévision quelques survivants des tranchées qui s'embrassaient le 11 novembre sur les Champs-Elysées. Ils ne se connaissaient pas, ils s'étreignaient parce qu'ils avaient survécu si longtemps au même enfer. La situation était absurde, naïve, pathétique comme celle des personnages d'Arrabal.

» Une autre série de parenthèses : les couples, la Comtesse-Chimène, et le Cul-de-jatte - Cid Campeador ; le Comte - Goya et le Borgne - Guevara... Ils ont endossé un déguisement. Ils ne l'ont pas choisi comme dans le Balcon. *Cependant, comme chez Genet, il déteint sur leur identité. Je n'ai pas voulu des déguisements de carnaval, mais des costumes exacts. L'identification doit être crédible. J'appelle ce passage les séquences de rêve, car les héros éclatent et se défoulent, se renvoient à eux-mêmes, vivent leur sexualité, traversent leur honte. Cette honte qui vient de loin, qui est en chacun de nous, doit être assumée physiquement, résumée en trois minutes. Donc elle est portée à l'outrance, à la grandeur grotesque, qui est une manière de trouver la distance, de désigner la réalité... Il s'agit de faire ressentir le malaise, puis de laisser au rire le temps de le recouvrir et de casser les sentiments.*

» Les comportements sont le paroxysme de la réalité, c'est pourquoi ils paraissent violents. Si j'avais monté le Songe d'une nuit d'été, *j'aurais traité avec la même dureté les quiproquos des amoureux dans la forêt. Ce moment de vérités cacophoniques et de lucidité, qui déchirent l'irréel... Ce moment où les personnages se débarrassent de leur naïveté pathétique et surgissent adultes. Quand on parle d'Arrabal, on pense à l'innocence perverse de jeux enfantins. Ici, ce n'est pas possible. Le jeu est celui des hommes, du plaisir et de la mort. Dès que l'on met en scène l'histoire, c'est-à-dire le passé, on raconte la mort. »*

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

LA GRÈVE CONTINUE AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Le côté spectaculaire du « non-vernissage » de l'exposition Dali (*le Monde* des 19 et 20 décembre) pouvait faire oublier quelque peu les raisons de la grève du personnel du Centre Georges-Pompidou, la plus importante que le Centre ait connue depuis son ouverture il y aura bientôt trois ans. Unitaire, appuyée par quatre syndicats : *C.G.T., F.O.* et Autonome, elle a été en effet assez largement suivie, les 18 et 19 décembre dans la plupart des secteurs du Centre (en moyenne à 60 % selon les estimations de la direction, à 80 % selon les grévistes) et reconduite le 20, alors qu'à l'origine le préavis ne portait que sur quarante-huit heures.

Le Centre est donc encore fermé ce jeudi, jour où doit avoir lieu entre les représentants du personnel et la direction une réunion programmée depuis plusieurs jours — et dont l'issue, selon les syndicats, déterminera si d'éventuelles suites doivent être *données* au mouvement de grève.

Les négociations risquent d'être difficiles. La plate-forme de revendications (*le Monde* du 18 décembre) porte notamment sur des points que la direction de Beaubourg ne pourra satisfaire sans le feu vert du ministère, comme le reclassement du personnel dont les attributions actuelles ne correspondent plus à la grille des salaires mise en place à l'ouverture du Centre et non réajustée depuis.

D'autre part, des coups de feu ont été tirés, mercre[illegible] soir, vers 21 heures, contre [illegible]açade sud du Centre. Trois imp[illegible]s de balles ont été relevés sur les vitres à double paroi de deux bureaux, dont celui du secrétaire général. La police judiciaire a été chargée de cette enquête. Quant aux organisations syndicales, elles se réservent de faire toute la lumière sur cette affaire.

■ Treize films français, canadiens et belges ont été présentés lors du Festival du jeune cinéma scolaire qui a eu lieu à Redon (Ille-et-Vilaine), les 14 et 15 décembre. C'est un C.E.S. de la région, le C.E.S. d'Allaire, qui a remporté la « Fougère d'or » pour un film de fiction intitulé « les Nouvelles Aventures de Charlot ».

JAZZ

Les aventures de l'ARFI

Musiciens, peut-être, pédagogues ou joyeux drilles, producteurs de disques, organisateurs de stages et d'ateliers, animateurs encore du festival annuel, les membres de l'ARFI, à Lyon, sont partout, font tout, et font tout bien.

L'ARFI ? Association à la recherche d'un folklore imaginaire : tout un programme, déjà ! Pour diffuser la musique improvisée — en particulier le jazz contemporain — et pour permettre aussi à tout un chacun de se donner un moyen d'expression propre, l'ARFI s'y est pris en vérité d'une drôle de façon.

A l'envers de ceux qui prétendent remonter le temps, à l'envers des nostalgiques et des folkeux, les musiciens de l'ARFI font le pari d'un voyage purement imaginaire : non pas le retour aux sources, aux improbables racines, aux origines plus ou moins fantasmées, mais, délibérément, l'investigation iconoclaste des raisons supposées de la musique. Ce n'est pas de la dentelle ! Ni de la musique décorative. Ils jouent, ils montrent, ils racontent, à l'ARFI, et pas seulement pour des publics bien rangés, bien sages. Ils jouent aussi dans les foyers de jeunes travailleurs, pour les comités d'entreprise, les scolaires ou les maisons de jeunes.

A ce titre, l'expérience de l'ARFI est unique. Bien d'autres villes, sans doute, organisent souvent, avec de faibles moyens, tout ce que l'on peut organiser en matière de jazz et de musique improvisée. Bien d'autres essaient d'avoir une action en profondeur, au-delà de l'événement momentané d'un concert. Mais nulle part comme dans cette ville dont la presqu'île, entre Rhône et Saône, évoque (recherche d'une imaginaire géographie) la forme réduite de Manhattan, nulle part l'activité n'est si originale et si enracinée à la fois.

Pendant une semaine, du 11 au 16 décembre, les musiciens de l'ARFI ont donc pu se permettre de faire défiler toutes les possibilités des expériences récentes de l'improvisation. Ce n'était plus une question d'affiches. Si l'on considère les cinq groupes de l'ARFI (Workshop de Lyon, Trace, Marvelous Band, Samedi 14, Trio Alvire) et celui qui les regroupe tous (la Marmite infernale), on est tenté de penser. « On prend les mêmes et on recommence. » Pas du tout ! L'une des inventions de l'ARFI est de s'être spontanément pourvue, sans y prendre garde en somme, de modules, de *modèles, de groupes ou de structures* comme on voudra, qui permettent à une douzaine de musiciens de connaître des recherches, des leaders et des *expériences totalement différentes.* En un mot, ils ont reproduits à leur échelle, les possibilités de confrontation et de diversité que seuls connaissent les musiciens des plus grandes cités.

Pour leur deuxième festival de musique improvisée, qui se doublait de concerts en solo aux Clochards célestes (Steve Waring, Fabrice Alibaux), on est venu de loin. D'aussi loin qu'on pouvait venir pour une association sans budget somptueux. En voisins d'abord : comme Jacques Bonardel et André Jaume dont l'impressionnante maîtrise est immédiatement remarquée. Car le duo convient à ces rencontres : celui de Levallet-Querlier ou le duo maison, l'un des meilleurs du genre, Sclavis-Boccato, enfin les grands routiers de l'aventure improvisée, les maîtres du souffle circulaire ou des sonorités inouïes : Joe Mcphee, Evan Parker, Bernard Lubat ou Dannik Lazro.

L'ARFI a une façon spéciale de faire naître ou renaître la musique, ou plutôt de la faire, comme on disait autrefois, d'un mot étrange, dénaître. Et, dans un temps de banalisation massive et d'opérations-chocs, ils pourraient crier, tout comme les héros de Sartre, « irrécupérables » ! Mais ils ne le feront certainement pas. Ils se prennent pour des musiciens. Cela, c'est sûr. Mais pas pour des héros. Ils éclateront de rire plutôt... ou ils organiseront un troisième festival.

FRANCIS MARMANDE.

LES PRIX DE L'ACADÉMIE

L'Académie du jazz distribuait naguère ses bons points au printemps. Depuis peu, et, rappelons-le, au nom du principe peu critiquable « Toujours en avant », elle anticipe de quelques semaines sur le temps où elle énonçait jusqu'ici son palmarès. Mais, à y bien réfléchir, comme il s'agit du bilan d'une année, pourquoi, en effet, ne pas tirer un trait glorieux sur les publications de 1979 en datant le jugement de 1980, au bord de quoi sommes-nous ?

L'idée n'est pas mauvaise. L'expérience prouve que deux fois plus de disques s'achètent en décembre en regard de n'importe quel autre mois. On suppose donc aisément que l'acquéreur en puissance s'interroge doublement aussi, et que l'aréopage spécialisé peut lui rendre doublement service.

L'opinion des experts fut ainsi exprimée à Paris, récemment, au siège du CIM, 83 bis, rue Doudeauville (18e), par la voix du président Callaz et en présence des vice-présidents, Michel de Bry et Henri Sauguet. Nous citons tous ces prix à seule fin d'éclairer, en ces jours où chacun cherche à offrir quelque musique à autrui ou à lui-même, celui qui doute encore, qui hésite et qui n'ose pas. — L. M.

Oscar : *The complete Basie* (C.B.S. 66101). Prix Vian : Didier Levallet, *Swing string System* (Uniteledis 1 310 78). Réédition : Tatum *V-Discs (Freedom-Vogue 11007). Classique :* Panama Francis, *Savoy Sultans* (Black and Blue 33320/21). Moderne : Art Pepper, *Today* (Galaxy-Musidisc 5119). Avant-garde : Steve Lacy, *Shot* (Musica 3024) et Joni Mitchel, *Mingus* (Asylum-Wea 53091). Chant : Jeanne Lee, *The newest Sound Around* (R.C.A. 42863). Gospel : *The Soul of Black Music* (Sonet-Vogue 795Z06). Blues : Magic Slim, *Highway is my Home* (Black and blue 33525) et Muddy Waters, *The Best* (Chess-Phonogram 9124 224). R and B : Al Green, *Truth in time* (Cream-Vogue 8535). In memoriam : Billie Holiday, *Last Recording* (M.G.M.-Polydor 2304 392) et Sam Cooke, *When I fall in love* (EMI-Pathé-Marconi, N.u.t.m. 23).

VENTES

AUTOGRAPHES MUSICAUX

A quelques exceptions près (Brahms, Schubert, Spontini), la vente aux enchères de manuscrits musicaux qui a eu lieu le 14 décembre à Drouot-Rive gauche concernait les compositeurs français de 1850 à 1945, et, comme on avait déjà pu s'en rendre compte il y a deux ans, lorsque le manuscrit de *Faust* avait atteint la somme assez impressionnante de 680 000 francs (*le Monde* du 24 juin 1977), il est intéressant de constater que les enchères reflètent fidèlement le regain de faveur que connaissent actuellement certains musiciens qui semblaient passés de mode. Il y avait ainsi vingt-trois manuscrits de Massenet, dont le plus modeste — un morceau pour basson destiné au concours du *Conservatoire de 1882 — s'est* vendu 1 200 francs, tandis qu'une participation éditée d'*Hérodiade,* entièrement revue et corrigée par l'auteur en 1894, atteignait 8 000 francs. Le record, pourtant, devait être atteint par le manuscrit de la *Sonate* pour piano, de Stravinski (110 000 francs), tandis qu'*Une barque sur l'Océan,* de Ravel, montait jusqu'à 63 000 F. On annonçait, dans le catalogue, un éventail japonais offert à Yvonne Lerolle et dédicacé par Debussy en 1894 avec quelques mesures de *Pelléas ;* on n'en connaît pas encore le prix, car il a été retiré de la vente avant le commencement.

Exerçant sondroi t de préemption, la Bibliothèque nationale a acquis un *Divertissement* (1882 ?) *de* Debussy, *cinq mouvements* pour piano à quatre mains, dont François Lesure pense qu'ils auraient été conçus pour orchestre à l'origine ; les quinze pages de *Pénélope,* de Fauré (de la main de Fernand Pecoud, auteur d'une partie de l'orchestration), qui manquaient au manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Opéra ; la dernière œuvre de Lalo, qu'on croyait perdue, *Néron,* pantomime en trois actes avec chœurs, représentée à Paris en 1891 : la partition est écrite sur deux portées (l'orchestration avait été confiée par l'auteur à Xavier Leroux) et fait un certain nombre d'emprunts à un opéra de jeunesse non représenté, *Fiesque ;* la copie de la première version inédite des *Symphonies pour instruments à vent* (1920), de Stravinski, qui diffère sensiblement de celle publiée en 1952 ; une esquisse, enfin, de l'une des *Proses lyriques,* de Debussy, *De soir* (1893) ; ces premiers jets, surtout à cette époque, sont en effet très rares.

De véritables amateurs

Limitées à une enveloppe globale de 100 000 francs, les acquisitions de la Biblioteque nationale ont dû en rester là, et c'est dommage, naturellement, pour les fragments du *Trio* de jeunesse de Debussy, et surtout pour la toute première rédaction de la scène finale du quatrième acte de *Pelléas et Mélisande,* douze grandes pages vendues 100 000 F, où l'on découvre rétrospectivement le chemin parcouru jusqu'à la version définitive, tantôt resserrée, tantôt plus aérée. Il y avait aussi le *Concerto pour piano pédalier* (1888), de Gounod, qui a été acquis par un éditeur de disques qui veut l'enregistrer.

Quant à la *Joyeuse Marche,* de Chabrier, et aux extraits de la *Sulamite,* ils sont, semble-t-il, entre bonnes mains, acquis par de véritables amateurs, qui ne se *soucieront pas, comme* tant d'autres, de les soustraire le plus longtemps possible à la curiosité des chercheurs. Car il est assez navrant de constater que des manuscrits contenant parfois des indications précieuses ne réapparaissent que l'espace d'une vente, pour disparaître bientôt dans les coffres inaccessibles de collectionneurs jaloux, ou seulement soucieux de leur faire prendre ainsi une valeur supplémentaire.

GÉRARD CONDÉ.

Les sommets de l'art nègre

La première vente de la succession René Rasmussen à l'hôtel Drouot, le 14 décembre, a provoqué une brusque flambée des prix de l'art africain. Tous les records ont été battus avec une fantastique statuette de chef-chasseur *de l'Angola,* de *37,5* cm, *enlevée* à 2 200 000 F (+ 10 % de frais) par un collectionneur belge, dans la fièvre d'une longue rivalité d'enchères. Une statuette - reliquaire du Gabon, de 79 cm, a atteint 630 000 F. Deux masques Dan à patine noire ont trouvé preneurs à 580 000 F et à 440 000 F. Deux statuettes d'ancêtres, l'une du Dogon-Mali, l'autre de la Côte-d'Ivoire (Baoulé), ont obtenu 345 000 et 340 000 F.

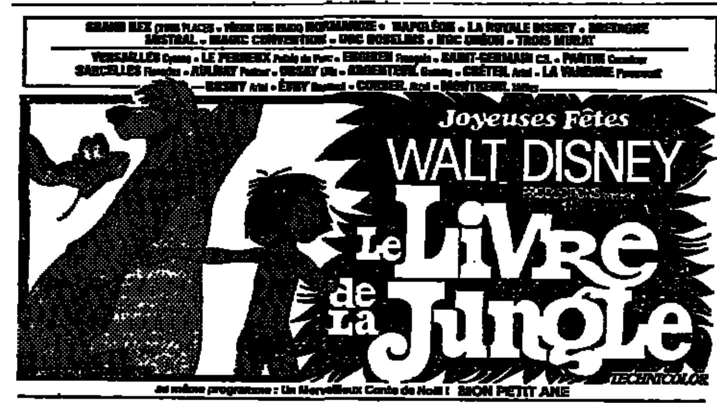
Le plus surprenant de cette vente est que de très nombreuses œuvres ont provoqué des enchères de deux à dix fois plus élevées que les estimations. Même phénomène pour des petits bronzes de la Côte-d'Ivoire, de 5 à 10 cm, qui ont plafonné à 10 000 F et plus. Cette pression de la demande s'explique par la venue à Paris *de collectionneurs* internationaux attirés par le nom de René Rasmussen, un des meilleurs marchands et experts en art africain, décédé le 11 mai dernier (à qui l'on *doit notamment* la découverte des chefs-d'œuvre de la statutaire du Dogon). De plus, la sélection présentée par les experts André Schoeller et Alain Brieux offrait pour cette première vacation des pièces que l'on ne reverra pas de sitôt sur le marché. Le total de la vente a dépassé 6 000 000.

Il faut dire que dans le domaine des arts primitifs, le nom du collectionneur représente les meilleures garanties de qualité et d'authenticité.

Rasmussen comparait la satisfaction esthétique qu'apporte la statuaire des sculpteurs africains *« à celle que nous procure l'œuvre des grands ouvriers de l'époque médiévale qu'ils rejoignent et qu'ils atteignent ».* On serait tenté d'ajouter : et qu'ils dépassent, si l'on fait de l'argent un critère de valeur ; force est de constater que de magnifiques sculptures du Moyen Age trouvent difficilement acquéreur au *dixième des sommets atteints* l'autre soir à Drouot pour l'art nègre. — J. B.

■ Francis Cabrel a reçu l'Oscar 1979 de la chanson française, décernée par l'Union nationale des auteurs et compositeurs, pour sa *chanson « Je rêve ». L'oscar 1978* avait été attribué à Johnny Hallyday pour « Elle m'oublie ».

● LE THEATRE DES DEUX-ANES annonce qu'il jouera mercredi 26 en soirée et donnera une matinée supplémentaire mardi 25 décembre et le 1er janvier avec Pierre-Jean VAILLARD dans la flambante revue « PETROLE... ANE ! »



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. 30 : Coppélia.
Salle Favart (296-12-20), 19 h. 30 : Vive Offenbach !
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Œuf.
Chaillot (727-81-15), salle Gémier, 20 h. 30 : le Pic du bossu.
Odéon (325-70-32), 20 h. 30 : la Tour de Babel.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : C'était comment déjà.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : On ne badine pas avec l'amour.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Catherine Sauvage ; Bruno Brel.
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Alex Métayer ; 20 h. 30 : les Trois Sœurs.

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche ; 22 h. : Salle d'attente.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot (387-23-23) : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience et vernissage.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h. : la Famille Deschiens ; les Oubliettes.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie, Epée-de-Bois (808-39-74), 20 h. 30 : Fuente Ovejuna. — Chapiteau, 20 h. 30 : l'Objet aimé.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 30 : le Ménage de Caroline.
Centre Mandapa (589-01-60), 20 h. 45 : Contre ciel, plus...
Cité internationale (589-38-69), la Resserre, 20 h. 30 : le Président Schreber.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile-Prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Halles, Chapiteau bleu (579-17-21), 18 h. 30 : Ego.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 21 h. : la Triste Histoire de la Séquestrée de Poitiers.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : No man's land.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Testrino (322-23-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 18 h. 30 : Marie de l'Incarnation ; 20 h. 30 : Dog's Dinner ; 22 h. 15 : Stratégie pour deux jambons. — Théâtre rouge, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Série blême ; 22 h. 15 : A la nuit, la nuit.
Madeleine (265-07-99), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Moderne (874-94-28), 21 h. : Célébration.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : les Larmes amères de Petra von Kant. — II, 20 h. 30 : S.T. (Garcia Lorca) ; 22 h. : Spectacle Prévert. — III, 22 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Oblique (355-02-94), 18 h. 30 : Un garçon de chez Very ; Embrassons-nous, Folleville.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.
Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Wings. — Petit Orsay, 20 h. 30 : le Langage du corps.
Palais des glaces (607-49-93), 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance (320-00-06), 20 h. 30 : Des hommes et des enfants.
Poche (548-92-97), 21 h. : Neige.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. 30 : Macbeth.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
Studio-Théâtre 14 (700-19-31), 20 h. 30 : Burst Rats.
TAI-Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : la Métamorphose.
Théâtre des Deux-Portes (296-87-86), 20 h. 30 : Miguel Manara
Théâtre 18 (229-09-27), 20 h. 30 : les Chaises.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 21 h. : Les babouches font du rock mou.
Théâtre-en-Rond (387-88-14), 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimpin.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : la Sainte Trinité.
Théâtre de Paris (280-09-30), 21 h. : l'Avare.

Jeudi 20 décembre

Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Comment c'est là-haut ? Est-ce que ça vaut le voyage ? — Amphithéâtre, 20 h. 30 : Dom Juan
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : la Belle Sarrazine.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Comédie pour un meurtre.
Variétés (223-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : Errances ; 20 h. 30 : les Ikons et les Miliques.

La danse

Palais des Sports (828-40-10), 20 h. 30 : les Etoiles et le Ballet de l'Opéra et R. Noureev (Manfred ; le Bourgeois gentilhomme).
Espace Cardin (266-17-30), 21 h. : Gigi, Gh. Caciuleanu.
Gare Montparnasse, 17 h. : Peter Goss Dance Company.
Théâtre des Champs-Elysées (225-44-36), 20 h. 30 : le Ballet de Marseille (la Chauve-Souris).
American Center (354-99-92), 21 h. : Ron Point.

Les comédies musicales

Daunou (261-69-14), 21 h. : S. O. S. Tendresse.

Festival d'automne

(296-12-27)

EXPOSITIONS

Musée d'art moderne, de 10 h. à 17 h. 45 : Tendances de l'art en France, 1968 - 1978-1979.

THEATRE

Saint-Denis, Théâtre G.-Philipe, 19 h. 30 : Winston Tong (dernière).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 30 : le Bel Indifférent ; 21 h. : le Sucre d'orge ; 22 h. 15 : Dominique Bailly ; 23 h. 30 : Tout pour s'éclater.
Les Blancs-Manteaux (887-97-58), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 30 : Pit et Pick Vankergueluff.
Caf' Conc' (372-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. : Solitude et nostalgie du Nord.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 18 h. 30 : Musique plurielle ; 20 h. 30 : Charlotte ; 22 h. : Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.
Cafessaïon (278-01-73), 20 h. 30 : A. Lugand ; 21 h. 30 : J. Charby.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer ; 23 h. 15 : Les hommes... j'aime ça.
Cour des Miracles (548-85-60), 20 h. 30 : Elle voit des nains partout ; 21 h. 30 : R. Magdane ; 22 h. 30 : Essayez donc nos pédalos.
Croq'-Diamants (272-20-06), 20 h. 30 et 22 h. 15 : Oleg-Pontet.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : Variations sur le peintre di Maccio.
Le Fanal, 19 h. 45 : Florence Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
La Grange-au-Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : A. Mirapeu ; 22 h. 30 : S. Varègues.
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : le Grand Ecart ; 20 h. 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flick et Drac.
Petit Casino (278-36-50), 21 h. : Douby ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 19 h. 30 : Un Québécois à Paris ; 20 h. 30 : Abadi-don ; 21 h. 30 : R. Marino ; 22 h. 30 : Racontez-moi votre enfance.
Petits-Pavés (607-30-15), 21 h. 30 : Kelmerd' ; 22 h. : J.-L. Ferrier, P. Boireaud ; 22 h. 30 : A. Korrigan, L. Plaissy.
Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach ; Bagatelle ; 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : les Pieds-Nickelés sont épatants.
Sélénite (033-53-14), I, 20 h. 30 : P. Prévost ; 22 h. : Bravo and Son. — II, 21 h. : la Belle Epoque.
Sonpap (278-27-54), 20 h. : Chansons de femmes.
Splendid (887-33-82), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. 15 : Le Père Noël est une ordure.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : Musique brésilienne ; 22 h. 30 :

Jacinta. — II, 20 h. 45 : Ça va, ça va très bien.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 21 h. 20 : les Jumelles ; 22 h. 40 : Cause à mon c..., ma télé est malade.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Beriac.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (329-39-69), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : La baleine blanche rit jaune ; 22 h. 30 : On vous écrira.
Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 22 h. 20 : Rufus a un petit vélo, faites passer ; 23 h. : R. Padura, J.-P. Bourdeau, L. Klein.
La Vingtième-Marche (636-72-45), 21 h. 30 : Bridonneau et Vigoureux.

Les concerts

Radio-France, grand auditorium, 20 h. : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. J. Kaltenbach (Haydn).
Eglise Saint-Louis des Invalides, 21 h. : Orchestre B. Thomas, Chorale Vittoria d'Argenteuil (Berlioz).
Salle Cortot, 20 h. 30 : Quintette de cuivres de l'Orchestre national, Ensemble de percussions Geminiani (Clostre, Hasquenoph, Delerne, Komives).
Galerie Peinture-Fraîche, 20 h. 45 : J. Halbront, guitare flamenca.
Eglise Saint-Roch, 19 h. 30 : E. Ville-Allaman, soprano ; P. Le Massese, baryton.
Salle Gaveau, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. A. Myrat, sol. G. Tacchino (Dvorak, Gershwin, Bernstein).
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 21 h. : Ensemble Bach de Paris, Chorale J. von Websky (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : Hal Singer.
Caveau de la Montagne (354-82-39), 22 h. : S. Kessler.
Chapelle des Lombards (236-65-11), 22 h. 30 : Azuquita y su Melao.
Dreher (233-48-44), 22 h. : Martial Solal, Cesarius Alvim, Daniel Humair.
M. J. C. 20e (636-68-13), 20 h. : E. Boell, L. Roubach.
Présent (203-02-55), 20 h. 30 : Au bonheur des dames.
Riverbop (325-93-71), 22 h. : R. Haynes, R. Strobert, M. Fiorello, D. Jackson.
Slow-Club (233-84-30), 21 h. 30 : René Franc.
Théâtre Noir (797-85-14), 18 h. 15 : Michaël Silva, Jimmy Slyde ; 20 h. 30 : Golden Gate Quartet.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h. : Raymond ou Comment s'en dé... Babarrasser.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h. : Pétrole... Ane.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Pierre Perret.
Casino de Paris (874-26-22), 20 h. 30 : Parisline.
Comédie des Champs-Elysées (256-03-15), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Echaudoir (240-58-27), 21 h. 30 : Chansons pour voir.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Christian Dente ; 20 h. 30 : Valeria Munarriz ; 22 h. 30 : Bolivia Manta, Los Rupay.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 30 : Jean-Roger Caussimon ; 22 h. : Marianne Sergent.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Patrick Sébastien.
Palais des arts (272-62-98), 21 h. : les Etoiles.
La Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 18 h. 30 : Fernando Marques.
Théâtre du Marais (278-03-53), 22 h. 15 : Jean Beriac.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Jean-Marc Trassard.
Lucernaire (544-57-34), 20 h. : Arlette Mirapeu ; 21 h. 20 : Stéphane Varègues.

Dans la région parisienne

Boulogne, T. B. B. (603-60-44), 20 h. 30 : les Hauts de Hurlevent.
Bures-sur-Yvette, M. J. C. (928-21-67), 21 h. : Witold.
Pontoise, Théâtre des Louvrais (030-46-01), 21 h. : Sol.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h. : Contes et exercices. — Petit Sorano, 21 h. : En camarades.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h., Hommage à M. L'Herbier : Nuits de prince ; 18 h., Cinéma hongrois : Dix mille soleils, d'A. Kozak ; 20 h., Cinéma iranien : le Voyage, de B. Beyzae ; Lebbaeus, d'A. Ovanessian ; O protecteur de gazelle, de P. Kimiavi ; 22 h., Cinéma et science-fiction : la Mouche noire, de K. Neumann.
Beaubourg (278-35-57), 15 h. et 19 h., Cinéma russe et soviétique (15 h. : Lénine en octobre, de M. Romm ; 19 h. : Lénine en Pologne, de S. Youtkevitch) ; 17 h., Festival des trois continents : Chuvas de Verao, de C. Diegues ; 21 h., Cinéma hongrois : Entre deux eaux, de G. Olah.

Les exclusivités

ALBUM COUNTRY MUSIC (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
ALIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
ALYAM ALYAM (Mar., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
APOCALYPSE NOW (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).
AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.
LES AVENTURES DU BARON DE MUNCHAUSEN (Fr.) : Madeleine, 8e (742-03-13), en mat. ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98). H. sp.
LES BRONZES FONT DU SKI (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
CAMOUFLAGE (Pol., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), mer., dim., lun.
CHER PAPA (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Calypso, 17e (380-30-11).
CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
COURAGE, FUYONS (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
CUL ET CHEMISE (It., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe-Montparnasse, 14e (544-25-02).
DES MORTS (Fr.-Belg.) : Palais-des-Arts, 3e (272-62-98), h. spéc.
DON GIOVANNI (Fr., v.o. it.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
DRACULA (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69).
DUOS SUR CANAPE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).
L'EVADE D'ALCATRAZ (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29). V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LE GAGNANT (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Miramar, 14e (320-89-52).
LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48), en soirée ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96), en soirée ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).

SPECTACLES

GROS CALIN (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Saint-Charles - Convention, 15e (579-33-00) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.). Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gambetta, 20e (797-02-74).
HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
INTERIEURS (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
IRACEMA (Brés., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
JACK LE MAGNIFIQUE (A.) (*) (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES (Fr.). Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LAURA, LES OMBRES DE L'ETE (Fr.). Richelieu 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (742-03-13 ; Nation, 12e (343-04-67) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) en soirée.
LES LARMES TATOUEES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. Sp.
LINUS (Suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).
LA LUNA (It.) (**) (v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.), Impérial, 2e (742-72-52).
MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; (v.f.) Madeleine, 8e (742-03-13).
MANHATTAN (A., v. o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.o. / v.f. : Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount - Orléans, 14e (540-45-91), Convention St-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
MOLIERE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40).
MOONRAKER (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Espace Gaîté, 14e (320-99-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93). H. Sp.
PATTI SMITH AND THE DOORS (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), en soirée.
LES PETITES FUGUES (Suisse) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), H. Sp. ; Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-City, 8e (325-45-76) ; Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10).
RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; 14 Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ROCKERS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
RACE D'EP (Fr. (**) : 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SANS ANESTHESIE (Pol.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), J., V., S., Mar. ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
SCHUBERT (Autr., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
SEXTETTE (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
S'IL VOUS PLAIT, LA MER ? (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e 548-62-25) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE SYNDROME CHINOIS (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), H. Sp.
LE TAMBOUR (All., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; v.o., v.f. : Vendôme, 2e (742-97-52) ; v.f. : Calypso, 17e (380-30-11).
LA TERRE EST PLATE (Dan.-Port., v. port.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.
TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE TOUBIB (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e 225-18-45).

LES FILMS NOUVEAUX

I COMME ICARE, film français d'Henri Verneuil : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24 ; Wepler, 18e (387-50-70).
AIRPORT 80 CONCORDE, film américain de David Lowell Rich. V.O. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90). — V.F. : Gaumont - Les Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Cinémonde - Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
BUFFET FROID, film français de Bertrand Blier : Paramount - Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Publicis - Saint - Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
QU'IL EST JOLI GARÇON L'ASSASSIN DE PAPA, film français de Michel Caputo : Le Seine, 5e (325-95-99), H. sp.
RATATAPLAN, film italien de Maurizio Nichetti (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) Biarritz, 8e (359-42-33) — V.f. : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
REGGAE SUNSPLASH, film américain de Stephan Paul : Saint-Séverin, 5e (354-50-91) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; Gaîté-Rochechouart, 9e (878-81-77) ; Eldorado, 10e (208-18-76).
LE SECRET DE LA BANQUISE, film américain de Don Sharp (v.o.) : Boul'Mich', 5e (354-48-29) ; Paramount - City, 8e (225-45-76). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les festivals

LA PANTHERE ROSE, Espace Gaîté, 14e (320-99-34) : Quand la panthère rose s'en mêle.
FRED ASTAIRE, v.o., Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : l'Entreprenant M. Peprov.
LES MARX BROTHERS, v.o., Nickel Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey Business.
CALIBRE 38, v.o., Olympic, 14e (542-67-42) : la Casse de l'oncle Tom.
FRED ASTAIRE, v.o., Action La Fayette, 9e (878-80-50) : En suivant la flotte.
EXPRESSIONNISME ALLEMAND, v. o., Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) : Mabuse, démon du crime.
LAUREL ET HARDY, v.o., Studio Acacias, 17e (754-97-83). 14 h. : Sous les verrous ; Au-dessous de zéro ; 16 h. : Têtes de pioche ; Livreurs, sachez livrer ; 17 h. 30 : En croisière ; les Joies du mariage ; 19 h. 30 : les Conscrits ; Maison de tout repos ; 21 h. : la Bohémienne ; les Deux vagabonds ; 22 h. 30 : les As d'Oxford ; Drôles de locataires.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) (v. o.) : le Vampire de ces dames.
STUDIO ETOILE, 17e (380-19-93). 14 h. 30 : les Aventures époustouflantes de Tom et Jerry ; 16 h. 15 : les Aventures de Robin des bois ; 18 h. et 20 h. 15 : les Petites Fugues.
PALACE CROIX-NIVERT, 15e (374-95-04) (v.o.), en alternance : le Crime de l'Orient-Express ; le Ballon rouge ; Crin-Blanc ; Il était une fois la révolution ; le Cerf-Volant du bout du monde ; le Sixième Continent.
BOITE A FILMS, 17e (622-44-21) (v.o.). I : 11 h. : Let it be ; 12 h. 40 : Easy Rider ; 14 h 30 : la Ballade des Dalton ; 16 h 15 : le Lauréat ; 18 h. 10 : le Charme discret de la bourgeoisie ; 20 h. : New-York New-York ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise ; V., S., 23 h. 50 : Flesh Gordon. — II. 11 h. 30 : Chien de paille (v.f.) ; 13 h. 30 : Iphigénie ; 15 h. 40 : Jeremiah Johnson ; 17 h. 40 : John Mc Cabe ; 19 h. 50 : Délivrance ; 22 h. : Midnight Express ; V., S., 24 h. : The Song Remains the Same.
CHATELET VICTORIA, 1er (508-94-14). v.o. - I : 14 h. 10 : Bilitis ; 15 h. 55 : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 05 : Dersou Ouzala ; 20 h. 35 : Cabaret ; 22 h. 35 (+ V. 0 h. 40) : Orange mécanique. - II : 14 h. : Citizen Kane ; 16 h. 05 : Easy Rider ; 17 h. 55 : A la recherche de M. Goodbar ; 20 h. 20 : Marathon Man ; 22 h. 40 : Hiroshima mon amour ; v.s., 0 h. 15 : A bout de souffle
WIM WENDERS, v.o., 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Au fil du temps.
DAUMESNIL, 12e (343-52-97), (v.o.). En alternance : le Petit Poucet ; Goldorak ; la Guerre des étoiles (v.f.) ; Family Life ; El Topo ; Céline et Julie vont en bateau ; Listomania ; Cul-de-sac ; Sweet Movie ; la Vallée ; l'Autre.
JACQUES TATI, Maillot-Palace, 17e (574-10-40). — En alternance : Jour de fête ; Mon oncle ; les Vacances de M. Hulot.
HOMOSEXUALITE, Maillot-Palace, 17e (574-10-40). — En alternance : Outrageous ; la Conséquence ; la Tendresse des loups ; Sébastiane.
LES TEMPLIERS, 3e (272-94-56), v.o. — En alternance : Dersou Ouzala ; l'Arbre aux sabots.
MARILYN MONROE, Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62), v.o. : la Rivière sans retour.

PRESSE

En Grande-Bretagne

Certains journaux hésitent ou renoncent à introduire les nouvelles technologies

De notre correspondant

Londres. — La presse britannique montre de plus en plus de réticences à employer les nouvelles technologies. Le groupe Express, en effet, a décidé récemment de renoncer à l'introduction des ordinateurs et au système de la photocomposition. Son P.-D. G. a déclaré que les difficultés du *Times* et du groupe Mirror l'avaient découragé. En effet, au *Times*, où un matériel très moderne est en place, la négociation entre la direction et le syndicat des ouvriers de la composition *(N.G.A.) a été ajournée*. Quant au groupe Mirror, considéré comme le pionnier en matière de technologie, il a abandonné la photocomposition pour une formule hybride associant l'ancien au nouveau procédé. Néanmoins, le *Mirror*, comme le *Guardian*, utilise le système de la transmission électronique de pages entières (fac-similé). Chaque nuit, vingt des trente-deux pages du *Mirror* sont envoyées à Manchester, réduisant ainsi le travail des ouvriers et des journalistes dans cette ville. Le syndicat des journalistes a engagé une action judiciaire en rupture de contrat contre le *Mirror*. Dans tous les journaux, le N.G.A. garde l'utilisation exclusive des ordinateurs, *alors que les directions auraient* souhaité que les journalistes et le personnel administratif des petites annonces puissent les utiliser également, dans une proportion à débattre.

La situation n'est pas meilleure dans les autres journaux. Le *Daily Telegraph* n'a pas encore choisi le nouveau matériel, ni négocié avec le syndicat pour la transmission en fac-similé. Le *Financial Times* utilise depuis six ans la photocomposition pour ses cours de la Bourse et sa page financière, mais n'envisage pas encore de généraliser le procédé. Le *Daily Mail* admet qu'il n'a absolument rien fait. Quant au groupe Murdoch, comprenant le *Sun* et le *News of The World*, il n'a pas encore décidé s'il allait introduire ou non la nouvelle technologie. L'*Observer* va négocier avec le N.G.A. un accord sur l'utilisation de la photocomposition dont il a particulièrement besoin, étant donné la vétusté de ses linotypes, datant de plus d'un quart de siècle.

Ainsi, dans l'ensemble de la presse, les difficultés de la négociation avec les syndicats, s'ajoutant aux problèmes techniques posés par le passage à la photocomposition, freinent sensiblement la modernisation, considérée jusqu'à présent dans les milieux de la presse comme indispensable à la survie des entreprises.

La qualité paie

Dans un autre domaine, celui de la compétition entre les journaux dits « de qualité », le *Times*, après onze mois de suspension, semble avoir regagné dans une proportion de 85 à 90 % le niveau de son tirage d'il y a un an et devrait même le dépasser. Selon son directeur administratif, le tirage du *Times* atteindra au dé*but de l'année prochaine 320 000* exemplaires, alors qu'avant la suspension il était de 292 000. Mais les concurrents du *Times* espèrent également garder leurs nouveaux lecteurs. Ainsi, pendant la période allant d'avril à septembre 1979, et par comparaison avec la même période de l'année dernière, le *Guardian* a vu son tirage passer de 275 000 à 400 000 et il espère maintenir un tirage de 300 000. Pour la même période, le *Daily Telegraph* a gagné 180 000 lecteurs et envisage de se stabiliser autour de 1 400 000. Le *Financial Times*, qui a gagné 27 000 lecteurs, prévoit au contraire de retomber à un niveau de 200 000, après avoir atteint 207 000. Dans le secteur des journaux du dimanche, le *Sunday Times* paraît ne pas avoir de grosses difficultés à rétablir son tirage d'environ *1 400 000, c'est-à-dire pratiquement* de récupérer la plus grande partie de ses lecteurs qui avaient opté pour le *Sunday Telegraph* (472 000 lecteurs en plus), et l'*Observer*, dont le tirage est passé pour la période précitée de 678 000 à 1 213 000. L'*Observer* envisage un gros effort de promotion commerciale, évalué à 550 000 livres, en vue de garder environ 300 000 lecteurs sur un total de 535 000 qu'il avait gagnés. Les milieux de la presse notent avec intérêt en tout cas la vitalité et la progression constante des journaux « de qualité ».

HENRI PIERRE.

● *M. Guy Thomas a été nommé rédacteur en chef de* la Lettre de l'Expansion, fonction qu'il devrait occuper à partir du 1er janvier prochain, en remplacement de M. Jean Boissonnat, qui devient directeur délégué de la publication. M. Jean-Louis Servan-Schreiber en reste le directeur.

● *M. Cyrille Duval, directeur de la publicité du* Figaro, *a été nommé président-directeur général de Publiprint*, agence qui assure la régie publicitaire du *Figaro*, de *l'Aurore*, du *Figaro Magazine*, de *l'Auto-Journal*, *ainsi* que de l'ensemble des publications du groupe de presse Robert Hersant.

● *M. Marc Vigier, président-directeur général des sociétés des publications du* Moniteur, *a été élu* le 19 décembre vice-président du syndicat de la presse économique, juridique et politique (S.P.E.J.P.) pour trois ans. Rappelons que le président du S.P.E.J.P., élu en janvier dernier, est M. Hubert Zieseniss, directeur général et administrateur de la S.A. Groupe Expansion. Les autres membres du bureau sont MM. Gérard Vidalenche (vice-président), Jacques Monnier (secrétaire général) et André Muller (trésorier).





RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 20 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 Un jour... un enfant.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Le point sur les livrets d'épargne.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Formations politiques.
L'opposition (le P.S.).
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton : Joséphine, ou la Comédie des ambitions.
II . La chaumière de Mme Tallien, de R. Mazoyer, avec D. Lebrun, D. Mesguich, C. Vernet, J.-L. Moreau, C. de Seynes.
22 h 5 Cinéma (cycle Bourvil) : « les Hussards ».
Film français d'A. Joffé (1955), avec Bourvil, B. Blier, G. Galli, G. Wilson, C. Matania, R. Varte, L. de Funès (N.)
En 1796, pendant la première campagne de Bonaparte, deux hussards français qui ont perdu leurs chevaux mettent en danger, par leurs mensonges, les habitants d'un village italien.
Une farce sur les malheurs et l'absurdité de la guerre, d'après une pièce qui fut un succès de la compagnie Jacques Fabbri. Une réussite dans l'humour.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Opérette : Vive Offenbach.
Trois opérettes d'Offenbach : *Mesdames de la Halle*, *Pomme d'api* ; *Monsieur Choufleuri restera chez lui (en liaison avec France-Musique).*
22 h 35 Série documentaire : L'opéra sauvage.
A la recherche des temps heureux où l'homme et l'animal chantaient à l'unisson. Un des six volets de la nouvelle fresque de Frédéric Rossif.
23 h 25 Journal.
23 h 50 Des compagnons pour vos songes.
Par F. Rossif.
Poèmes, musiques et évocations de terres lointaines.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h FR 3 - Jeunesse.
Les amis de nos amis ; 18 h. 30, Il était une fois l'homme : « l'homme de Neanderthal ».
18 h 55 Tribune libre.
Les amitiés judéo-chrétiennes.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : *l'Affaire Tournesol.*
20 h Les petits papiers de Noël : à Mulhouse.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks
20 h 35 Cinéma (Un film, un auteur) : « Hercule ».
Film français de C Rim. et A. Esway (1937), avec Fernandel, G. Morlay (N. rediffusion)
Un pêcheur provençal monte à Paris pour faire la connaissance de son vrai père et, celui-ci venant de mourir, hérite du journal à gros tirage qu'il dirigeait.
Satire de la grande presse d'information parisienne. Requins contre honnêtes gens, un rôle intéressant de Fernandel.
22 h 10 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolfstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : vaccination d'aujourd'hui et de demain.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « les Sables mouvants », de J.-P Ametta, avec L. Bozzuffi, J.-P Marielle, S. Goffre.
22 h. 30, Nuits magnétiques : Pierre Albert-Birot.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz-Time ; 18 h. 30, Concert Eva Vicens, clavecin (musique espagnole).
20 h., Des notes sur la guitare.
20 h. 30, Vive Offenbach (en liaison avec Antenne 2) : « Mesdames de la Halle », opéra-bouffe en un acte, livret de M.-A. Lapointe, par l'Orchestre et les Chœurs de l'Opéra de Paris, dir Manuel Rosenthal, avec M. Hamel, M. Trempont, J Lafont, C Burles, P Devine, M Marimpouy, L. Pezzino, M. Porta, A. Dutertre ; « Pomme d'api », opérette en un acte, livret de MM. Halévy et Busnach, avec C. Issartel, J Lafont et L. Pezzino ; « Monsieur Choufleuri », opérette bouffe en un acte, musique MM. de Saint-Rémy et Offenbach, avec J Lafont, C. Burles, M. Trempont, M. Hamel, M.-Ch. Porta et M. Alexandre.
22 h. 40, Ouvert la nuit : La troisième école de Vienne : la Philharmonie de Vienne et ses « chefs » : « Les Noces de Figaro » (ouverture) (Mozart), avec E. Kleiber (1955) ; Symphonie « Prague » (Mozart), avec E. Kleiber (1928) ; « Concerto n° 20 » (Mozart), piano et dir B Walter ; « Symphonie n° 4 » (Mahler) ; 1 h., Douces musiques.

Vendredi 21 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Feuilleton : L'île au trésor.
14 h 35 Les visiteurs de Noël.
Emission de C. Izard,
16 h Le miracle de la mine.
Téléfilm de J. Taylor, avec M. Ryan, K. Russel, B. Babcock, D. Porter...
17 h 30 Les grands prix des métiers d'art.
18 h TF 4.
18 h 35 L'île aux enfants.
18 h 55 Un jour... un enfant.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Sur la route en hiver... prudence.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les inconnus de 19 h 45.
20 h Journal.
20 h 30 Théâtre : C'est à c't'heure-ci que tu rentres ?
Comédie en trois actes de M. Fernand, réal. T.V de S Deflandre, avec C. Maurier, D. Gélin, M. Mélin, N. Bigorr, S. Elert.
Un homme n'a que des problèmes avec sa famille... Sa propre mère, qui écrit un livre sur lui, n'a pas hésité à poser des micros partout.
23 h 25 Journal.
Diffusé à l'occasion de la mise en couleur de TF 1 Bordeaux-Aquitaine, avec l'Orchestre de Bordeaux-Aquitaine, dir. Roberto Benzi, sol A. Weissenberg.
Prélude pour la Genèse, de J. Charpentier ; *Troisième Concerto pour piano*, de Prokofiev . *Symphonie n° 3 en mi bémol Rhénane, opus 97*, de Schumann.
23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Feuilleton : Les amours de la Belle Epoque.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Le mensuel.
15 h Feuilleton : Le fugitif.
16 h Magazine : Quatre saisons.
16 h 55 Exposition : Clemenceau (au Petit Palais).
17 h 20 Fenêtre sur.
17 h 50 Récré A 2.
Emilie : Lippy le lion ; le prince et le pauvre.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Orient-Express.
D'après P. J. Rémy, n° 2 : Jenny.
21 h 35 Apostrophes.
L'historien, le sociologue et le romancier. *Avec MM. F. Braudel* (Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XV[e]-XVIII[e] siècle) ; *P. Bourdieu* (la Distinction) ; *M. Gallo* (Une affaire intime).
22 h 50 Journal.
22 h 55 Ciné-club : « la Poursuite infernale ».
Film américain de J. Ford (1946), avec H. Fonda, L. Darnell, V. Mature, W. Brennan, T. Holt, W. Bond, C. Dows (N. rediffusion).
Pour venger un des ses frères assassinés, Watt Earp se fait shérif de Tombstone et lutte contre la bande des Clanton.
Histoire légendaire de l'Ouest américain (dont a vu récemment la version de John Sturges avec « Règlement de comptes à O.K. Corral »), dont Ford a tiré un film d'une belle humanité et de nostalgie.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

16 h FR 3 - Jeunesse.
Aglaé et Sidonie ; Les aventures de Peter ; L'anneau de la princesse Anne ; 16 h. 40, Mon ami Guignol ; 16 h 55, T.V. labyrinthe ; 17 h., La révolte des filles ; 17 h. 30, le grand voyage de Lolek et Bolek ; 18 h., Les amis de nos amis ; 18 h. 30, Il était une fois l'homme (le Cro-Magnon).
18 h 55 Tribune libre.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Les aventures de Tintin : L'affaire Tournesol.
20 h Les petits papiers de Noël : à Dôle.
20 h 30 Dessin animé.
Les Shadoks.
20 h 35 Humour, virtuosité, sensation : le cirque russe.
Quelques-uns des plus spectaculaires numéros que présentent les innombrables cirques soviétiques.
21 h 35 Rue de l'Opérette : Hervé, ou l'inconnu célèbre.
Florimond Rouge, dit Hervé, est l'auteur des opérettes ébouriffantes dont cette cinquième émission présente divers extraits. Don Quichotte et Sancho Pança, *c'est lui, mais aussi* le Petit Faust, ou l'Œil crevé : *la pitrerie faite musique.*
22 h 25 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales.
8 h., Les chemins de la connaissance : métamorphoses de Siegfried (L'appel au combat et le tueur de dragon).
8 h. 32, Paysages de l'Irlande : la déesse et les rois.
8 h. 50, Echec au hasard.
9 h. 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h. 45, Le texte et la marge, avec J. Soustelle : « L'univers des Aztèques ».
11 h. 2, Avec Bohuslav Martinu dans le regard de l'amour :
12 h. 5, Agora : « L'armée dans la Révolution française, un Etat dans l'Etat », avec J.-P. Bertrand.
12 h. 45, Panorama.
13 h. 30, Musiques extra-européennes.
14 h., Un livre, des voix : « le Passé antérieur », d'H. Spade.
14 h. 42, Une femme, une ville : Sarah Bernhardt.
15 h. 50, Contact.
16 h., Pouvoirs de la musique :
18 h. 30, Feuilleton : « Consuelo, comtesse de Rudolfstadt », d'après George Sand.
19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : la lutte bactériologique.
20 h., Les parents d'aujourd'hui et leurs enfants, parents de demain.
21 h. 30, Black and blue : Santa Claus Blues.
22 h. 30, Nuits magnétiques : le Bel Hiver.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien-Musique ; 8 h. 30, Kiosque.
9 h. 2, Le matin des musiciens : Beethoven : Autour des symphonies : « Symphonie n° 8 », « An die ferne Geliebte », « Sonate piano et violon n° 10 », « Symphonie n° 7 ».
12 h., Musique de table : « Sonate pour violoncelle et piano » (Kodaly) ; « Valse » (Lanner) ; 12 h. 35, Jazz classique : Mister T. Jack Teagarden ; 13 h., Les métiers de la musique : les enfants prodiges ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole.
14 h., Musiques : les chants de la terre; 14 h. 30, Les enfants d'Orphée (pour les enfants de sept à neuf ans) ; 15 h., Fragments pour un autre chant : « la Femme au désert » (Magdalith) ; « Exaltation de la Sainte-Croix et Hirmi du canon » (liturgie de l'Orient) ; « Chant grégorien » (Magdalith) ; « Rite arménien » (liturgie de l'Orient) ; 15 h. 30, Musiques 16 h. 30 Glenn Gould.
18 h. 2, Six - Huit : jazz - time (de 18 h. 2 à 18 h. 30).
20 h., Concert en direct de Baden : « Symphonie en ut majeur » (Dukas) ; « Lontano » (Ligeti) ; « Quaderni I, III » (Berio), par l'Orchestre symphonique du Sudwestfunk, dir. E. Bour.
22 h. 15, Ouvert la nuit : 0 h. 5, Les musiciens du spectacle.

VU

JOSÉPHINE

Joséphine de Beauharnais, on la connaît, on l'a étudiée en classe. La prunelle en coin, la démarche chaloupée, les « r » doucement escamotés. L'oiseau des îles... Enfin, on sait à quoi elle ressemblait. Pas à Danièle Lebrun. Excellente comédienne, fine, précise, très parisienne. Et elle joue cela comme elle jouait Lulu, d'ailleurs, en sociétaire à part entière au Théâtre-Français.

On n'y croyait pas un seul instant, et on s'étonnait : pour les distributions, Robert Mazoyer est imbattable. Marie-José Nat dans les Gens de Mogador, *Jacques Dumesnil, le patriarche d'*Au plaisir de Dieu *ont fait date. Que se passait-il ? On ne comprenait pas. On a compris très vite.*

C'est en prison où elle retrouve son mari pour lui faire une scène à tout casser — il la trompe depuis dix ans et elle lui en veut terriblement — que Joséphine Lebrun — on l'appelait Rose à l'époque, — donne la mesure de son talent. On l'imaginait chatte, c'est une tigresse.

Elle a des réparties foudroyantes, des arguments diaboliques, un Q.I. d'au moins 190. Même Mazoyer, qui pourtant lui souffle ses répliques, est battu sur son propre terrain.

A partir de là, elle accroche, on s'intéresse à son sort et on se laisse séduire à travers cette image vraie ou fausse, peu importe au fond, de la future impératrice, par la richesse et les soins de la réalisation.

Sur ce chapitre, encore une fois, c'est splendide. Les salons, les rues, la Convention, Robespierre avec ses petites lunettes sur le front, la prison-château où sont enfermés les ci-devants, les rapports entre les citoyens Barras, Tallien et leurs dames. On y était, en plein dedans, et c'est le principal.

Cette époque difficile, violente, compliquée, rarement bien évoquée sur les bancs de l'école, là, vous saute au nez et vous prend tout entier.

Bravo ! Compliments.

CLAUDE SARRAUTE.

UNE MOTION DES ENFANTS

● Douze enfants âgés de dix à douze ans, dont sept Français, ont été choisis pour les réponses qu'ils ont faites à la question posée le 25 novembre par Radio-France et Radio-France Internationale : *« ... Que diriez-vous aux principaux dirigeants du monde pour venir en aide aux enfants en détresse ? »*

Accueillis par Mme Giscard d'Estaing à l'Elysée le 18 décembre, ils ont pris le lendemain l'avion pour New-York, où, avec douze autres enfants de l'Ecole des Nations unies, ils présenteront leur motion au secrétariat général de l'ONU. Plusieurs émissions de Radio-France, Radio-France Internationale et de TF 1 doivent être consacrées à l'enfance en détresse, notamment les 22 et 23 décembre (« Actualité magazine »).

● *Europe 1* ouvre son antenne à l'organisation humanitaire S.O.S. enfants sans frontières pendant toute la journée de ce jeudi 20 décembre afin d'aider celle-ci à rassembler des produits d'urgence, notamment des matelas, des couvertures, de la farine, du lait et du sucre, destinés aux réfugiés et aux enfants cambodgiens. La station de radio devrait ensuite sur place, dans les camps thaïlandais et cambodgiens, suivre l'acheminement de ces secours.

RELIGION

Le conseil œcuménique des Églises évoque les répercussions « œcuméniques immédiates » de la sanction prise par Rome contre Hans Küng

Le professeur Hans Küng a prononcé une conférence de quatre-vingt-dix minutes le 19 décembre à l'université de Tübingen, passant outre à la sanction qui le frappe, c'est-à-dire la déclaration de la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi, selon laquelle il *« ne peut plus être considéré comme un théologien catholique ni ne peut, en tant que tel, exercer une charge d'enseignement »* (*le Monde* du 20 décembre).

Devant deux mille personnes — étudiants, professeurs et citoyens de la ville — le théologien suisse a redit sa détermination de résister à la mesure romaine et de continuer son travail théologique dans l'Eglise.

D'autre part, dans une déclaration sans précédent, le Conseil œcuménique des Eglises (C.O.E.), organe qui regroupe à Genève la plupart des Eglises chrétiennes non catholiques, prend la défense publiquement du théologien sanctionné.

« *La controverse*, y lit-on, *porte fondamentalement sur la question de l'autorité dans l'Eglise, qui est devenue le point le plus délicat dans les discussions théologiques œcuméniques. C'est pourquoi la sanction prise contre le professeur Küng ne peut donc pas simplement être qualifiée d'affaire interne à l'Eglise catholique romaine. Elle a, au contraire, des répercussions œcuméniques immédiates.*

» *Déjà, en 1973, lorsque la congrégation pour la doctrine de la foi publia une « déclaration » défendant la doctrine catholique de l'Eglise contre certaines erreurs du temps présent »* (mysterium ecclesiae), *le secrétaire général du C.O.E., le pasteur Philip Potter, avait déclaré dans son rapport au comité central du C.O.E. : « Je regrette la » publication de cette déclaration » qui semble, de par son intention » première, limiter la recherche » de nouvelles voies de compréhension et d'expression de la » foi et de la vie de l'Eglise dans » le climat post-Vatican II et » dans le monde en rapide mutation. Il va être désormais nécessaire de découvrir jusqu'où et » de quelle manière nous pouvons » poursuivre ensemble les discussions théologiques, qu'elles » soient bilatérales ou multilatérales. »*

» *La décision prise à l'encontre du professeur Küng met en évidence le besoin urgent pour le conseil œcuménique des Eglises, et, selon toute vraisemblance, pour les Eglises qui sont en dialogue avec l'Eglise catholique, d'aborder ce problème fondamental avec le secrétariat pour la promotion de l'unité chrétienne de la curie romaine.* »

Les milieux anglicans officiels en Grande-Bretagne, enfin, ont exprimé leur *« émotion »*, après la sanction prise contre le professeur Küng.

UN LIVRE DU PÈRE BRUCKBERGER

Le moine, le pape et les chrétiens

Chrétiens de droite... chrétiens de gauche..., jamais la division n'a été si apparente. Le paradoxe, chez le Père Bruckberger, c'est qu'il *« vit à gauche »* et *« pense à droite »* dans une société qui a pris des habitudes contraires. Depuis quinze ans, il vit en marge de son ordre, hors de toute hiérarchie, aussi librement que ces prêtres contestataires qu'il abomine. Il est vrai que Bruck est une force de la nature, un taureau germanique, mal fait pour supporter nos jardins à la française, et nos existences bourgeoises. C'est un irrégulier, un aventurier de Dieu — *« Tu finiras sur l'échafaud »*, lui disait sa mère, — que l'on prendrait davantage au sérieux s'il s'appliquait à lui-même ses propres principes.

Jusqu'ici, Bruck vaticinait dans le désert. Certes, on voyait souvent aux étranges lucarnes sa soutane blanche, et on l'entendait tonner à la première page des quotidiens. Il écrivait *« à Jésus-Christ »*, les évêques gémissaient, mais ses lettres restaient sans réponse. Cette fois, il a trouvé un interlocuteur à sa mesure, ce pape viril et joyeux qui laisse nos révolutionnaires bouche bée. Ce pape-là, Bruck n'en doute pas, est un fils de saint Athanase. Il va appeler la multitude *« promise et bénie »* — celle qui défend l'*« héritage de ses pères »* — et rejeter l'autre — celle que le Bon Dieu promet à un *« juste châtiment »* —, car elle est *« éprise »*, inexcusablement, *« de la nouveauté »* ! Bref, selon Bruck, le pape Jean-Paul ferait de Mgr Lefebvre un cardinal et rejetterait l'Eglise de France dans les ténèbres extérieures.

Dans sa vigoureuse *Lettre*, il ne manque pas d'arguments. Il est vrai que Jean-Paul II n'est pas « timide », qu'il ne mâche pas ses mots, qu'il croit au peuple chrétien rassemblé, aux sacrements, à la hiérarchie, au sacerdoce des prêtres, à la vierge Marie, et plus encore au Christ rédempteur. Vrai aussi qu'il nous a rappelés rudement à notre devoir, n'épargnant ni les clercs ni les laïcs.

Mais il n'a jamais dit que le concile eût erré— ni que les petits et les humbles n'avaient pas droit au royaume de Dieu. Il n'a pas jeté l'anathème — comme le fait tous les jours Soljenitsyne — sur le monde moderne. Le salut qu'il appelle ce n'est pas, comme le rêve Bruck, le salut *«par l'épée»* mais par l'amour.

Je souhaite ardemment que le peuple chrétien l'entende. A en juger par les voyages du pape, c'est déjà fait : peu importe que les plumes des clercs grincent sur le papier, fût-ce celle de Hans Kung dans *le Monde* ! Mais je doute que le vinaigre du Père Bruckberger aide à faire accepter ce rude et salubre message.

PIERRE DE BOISDEFFRE.

★ Lettre à Jean-Paul II, pape de l'an 2000, Stock éd.

SPORTS

Ski

TROISIÈME VICTOIRE POUR MARIE-THÉRÈSE NADIG

La Suissesse Marie-Thérèse Nadig a mis à profit la troisième descente de Coupe du monde de ski pour remporter sa troisième victoire, mercredi 19 décembre, à Zell-Am-See (Autriche). Sur un parcours très sélectif de 2 320 mètres pour 620 mètres de dénivellation, elle a devancé de 50/100 de seconde la Tchécoslovaque Jana Soltysova, septième à Val-d'Isère et troisième à Piancavallo, et surtout de 55/100 sa grande rivale autrichienne Anne-Marie Moser-Proell. Une quatrième concurrente a terminé à moins d'une seconde, l'Américaine Cindy Nelson (88/100). Les meilleures Françaises ont été Marie Waldmaier (dix-huitième à 3 sec. 06) et Claudia Emonet (vingt-deuxième à 4 sec. 04). Danielle Debernard a chuté.

TENNIS. — *Deux Français, Henri Leconte et Marie-Christine Calleja, devaient disputer, ce jeudi 20 décembre à Miami Beach (Floride), les finales de l'Orange Bowl réservées aux cadets (seize ans et moins). Henri Leconte (tête de série numéro 2) a confirmé sa position en éliminant respectivement le Sud-Africain Barry Moir, 6-1, 7-5, puis l'Américain George Bezceny (numéro 3), 6-4, 6-4. Son adversaire en finale est le Suédois Mats Wilander (numéro 1). Marie-Christine Calleja, qui était non classée, a causé une énorme surprise en éliminant respectivement et les Américaines Penny Barg (numéro 12), 7-5, 6-3, et, surtout, Zina Garrison (numéro 1), 3-6, 6-4, 6-4. C'est une autre Américaine, Pamela Casale (numéro 5), qui s'est qualifiée pour la finale.*

FOOTBALL. — *Le comité directeur de l'Association sportive Nancy-Lorraine a informé son délégué général, M. Claude Cuny, qu'il devra cesser ses fonctions à compter du 31 janvier prochain.*

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05



emplois internationaux

et départements d'Outre-Mer

Pour notre organisation d'exploitation forestière au CAMEROUN

nous recherchons

INGÉNIEUR DE MAINTENANCE

Agé de trente à quarante ans, parlant anglais-français, pouvant à bref délai prendre en charge un atelier pour matériel lourd servant à l'exploitation de la concession forestière de notre filiale de la République du Cameroun.

Le candidat doit avoir une connaissance approfondie du fonctionnement et du maniement des tracteurs à chenilles, des camions Mercédès-Benz et d'autres équipements auxiliaires d'exploitation forestière.

Ecrire avec amples détails de formation et d'expériences acquises, etc. en joignant diplômes et certificats à la

S.A. COMPAGNIE DE L'EST-ASIATIQUE
Service du Personnel
2, Holbergsgade DK-1099 Copenhague K Danemark

IMPORTANTE SOCIETE **TRANSPORTS INTERNATIONAUX** PARIS
recherche pour Département **IMPORT - EXPORT ITALIE**
(Trafic traité par tous moyens transports) :

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

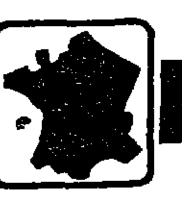
Minimum 10 ans expérience
Connaissance de l'ITALIEN souhaitée
Capable de diriger 15 personnes
Rémunération annuelle intéressante
Situation d'avenir

Envoyer lettre manuscrite C.V. et prétent. sous nº 8.786 à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle 75082 PARIS CEDEX 02 qui transmettra

---

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



emplois régionaux

BANQUE MARSEILLE

recherche

POUR POSTE ADMINISTRATIF

COLLABORATEUR (TRICE)

Formation SUP. de CO, bon bagage juridique et expérience professionnelle confirmée, de préférence dans secteur bancaire.

Ec. avec C.V., photo, nº T 17.344 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transm.

Groupe financier spécialisé dans l'immobilier rech.

ATTACHÉ DE DIRECTION

diplômé E.S.C., Sc. éco., sc. po. Age min. 25 a. Expér. bancaire souhaitée. Mission : prospection et suivi de clientèle, montage et traitem. des dossiers de crédit. Poste à pourvoir sur LYON. Ecrire avec C.V. : B.H.E. B.P. 53 69398 LYON Cedex 3.

Société métallurgique en forte expans. fabriquant pièces grandes séries pour l'industrie automobile (France et export) recherche pour son usine *du NORD DE LA FRANCE*

UN DIRECTEUR ADJOINT

NIVEAU AM ou ICAM

Ayant de préférence connaiss. :
— travail des métaux en feuille (emboutissage) ;
— sous-traitance automobile ;
— anglais apprécié.
Logement assuré

dr. C.V., photo et prétentions à nº 38.252 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01, qui transmettra.

La Bureau de Recherches géologiques et minières recherche pour ses services administratifs et financiers à LA SOURCE

UN JURISTE D'AFFAIRES

de niveau maîtrise ou doctorat en droit avec formation complémentaire gestion (IAE, ESC).

Expérience de 3 à 5 ans dans un poste équivalent souhaité.

Missions de courte durée en France et à l'étranger.

Adresser candidature avec C.V. et prétentions à BRGM-DPEL, avenue de Concyr, B.P. 6009 45018 ORLEANS cedex.

Association d'accueil émigrés *et familles en cité de transit* recherche

SECRÉTAIRE GAL

Apte à diriger personnel
Suivre animation
Gérer logement et matériel
Formation supérieure
et expérience exigées
Résidence obligatoire
agglomération orléanaise
Poste à prendre rapidement
Ecr. avec C.V. + photo à : AGACIFOL, 5, rue Ch.-Lechauve, 45000 Orléans. - Préciser sur l'enveloppe « Candidature ».

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

offres d'emploi

SOCIÉTÉ BANLIEUE OUEST

recherche pour son SERVICE ÉTUDES

INGÉNIEUR

A.M. ou équivalent

Débutant ou quelques années d'expérience.
Connaissances en thermique souhaitées.
Anglais parlé.

Adr. C.V. et prétentions à nº 38.510, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

L'UNION NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE DE FRANCE recrute des

INGÉNIEURS

pour des poste d'

ATTACHÉS DE DIRECTION

DÉPARTEMENT RELATIONS INFORMATIQUES

PROFIL RECHERCHE :
- formation supérieure ;
- connaissance des techniques informatiques ;
- expérience professionnelle d'un ou deux ans dans un organisme financier de dimension nationale ayant permis d'acquérir une connaissance dans l'un des domaines suivants :
  - — cartes bancaires : utilisation guichets automatiques ; contraintes de fabrication ; normalisation des échanges bancaires ;
  - — contexte général des télétransmissions ;
  - — procédures d'échanges automatisés.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et prétentions sous référ. 4.905 à UNCEF, 5, rue Masseran, 75007 Paris.

Grand Groupe Industriel

propose à

1 JEUNE INGÉNIEUR

de formation CENTRALE, A.M. I.N.S.A.
ou équivalent

Un poste opérationnel dans le domaine des

ÉNERGIES NOUVELLES

Anglais indispensable
Expatriation temporaire possible.

Envoyer C.V., photo, prétentions, nº 38.476 CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er qui transmettra.

SOCIÉTÉ BANLIEUE OUEST

recherche pour diriger
petite Unité de Production (120 km de Paris)

INGÉNIEUR

A.M., E.N.I. ou C.N.A.M.
avec quelques années d'expérience.

Formation mécanicien. Expérience en gestion.
Aptitude au commandement.
Anglais ou allemand parlé indispensable.

Ecrire avec C.V. et prétent. à nº 38.512, CONTESSE Publicité, 20, av. l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, q. tr.

L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
recherche
pour son département électronique et physique

UN INGÉNIEUR

ayant des connaissances en électronique numérique, micro-processeurs, traitement du signal, pour assurer des tâches d'enseignement et de recherche.
NIVEAU SOUHAITE : Doctorat d'Etat, Ingénieur Grande Ecole.
Une expérience dans l'enseignement ou dans l'industrie serait appréciée.

Envoyer C.V. détaillé avant le 11 janvier 1980 au Secrétariat Général E.N.S.T. 46, rue Barrault, 75634 PARIS CEDEX 13.

Mobil Oil Française

recherche

JEUNES INGÉNIEURS DIPLOMÉS
FORMATION MÉCANIQUE ET MOTEURS

Libérés du service national, aimant vie active

Pour postes
TECHNICO-COMMERCIAUX
(RÉSIDENCE PROVINCE ou PARIS)
SUIVANT BESOINS DU SERVICE

— Fonction comportant nombreux déplacements.
— Formation complémentaire assurée.
— Possibilité développement carrière en fonction *aptitudes*.
— Expérience et Anglais appréciés.

Adresser C.V. et photo à nº 38.324 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

INGÉNIEURS MICROPROCESSEURS
pour développement HARD et LOGICIEL
Tél. 525-99-29 - 527-17-21

CENTRE DE FORMATION PRIVE recherche

PROFES. GÉOGRAPHIE
pour BTS de Tourisme

Quelques heures de vacation par semaine - Salarié.
Doit avoir déjà enseigné pour le BTS de Tourisme.

Tél. pour R.-V. : 266-66-82.

Sté Publicité Paris recherche

CHEF DE BUREAU DE COMPTABILITÉ

Travaillant sur petit ordinateur RUF (magnétique)
Nécessaire parfaite connaiss. comptables, rapidité d'exécut., capacités de décisions.
Psychologie adaptée au travail de groupe. Ecrire avec C.V. et prétentions, à LAMBERT; 11, rue Berthollet, 75005 Paris, qui transmettra.

CENTRE DE FORMATION PRIVE recherche

PROFESSEUR ANGLAIS
pour BTS de Tourisme

Quelques heures de vacation par semaine - Salarié.

Tél. pour R.V. : 266-66-82

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE-MALADIE D'ILE-DE-FRANCE
recherche pour son Service de prévention des accidents du travail

DOCUMENTALISTE

possédant diplôme délivré par Institut Universitaire de Technologie option documentation ou diplôme équivalent
Salaire annuel brut de début 48.045,30 F
Adr. lettre et C.V. dét. à : *Mme le Chef du personnel* 17-19, rue de Flandre 75935 Paris Cedex 19

A.O.S.
propose pour début janvier un poste au pont de Sèvres pr

ASSISTANT DE GESTION

DUT *ou* BTS + *expérience*
Seront offerts égalem. 8 postes de STENO et DACTYLO commerciale et bilingue.
Téléph. au 630-92-29, 720-92-50.

Société multinationale américaine recherche

CHEF COMPTABLE

formation mini D.E.C.S., *expér. 10 ans comptabilité* anglo-saxonne et informatique, anglais bon niveau, min. 35 a., lieu gde banlieue parisienne. Rémunération selon expérience. Env. C.V., photo à SWEERTS, référence 2.089, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09.

TECAFILTRES - Romainville recherche pour service ordonnancement, un agent technique de lancement, niveau III, échelon 3, expérience fabrication série souhaitée. Téléphonez pour rendez-vous au : 857-07-33, POSTE 203.

Import. Entreprise ch. Attaché de Direction pour gestion administrative et contrôle SUP de CO, ESSEC + DECS 100.000 +. - CENAF, 297-49-95.

ORGANISME recherche

RESPONSABLE pr ANALYSE et SUIVIS ECONOMIQUES

Important secteur agricole ainsi que pour instruction et gestion financière de dossiers. Diplômes agronomiques non obligatoires.

Envoyer C.V. et photo à : Régie-Presse, nº T 017.371 M, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Etablissement de crédit PARIS-15e - recherche

RÉDACTEUR RÉDACTRICE

ayant une formation DEUG ou licence en droit ou titre équivalent,
AINSI qu'une première expér. professionnelle acquise dans une fonction à caractère administratif ou juridique, dans le secteur notarial ou du conseil juridique, ou de l'immobilier.
Salaire proposé : environ *60.000 F pour la période de stage*, porté à 65.000 F après cette période.

Env. C.V., photo sous référ. R.O. nº 38.382 Contesse Publicité 20, av. de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra.

Important Groupe Bancaire

3 PROGRAMMEURS

DUT ou 3 ans d'expérience
COBOL - IBM 30/33 - MVS - CICS - DL1
Salaire 90.000 F par an
INFORMATIS SELECTION
26, r. Daubenton, 5e - 337-99-22

Centre de Recherche Automatique - Informatique recherche UN

INGÉNIEUR GRANDE ECOLE

— Traitement signal images
— Reconnaissance de formes
Ecr. av. C.V. à Adersa Gerbios 2, av. 1er-Mai, 91120 Palaiseau.

Pour faire face au développement de son département Informatique, la Société

OBBO
recherche

PLUSIEURS INGÉNIEURS CCIAUX

ayant une première expérience de la vente auprès des P.M.E.
Ces postes sont à pourvoir à PARIS.

Pour un prem. contact env. C.V. à M. ALAZARD - OBBO S.A., 9, rue de Maubeuge, Paris-9e.

Jeune Editeur universitaire bien appuyé, propose poste d'avenir à :

CADRE D'EDITION POLYVALENT

pour partager responsabilités directoriales, éditoriales et techniques, bonnes notions scientif., expér. enseign. et édit., souhaitée. Possibil. association. Ecr. nº T 17.360 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Chef du service "retraites"

La Caisse de Retraites du Groupe des Banques Populaires recherche son futur chef du service " Retraites "

Dans le cadre d'une règlementation complexe et évolutive, il aura pour mission, appuyé sur une équipe de vingt personnes :
- d'assurer l'instruction et la gestion complète des dossiers de retraite,
- de veiller au versement des pensions,
- de mener les relations avec les Banques Populaires, les retraités et l'extérieur.

Notre futur collaborateur aura de préférence une formation supérieure (gestion ou scientifique) et l'expérience de postes administratifs avec animation des hommes.

Les candidatures manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae détaillé avec photo et prétentions, sont à adresser à Monsieur CASTETS, sous référence 90.

Banque Populaire
131, avenue de Wagram - 75847 PARIS CEDEX 17

reo carrières

propositions commerciales - capitaux



SAPRECO - SAUDI PREFAB & PRECAST CO. LTD.

Sapreco est une compagnie Séoudienne, a des projets à grande *échelle dans le domaine des bâtiments (superstructure) en* **Arabie séoudite** ainsi que des projets future. Demande des sous Entrepreneurs pour éxecuter les travaux slvantes en **Arabie séoudite**

1. **Installation Electrique**
2. **Installation Sanitaire**
3. **Ventilation**
4. **Travaux interieur**
5. **autres travaux ou fournitures partiels pour bâtiments cléees en main**

Les compagnies interressées et capable dans ces domaines peuvent envoyer une double copie du résumé de leur activité, *passé et present*, avec des catalogues *et des documentations* pour **Mr. Walid Tawfik, President Général** de la compagnie Sapreco ainsi que à la branche Sapreco Duesseldorf en Allemagne.
Tous les correspondances et documents doivent être en Anglais ainsi qu'en *Allemand*.

SAPRECO
Saudi Prefab & Precast Co., Ltd.
Riyadh, Saudi Arabia - P.O. Box 2918
Tel.: 61511 - FS 201725

SAPRECO
Saudi Prefab & Precast Co., Ltd. - German Office
D-4000 Düsseldorf - Rheinbergerstr. 7
Tel.: 43 47 02-06 - FS: 08 584 845

demandes d'emploi

J. Fille 17 a. déb. ch. empl. bur. poss. BEPC 1er deg. de compt. BEP agent administr. dact. Ecr. nº 6.142 « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Femme, 32 a., ch. empl. bur., écrit., chiffres, classem., not. dactylo, à tps partiel ou complet, libre début janvier. Ecr. nº 6.147, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

COURSIER - MI-TEMPS
(23 ans dans même maison)
propose essai gratuit. Ecrire à nº 6.146, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Traductrice - Secrétaire, allem., angl., ch. situat. intéress., de préfér. avec contact clientèle étrang. Mme Scull, 32, rue de la République, 78100 Saint-Germain-en-Laye. Tél. : 451-39-00.

J. H., 27 a., célib., lib. serv. mil., maîtrise sciences et techniques agric. et aliment., anglais cour., ch. empl. ds sa branche ou autre sect. Ecr. J.-C. Hesling, 27, rue Louise-Bruneau, 91120 Palaiseau. Tél. 014-17-86.

enseignem.

APPRENDRE L'AMERICAIN à

L'AMERICAN CENTER
261, bd RASPAIL, PARIS-14e

Tél. : 633-67-28

Cours de conversation dans la journée et le soir.
Lycéens à partir de 15 ans.
INSCRIPTIONS IMMEDIATES
DEBUT : 7 JANVIER.
COURS PRIVES
PREPARATION AU TOEFL
COURS POUR ENFANTS.

travaux à façon

Demande

ENTREPRISE. Sérieuses références, *effectue rapidement* travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. - Devis grat. 368-47-84, 893-30-02.

occasions

STOCK MOQUETTE
Pure laine
60 F le m2 T.T.C.
beau velours synthétique : 24,10 F le m2 T.T.C.
Téléphone : 658-81-12.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

GS PALLAS
Janvier 1978
Gris métallisé, glaces teintées, pare-brise feuilleté, radio-cass. 15.000 km. Prix : 25.000 F, tous les jours après 17 h., ou week-end.

Collaborateur journal vd Renault 15 TL (avril 1978, 24.000 km.), état impeccable, peinture jaune, intérieur skaï. Prix à débattre. Tél. : 982-78-30.

12 à 16 C.V.

A vendre MERCEDES 280 SL, 1968, beige, int. cuir. noir, H.T., boîte mécanique, peinture neuve. Tél. 899-18-55, à partir de 19 h.

Vds *Mercedes* 240 D, janv. 79, intér. parchemin, fermet. électr. DIR. assistée, 14.000 km. Tél., après 17 heures au : 484-36-35.

divers

305 et 504 79-80
Ex-TT peu roulé. Garanties. Auto Paris-15e. Tél. : 533-69-95, 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

location location

une PORSCHE
ca peut se louer.

23, Av. de Neuilly
75116 Paris
(Angle Porte Maillot)
Tél.: 747.77.00
Télex 613010

SCIENCES

LA NOUVELLE TENTATIVE DE LANCEMENT D'ARIANE AURA LIEU LE 23 DÉCEMBRE ENTRE 15 HEURES ET 20 HEURES

Après le tir avorté du 15 décembre, les responsables du programme Ariane ont fixé au 23 décembre la nouvelle tentative de lancement de la fusée européenne depuis le centre spatial guyanais de Kourou. La mise à feu aura lieu entre 15 heures et 20 heures (heure française). Dans un communiqué commun, l'Agence spatiale européenne (ESA) et le Centre national d'études spatiales (CNES) précisent que le compte à rebours, *« sous réserve du bon résultat des contrôles en cours »*, reprendra à J moins 1, soit le 22 décembre.

Le choix de ces dates, plus rapprochées qu'on ne pensait, semble indiquer que le lanceur, en dépit du fonctionnement des moteurs de son premier étage pendant huit secondes, n'a pas trop souffert de sa première mise à feu. Selon les informations dont on dispose, le pas de tir et la baie de propulsion du premier étage étaient en bon état. Les empennages et la base du carénage du lanceur présentaient des points de chauffe. Une partie de ces équipements ont été changés depuis.

De même, les capteurs de pression différentiels défectueux (*le Monde* du 18 décembre) qui avaient fourni des informations erronées et déclenché l'arrêt des moteurs et la mise en sécurité du lanceur ont été remplacés par d'autres capteurs présentant une plage d'utilisation plus large, et capables de supporter sans dommage les surpressions locales — 100 kilogrammes par centimètre carré — qui apparaissent lors du démarrage des moteurs.

● *Amarrage de Soyouz-T.* .. Le vaisseau spatial inhabité Soyouz-T, lancé dimanche 16 décembre par l'Union soviétique (*le Monde* du 18 décembre) s'est amarré, mercredi 19 décembre à 14 h. 05 G.M.T. (15 h. 05 heure de Paris), à la station orbitale Saliout-6, indique l'agence Tass, après des corrections de trajectoires nécessaires pour le mettre sur l'orbite *ad hoc*.

JEUNESSE

Les artisans du tour d'Europe

Trois cent mille jeunes Français à l'étranger

Au cours d'un récent conseil des ministres, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a rendu compte du développement des échanges de jeunes Français avec l'étranger (« le Monde » du 30 novembre). Au total, en 1979, ce sont quelque trois cent mille jeunes qui ont pu se rendre à l'étranger aux frais de l'État, ce qui représente une charge de 50 millions de francs.

M. Soisson vient de faire un voyage en Pologne pour préparer un accord d'échange entre jeunes Polonais et Français. Mais ce sont surtout les offices franco-allemand et franco-québécois qui offrent des structures d'accueil aux jeunes, indépendamment de toute organisation.

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), en particulier, s'efforce de promouvoir les échanges de jeunes travailleurs en favorisant les stages « longue durée », jugés plus profitables que de courts séjours pendant les vacances scolaires ou universitaires.

De notre envoyé spécial

Cologne. — Comment diable cette vieille ferme aux briques et aux tuiles noircies par l'âge a-t-elle pu subsister dans cet environnement bourdonnant d'activité ? C'est que Bocklemünd n'est qu'à 8 kilomètres de Cologne, et le tissu industriel se mêle étroitement aux lambeaux de vie agricole. A un jet de pierre, les convois de péniches montent et descendent le Rhin et, juste sous les fenêtres de la ferme, voitures et camions mènent une sarabande incessante.

Le « foyer des Français » de Bocklemünd est à l'image de ses locaux : une présence insolite. La ferme, monument du dix-huitième siècle aujourd'hui classé et en cours de restauration, est un peu une relique. Quant à ses résidents — une trentaine de jeunes travailleurs français — ils représentent une expérience : c'est le premier contingent de jeunes Français envoyés officiellement en Allemagne fédérale, non pas pour accomplir leurs obligations militaires ni suivre des études ou faire du tourisme, mais pour travailler — en général de leurs mains.

La plupart sont, en effet, de jeunes artisans compagnons du Devoir qui, après leur tour de France, se lancent dans un tour d'Europe, qui reste à créer. Quelques-uns d'entre eux ont pu être pris en charge — pour le voyage et le stage de langue — par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) (1) ; les autres sont venus par leurs propres moyens ou par l'entremise de l'Association ouvrière des compagnons du Devoir, dont le centre de Bocklemünd est l'antenne en R.F.A.

Qu'est-ce qui pousse de jeunes menuisiers, plombiers ou plâtriers français à aller travailler en Allemagne lorsque l'on manque si cruellement d'artisans en France ? *« Après mon tour de France — Lyon, Angers, Troyes, Lille, Nantes, Paris, Strasbourg — j'avais envie d'apprendre l'anglais »*, explique Marcel Brun, un timide barbu de vingt-sept ans, qui a appris la menuiserie dans son pays de Savoie. Il a donc rejoint un « compagnon » en Angleterre et passé un an et demi comme menuisier dans un bourg du Kent où il était logé dans une famille.

Apprendre la langue, connaître les techniques

Les compagnons du Devoir l'ont ensuite appelé pour qu'il prenne en main le centre de Cologne, cette ferme abandonnée dont la chambre des métiers locale voulait d'abord faire un centre d'apprentissage pour jeunes Allemands. Arrivé en février dernier, il a fait le stage linguistique de Tübingen en juillet et il gère aujourd'hui le foyer. *« Avec l'allemand, j'ai du mal*, avoue-t-il. *En Angleterre, c'était plus facile, j'étais en immersion totale. »*

De fait, Marcel Brun a été suivi — ou précédé — par tout un groupe de jeunes travailleurs français qui forment aujourd'hui une enclave à peu près homogène à Bocklemünd. Il y a les plombiers *« qui ont parfois du mal à s'intégrer dans l'industrie allemande »* en raison de l'esprit *« fonctionnaire »* de certains artisans d'outre-Rhin. Il y a ce plâtrier qui fait chaque jour 40 kilomètres pour aller travailler à Bonn — heureusement tous ont leur voiture — ou encore ce tailleur de pierre âgé de vingt ans, qui vient de se blesser en manipulant du marbre.

Le foyer est devenu un centre d'attraction pour les jeunes Français qui ne sont pas compagnons mais qui ont été pris en charge par l'OFAJ (2). C'est le cas de Brigitte Barrière, vingt-quatre ans, kinésithérapeute diplômée.

« J'aimais l'allemand, dit-elle. *Mais il ne me servait à rien. »* Au collège, elle avait eu une correspondante allemande et, en 1977, elle avait fait un stage d'un mois à Kassel avec l'OFAJ. Employée dans un centre de handicapés moteurs à Melun, elle allait suivre les cours de la chambre de commerce *« pour s'entretenir »*. Et puis elle a sauté le pas : en septembre 1978, elle a fait un stage linguistique en Allemagne et s'est mise à la recherche d'un travail. Elle a finalement trouvé un emploi au Centre de réhabilitation de Cologne, qui fonctionne comme une clinique universitaire. Elle a, aujourd'hui, un appartement en ville et ne songe plus à rentrer en France. Le stage ? Oublié. *« Je ne pensais même plus à mon rapport »*, dit-elle, en admettant que *« ça aide d'être entre Français comme ici »*.

Marcel Brun voudrait bien pourtant que le centre de Bocklemünd accueille aussi des Allemands. *« Apprendre la langue, connaître les techniques »*, telle est sa devise. Il souhaiterait qu'au terme d'un stage de préparation chaque « compagnon » parte seul à la rencontre du pays. *« Le jeune artisan doit constamment apprendre*, dit-il. *Quoi de mieux qu'une formation itinérante à travers l'Europe ? »*

ROGER CANS.

---

(1) OFAJ, 6, rue Casimir-Delavigne, 75006 Paris, tél. 354-34-04.

(2) Le stage du programme « jeunes professionnels » dure neuf mois ; quatre-vingt-six Français en ont bénéficié en 1979.

DÉMOGRAPHIE

HÉRÉDITÉ ET FÉCONDITÉ

Une histoire de famille...

Les démographes n'ont jamais autant analysé la fécondité que depuis qu'elle diminue. Ayant examiné sous tous ses aspects l'évolution de la taille des familles en fonction du milieu social, du niveau culturel, de l'activité de la femme, de l'âge du mariage, l'INSEE s'est posé une question originale : la fécondité est-elle héréditaire ?

S'appuyant sur les résultats d'une enquête faite, lors du recensement de 1975, auprès de 83 000 mères de famille âgées d'au moins quarante-cinq ans (ayant donc terminé leur vie féconde), M. Jean-Claude Deville apporte à la question posée des éléments de réponse curieux, voire surprenants.

Première surprise : la corrélation est parfaite entre le nombre d'enfants qu'a eus une mère et le nombre d'enfants qu'a sa fille. Non pas que les femmes nées dans une famille de six enfants, par exemple, aient elles-mêmes tendance à avoir six enfants : le recensement de la taille des familles autour d'une sorte de modèle à deux ou trois enfants est général dans toutes les catégories de la population. Mais on constate que plus la famille dont la femme est originaire était nombreuse, plus sa descendance finale est élevée ; la progression est régulière depuis les filles uniques qui ont eu en moyenne 2,15 enfants jusqu'aux femmes issues de familles d'au moins 8 enfants qui ont eu elles-mêmes 3,19 enfants.

Deuxième surprise : la taille de la famille d'origine du père a la même influence, voire légèrement plus forte, que celle de son épouse. Ainsi les fils uniques ont en moyenne 2,11 enfants, les hommes issus d'une famille de 9 enfants ou plus en ont 3,22. Entre ces deux extrêmes, la progression est aussi régulière que pour les femmes. Il est dès lors moins étonnant de constater que les deux effets non seulement s'additionnent, mais se renforcent : les couples constitués de deux enfants uniques n'ont que 1,88 enfant en moyenne, mais, quand les époux viennent de familles très nombreuses, leur descendance est voisine de quatre enfants.

Dernière surprise de cette étude décidément originale : le rang de naissance de la femme a une influence notable sur sa fécondité. Les filles aînées ont plus d'enfants que les secondes, les secondes plus que les troisièmes, etc. Dans les familles de six enfants, par exemple, l'écart de fécondité entre les aînées et les dernières dépasse 0,5 enfant, ce qui est considérable.

Quelle est la bonne explication ? Faut-il penser que la fertilité — c'est-à-dire l'aptitude à concevoir des enfants, — qui est très variable d'une femme à l'autre, se transmettrait génétiquement ? Si cela était, la taille des familles ne devrait pas varier aussi sensiblement selon le rang de naissance de la mère. S'agit-il d'un phénomène d'imitation, les couples ayant tendance à vouloir recréer le climat familial de l'enfance qu'ils ont vécue ? Faut-il invoquer la rigidité des structures sociales qui fait que presque tous les agriculteurs sont enfants d'agriculteurs, presque tous les ouvriers, enfants d'ouvriers : la fécondité se transmettrait-elle avec le statut social ?

A vrai dire, aucune des hypothèses avancées par M. Deville n'est tout à fait convaincante. Cette histoire de famille et d'hérédité va permettre de s'adonner à un nouveau jeu : *« Dis-moi combien ta mère a eu d'enfants, je te dirai combien tu en auras. »*

J.-M. D.

★ « La fécondité serait-elle héréditaire ? », par Jean-Claude Deville, *Economie et Statistique*, n° 116, novembre 1979.

Le Monde

économie

AFFAIRES

La « carte à mémoire » à l'heure de l'industrialisation

Une douzaine de sociétés françaises et étrangères, parmi lesquelles C.I.I.-Honeywell-Bull, Schlumberger et I.B.M., ont répondu à une consultation lancée conjointement, en juillet, par la direction générale des télécommunications et un groupe de six banques (C.I.C., C.C.F., Bred, Crédit mutuel, Crédit du Nord, Banque populaire). Clos le 30 novembre, cet appel d'offres porte sur la fourniture en grande quantité de terminaux points de vente utilisant des cartes à circuits intégrés et mémoires Innovatron, du nom de la petite société française qui détient depuis 1974 les brevets de base de ce système dans onze pays (« le Monde » du 22 mai 1978).

Grâce à la miniaturisation des composants et aux nouvelles technologies d'assemblage des circuits, cette carte à mémoire intègre sur la même surface que les cartes de crédit un microprocesseur, offrant ainsi de multiples et complexes applications. Elle peut être notamment utilisée comme moyen de paiement. La banque « charge » d'un certain montant de crédit une carte, en accord avec le titulaire du compte. Introduite dans le lecteur, encore baptisé terminal point de vente, du commerçant, elle se « décharge » du montant correspondant à l'achat, et crédite automatiquement la carte — elle aussi à mémoire — du commerçant. En outre, la carte Innovatron permet grâce à ses systèmes d'identification une sécurité quasi absolue en cas de perte ou de vol.

Une âpre bataille s'était engagée ces derniers temps entre les tenants de la carte à mémoire *off line* et les partisans du « *on-line* ». Dans ce dernier système les commerçants sont reliés en temps réel avec les ordinateurs des banques. Le montant de l'achat est débité immédiatement sur le compte du client, et crédité sur celui du vendeur. Déjà en service aux Etats-Unis, le *on line* repose sur la notion de réseau de transmission de données et l'utilisation d'une carte magnétique ordinaire style carte bleue. En février dernier, une banque affiliée au groupe C.I.C., la Banque régionale de l'Ain, a installé des terminaux *on line* I.B.M. chez cinquante commerçants de Bourg-en-Bresse et les a reliés au siège de la banque, dans cette même ville. En septembre, une caisse régionale du Crédit agricole s'est lancée dans la même aventure dans la région lyonnaise. On pouvait alors avoir l'impression que le camp du *on line* allait *définitivement l'emporter.*

L'appel d'offres conjoint de la D.G.T. et des six banques semble indiquer qu'il n'en est rien, grâce à la souplesse des cartes à mémoire qui peuvent être maintenant utilisées aussi bien avec des lecteurs *off line* que sur des terminaux connectés au réseau.

La consultation de la D.G.T. comprend en fait deux appels d'offres distincts. Le premier pour un terminal point de vente lecteur de cartes à mémoire. Le second pour un terminal *on line* destiné à être connecté sur le réseau de transmission de données, mais utilisant la carte à mémoire comme instrument perfectionné d'identification, voire de paiement. Le secrétariat d'Etat aux *P.T.T. envisage, en effet*, d'utiliser la carte à mémoire pour le paiement des communications à partir des cabines publiques, ou pour les demandes de renseignements au futur annuaire électronique. Elle pourrait également donner accès (et effectuer le règlement) aux banques de données et aux systèmes d'information comme Télétel, qui doit être mis à la disposition des particuliers à partir du réseau téléphonique au cours des prochaines années.

Aux P.T.T. comme au sein de bon nombre de banques, on souhaiterait mettre fin à la guerre de religion entre partisans des deux systèmes. La solution qui s'amorce à travers cet appel d'offres passerait donc par la mise au point d'un terminal œcuménique fonctionnant aussi bien en *off* qu'en *on line*, mais utilisant dans tous les cas la carte à mémoire. Un produit que l'on espère bien exporter. De grandes banques comme la First National City Bank et des réseaux mondiaux de transmission de données tel Tymshare suivent en tout cas avec intérêt le résultat de la consultation.

L'affrontement C.I.I. - H.-B.-Schlumberger

Après bien des péripéties, la carte à mémoire, « *innovation française* », comme on se plaît à le souligner au ministère de l'industrie, est donc en passe d'acquérir ses lettres de noblesse. Reste à savoir qui produira les lecteurs et fabriquera les cartes.

Deux groupes ont, semble-t-il pris dans ce domaine une longueur d'avance, C.I.I.-Honeywell-Bull et Schlumberger. Les autres comme I.B.M., sont plutôt orientés sur le *on line*. C.I.I.-H.B. a acquis dès 1974 des brevets Innovatron à partir desquels elle a développé ses propres prototypes plus complexes. Après avoir hésité à se lancer dans l'aventure, la Compagnie semble vouloir maintenant mettre les bouchées doubles. Dans deux mois elle présentera officiellement ses produits *et leurs applications dans le secteur* bancaire et celui de la santé. Le groupe a l'intention de fabriquer les lecteurs dans son usine d'Angers. Pour les cartes le support plastique serait produit en sous-traitance et les mémoires et microprocesseurs achetés sur le marché mondial, à Motorola, voire peut-être aux futures usines de circuits intégrés qui doivent naître du plan composants français.

Après avoir longtemps minimisé le rôle d'Innovatron dans son système C.I.I.-Honeywell-Bull semble en reconnaître aujourd'hui l'importance. Comment interpréter sinon sa toute récente acquisition de près de 15 % du capital d'Innovatron (1) ? A moins que cette prise de participation ne vise à « contrer » Schlumberger qui se pose en rival de C.I.I.-Honeywell-Bull pour les cartes à mémoire — et a acquis depuis le début de l'année 34 % du capital d'Innovatron — en accord avec le fondateur de la société, M. Moreno qui conserve 34 %. Schlumberger de plus développe des prototypes de lecteur et de carte également à partir des brevets de base Innovatron. Moins complexe que celui de C.I.I.-Honeywell-Bull, ce lecteur serait opérationnel en 1981, Fairchild, récemment racheté par Schlumberger fournissant sans doute les composants électroniques. Schlumberger contre C.I.I.-Honeywell-Bull ? Une belle affiche pour une *bataille qui ne fait que commencer.*

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

(1) *C.I.I.* a racheté 97 % de la COFIP, société financière qui a pour seule activité la gestion de 15 % du capital d'Innovatron.

La Cour des comptes s'inquiète de l'insuffisance des fonds propres des entreprises publiques et de la prolifération de leurs filiales

La Cour des comptes vient de remettre au président de la République son premier rapport sur les entreprises publiques, depuis que la loi du 22 juin 1976 l'a chargée de la vérification des comptes et de la gestion de ces entreprises. Les contrôles portent sur les exercices 1974 à 1977. Trente-sept groupes publics sont passés au crible sans que la Cour puisse affirmer avoir, faute de moyens, entièrement rempli sa mission. Elle n'en tire pas moins des conclusions qui ont trait principalement au financement et au fonctionnement du secteur public.

Les entreprises publiques, écrit-elle, ont, pour la plupart, assez bien résisté à la crise, maintenant *notamment l'emploi dans leurs* secteurs. Elles ont, comme Renault, accentué leurs efforts de prospection sur les marchés étrangers. « *Mais ces résultats,* note le rapport, *n'ont évidemment pu être obtenus que grâce à un effort d'investissement exceptionnel et soutenu.* » Cependant, à cet effort « *n'a pas correspondu une amélioration suffisante des conditions de financement de la croissance des entreprises publiques* ».

Subventions et endettement croissants

L'autofinancement reste faible, de sorte que chacune a été conduite à recourir de plus en plus à l'emprunt, avec une propension à faire appel aux capitaux étrangers. « *Ainsi, la part des endettements extérieurs dans les encours totaux d'endettement garanti du secteur public a-t-elle évolué de 12,30 % à la fin de 1973 à 43,70 % en 1977. Pour certains de ces emprunteurs, parmi les plus importants — entreprises industrielles (E.D.F., Charbonnages de France), entreprises de transport (S.N.C.F.), Air France) ou organismes financiers (Caisse nationale des télécommunications jusqu'en 1977) — l'endettement en devises a augmenté beaucoup plus vite que l'endettement en francs.* »

Politique délibérée, certes, mais qui ne pouvait « *rester sans répercussions sur les comptes d'exploitation* ».

Sujet d'autant plus préoccupant que les contributions de toutes natures ne font pas défaut : « *Les concours en capital, parfois destinés à résorber les pertes accumulées et les charges de retraite supportées par la puissance publique, après avoir plus que doublé entre 1973 et 1977, passant de 12,842 milliards à 27,268 milliards de francs, ont atteint en 1978 30,288 milliards de francs, ce qui, en francs constants, représente par rapport à 1973 une augmentation de près de 45 % dont les incidences financières ne sauraient être négligées.* »

La Cour estime que cette situation ne peut que s'aggraver, « *sauf à améliorer l'autofinancement par de nouvelles et substantielles hausses des tarifs* ». Elle insiste pour que soit remédié à l'insuffisance des capitaux propres, affirmant, par litote, que, « *dans la conjoncture actuelle, il ne serait pas sans inconvénients, compte tenu des structures et des équilibres de notre économie, de méconnaître que le recours au crédit, quelles qu'en soient les sources, ne constitue pas un facteur modérateur de l'inflation et comporte des limites qu'il est dangereux de franchir* ».

Filiales hétérogènes : « dénationalisation » ou « nationalisations silencieuses »

S'agissant des statuts des entreprises, la Cour des comptes s'inquiète de la prolifération des filiales et des sous-filiales qui ne font qu'accroître la complexité des structures et les relations souvent étroites avec le secteur privé.

Reprenant certaines des affirmations du rapport Bonnefous d'il y a trois ans (*le Monde* du 26 octobre 1976), la Cour écrit :

« *L'Etat concourt à cette diversification quand il prolonge ses interventions dans les domaines les plus variés. Ainsi lui arrive-t-il de juxtaposer de nouveaux organismes à des structures déjà existantes sans qu'aient été définis avec une précision suffisante les objectifs d'établissements à vocations voisines, voire envisagées des fusions de nature à éliminer les doubles emplois et à réduire les frais généraux. C'est en particulier le cas, à des degrés divers, de sociétés de développement, de coopération technique et d'aménagement de certains organismes de recherche ou d'intervention économique.* »

Il en résulte certaines confusions que le rapport dénonce cette fois sans ambages : « *La Cour a notamment constaté que les taux des concours financiers de certaines sociétés à leurs filiales ou sous-filiales ou de celles-ci entre elles, et que les prix pratiqués entre les unes et les autres s'écartaient parfois durablement de ceux du marché et des coûts de revient réels. Quelque solidarité financière ou commerciale que ces groupes souhaitent souvent faire prévaloir entre leurs activités, de tels errements, outre qu'ils faussent, au moins pour partie, les conditions normales de la concurrence, risquent de nuire à l'efficacité des gestions et à l'appréciation objective des résultats.*

» *Par des modifications souvent profondes que connaissent leurs structures, à la faveur d'opérations diverses telles que prises de participation, apports partiels, fusions, augmentations de capital, ces groupes contribuent à accroître l'hétérogénéité du secteur* industriel et commercial de l'Etat. *Ainsi, peu après la fusion des compagnies maritimes, un échange d'actions contre des obligations suivi d'une augmentation de capital a laissé l'Etat quasiment seul à assumer la charge de la Compagnie générale maritime, cependant que s'estompe le caractère d'économie mixte qui était celui des anciennes compagnies regroupées ; à l'inverse, certains groupes publics ont créé, par apports partiels d'actifs, des filiales plus ou moins spécialisées, ouvertes aux capitaux privés,* comme le Commissariat à l'énergie *atomique l'a pratiqué pour la Compagnie des matières nucléaires (COGEMA), en vue de regrouper les activités liées au combustible nucléaire, l'agence Havas pour la société EUROCOM ou la société Havas-Tourisme, ou encore l'Entreprise de recherches et d'activités pétrolières (ERAP) pour la Société nationale Elf-Aquitaine (S.N.E.A.)), devenue le véritable « holding » du groupe pétrolier ; certaines opérations peuvent ainsi conduire à modifier profondément la répartition entre capitaux publics et capitaux privés jusqu'à ce que les frontières entre les deux secteurs en deviennent parfois imprécises.*

» *Selon les cas, certains y redouteront les dangers de « nationalisations silencieuses » ; d'autres y décèleront, au contraire, un processus de dénationalisation. La Cour, pour sa part, y voit surtout l'occasion d'insister sur la triple exigence de clarté, de cohérence et, en tout état de cause, de qualité de la gestion qu'impliquent de tels enchevêtrements d'activités.* »

De nombreux points faibles dans le secteur des transports

La commission de vérification des comptes des entreprises publiques relève dans la gestion, notamment des sociétés de transport, quelques anomalies particulièrement criantes.

● **AIR INTER : le président au quatre-vingt-dixième rang.**

« *Les charges de personnel ont évolué de manière préoccupante* », note la Cour qui relève des « *augmentations relatives de 24 % entre 1975 et 1976 et de 16 % entre 1976 et 1977, tandis que les effectifs moyens globaux de la compagnie ont augmenté de 8,9 % sur deux ans. La société s'est efforcée de stabiliser ses effectifs au sol ; mais le coût moyen par agent a augmenté de plus de 18 % par an... Les rémunérations des personnels navigants techniques sont anormalement élevées. Elles atteignent en 1976 255 000 francs pour les appointements bruts annuels moyens, soit 30 % de plus qu'en 1975. Et plus de 450 000 F, indemnités comprises, pour les dix-huit revenus bruts les plus élevés.* »

La limitation de l'augmentation des rémunérations les plus élevées contenue dans la loi de finances pour 1977 a été par deux fois interprétée en faveur du personnel, si bien que la progression s'est poursuivie en 1977 (482 000 F pour les dix-huit premiers revenus). « *Le traitement du président de la société a rétrogradé de la cinquante-deuxième à la quatre-vingt-dixième place, et celui du directeur général de la cent sixième à la cent cinquantième.* »

Enfin l'extension aux navigants d'Air Inter des avantages conférés à ceux d'Air France n'est pas justifiée, selon la Cour, par des conditions de travail comparables (durée des vols, etc.).

● **AIR FRANCE : des hôtels déficitaires.**

La Cour regrette notamment que les exigences du personnel navigant, qui réclamait le pilotage à trois sur les Boeing 737, n'aient pas permis de suivre ses recommandations sur l'alignement aux normes étrangères et la réduction des équipages.

A propos de l'exploitation du Concorde, la Cour doute que « *l'objectif du petit équilibre puisse être atteint au cours des prochaines années* ».

D'autre part, les activités des filiales dans le secteur hôtelier se traduisent par des déficits et la Cour estime que « *l'un des objectifs prioritaires de la Société des hôtels Méridien devrait être de rembourser dès que possible les avances consenties par la société-mère, qui atteignaient 117 millions de francs à la fin de 1978...*

● **S.N.C.F. : l'échec de la restauration ferroviaire.**

La Cour souhaite en particulier un « *désengagement de la société nationale en matière de restauration ferroviaire* ». « *Non seulement,* estime la commission, *les formules expérimentées depuis la dénonciation en 1973 du contrat de monopole avec la Compagnie des wagons-lits n'ont pas satisfait la clientèle, mais encore la S.N.C.F. a dû verser aux différents exploitants des subventions dont le total annuel a été de l'ordre de 50 millions de francs.* »

● **R.A.T.P. : cent millions pour la carte orange.**

« *L'évolution favorable du trafic (+ 19,3 %), ainsi que l'augmentation des tarifs, auraient entraîné,* note la cour, *une progression plus accentuée des recettes directes, si l'introduction de la carte orange n'avait sensiblement réduit la recette moyenne par voyage.* » Cette perte de recettes a été évaluée à 100 millions de francs en 1976 par la Régie.

Histoire d'œufs

Les œufs frais des pâtes sont-ils frais ? Apparemment, la situation est simple. Le qualificatif frais est défini par la réglementation communautaire, le principal critère retenu étant la hauteur de la poche à air de l'œuf. Plus l'œuf vieillit, plus elle est importante. L'œuf qui flotte dans une casserolle d'eau est donc... suspect.

Mais on en apprend de belles dans une lettre que le service de la répression des fraudes a adressée récemment au président du Syndicat des industriels fabricants de pâtes alimentaires de France. Une enquête effectuée par ce service a, en effet, permis de constater que des produits dits « aux œufs frais » étaient en réalité fabriqués parfois à partir d'œufs en coquille non triés provenant de centres d'emballage non agréés, parfois d'« ovo-produits » pasteurisés, parfois fêlés ou cassés ou sales, ou de catégorie B, provenant de producteurs ou de centres d'emballages en infraction.

Aussi l'auteur de la lettre rappelle-t-il que seuls les œufs de catégorie A ou « œufs frais », cassés à l'intérieur de l'établissement de fabrication peuvent entrer dans la préparation de « pâtes alimentaires aux œufs frais ». Ce qui semblait aller de soi. « Toutefois, *ajoute-t-il*, des pâtes alimentaires fabriquées avec des ovo-produits liquides, préparés exclusivement à partir d'œufs frais de catégorie A pasteurisés, livrés dans les vingt-quatre heures, maintenus à une température égale ou supérieure à 3°C et utilisés dans un délai très court, pourront être dénommées œufs frais. »

C'est ici que le Père Lustucru se fâche. L'hororable maison, créée en 1860, ne fabrique que des pâtes aux œufs frais depuis plus de cinquante ans. Elle a mis en place une organisation avicole intégrée complète qui livre à ses usines quelque quatre-vingt-dix-huit millions d'œufs par an. Selon M. Bruno Cartier-Millon, pour le consommateur, l'adjectif frais va perdre sa signification si on l'accorde à un produit issu d'une casserie et pasteurisé. Mais, surtout, ajoute-t-il, le fabricant qui achètera des ovo-produits pasteurisés « ne pourra jamais avoir la garantie absolue de la qualité des œufs frais qui auront été utilisés ». « Des œufs fêlés, des œufs souillés, des œufs clairs couvés, des œufs sans coquille, auront pu passer sans qu'il ne le sache jamais. »

Autrement dit, pour le Père Lustucru, l'interprétation du service des fraudes représente un préjudice commercial certain. Il tenait à le faire savoir. C'est fait. — J.-G.

Après la signature de l'accord Renault-Volvo

Les syndicats du groupe suédois réagissent positivement

L'annonce de la signature d'un accord de coopération entre Renault et Volvo (*le Monde* du 20 décembre) a été accueillie avec satisfaction par l'ensemble du personnel et les syndicats de Volvo, en Suède et aux Pays-Bas. M. Ekerblad, responsable syndical de l'usine de Göteborg, a estimé que cet accord était « *positif* », précisait cependant : « *Nous n'acceptons cette alliance qu'à condition que Volvo demeure une entreprise suédoise.* » Aux Pays-Bas, où Volvo produit quelque 100 000 voitures par an, la Fédération néerlandaise des syndicats a réagi également de façon positive, assurant qu'elle suivra cependant d' « *un œil critique les effets de cette coopération en ce qui concerne les intérêts néerlandais* ».

Mercredi 13 décembre à Genève, au cours de la conférence de presse *qui a suivi la signature* de l'accord, M. Bernard Vernier-Palliez, P.-D.G. de Renault a assuré que Volvo était une entreprise saine qui « *n'avait aucun besoin de sauvetage* ». Refusant de donner des détails sur les projets industriels communs aux deux groupes, il a précisé qu' « *un certain nombre d'organes, au début, seront essentiellement produits en France, d'autres ouvertures étant possibles dans quelques années* ». Il a annoncé que la conversion des emprunts obligataires souscrits par Renault-Holding dès le 31 décembre 1979, qui permettra de porter la participation de Renault à 15 % puis à 20 %, se ferait en deux étapes : en juin 1981, puis entre juin 1985 et juin 1986.

Interrogé sur les négociations entamées par la Régie avec British Leyland, il a déclaré : « *Du fait de la nouvelle orientation de la stratégie* [du groupe britannique], *notamment tournée vers les firmes japonaises, les conversations se trouvent au point mort.* » M. Peer Gyllenhammar, P.-D.G. de Volvo, a, de son côté, affirmé que le coût de la participation de Volvo dans Renault Acceptance B.V. n'avait pas encore été fixé, Volvo ne détenant pour l'heure qu'une « option ».

LE P.C.F. APPELLE A LA POURSUITE DU COMBAT CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DE LA SIDÉRURGIE

M. Philippe Herzog, membre du bureau politique du P.C.F., a tenu, mardi 18 décembre, avec les responsables fédéraux et plusieurs parlementaires communistes des régions sidérurgiques, une conférence de presse au cours de laquelle il a affirmé que « *l'enjeu essentiel* » du combat mené par le P.C.F. et la C.G.T. contre le démantèlement de la sidérurgie demeure d'actualité.

M. Herzog a rappelé les « *objectifs de lutte* » proposés par le parti communiste aux travailleurs de la sidérurgie, en particulier le maintien de la production d'acier, le développement de ses utilisations et l'aménagement des conditions de travail. M. Gustave Ansart, député du Nord, a dénoncé, de son côté, les achats d'aciers à l'étranger, alors qu'ils pourraient être produits en France, et il a déclaré : « *Produire français n'est pas un mot d'ordre nationaliste, c'est un mot d'ordre d'intérêt national.* »

CONJONCTURE

LES SOMBRES PRONOSTICS DE L'O.C.D.E.

Croissance à peu près nulle l'an prochain

(Suite de la première page.)

Actuellement, le monde occidental compterait 16,7 millions de personnes sans travail. Pour la seule C.E.E., il y avait, selon l'Office européen des statistiques, 6,06 millions de chômeurs fin novembre (6,03 millions fin octobre ; 6,07 millions un an plus tôt), soit 5,6 % de la population active.

Ces prévisions, déjà sombres, ne tiennent compte que des effets « mécaniques » de la hausse des prix du pétrole, mais non des conséquences psychologiques sur la confiance des industriels et des consommateurs. Elles ne prennent pas non plus en considération — et pour cause — l'évolution du marché pétrolier, notamment le niveau de la production de « brut ». Même faillibles, les toutes dernières estimations apportent néanmoins un éclairage dont les différents gouvernements ne pourraient que se soucier.

Le tableau général masque, au demeurant, de profondes différences selon les pays. Voici pour les principaux d'entre eux ce que prévoyaient, en novembre, les experts de l'O.C.D.E. Ceux-ci considèrent que chaque hausse de 10 % du prix du pétrole importé augmente jusqu'à un demi point le taux d'inflation des pays clients et réduit d'environ 0,5 % le taux de croissance de ceux-ci.

● *Etats-Unis* : l'économie américaine subirait une *récession* de 1,25 % en 1980, après avoir enregistré une croissance de 2 % en 1979. Depuis 1973, ce serait la troisième année de croissance négative (— 1,3 % en 1974, — 1 % en 1975). Les prix américains à la consommation augmenteraient de 9,5 %, tandis que le chômage pourrait atteindre 7,5 % de la population active (5,6 % en 1979). En revanche, la balance des paiements courants enregistrerait un excédent de 3,6 milliards de dollars, au lieu d'un déficit de 2,6 milliards cette année.

● *Japon* : le taux de croissance nippon serait le plus élevé des pays grands industriels, atteignant 4,7 %, en *recul* toutefois par rapport aux 6 % enregistrés en 1979. La hausse des prix ferait plus que doubler, se situant à 7,2 %, au lieu de 3,2 % cette année, alors que le chômage serait ramené à environ 2 % de la population active. Le déficit nippon des paiements courants s'aggraverait, *pour s'élever* à 8,7 milliards de dollars au lieu de 7,5 milliards.

● *Allemagne fédérale* : la croissance de l'économie ouest-allemande diminuerait pratiquement de moitié, revenant de 4,2 % en 1979 à 2,2 % (ce qui resterait néanmoins un des taux les plus forts des « grands » de l'O.C.D.E.). La hausse des prix à la consommation s'aggraverait quelque peu, se situant à 5 % au lieu de 4,5 %, tandis que la situation de l'emploi se dégraderait (3,7 % de chômeurs au lieu de 3 %). Le déficit de la balance des paiements courants se creuserait, s'établissant à 5 milliards de dollars contre 1 milliard.

● *Grande-Bretagne* : la stagnation actuelle de l'économie britannique se transformerait en récession, le P.N.B. diminuant de 2 %, après avoir augmenté de 0,5 % cette année. La hausse des prix à la consommation s'élèverait à 15,5 %, tandis que le taux de chômage se situerait à 6,7 %. En revanche, la balance courante se solderait par un excédent de 500 *millions* de dollars, après avoir enregistré un déficit de 5,4 milliards en 1979.

● *Italie* : la croissance serait inférieure de moitié à celle enregistrée en 1979, s'établissant à 2 % seulement. L'inflation garderait un rythme rapide, soit 16,5 %, alors que la balance des paiements courants enregistrerait un excédent de 5,5 milliards de dollars au lieu de 6,3 cette année.

● *France* : elle connaîtrait en 1980 un ralentissement de la croissance économique (2 %, contre 3 % en 1979). Accompagné d'une sensible aggravation du chômage et de l'inflation. Selon cette prévision qui elle aussi ne tient pas compte des derniers relèvements des prix du pétrole, le chômage pourrait atteindre 6,75 % de la population active au second semestre 1980 et la hausse des prix (1) 11,5 %. La production industrielle française s'accroîtrait de 2 % en 1980, les investissements du secteur public progresseraient de 5,25 %, ceux du secteur privé resteraient pratiquement au même niveau. La balance commerciale française accuserait un déficit de 4,7 milliards de dollars et le déficit des paiements courants français se situerait à 1,5 milliard de dollars. — M. B.

(1) Les prévisions de hausse des prix présentées ici proviennent de calculs faits par l'O.C.D.E. à partir d'indices de prix « implicites » à la consommation, qui retiennent, pour chaque poste de dépense, des pondérations très dissemblables de celles qui sont utilisées dans les indices nationaux de prix de détail dont se servent notamment les syndicats pour leurs revendications salariales ou les consommateurs pour avoir une idée de l'évolution du coût de la vie. Ces différences s'expliquent par leur utilisation : ce qui intéresse l'O.C.D.E. en calculant ses indices de prix implicites est, par exemple, une mesure des volumes consommés et, d'une façon générale, la possibilité de raisonner en termes macro-économiques dans des concepts de comptabilité nationale. Les prix de détail pour l'ensemble de l'O.C.D.E., mesurés au niveau des consommateurs (comme le fait en France l'INSEE), ont augmenté de 7,9 % en 1978, d'environ 11,5 % cette année et devraient progresser de 12,5 % en 1980 ; l'indice des prix implicites de l'O.C.D.E. donne, lui, pour ces trois années, respectivement 6,8 %, 8 % et 9,25 %. On voit que les écarts sont considérables. Il en est de même pour les chiffres indiqués ici, s'agissant des autres pays les indices de prix implicites sous-estimant largement ce que sera la hausse au niveau des consommateurs.

● *Le projet d'avis sur la conjoncture économique* au second semestre 1979 présenté au Conseil économique et social par M. Jacques Meraud (*le Monde* du 15 décembre) a receuilli, le mercredi 19 décembre, 141 voix favorables sur 168 votants. Les 11 représentants de la C.G.T. ont voté contre. Il y a eu 16 abstentions (14 C.F.D.T., 1 activité diverse, 1 personnalité représentant l'outre-mer zone francs).

Les oubliés

Quelles que soient les menaces qui pèsent sur l'Occident, les pays du tiers-monde seront les plus touchés, l'an prochain, par la hausse des prix du pétrole. *Démunis pour la plupart d'énergie*, ils vont se trouver dans l'obligation d'acheter plus cher le « brut » dont ils ont besoin, alors que le ralentissement de la croissance des nations industrielles freinera leurs exportations et exercera une pression à la baisse sur les cours des produits de base. Compte tenu d'une hausse des prix des produits manufacturés qu'ils importent, les pays en développement vont sans doute subir une sensible dégradation de leurs termes de l'échange, dont l'indice a déjà fléchi, selon la CNUCED, de 96 en 1973 (base 100 en 1970) à 86 en 1978.

Dans les calculs effectués fin novembre, avant les hausses des prix du pétrole et la réunion de Caracas, les experts de l'O.C.D.E. estimaient le déficit commercial probable de ces pays en 1980 à 60 milliards de dollars contre 45 milliards en 1979 (35 milliards en 1978 et 25 milliards en 1977). Leurs exportations se situeraient, l'an prochain, à 210 milliards (+ 3 % en volume, contre + 10 % en 1978) et leurs importations à 270 milliards de dollars. Les seuls *achats de pétrole* avaient représenté environ 20 milliards en 1978 ; les hausses récentes des prix entraîneraient pour un même *volume* un gonflement annuel de 15 milliards de leur facture énergétique.

Frappés directement par les décisions de l'OPEP — et quel que soit le montant de l'aide *consentie par celle-ci*, selon des critères d'où le facteur politique n'est évidemment pas exclu, — les pays prolétaires le seront indirectement par la faiblesse de la demande des nations nanties. Ainsi, selon l'O.C.D.E., à toute baisse d'un point du taux de croissance des pays industriels correspond une diminution de 2 milliards de dollars des exportations du tiers-monde. Sans négliger l'hydre du protectionnisme. En tout état de cause, le déficit à venir des pays en développement, même s'il est inférieur à celui de 1975 en pourcentage des recettes d'exportation (30 % contre 40 %), ne pourra être supporté que par le recours aux emprunts extérieurs et donnera naissance à un ralentissement assez net des importations au cours de la seconde moitié de 1980.

De profondes disparités

Un tel tableau recouvre de profondes disparités selon les pays. Certains disposent d'un peu de pétrole ; d'autres assurent en partie leurs besoins à l'aide de leurs propres ressources. D'aucuns bénficient de réserves en devises non négligeables (dont le montant s'est globalement accru de 40 milliards de dollars ces dernières années) ou peuvent recourir à des sources extérieures de financement, officielles ou commerciales. Ce sont en fait les pays à plus faible revenu qui seront les plus frappés, même si, pour le reste du groupe, le recyclage des *pétrodollars* peut s'avérer plus difficile, certaines *banques* rencontrant, estiment les spécialistes du château de la Muette, des *limites à une* saine gestion des fonds.

Les pays les plus pauvres font figure de pions *que* se disputent les puissances. D'un côté, certains veulent, quitte à augmenter les crédits qui leur sont consentis, les river au « modèle » occidental pour le plus grand profit des affaires. D'autres ne tiennent pas à perdre leurs voix dans les enceintes internationales. Ainsi toute initiative peut apparaître suspecte, qu'elle émane de l'un ou de l'autre camp.

Il manque une sorte de cour suprême du développement, libre de toute attache. La commission internationale qu'a présidée l'ancien chancelier Brandt, et qui était chargée de réfléchir au destin des pays démunis, aurait pu jouer un rôle à ce sujet ; mais elle semble avoir été victime d'une sorte de timidité diplomatique.

Dans son rapport, qui devrait être *rendu* public au début de 1980, la commission proposera la création d'un nouveau fonds international d'aide au tiers-monde, financé par les pays industriels — y compris ceux de l'Est — en fonction de leur richesse (un prélèvement sur les dépenses d'armement n'est pas exclu comme *recommandation*). Elle suggérera aussi la réunion d'un sommet d'une vingtaine de dirigeants mondiaux sur les relations Nord-Sud. En attendant, l'Assemblée générale de l'ONU a décidé de tenir, du 25 août au 5 septembre 1980, à New-York, *une* session extraordinaire « à *un niveau politique élevé* », qui marquera le lancement de « *négociations globales continues sur la coopération économique internationale pour le développement* ». On se souvient de la recherche, vaine jusqu'ici, d'un « *nouvel ordre mondial* »...

MICHEL BOYER.

La détérioration des comptes extérieurs du Japon se poursuit

Un net redressement est probable en 1980

Le commerce extérieur du Japon continue d'être déficitaire. En novembre, le déséquilibre entre les importations (9,5 milliards de dollars) et les exportations (8,4 milliards de dollars) a atteint le niveau record de 1,2 milliard de dollars. En novembre 1978, la balance commerciale avait été largement équilibrée (+ 1,4 milliard de dollars).

En un mois, les achats ont augmenté de 5,8 %, mais les ventes ont diminué de 3,8 %. En un an (novembre 1979 comparé à novembre 1978) les importations ont augmenté de 43 %, alors que les exportations stagnaient presque (+ 3 %). Actuellement, pour les onze premiers mois de l'année, l'excédent de la balance commerciale n'est que de 1,5 milliard de dollars. Il suffirait donc d'un nouveau — et important — déséquilibre en décembre pour que le commerce extérieur du Japon soit déficitaire en 1979. Ce qui serait un résultat tout à fait extraordinaire après les énormes excédents enregistrés les années précédentes, et que les pays industrialisés (les Etats-Unis et la C.E.E...) reprochaient si fort à Tokyo.

La formidable détérioration des comptes extérieurs du Japon est encore plus nette quand on analyse l'évolution de la balance des paiements courants. Après le déficit de 2,2 milliards de dollars enregistré en novembre (1), le déséquilibre atteint 8 milliards de dollars pour les onze premiers mois de l'année. En 1978, pendant la même période, l'excédent de la balance des paiements courants atteignait 15 milliards de dollars.

Attendre le début de l'année

Il faudra probablement attendre les premiers mois de 1980 pour voir les échanges commerciaux se rééquilibrer, sous l'influence de plusieurs facteurs. D'une part la forte dépréciation du yen depuis la fin de 1978 va rendre les produits japonais beaucoup plus compétitifs et cela d'autant plus que les coûts unitaires de main-d'œuvre ont baissé au Japon en 1979 (— 2 %) alors qu'ils ont augmenté de presque 6 % en moyenne dans les pays industrialisés (+ 7,5 % aux Etats-Unis, + 1,7 % en R.F.A., + 0,5 % en France, + 14 % en Grande-Bretagne, + 12 % en Italie...). Les coûts unitaires de main-d'œuvre pourraient — d'après les prévisions de l'O.C.D.E. — s'accroître sensiblement en 1980 au Japon (+ 4,5 %) sous l'effet de hausses salariales accélérées (+ 10,5 % contre + 8,5 % en 1979). Mais les coûts de main-d'œuvre s'accéléreront également dans les autres pays industriels en 1980 (+ 7,8 % contre + 5,5 % en 1979).

D'autre part, les importations devraient se ralentir considérablement en raison du ralentissement de la demande intérieure : affaiblissement de la consommation privée (+ 3,2 % en 1980 contre + 6 % en 1979), ralentissement des investissements (+ 4,5 % après + 10,2 % en 1979). De même l'accélération des prix étrangers aura-t-elle tendance à freiner les importations.

Tous comptes faits, les exportations augmenteraient en 1980 de 11,2 %, après avoir baissé de 1,5 % cette année, alors que les importations ne progresseraient que de 4 %, après s'être gonflées de 12 %. Ainsi, au déficit du commerce extérieur enregistré au second semestre 1979 succéderait un excédent qui croîtrait progressivement : + *650 millions* de dollars au premier semestre 1980, + 3 milliards de dollars au second semestre. La balance des paiements courants s'améliorerait elel aussi, mais elle resterait elle aussi, mais elle reste-9 milliards de dollars l'année prochaine.

ALAIN VERNHOLES.

(1) Contre un excédent de 65 millions en novembre 1978.

● *Le département américain du commerce a révisé en légère baisse* son estimation de l'augmentation du produit national brut pour le troisième trimestre de 1979. Finalement la progression du P.N.B. n'a été que de 3,1 %, au lieu de 3,5 évalué précédemment. Le P.N.B. n'avait, au premier trimestre, augmenté que de 1,1 % ; au second trimestre, il avait diminué de 2,3 %. — *(A.F.P.)*

هكذا من الأصل

SOCIAL

La réforme de l'A.N.P.E.

VIVE RÉACTION DES SYNDICATS

Le projet de réforme de l'A.N.P.E., examiné mercredi 19 décembre en conseil des ministres, a suscité une vive réaction de la part des syndicats du personnel de l'Agence, dont trois, la C.G.T., la C.F.D.T. et Force ouvrière, ont lancé un appel à la grève *« partout où c'est possible »* pour empêcher que les mesures envisagées sur la modification du statut de l'Agence ne soient appliquées.

Ces syndicats *contestent* le bien-fondé de la réforme, notamment la décision de donner un caractère tripartite à la gestion de l'Agence : employeurs, syndicats, pouvoirs publics. Selon les trois organisations, un tel dispositif conduit à *« une intervention prédominante du patronat »*. Ils redoutent que l'Agence ne soit désormais en concurrence avec les bureaux de placement privés.

Inquiets également sur le sort des *quelque 8 000 salariés de* l'Agence, les syndicats réclament des *« engagements écrits sur la garantie de l'emploi »*.

De son côté, le C.N.P.F. estime que la réforme — qui privilégie la mission de placement — permettra aux entreprises *« de réaliser une concertation approfondie »* avec l'Agence.

Pour M. Chotard, président de la commission sociale de l'organisme patronal, la réforme contribuera également à *« réduire les inadaptations entre les offres et les demandes d'emploi »* et à *« améliorer la participation des partenaires sociaux à la lutte contre le chômage »*.

FAITS ET CHIFFRES

● *La C.G.T. dénonce les atteintes aux libertés syndicales des cadres.* — C'est plus généralement la liberté d'expression des cadres dans les entreprises qui set réprimée, déclare M. Alain Obadia, secrétaire général adjoint de l'UGICT-C.G.T. Cette organisation lance un appel national pour *« la levée des sanctions à Novatome et dans la navigation aérienne, le recpet de l'indépendance d'esprit et de juje dance d'esprit et de jugement, et la libre expression des opinions professionnelles et civiques »*.

● *Suspension de la grève à la Compagnie des eaux.* — Le personnel de la Compagnie générale des eaux (sept mille salariés, dont deux mille en région parisienne), après une nouvelle rencontre avec la direction, a suspendu, mercredi 19 décembre, la grève déclenchée le 13 décembre. Toutefois, dans l'attente de « précisions » de la part de l'employeur, les employés ont décidé de ne plus utiliser leurs véhicules personnels en déplacement et d'appliquer *« strictement »* les consignes de sécurité. L'intersyndicale (C.G.T., C.F.D.T., F.O. et Autonomes) réclame une indemnité de vie chère de 400 F par mois, une prime de rentrée scolaire, la retraite à cinquante-cinq ans pour les agents en service actif et l'amélioration des conditions de sécurité.

● *Un directeur d'entreprise retenu par ses ouvriers.* — Pour protester contre l'affichage — avant l'accord de l'inspection du travail — des noms de cent quatre-vingt-quinze ouvriers qui devraient être licenciés prochainement, une centaine d'ouvriers de la Société industrielle de Rochebonne (SIR), qui emploie six cent quatre-vingt-deux personnes à Tournon (Ardèche), ont retenu dans ses bureaux le directeur, M. Dominique Martinet, jusqu'à 18 heures. Selon les syndicats, ce dernier aurait accepté de renoncer au licenciement des « cas sociaux » et d'ouvriers âgés de cinquante à cinquante-cinq ans. Ces licenciements avaient été demandés « en raison de la mauvaise conjoncture » par la direction générale de la SIR, qui fabrique des caravanes Caravelair et qui est contrôlée à 90 % par le Crédit lyonnais.

● *Manufrance : le plan de redressement se déroule comme prévu.* — Le conseil d'administration de la Société nouvelle Manufrance, réuni mercredi 19 décembre au siège social à Saint-Etienne, *« a pris connaissance de l'évolution de l'entreprise et il a constaté que le redressement se faisait conformément au plan initial »*. Il a autorisé le P.-D.G. *« à poursuivre les négociations avec d'éventuels nouveaux actionnaires »*. — *(Correspond.)*

● *Le M.R.G. et les syndicats.* Faisant le bilan de ses rencontres avec les syndicats et associations, le Mouvement des radicaux de gauche annonce qu'il va, avec les organisations qui le souhaitent, *« expérimenter localement de nouvelles formes d'actions sociales et économiques, permettant d'associer élus locaux, élus syndicaux, associations et habitants »*.

● *Tap-Air Portugal : fin de la grève.* Les techniciens de la compagnie portugaise Tap-Air Portugal ont mis fin le 20 décembre à leur mouvement de grève, qui immobilisait depuis une semaine les appareils de la compagnie. Ils ont obtenu des augmentations de salaire et certains avantages fiscaux. — *(A.F.P.)*

Après l'échec des négociations

L'OCCUPATION CONTINUE A USINOR - DENAIN

(De notre correspondant.)

Lille. — Après l'échec des négociations à Paris (*le Monde* du 20 décembre), les *ouvriers d'Usinor*-Denain ont décidé de continuer l'occupation de leur entreprise, commencée il y a plus de trois semaines. Le mercredi 19 décembre, quelque 200 sidérurgistes ont défilé dans les rues de Denain (Nord). Après le communiqué de la C.G.T. protestant contre une *« brutale exaction policière »* visant des femmes et des enfants de sidérurgistes ainsi que des journalistes en activité, lors de la manifestation qui s'est déroulée *le même jour à Paris*, la préfecture de police indique notamment que *« l'intervention des gardiens, qui étaient en tenue normale avec képi, s'est bornée à repousser sur le trottoir un groupe d'une cinquantaine de personnes interrompant la circulation »*.

La C.G.T. et le parti communiste s'efforcent d'organiser une campagne de solidarité à travers les usines de la région du Nord.

Elections prud'homales : résultats définitifs

SALARIES	TOTAL GENERAL		SIEGES	
	Voix	%	Nombre sur 6 893	%
Inscrits	12 812 812			
Exprimés	7 802 319			
C.G.T.	3 297 017	42,26	2 914	39,75
C.F.D.T.	1 811 093	23,21	1 845	26,38
F.O.	1 351 307	17,32	1 302	12,61
C.F.T.C.	560 731	7,19	226	3,23
C.G.C.	408 600	5,24	582	8,32
Alliance	222 821	2,86	28	0,40
Divers	150 750	0,79	96	1,28
EMPLOYEURS			Total sur 6 850	
Inscrits	911 698			
Exprimés	409 415			
U.P.E.P. (*)	375 234	91,65	6 462	94,21
U.N.A.P.L. (**)	10 195	2,49	95	1,38
S.N.P.M.I. (***)	8 230	2,01	101	1,47
Divers	15 756	3,85	201	2,93

(*) Union patronale pour les élections prud'homales (liste d'entente regroupant le *C.N.P.F.*, les P.M.E. et souvent les professions libérales.

(**) Union nationale des associations des professions libérales.

(***) Syndicat national de la petite et moyenne industrie.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

Département de la Meurthe-et-Moselle et des Vosges

ENQUÊTE

sur une demande de concession de forces hydrauliques, avec déclaration d'utilité publique, pour l'aménagement d'une chute dite de Vieux-Pré sur le ruisseau de Vieux-Pré et la rivière la Plaine dans les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges

ARRÊTE

Le Préfet de MEURTHE-ET-MOSELLE, Officier de la Légion d'Honneur ;

Le Préfet des VOSGES, Officier de la Légion d'Honneur ;

VU la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique ;

VU la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation du gaz et de l'électricité ;

VU le décret modifié du 20 juin 1960 fixant la forme et la procédure d'instruction des demandes de concession et de déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, l'instruction des projets et leur approbation ;

VU la demande présentée le 28 février 1979, par laquelle Electricité de France, service national, sollicite une concession de forces hydrauliques avec déclaration d'utilité publique, pour l'aménagement d'une chute dite de Vieux-Pré sur le ruisseau de Vieux-Pré et la rivière la Plaine, entre un réservoir à créer à la cote de retenue 386 N.G.F., un bassin sur la Plaine à la cote 310,50 N.G.F. et la restitution à la Plaine à 1.200 mètres en amont du confluent avec le ruisseau de Vieux-Pré ;

VU la décision du Ministre de l'Industrie en date du 23 novembre 1979, autorisant la mise à l'enquête de la demande susvisée et désignant le Préfet du département de Meurthe-et-Moselle pour centraliser les résultats de l'enquête ;

VU le rapport du Directeur Interdépartemental de l'Industrie, Région Lorraine, en date du 28 novembre 1979 et l'avant-projet présenté par Electricité de France, service national, à l'appui de sa demande de concession avec déclaration d'utilité publique ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1er. — Une enquête est ouverte sur l'avant-projet présenté par Electricité de France, service national, à l'appui d'une demande de concession, avec déclaration d'utilité publique, pour l'aménagement d'une chute dite de Vieux-Pré, sur le ruisseau de Vieux-Pré et la rivière la Plaine, entre un réservoir à créer sur le ruisseau de Vieux-Pré, cote de retenue 386 N.G.F., un bassin sur la Plaine, cote de retenue 310,50 N.G.F. et la restitution à la Plaine à environ 1.200 mètres à l'amont du confluant avec le ruisseau de Vieux-Pré.

A cet effet, un dossier définissant cet avant-projet restera déposé à la Préfecture du département de Meurthe-et-Moselle pendant deux mois, du 17 décembre 1979 inclus au 19 février 1980 inclus, pour être communiqué, sans déplacement, pendant cette période, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, aux personnes qui voudront en prendre connaissance.

Un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Président de la Commission d'Enquête, sera ouvert, pendant le même temps et au même lieu, pour recevoir aux heures ci-dessus indiquées les observations auxquelles pourra donner lieu l'avant-projet dont il s'agit.

ARTICLE 2. — Pendant le même temps, dans les communes ci-après indiquées, le dossier susvisée restera également déposé et un registre *subsidiaire à feuillets* non mobiles, coté et paraphé par le Maire, sera ouvert pour recevoir, aux heures d'ouverture de la Mairie, les observations auxquelles pourra donner lieu l'avant-projet. A l'expiration du délai d'enquête, le registre subsidiaire sera clos et signé par le Maire. Ce magistrat y apposera une mention certifiant qu'il a été déposé, ainsi que le dossier d'enquête, dans les conditions prescrites par le présent arrêté, puis l'adressera immédiatement au Préfet de son Département avec ledit dossier.

Liste des communes :

— Département de Meurthe-et-Moselle : BADONVILLER, NEUFMAISONS, PEXONNE, PIERRE-PERCEE ;

— Département des Vosges : CELLES-SUR-PLAINE, RAON-L'ETAPE.

ARTICLE 3. — Le Président de la Commission d'Enquête, composée comme il est dit à l'article 5 ci-après, recevra en personne les observations du public à la Préfecture les 14 15, *18, 19 février 1980, de 10 heures à 12 heures*, salle 203 à NANCY.

La Commission d'Enquête se réunira à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 29 février 1980, et procédera aux opérations indiquées par l'article 13 du décret du 20 juin 1960.

Le *Président de la Commission d'Enquête* transmettra le dossier, avec ses conclusions, à la Préfecture du département de Meurthe-et-Moselle. Ces opérations, dont il est dressé procès-verbal, devront être terminées dans le délai de 30 jours à compter de l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article premier du présent arrêté.

ARTICLE 4 — Le Conseil Général du département de Meurthe-et-Moselle, le Conseil Général du département des Vosges sont invités à délibérer, en conformité de l'article 14 du décret du 20 juin 1960, tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les réserves en eau, en force ou en énergie, prévues à l'article 10, sixièmement de la loi du 16 octobre 1919, au profit des services publics ou des entreprises et groupements agricoles d'utilité générale, ainsi que sur les quantités d'énergie à laisser dans les départements riverains, en application de l'article 10, septièmement de cette loi.

Le procès-verbal de sa délibération devra être dressé dans le délai de deux mois à dater de la communication du dossier ou, au plus tard, au cours de la plus prochaine session *ordinaire ou extraordinaire du Conseil Général*.

Faute par le Conseil Général de faire connaître son avis dans les délais ci-dessus indiqués, il sera considéré comme acquiesçant sans réserve au projet qui lui a été soumis.

ARTICLE 5. — La Commission d'Enquête sera composée de :

— M. René VALETTE, Directeur Honoraire de Préfecture, 1, rue du Grand-Verger à NANCY ;

— M. Paul DELATTE, agriculteur, Président de la Chambre d'Agriculture, demeurant Ferme de Bellevue à CHANTEHEUX ;

— M. Aimé COLAS, Maire de MARAINVILLER ;

— M. Marius GERARDIN, professeur, Route de Raon à SAINT-DIE ;

— M. Roger LACHAIZE, Expert Judiciaire, 35 bis, rue du Général-Sarrail à RAON-L'ETAPE ;

M. René VALETTE est nommé Président de la Commission.

ARTICLE 6. — Le présent arrêté sera, avant l'ouverture de l'enquête, publié par voie d'affiches (et, *éventuellement*, par *tous autres procédés*) *dans chacune des communes énoncées* à l'article 2. Un certificat du Maire constatera l'accomplissement de cette formalité et sera envoyé par le Maire à la Préfecture, en même temps que le dossier et le registre d'enquête de sa commune.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents, huit jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les trois journaux locaux suivants :

— « la Liberté de l'Est »,

— « l'Est Républicain »,

— « le Républicain Lorrain ».

Ledit avis sera, en outre, publié dans les deux *journaux nationaux suivants* :

— « le Monde »,

— « le Figaro ».

ARTICLE 7. — Ampliation du *présent arrêté sera adressée*, pour valoir notification à :

— M. le Sous-Préfet de LUNEVILLE (Meurthe-et-Moselle) ;

— M. le Sous-Préfet de SAINT-DIE (Vosges) ;

— MM. les Maires des communes énoncées à l'article 2 ;

— M. le Président du Conseil Général du département de Meurthe-et-Moselle ;

— M. le Président du Conseil Général du département des Vosges ;

— M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle ;

— M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de *SAINT-DIE* ;

— M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle ;

— M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges ;

— *M. le Président de la Chambre des Métiers du département de Meurthe-et-Moselle* ;

— M. le Président de la Chambre des Métiers du département des Vosges ;

— M. le Président de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages de Meurthe-et-Moselle ;

— M. le Président de la Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages des Vosges ;

— MM. les Membres de la Commission d'Enquête ;

— M. le Directeur Interdépartemental de l'Industrie, Région Lorraine ;

— M. le Directeur de la Région d'Equipement Alpes Lyon, Electricité de France, 2, rue Curtelin, 69217 LYON CEDEX.

Fait à NANCY le 7 décembre 1979.

Le Préfet de Meurthe-et-Moselle,
P. ROUVIERE.

Le Préfet des Vosges,
G. PRIOUX.

ÉTRANGER

Aux Etats-Unis

M. David Rockefeller quitte la direction de la Chase Manhattan Bank

M. David Rockefeller a annoncé, le mercredi 19 décembre, qu'il allait abandonner la direction générale de la Chase Manhattan Bank, troisième établissement bancaire des Etats-Unis, après la Bank of America et la Citibank. Il sera remplacé par M. Willard Butcher, actuel directeur.

M. Rockefeller gardera la présidence du conseil d'administration de la banque jusqu'en avril 1981, dépassant ainsi l'âge de la retraite à la Chase, soixante-cinq ans, qu'il atteindra le 1er juin 1980. En quittant, alors, un poste de 400 000 dollars par an (1 million 600 000 francs environ), M. David Rockefeller, le plus jeune des cinq frères qui héritèrent de l'immense fortune de leur grand-père, John D. Rockefeller, fondateur de la Standard Oil (actuellement Exxon), mettra un terme à une carrière bancaire *remarquable, et parfois agitée*. Très active sur les marchés internationaux, la Chase Manhattan est notamment la banque de la famille Pahlevi, et M. David Rockefeller a été, on le sait, le principal artisan du séjour médical du chah aux Etats-Unis avant son départ pour Panama.

M. Rockefeller est connu, d'autre part, pour avoir fondé, en 1973, avec M. Zbigniew Brzezinski (actuellement conseiller de politique étrangère de M. Carter), la Commission trilatérale, qui a pour but de rapprocher les vues des trois « alliés » du monde développé : les Etats-Unis, l'Europe et le Japon.

Il est le frère de M. Nelson *Rockefeller*, ancien gouverneur de l'Etat de New-York, ancien vice-président des Etats-Unis, mort en janvier dernier.

LES PAYS-BAS UN « PARADIS FISCAL » POUR LES BELGES

Les Pays-Bas, nouveau « paradis fiscal » pour les *capitaux belges*, auraient accueilli près de 60 milliards de francs belges (8,7 milliards de francs français), de juillet à septembre, déclare-t-on à Bruxelles dans les milieux bancaires. De janvier à juin, le montant des capitaux belges évadés aux Pays-Bas n'avait été que d'environ 17 milliards de francs belges (2,5 milliards de francs français), apprend-on de même source.

Cette évolution, jugée sérieuse en Belgique, a provoqué récemment une démarche spéciale du ministre belge des finances, M. Gaston Geens, auprès de son collègue néerlandais. Les banques néerlandaises offrent, en effet, des taux d'intérêts sensiblement supérieurs à ceux *proposés par les établissements* financiers belges.

MEXIQUE

● *Moulinex au Mexique.* — Alfa, premier groupe privé industriel mexicain, et Moulinex viennent de créer une filiale commune. Baptisée Vistar, elle doit *fabriquer* et *assembler* des appareils Moulinex dans une usine qui doit être construite au Mexique.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,0540	4,0660	— 100	— 60	— 180	— 120	— 330	— 270
$ can.	3,4440	3,4550	— 75	— 40	— 125	— 75	— 190	— 100
Yen (100).	1,6960	1,7035	+ 20	+ 70	+ 85	+ 130	+ 280	+ 375
DM	2,3390	2,3480	+ 50	+ 85	+ 125	+ 165	+ 460	+ 535
Florin	2,1180	2,1265	— 65	— 30	— 80	— 30	— 30	+ 70
F.B. (100).	14,3780	14,4290	— 340	— 125	— 790	— 345	—1460	— 590
F.S.	2,5180	2,5315	+ 115	+ 150	+ 240	+ 280	+ 785	+ 885
L. (1 000).	5,0045	5,0220	— 490	— 260	— 820	— 525	—1700	—1260
£	8,9250	8,9600	— 420	— 255	— 750	— 520	—1720	—1380

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	8 5/8	9	9	9 3/8	8 7/8	9 1/4	8 7/16	8 13/16
$ E.-U.	9 3/16	9 9/16	14 1/2	14 7/8	14 1/2	14 7/8	14 3/8	14 3/4
Florin	14 1/2	15 1/2	14 3/8	15 1/8	13 3/4	14 1/2	12 1/8	12 7/8
F.B. (100).	9 3/4	12 1/4	13 3/4	14 1/4	14 1/4	15	14	14 3/4
F.S.	1/4	3/4	5 3/4	6 1/8	5 7/8	6 1/8	5 7/8	6 1/4
L. (1 000).	15 3/4	17 1/4	18 3/4	22 1/4	18 3/4	22 1/4	16 3/4	19 1/4
£	15 3/4	16 1/4	16 3/8	17 1/8	16 3/8	17 1/8	16 3/8	17 1/8
Fr. franç.	12	12 1/4	14	14 3/8	14 1/4	14 1/2	14 1/8	14 3/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



ÉNERGIE

LA CONFÉRENCE DE CARACAS

En dépit des concessions saoudiennes concernant les prix du pétrole les pays africains et l'Iran maintiennent leurs exigences

Caracas. — Après treize heures d'une réunion à huis clos réservée aux seuls ministres, les représentants des pays membres de l'OPEP n'avaient pas réussi, mercredi 19 décembre, à trouver un accord sur les prix. Le Venezuela, pays hôte, a pourtant tenté une conciliation entre des positions qui, dès le premier jour, étaient très éloignées.

De notre envoyé spécial

Dans la matinée, le ministre vénézuélien, M. Berti, avait déserté le camp des modérés. Lors des réunions préparatoires dans le Golfe, au mois de décembre, cheikh Yamani aurait, en effet, accepté — en plus de sa hausse de 6 dollars annoncée le 13 décembre — de procéder à un léger enchérissement supplémentaire lors de la conférence de Caracas. La fermeté des Saoudiens, partisans d'un *statu quo*, irritait donc le ministre vénézuélien, soucieux d'éviter un échec de la conférence dans sa capitale. L'Arabie Saoudite paraissait alors bien isolée.

Les Emirats arabes unis et Qatar, en relevant leurs prix de 6 dollars, s'étaient fondés sur un prix théorique du pétrole de référence de 26 dollars, du fait d'une prime de marché de 2 dollars incluse dans leurs prix depuis plusieurs mois. Et le Koweït estimait, lui aussi, ce prix de 26 dollars comme « *légitime* ». Quant à la plupart des autres pays membres, ils affirmaient supporter difficilement que l'Arabie Saoudite fixe unilatéralement les prix de l'OPEP. Le fait que le brut de référence soit l'« *arabe léger* » saoudien oblige, en effet, les pays exportateurs à moduler leurs barèmes en fonction des prix de Ryad s'ils veulent que la structure des prix soit cohérente. Aussi n'ont-ils pas apprécié d'être placé devant le fait accompli par les Saoudiens.

Un revirement considérable

Est-ce cette solitude, la volonté politique — principalement pour des motifs intérieurs — de recoller les morceaux de l'OPEP ou la certitude qu'une structure de prix cohérente, même à un niveau élevé, valait mieux pour les consommateurs que la poursuite de l'anarchie ? Toujours est-il qu'après des échanges téléphoniques avec l'ambassade du royaume à Washington, cheikh Yamani a accepté de relever le pétrole de référence à 26 dollars... à condition que les autres membres réduisent leurs primes diverses et que leurs prix ne dépassent pas un maximum de 30 dollars.

C'était là un revirement considérable du ministre saoudien. L'aveu de l'échec du coup de poker de la hausse des prix annoncée le 13 décembre, le seul fait d'avoir discuté des prix après avoir dit qu'il n'en serait rien en étaient déjà une illustration.

Les experts étaient alors chargés de se réunir pour établir des différentiels. En vain. De l'aveu de l'expert iranien, ils ne furent d'accord « *sur rien* ». Cette question des différentiels empoisonne l'OPEP depuis des années. Lors de la conférence de Bali, en avril 1976, l'Organisation avait pourtant mis au point une grille qui tenait compte, objectivement, de l'avantage que procure un pétrole léger au raffinage et du moindre coût du fret des bruts situés les plus près des marchés de consommation. Cette grille avait été retouchée mais, à la fin de 1978, les différences de prix entre les diverses qualités de pétrole ne dépassaient pas 1,50 dollar.

La question des primes

Depuis lors, tout a changé. Avec un marché en folie, de nombreux pays producteurs ont ajouté aux différentiels traditionnels des primes de marché de plusieurs dollars. Un pays comme l'Algérie estime, par exemple, que la meilleure valorisation de son pétrole léger sur le marché libre justifie désormais un différentiel de 5,50 voire de 6 dollars face au pétrole de référence, là où l'écart ne dépassait pas 1,40 dollar il y a un an.

Malgré plusieurs heures de négociation, la volonté des pays africains et de l'Iran de maintenir intégralement ces primes, ce qui portait le brut africain à 32 dollars et l'iranien à 31,50 dollars, a fait achopper l'accord. Les ministres se séparaient vers 23 h. 30 (4 h. 30, heure de Paris) en affirmant avoir échoué. « *Je ne pense pas qu'il y aura un même accord* », prévenait le cheikh Yamani, alors qu'une nouvelle session doit réunir les délégations à 10 heures, le 20 décembre.

A l'appréciation de chacun

Pourtant, dans cette conférence, la plus dure, la plus longue qu'ait jamais connue l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, une surprise — mais elle serait de taille — n'est pas complètement impossible. Si les débats ont été aussi longs, c'est sans doute parce que beaucoup de pays désireraient un accord. Mais un certain nombre de chefs de délégation n'ont pas dû apprécier que le cheikh Yamani prône la modération, sous le prétexte d'un excédent prévisible des pétroles sur le marché et... annonce dans le même temps le maintien de la production saoudienne à un niveau très élevé. Chacun, de ce fait, est resté sur ses positions. Un accord ne serait désormais possible que si les pays africains et l'Iran acceptaient de revenir en arrière. Sinon, il semble que la fixation des prix sera laissée à l'appréciation de chacun. Une conférence extraordinaire de l'OPEP serait alors chargée, dans quelques mois, de tenter un rapprochement des politiques de prix des treize Etats membres.

BRUNO DETHOMAS.

AGRICULTURE

Vins de Bordeaux : une récolte abondante un bon millésime et des prix probablement plus « sages »

La récolte a été très abondante en 1979 dans le vignoble bordelais, et la qualité s'annonce très satisfaisante, a déclaré M. Henri de Lambert, président du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (C.I.V.B.). Globalement, 6 230 720 hectolitres ont été récoltés cette année, en augmentation de plus du tiers sur l'année précédente et en excédent de près de 600 000 hectolitres sur la récolte de 1973, la plus importante de ces dernières années.

Pour les vins strictement d'appellation contrôlée, les chiffres sont de 4 509 127 hectolitres (14 % de plus qu'en 1978), dont 3 307 839 hectolitres de vins rouges et 1 201 288 hectolitres de vins blancs. Quant à la qualité, « *le millésime 1979 s'annonce comme une bonne année, avec des vins qui seront certainement agréables à boire sans attendre de longues années de vieillissement : ils s'apparenteront davantage, en cela, aux millésimes 1971 et 1976 qu'à ceux de 1970 et de 1975* » (qui ne sont souvent buvables que cinq ou dix ans après). « *Ceci est un élément supplémentaire en faveur d'une bonne tenue du marché.* »

Effectivement, une telle abondance vient à point pour freiner la hausse sur un marché où les récoltes ont été déficitaires ces dernières années, notamment en 1977, ce qui a entraîné de fortes augmentations : de 20 % à 30 % pour le millésime 1977, et de 12 % à 24 % pour le millésime 1978. Pour les grands crus, qui, il est vrai, ne représentent pas plus de 4 % à 5 % du volume total, les augmentations ont souvent atteint 50 % et plus en deux ans.

Le résultat a été que pour la campagne 1978-1979, la commercialisation sur le marché intérieur a diminué de 15 %, bien que, depuis la rentrée, une amélioration se fasse sentir.

Les instances professionnelles vont s'efforcer de maintenir, en 1979, les prix de 1978, soit une régression en francs constants, pour « éponger » les hausses précédentes. A cet effet, des accords individuels appelés contrats de commercialisation triennaux, vont être conclus entre producteurs et négociants avec l'aide des pouvoirs publics pour essayer de mettre en réserve une partie de la récolte et de régulariser les prix en cas de récolte déficitaire. L'objectif porte sur 450 000 hectolitres, d'une valeur globale de 180 millions de francs environ, soit la moitié des achats en vrac effectués annuellement à la propriété.

Quant à l'exportation en 1978-1979, elle a augmenté de 15 % en valeur (1,4 milliard de francs) et diminué de 4 % en volume (1 194 000 hl). Elle concerne surtout la Belgique, premier consommateur avec 19 % du total, la Grande-Bretagne (15 %), les Etats-Unis (14 %), l'Allemagne fédérale (13 %), les Pays-Bas (13 %), le Canada (7 %), le Danemark (5 %) et la Suisse (4 %). Pour les grands crus, le taux d'exportation atteint 60 % de la production et même davantage. — F. R.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

NOUVEAU CONTRAT A L'EXPORTATION POUR LE G.I.E. - NORFER

Le 20 décembre 1979 à Paris, à l'ambassade de la République démocratique allemande, en présence de MM. le secrétaire d'Etat du commerce extérieur, le Dr Beil, le Dr Fleck, ambassadeur de la R.D.A. en France, et M. Pierre Sudreau, président de la Fédération des industries ferroviaires, a été signé un contrat d'une valeur de 820 millions de francs pour la fourniture de trois mille quatre cents wagons spéciaux avec le G.I.E. - Norfer (Arbel - Industrie, A.N.F.-Industrie et Société franco-belge de matériel de chemins de fer).

Ce grand contrat, qui est le quatrième de cette envergure depuis 1970, permettra à l'industrie française du matériel ferroviaire de porter à vingt-cinq mille wagons le total des fournitures réalisées vers la R.D.A.

Il confirme les relations étroites et permanentes de cette industrie, activement représentée par le G.I.E.-Norfer et les Chemins de fer de la R.D.A., qui sont devenus les principaux clients de l'exportation française de matériel marchandises.

LA SOFIREM EN 1979

GROUPE CdF

Malgré la crise, qui freine le développement des investissements industriels, l'activité de la SOFIREM — Société financière pour favoriser l'industrialisation des régions minières, — filiale du groupe C.d.F., progresse régulièrement, ainsi qu'en témoigne le nombre de dossiers d'affaires nouvelles acceptées par son conseil d'administration :

1975, 1 ; 1976, 5 ; 1977, 8 ; 1978, 22 ; 1979, 34.

Les interventions autorisées en 1979 correspondent à un engagement financier de 26,2 millions de francs et à un programme de création de 1 708 emplois.

Elles concernent essentiellement des implantations industrielles dans les zones minières :

— *Des Houillères du Bassin du Nord et du Pas-de-Calais* (vingt implantations), où la récession touchera un grand nombre de mineurs d'ici quelques années ;

— *Des Houillères des Cévennes* (six implantations), où la fermeture des exploitations du fond est programmée ;

— Des Houillères d'Aquitaine (trois implantations), région particulièrement sensible où il est indispensable de créer un tissu industriel.

Soucieuse de ne négliger aucun secteur créateur d'emplois, la SOFIREM souhaite fortement contribuer, dans certaines de ses zones particulièrement aptes à les accueillir, au développement ou à la création d'activités agro-alimentaires. Parmi celles-ci, on peut citer : l'aquaculture, la production d'aliments à base de soja, la valorisation du cinquième quartier (abattoirs), la fabrication d'alcool à usage de carburant par fermentation de végétaux...

O - BLISEM

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 19 décembre 1979 sur deuxième convocation, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1979, ainsi que les résolutions qui lui ont été soumises.

Elle a décidé la mise en paiement d'un dividende de 10 F, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,06 F, ce qui porte le revenu global à 11,06 F contre 10,97 F l'an passé. Ce dividende sera payable à partir du 26 décembre 1979, à 12 heures, aux guichets du Crédit industriel et commercial et des banques affiliées à son groupe.

Comme les années précédentes, la société offre temporairement à ses actionnaires la possibilité de remployer leurs dividendes en souscrivant de nouvelles actions, et ce en franchise de tout droit d'entrée.



UNIBAIL

Le conseil d'administration, réuni le 18 décembre 1979, a examiné les comptes de la société au 30 septembre 1979.

Les recettes d'exploitation — qui, à partir du présent exercice, sont consolidées — (loyers, préloyers et produits financiers) s'élèvent, hors taxes, à 90,6 millions contre 80,1 millions pour les mêmes éléments de 1978. Mais ce dernier chiffre tenait compte d'une indemnité de 2,1 millions pour résiliation amiable d'un contrat de crédit-bail. Une comparaison exacte montre une progression de 16,1 %.

Le solde du compte de résultats au 30 septembre fait apparaître un bénéfice de 34,7 millions, en augmentation de 22,6 % sur le solde consolidé de 1978 (28,3 millions) après des amortissements pour 18,8 millions et des provisions pour 1,1 million (contre 19,5 millions et 0,7 million en 1978). Cette réduction apparente des amortissements s'explique par des frais d'acquisition d'immeubles, moins importants cette année (2,3 millions) qu'en 1978 (5,7 millions). Le bénéfice comprend aussi une plus-value de 4,4 millions dégagée à l'occasion de la cession contractuelle de deux immeubles en crédit-bail, plus-value qui figurait jusqu'à cet exercice au compte de pertes et profits (4,7 millions en 1978).

Pour l'ensemble de l'exercice, les prévisions établies permettent de penser que, avec des engagements nouveaux en crédit-bail de l'ordre de 80 millions, les recettes d'exploitation consolidées atteindront 120 millions environ, et que le bénéfice permettra, quel que soit le nombre des obligations converties, une augmentation du dividende unitaire.

BRASSERIES ET GLACIÈRES INTERNATIONALES

Les Brasseries et Glacières internationales rappellent que, dès février 1975, leur président, M. Alphonse Denis, avait fait venir à ses côtés MM. Alain Gaston Dreyfus et Jacques Latscha, avec la mission, généraux de restructurer le groupe.

généraux, de restructurer le groupe.

M. A. Gaston Dreyfus, qui s'était vu confier les secteurs de France et d'Asie, a demandé, après avoir atteint les objectifs que s'était fixés la société, d'être déchargé de ses responsabilités opérationnelles à compter du 1er janvier 1980.

M. A. Denis a, en conséquence, demandé au conseil d'administration de confier à M. J. Latscha, à compter de la même date, la présidence et la direction générale du groupe ainsi consolidé.

Le conseil d'administration, après avoir exprimé à l'unanimité ses remerciements à MM. A. Denis, A. Gaston Dreyfus et J. Latscha pour l'action qu'ils ont menée ensemble, a approuvé ces propositions et a nommé vice-présidents MM. A. Denis et A. Gaston Dreyfus.

COMPAGNIE ÉLECTRO-FINANCIÈRE

Les actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire le mardi 18 décembre 1979 sous la présidence de M. Ambroise Roux, ont approuvé les comptes de l'exercice 1978-1979 et, en particulier, la réévaluation du portefeuille de participations qui a été effectuée à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de la loi de finances pour 1977. Cette opération a dégagé un écart de réévaluation de 115,4 millions de francs, inclus dans les réserves.

Le résultat des opérations courantes d'exploitation s'élève avant impôt à 18 331 000 F contre 17 901 000 F pour l'exercice précédent. L'essentiel en est constitué par les revenus du portefeuille, qui ont atteint 18 819 000 F contre 18 771 000 F en 1977-1978.

Compte tenu du solde de la balance des plus et moins-values en capitaux qui s'établit à 13 574 000 F, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 28 453 000 F après la prise en charge de l'impôt afférent à une opération antérieure ayant bénéficié d'un report fiscal.

L'assemblée a décidé de répartir aux actions une somme globale de 17 100 000 F contre 16 245 000 F au titre de l'exercice 1977-1978.

Le dividende correspondant est de 20 F par action contre 19 F pour l'exercice précédent. Pour les actionnaires en bénéficiant, il s'y ajoute un avoir fiscal de 10 F qui porte le revenu global par action à 30 F contre 28,50 F. La mise en paiement de ce dividende est fixée au 26 décembre 1979. Elle se fera contre remise du coupon n° 43.

Enfin, l'assemblée générale a fait appel, pour compléter le conseil, à M. Etienne Dailly et a renouvelé le mandat de MM. Jean Gibert et Claude Marcilhacy.

AUSSEDAT REY

Le conseil d'administration de la société Aussedat-Rey, réuni le 18 décembre 1979, a pris connaissance des résultats favorables de l'exercice qui se terminera le 31 décembre.

L'amélioration de la conjoncture papetière et de celle des panneaux s'est poursuivie de manière satisfaisante au cours de l'année, permettant aux résultats du second semestre d'être largement supérieurs à ceux du premier semestre.

Le conseil a décidé n conséquence d'utiliser une faculté de distribution en exonération de précompte jusqu'au 31 décembre 1979, pour verser un acompte sur dividende de 5 F nets par action, payable à partir du jeudi 27 décembre 1979. Il est précisé à cet égard que, en vue de reconstituer les moyens financiers de l'entreprise, la reprise du dividende a de grandes chances d'être limitée au montant de l'acompte pour le'xercice 1979.

Un programme d'investissements a été également décidé pour consolider les conditions d'exploitation sur les créneaux les plus favorables des activités de la société.

Le chiffre d'affaires non consolidé pour l'ensemble de l'exercice 1979 devrait se situer aux environs de 1 750 millions de francs, en progression de 17 % sur l'année précédente.

UNION DES BRASSERIES

M. Alain Gaston Dreyfus, ayant mené à bien les missions qu'il avait acceptées, il y a cinq ans à la direction générale des Brasseries et Glacières internationales, a demandé à être déchargé de ses responsabilités opérationnelles à compter du 1er janvier 1980.

C'est dans le même esprit qu'il a remis à la disposition du conseil d'administration de l'Union des brasseries son mandat de président-directeur général à compter du 1er janvier 1980.

Après lui avoir exprimé ses remerciements unanimes pour l'action menée à la tête de l'Union des brasseries, le conseil d'administration a désigné pour lui succéder à la présidence M. Philippe Pasquet, actuellement directeur général.

Le conseil d'administration a nommé M. A. Gaston Dreyfus vice-président de la société.

LES MAR

PARIS 19 DÉCEMBRE

Le lingot à 65 000 francs

COURS DU DOLLAR A TOKYO

BOURSE DE PARIS

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 DÉCEMBRE

Le lingot à 65 000 francs

Le métal jaune a encore une fois brillé de tous ses feux mercredi sur les marchés internationaux. A Paris, où la tendance a été identique, le lingot s'est évidemment inscrit à un nouveau record historique (65 000 F contre 62 990 F), soit 497,65 dollars pour une once de 31,1 grammes contre 494 dollars pour la même once à Londres.

Le napoléon a monté beaucoup plus modérément, mais s'est néanmoins établi, lui aussi, à un nouveau record : 550 F contre 548,90 F.

Cette envolée internationale a bien entendu profité aux mines d'or et aux emprunts français indexés sur l'or. L'emprunt 7 % 1973 a gagné 125 F à 5 990 F, après des échanges très fournis. Quant au 4 1/2 % 1973, il a progressé de 3,3 % franchissant un nouveau record à 1 592 F.

Liée à l'incertitude qui prévaut toujours à Caracas sur l'issue de la réunion de l'OPEP, et au nouveau raidissement de l'iman Khomeiny à l'égard des Américains, cette nouvelle flambée de l'or ne s'est pas accompagnée d'un recul du dollar. Le billet vert est resté proche de son précédent niveau à 4,06 F environ.

En revanche, sur le marché des actions, un calme relatif a continué de dominer la séance. L'encombrement du marché au comptant, fréquemment cité comme preuve d'une animation particulière, tient surtout à l'accumulatoin de petits ordres émanant de particuliers.

A terme, l'indicateur instantané a terminé en progrès de 0,3 % environ. Le nombre de hausses a été légèrement supérieur à celui des baisses (94 contre 67).

SADE, UTA, CEM et Signaux ont réalisé les meilleures performances de la séance.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19 12	20/12
1 dollar (en yens) ..	239 70	239 ..

LONDRES

Physionomie non parvenue

Or (ouverture) (dollars) ...		contre 488 50
VALEURS	**CLOTURE 19/12**	**COURS 20/12**
Beecham	119 ..	119 .
British Petroleum	354 ...	352 ..
Courtaulds	75 ..	75 ...
*De Beers	9 02	9 14
Imperial Chemical	379 .	378 .
Rio Tinto Zinc Cor.	318 .	317 ..
Shell	334	332 ..
Vickers	107 ...	107
War Loan 3 1/2 %	29 1/16	29 1/16
*West Driefontein	72 1/8	68 3/4
*Western Holdings	49 7/8	47 7/8

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PECHINEY UGINE-KUHLMANN. — Le bénéfice net consolidé de l'exercice 1979, en part du groupe, atteindra environ 950 millions de francs (dont 220 millions de plus-values de cessions) contre 251 millions en 1978 (dont 125 millions de plus-values de cession). La marge brute d'autofinancement est estimée à 2 350 millions de francs contre 1 218 millions. Le bénéfice de la maison mère sera de l'ordre de 300 millions de francs. Le président du groupe a par ailleurs assuré que le dividende serait au moins maintenu (7,50 F, global, pour 1978).

A.T.T. — Pour les douze mois à fin novembre 1979, le groupe a réalisé un bénéfice net de 5,61 milliards de dollars contre 5,24 milliards un an plus tôt.

HITACHI. — Le semestre clos le 30 septembre 1979 s'est soldé par un bénéfice net consolidé de 55,29 milliards de yens contre 46,19 milliards un an plus tôt (+ 20 %).

B. A. L. O.

Générale Biscuit. — Emission à 350 F de 68 755 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1980, devant porter le capital de 116 885 100 F à 123 760 600 F (1 pour 17).

Gaumont. — Emission à 457 F de 65 610 actions de 100 F, jouissance 1er janvier 1979 (1 pour 4) et répartition ultérieure de 54 675 actions créées par incorporation de réserves (1 pour 6 anciennes ou nouvelles émises contre espèces). Cette double opération portera le capital de 26 244 000 F à 38 272 500 F.

NEW-YORK

Marché très irrégulier

Après s'être montré assez ferme, le marché s'est quelque peu alourdi durant la seconde partie de la séance et, en clôture, l'indice des industrielles, qui, vers midi, avait atteint la cote de 842,75, s'inscrivait à 838,90 avec un maigre gain de 0,26 point. Les baisses ont même été plus nombreuses que les hausses, 889 valeurs terminant en dessous de leur niveau de la veille et 604 au-dessus.

L'activité, toujours très forte, s'est toutefois un peu ralentie avec 41,78 millions de titres échangés contre 49,79 millions.

Les ventes ont principalement pesé *sur les titres liés au secteur de* l'énergie, en relation avec la montée de la tendance dure à conférence de l'OPEP, dont nul ne sait encore comment elle se terminera.

Les spécialistes faisaient toutefois remarquer que les liquidations de fin d'année pour raisons fiscales avaient quelque peu perturbé le comportement du marché.

VALEURS	COURS 18/12	COURS 19/12
Alcoa	54 1/4	58 7/8
A.T.T.	52 5/8	52 1 2
Boeing	49 1/4	49 1/2
Chase Manhattan Bank	38 5/8	38 3 4
Du Pont de Nemours	38 7 8	39 1/2
Eastman Kodak	48 1/8	49 1/8
Exxon	56 3 4	56 1/4
Ford	33 3/8	32 7/8
General Electric	48 5/4	48 3/4
General Foods	34 7/8	34 3/4
General Motors	51 1/4	50 7/8
Goodyear	12 1/4	13 ...
I.B.M.	64 ...	64 1/2
I.T.T.	25 5/8	25 1/4
Kennecott	30 1 8	29 5/8
Mobil Oil	58 1/2	58 1/4
Pfizer	40 3 8	40 1/1
Schlumberger	93 7 8	93 7/8
Texaco	29 3/4	29 7/8
U.A.L. Inc.	23 1/2	23 1/8
Union Carbide	42 ...	42 ...
U.S. Steel	18 ...	17 3/4
Westinghouse	19 5/8	19 1/2
Xerox	62 ...	62 1/2

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1978)

	18 déc.	19 déc.
Valeurs françaises ..	116,4	116,4
Valeurs étrangères ..	138	137,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	103,2	103,2

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 12 ... %

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nord	22 20	22 20
GPB Paribas	165	164 80
Paris-Orléans	94 10	95 .
Paternelle (La)	95	245
Placem. Inter	245	106 20
Providence S.A.	105 20	335
Rosario (Fin.)	331	225 10
Santa-Fé	229 ..	88
Soffo	88 .	128 .
Sofimex	360 ..	337 .
Cambodge	65 10	67
Clause	445 ..	445
Indo-Hévéas	162 .	162 .
Madag. Agr. Inc.		24 10
(M) Miniut	17 20	16 50
Padang	161	...
Salins du Midi	405 .	418 ..
Aliment Essentiel	296	288
Allobroge	384	379
Banania	184 50	182
Française Bel.	153 .	152 30
Cédis	720	790
(M.) Chambourcy	566	563
Cofradel	601 .	601
Economats Centr.	461 .	443
Epargne	708	710 .
Euromarché	585	600
Fram. P.-Renard	460	455
Genvrain	168 50	160
Goulet-Turpin	200 .	200 ..
Lesieur (Cie fin.)	540	540
Gr. Moul. Corbeil	142	149
Gr. Moul. Paris	285 .	285
Nicolas	482 .	475
Piper-Heidsieck	...	325
Potin	690	630
Promodès	950	980
Rochefortaise	173 .	175 .
Roquefort	338	321 50
Taittinger	400	410 .
Unipol	118 60	115 .
Bénédictine	987	999
Bras. et Glac. Ind	423	423
Dist. Indochine	416	430
Ricqlès-Zan	115 50	... .
Saint-Raphaël	156	155 ..
Sogepal	402 .	405 .
Union Brasseries	61 10	62 .
Sucr. Bouchon	131 50	... ..
Sucr. Soissonnais	315	314
Chausson (US)	58 10	58 40
Equip. Véhicules	60 10	62 50
Motobécane	61 ..	62 .
Borie	285	290 ..
Camp. Bernard	375 .	378 ..
C.E.C.	84	84 ..
Carabati	90	92 ..
Ciments Vicat	245	245
Cochery	45 .	45 70
Drag. Trav. Pub.	335 ..	345 .
Fougerolle	145 .	144
G. Trav. de l'Est.	35 30	36 70
Heriscq	144	144 ..
Lambert Frères	85 10	83 .
Leroy (Ets G.)	55 ..	54 .
Origny-Desvroise	134 50	132 ..
Porcher	240	239
Rougier	125	122 ..
Sablières Seine	123	123
S.A.C.E.R.	42 70	43 50
Sainrapt et Brice	244 ..	245 .
Savoisienne	..	.. ..
SMAC Acieroïd	98	98 ..
Spie Batignolles	88 90	88 90
Dunlop	18 20	18 20
Hutchinson	80 50	80 50
Safic-Alcan	196 .	196
Comiphos	125	126 ..
Gaumont	590	570 .
Pathé-Cinéma	71 .	70 ..
Pathé-Marconi		47
Tour Eiffel	140 ..	145 60
Air-Industrie	.	..
Applic. Mécan.	27	27 ..
Arbel	175 .	178 ..
Bernard-Moteurs	52	d 54
B.S.L.	140 50	141
C.M.P.	260	250 .
De Dietrich	594	595
Duc-Lamothe	389 50	389 50
E.L.M.-Leblanc	580	580 .
Ernault-Somua	38 80	38 ..
Forges Strasbourg	110 ..	112 .
(Li) F.B.M. ch. fer	82	82 .
Frankel	...	597 .
Guard-U.C.F.		92 .
Jaeger	270	260 .
Jaz	212	203 50
Luchaire	283	282
Manurhin	725	707 .
Métal Déployé	...	280

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Nadella	23 80	23 80
Nodet-Gougis	222	225
Peugeot (ac. ent.)	207 50	210
Ratier-Fer G.S.P.		
Rossarts Ind.	142 ..	154 .
Saturn	80 ..	82 ..
Sicli	78 .	80 ..
Soudure Autog.	147 50	146 ..
S.P.E.I.C.H.I.M.	243	246
Trailor	348 .	348 90
Virax	87	81 50
At. Ch. Loire	18 50	19 .
Ent. Gares Frig.	150	152
Indus. Maritime	330	330
Mag. gén. Paris	180	183
Cercle de Monaco	119 50	115
Eaux de Vichy	651	681
Sofitel	49	49
Vichy (Fermière)	382	378
Vittel	319 50	314
Aussedat-Rey	56 .	55 .
Darblay S.A.	43 .	43
Didot-Bottin	349 ..	339
Imp. G. Lang	7	7 .
Papet. Gascogne	115	117
La Risle	38 .	38 90
Rochette-Cenpa	42 60	42 80
A. Thiéry-Sigrand	88 .	88 50
Bon Marché	149 .	144 50
Damart-Servip	653	630
Mars Madagasc.	62	64
Maurel et Prom.	53 50	53 50
Optorg	148	158
Palais Nouveauté	308	302
Uniprix	87 50	87 50
Europ Accumul.	210 10	218 50
Ind. P. (CIPEL)	219	225 50
Lampes	166	167 90
Merlin-Gerin	210 .	205 10
Mors	39	39
Piles Wonder	209 70	219
Radiologie	89 ..	91
SAFT Acc. fixes	985	950 .
S.I.M.T.R.A.	748 .	750 .
Tél. Ericsson	...	.
Unidel	130 50	135
Carnaud S.A.	80 20	80 20
Escaut-Meuse	220 ..	219
Gueugnon (F. de)	47 ..	46 50
Profilés Tubes Es	24 80	25 80
Senelle-Maub.	85 30	85 10
Tissmétal	49 80	48 .
Vincey-Bourget	29 50	25 50
Huaron	..	..
Kinta	335 .	340
Mokta	329 ..	322
Amrep G.	785	800 .
Elf-Antargaz	298 .	...
Hydroc.-St-Denis	162	162
Lille-Bonnières-C.	319	303 20
Carbone-Lorraine	111 20	110 .
Delalande S.A.	168	172 50
Finalens	70 ..	70
FIPP	.. .	101 50
(Ly) Gerland	325	325
Gévelot	122	... .
Grande-Paroisse	120 70	117 50
Parcor	1250	1260
Ripolin-Georget	56	56
Rousselot S.A.	520	518 .
Soufre Réunies	200	193 .
Synthelabo	129 80	125 .
Thann et Mulh.	62 40	63 ..
Ufiner S.M.D.	98 ..	100 .
Agache-Willot	450	459
Filés-Fourmies	14 10	14 70
Lainière-Roubaix	o 40 50	40 ..
Roudière	281	288 .
Saint-Frères	58	56
M. Chambon	156	.
Gén. Maritime	37 50	37 50
Delmas-Vieljeux	267 50	257
Nat. Navigation	78 .	80 .
Navale Worms	98 20	100 .
S.C.A.C.	139 10	149
Stemi	290 ..	295
Tr. C.I.T.R.A.M.	127	128 .
Trans. et Indust.	128 .	122 ..
(Li) Baignol-Far	47 10	47 80
Blanzy-Ouest	238	232
La Brosse	..	131 .
Degremont	132 50	127 20
Duquesnes-Purina	375 .	375
Ferrailles C.F.F.	245	255
Havas	453	456
Locatel	370	376
Lyon-Alemand	117 60	118 10

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
G. Magnant	J 74 30	76 50
M.I.C.	178 80	181 ..
O.F.P.-Om.F.Paris	362	358 .
Publicis	481	481
Sallier-Leblanc	290	281
Waterman S.A.	240 ..	240 .
Brass. du Maroc.	235 ..	235
Brass. Ouest-Afr.	72 .	-- .
A.E.G.		--
Akzo	49	48 .
Alcan Alum.	138 30	... ..
Algemene Bank	670	654
Am. Petrofina		...
Arbed	286	
Asturienne Mines	65	65
Bco Pop. Espanol	48	48 .
B. N. Mexique	46 80	47
B. Régl. Inter.	32100	33000
Barlow-Rand	27 50	28 50
Bell Canada		72 10
Blyvoor	48	51
Bowater	..	13 55
Bowring C.I.	10 60	11
British Petroleum	33	32 50
Br. Lambert (GBL)	..	...
Caland Holdings	54 ..	55 ..
Canadian-Pacif.	129 90	131 90
Cockerill-Ougrée	40 20	
Cominco	168 80	160 .
Commerzbank	415	411 50
Courtaulds	7 50	7 50
Dart. Industrie	... .	... ..
De Beers (port.)	.. .	..
Dow Chemical	131 80	131 80
Dresdner Bank	... .	449 50
E.M.I.		--
Est-Asiatique	45 50	.. ..
Femmes d'Auj.		... ..
Finextremer	122 30	... ..
Finsider	0 62	0 62
Fosoco	13 20	.
Gén. Belgique	231 .	236
General Mining		..
Gevaert	128 50	130 .
Glaxo	39 20	39
Goodyear	55 ..	55 ..
Grace and Co.	156 .	166
Gulf Oil Canada	418	402 .
Hartebeest	223 .	244
Honeywell Inc.	--	...
Hoogovens		60 .
Johannesburg	184 .	198 .
Kubota	390 ..	5 80
Latonia		... ..
Mannesmann	312	305
Marks-Spencer	7 80	7 80
Matsushita	11 55	11 55
Mineral-Resourc.	21 85	23 60
Nat. Nederlanden	250 ..	
Noranda	78 40	79 20
Olivetti	5 60	5 80
Pakhoed Holding	.	103 10
Petrofina Canada	164	...
Pfizer Inc.	... .	...
Phoenix Assuranc.	21	20
Pirelli	3 90	.
President Steyn	119 50	122
Procter Gamble	294	290
Rolinco	296	297
Robeco	346 50	345 20
Shell fr. (port.)		28 80
S.K.F. Aktiebolag	53 .	53 .
Sperry Rand	202 10	... ..
Steel Cy of Can.	85 .	.
Stilfontein	55 50	56 80
Suéd. Allumettes	71 .	72 .
Tenneco	163 .	160 .
Thorn Electrical	38 50	38 50
Thyss c. 1 000		...
Vaal Reefs	245 ..	263
Vieille Montagne	...	...
Wagons-Lits	130 50	130 30
West Rand	19 80	20 75
C.E.C.A. 5 1/2 %	.	..
Emprunt Young	... ..	...

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Intertechnique	690	690
Sicomucip	..	205 40
Alser	...	...
Banq. Fin. Eur.	...	.
Cellulose Pin	55 20	55 20
Caparex	459 50	459 50
Ecco	1000	990
Général Aliment.	870 ..	.. .
Jean Industrie	.. --	
Métall. Minière	... ..	120
Océanic	.. --	...
Promptia	... --	...
Sab. Mor. Corv.	---	120
Total C.F.N.	... --	... .
Ufinex	... --	... --
Voyer S.A.	.	.. --
Oce v. Grinten	...	
Rorento NV	223 80	222 80

SICAV

1re catégorie	10242 26	9777 81

20/12	Émission frais inclus	Rachat net
Actions France	159 10	151 89
Actions Sélec.	180 40	172 22
Aedificandi	228 22	217 87
A.G.F. 5000	173 97	164 51
Agfimo	281	268 28
A.L.T.O.	182 27	174 .
Amérique Gestion	178 25	170 17
Bourse-Invest.	177 61	169 58
C.I.P.	434 14	414 45
Convertibles	135 99	129 82
Convertimo	146 50	139 94
Cradinter	174 53	166 62
Croiss. Immobil.	219 18	209 25
Drouot-France	156 84	149 73
Drouot Invest.	275 06	262 59
Energie	152 32	147 88
Epargne-Croiss.	624 41	596 10
Epargne-Industr.	284 57	271 76
Epargne-Inter	288 49	275 41
Epargne-Oblig.	143 38	136 88
Epargne-Unie	403 24	384 95
Epargne Valeur	228 50	218 14
Euro-Croissance	197 28	188 33
Financière Privée	439 94	419 99
Foncier Investiss	432 87	413 24
France-Entrepr.	265 59	253 56
France-Epargne	218 19	208 19
France-Garantie	245 81	240 99
France-Invest.	194 14	185 35
Fr.-Obl. (nouv.)	348 88	339 98
Francic	168 18	160 55
Fructifrance	306 19	288 58
Fructidor	161 69	154 36
Gestion Mobilière	247 89	236 65
Gestion Rendem.	347 08	331 34
Gest. Sél. France	243 17	232 33
I.M.S.I.	218 40	208 50
Indo-Suez Valeurs	284 45	271 55
Intercroissance	140 19	133 81
Interoblig	6358 28	6118 18
Intersélect. Fr.	190 77	182 12
Inter Valeurs Ind.	284 85	252 85
Invest. St-Honoré	278 44	265 81
Laffitte-France	142 42	136 95
Laffitte-Rend.	126 65	120 91
Laffitte-Tokyo	303 86	290 08
Livret portef.	259 26	247 50
Multirendement	129 21	123 35
Mondial Invest.	..	
Natio-Inter	420 06	401 01
Natio-Valeurs	343 94	328 34
Oblisem	136 95	130 74
Paribas Gestion	225 35	215 15
Pierre Investiss.	271 44	259 13
Rothschild-Exp.	358 61	342 35
Sécur. Mobilière	341 81	326 31
Sélec. Croissance	186 93	177 60
Sélection-Rend.	145 92	139 30
Sélection val. fr.	151 57	144 79
Sélec. Mobil. Div.	196 27	187 37
S.P.I. Privinter	135 44	129 30
S.F.I. FR. et ETR.	220 93	210 91
Sicavimmo	337 63	322 32
Sicav 5 000	138 94	132 64
S. I. Est	508 97	485 89
Silvafrance	238 41	227 60
Silvam	151 84	144 95
Silvarente	170 82	163 07
Silvinter	152	145 11
S.I.G.	347 01	330 90
S.N.I.	587 32	560 68
Sogépargne	277 05	264 49
Sogevar	426 37	407 04
Soginco	138 18	131 91
Sogintor	462 27	441 31
Soleil-Investiss.	255 51	243 92
U.A.P.-Investiss.	175 62	167 68
Unifrance	165 34	157 84
Unifoncier	435 88	415 64
Unigestion	266 47	254 39
Uni-Gacha (Vern.)	294 91	281 54
Unijapon	302 15	288 45
Uni-Obl. (Vernes)	1788 33	1700 32
Uniprem. (Vernes)	1752 44	1685 04
Unirente	1190 61	1151 46
Univic (Vernes)	207 75	198 33
Valorem	202 05	192 89
Worms Investiss.	304 27	290 47

* Cours précédent

BOURSE DE PARIS - 19 DÉCEMBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	33 80	0 656
5 %	.. ..	4 411
5 % 1920-1980	151 ..d	4 411
3 % amort. 45-54	71	1 156
4 1/4 % 1963	82 70	1 038
Emp. N. Eq. 5% 65	111 .	0 992
Emp. N. Eq. 6% 66	107 10	1 311
Emp. N. Eq. 6% 67	97 .	3 311
Emp. 7 % 1973	5990 .	. ...
Emp. 8,80 % 77	104 .	5 073
Emp. 9,80 % 78	98 ..	4 311
E.D.F. 6 1/2 %	... ..	3 801
E.D.F. 5 % 1960	... ..	4 285

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	206 .	206 20
A.G.F. (Sté Cent.)	748	749
Ass. Gr. Paris-Vie	2000	2000
Concorde	380	379 .
Epargne France	329	328
Financ. Victoire	400	405 .
France I.A.R.D.	218 50	227 .
GAN (Sté) Centr.	705	707

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S.P.E.G.	219	215 .
U.A.P.	562	562
Alsacien. Banque	374 .	374
Banque Hervet	280 ..	280 50
Bque Hypot. Eur.	287 ..	286
Bque Nat. Paris	262 50	263 ..
(Li) B. Scalb Dup.	116 ..	117 ..
Banque Worms	211 .	212 .
C.G.I.B.	51 .	50 .
C. Crédit Univ.	365 ..	362
C.A.M.E.	77	77 .
Créditel	133 50	131 .
Créd. Gén. Ind.	263 70	259 50
Crédit Lyonnais	295	298
Electro-Banque	166 .	166 ..
Eurobail	151 50	. .
Financière Sofal	335	330
Fr. Cr. et B. (Cie)	91 30	91 20
France-Bail	d317 .	326
Hydro-Energie		.. ..
Immobail B.I.P.	218	223 ..
Immobanque	301 .	315 .
Immofice	280 .	270 .
Interbail	245	247 .
— (obl. conv.)		188
Laffitte-Bail	186 50	187 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Locabail Immob.	367	365
Loca-Expansion	136 10	135
Locafinancière	210	211 .
(Ly) Lyon Dép. Ct.	138 50	140 ..
Marseille Créd.	278	275
Paris-Réescompte	412	428 50
Séquanaise Banq.	254	254 .
Sicotel	146	144 .
SLIMINCO	335 10	333
Sté Cent. Banq.	75	77
Sté Générale	253 50	253 70
SOFICOMI	267 80	267 .
Sovabail	316 10	334
UCIP-Bail	131 ..	130 50
— (Obl. conv.)		139
Uniball	290	290
Un. Ind. Crédit	268 60	265
Cie Foncière	154	152 ..
C.G.V.	241	240
Fonc. Ch.-d'Eau	750	760
(M.) S.O.F.I.P.	91	91
Fonc. Lyonnaise		962
Immob. Marseille	1480	1485
Louvre	333	328 10
SINVIM	154 .	158 .
Cogifi	212	214
Foncina	169 80	163 50
Gr. Fin. Constr.	178	178
Immindo	187 80	184

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immoinvest	141 50	141 .
Cie Lyon. Imm.	129 50	130 60
UFIMEG	114 40	116 10
U.G.I.M.O.	178	180 .
Union Habit.	283 20	273 90
Un. Imm. France	215	215
Acier Investiss.	117 50	117 50
Sofragi	240	242 10
Abeille (Cie Ind.)	306 50	319
Applic. Hydraul.	284	283
Artois	199	193
Centen. Blanzy	428 .	428
(NY) Centrest	125	125
(NY) Champex		117
Char. Réun.-(p.)	3781	3780
Comindus	478	477
(LI) Dév. R. Nord	136	131 .
Electro-Financ.	350	349
(M) Et. Particip.	99 50	99 50
Fin. Bretagne	75 80	77 .
Fin. Ind. Gaz Eaux	581	582
Fin. et Mar. Part.	86 20	86 20
France (La)	658	694
La Mure		58
Lebon et Cie	225 50	229 ..
(NY) Lordex	117 90	118 .
Cie Marocaine	33	33

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1527	4,5 % 1973	1539	1592 .	1591	1590 .
1250	Elf-Aquitaine	1258	1261 ..	1270	1251 ..
240	— (certific.)	248	249	248 .	244 10
72	Nouvel. Gal.	72 10	72 30	72 50	70 90
167	Olida-Caby	167	168	168	164 70
199	Thomson-Br.	200 .	200 ..	200 ..	... ..
215	Gen. Motors	213 50	205 50	206	208 90
35	De Beers (S.)	35 60	38 20	37 30	37 40
695	Deuts. Bank	596	590	590 .	588
185	Dome Mines	190 50	208	204	
159	Du Pont Nem	157 50	156 50	156 50	153 40
200	East Kodak	202 50	200 ..	200 50	199 10
78	East Rand	82 30	87 .	87 60	85 30
99	Ericsson	100 50	102	102	100 10
230	Exxon Corp	227 50	233 ..	232 50	233
132	Ford Motor	132 10	137	133 50	134 60
160	Free State	167 50	176	175	173
200	Gen. Electr.	200 20	200	199 .	193 10
600	Siemens A G	600	601	601	594
28	Sony	28 50	28 15	28 15	28 50
245	Unilever	243 80	242 50	243 50	...
43 40	Union Corp.				
105	U Min 1/10	105	104	106	
179	Unit. Techn	177	175 50	175	176 50
295	West Driet.	287	296 90	295	295 50
143	West Deep	140 50	145	145	144 90
290	West Hold	283	287 20	287	297 20
255	Xerox Corp	258	256 50	255 50	253 50
3 20	Zambie Corp	3 55	5 35	4 70	5 05

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19 12	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 052	4 058	3 900	4 170
Allemagne (100 DM)	234 490	234 850	227 ...	239
Belgique (100 F)	14 410	14 460	13 750	14 450
Pays-Bas (100 fl.)	212 120	211 850	204	215
Danemark (100 krd)	75 860	75 640	72 500	77 500
Norvège (100 k)	81 270	81 220	78 500	84 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 922	8 933	8 700	9 200
Italie (1 000 lires)	5 007	5 005	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	253 150	251 710	245	258
Suède (100 krs)	97 190	96 930	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 500	32 510	31 700	33 300
Espagne (100 pes.)	6 081	6 098	5 800	6 200
Portugal (100 esc.)	8 145	8 145	7 400	8 400
Canada ($ can. 1)	3 462	3 453	3 360	3 590
Japon (100 yens)	1 800	1 807	1 680	1 780

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 19 12
Or fin (kilo en barre)	62550	64600
Or fin (en lingot)	62990	65000
Pièce française (20 fr.)	548 90	550
Pièce française (10 fr.)	374	374
Pièce suisse (20 fr.)	486 50	492
Union latine (20 fr.)	446 90	448
Souverain	564 10	571
Pièce de 20 dollars	2288	229
Pièce de 10 dollars	1100	1 50
Pièce de 5 dollars	737 50	41
Pièce de 50 pesos	2588	465
Pièce de 10 florins	465	

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G !

L'AFFAIRE DE BROGLIE

Les défenseurs de M. de Varga déposent une plainte pour violation du secret de l'instruction

Quelques jours avant l'expiration du délai de prescription et près de trois ans après l'assassinat de Jean de Broglie, le 24 décembre 1976, M[es] Francis Szpiner et Joannès Ambre, défenseurs de Pierre de Varga, ont déposé, mardi 18 décembre, une plainte pour viol du secret de l'instruction.

Cette plainte vise la conférence de presse du ministre de l'intérieur de l'époque, M. Michel Poniatowski, qui, le 29 décembre 1976, en compagnie de MM. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire, et Pierre Ottavioli, chef de la brigade criminelle, avait déclaré : *« Le coup de filet est complet... les mobiles du crime sont connus. »* M. Poniatowski nommait alors les instigateurs présumés de cet assassinat ainsi que son auteur et indiquait les raisons pour lesquelles le député de l'Eure avait été tué : un prêt de 4 millions de francs consenti par Jean de Broglie à MM. de Ribemont et de Varga pour le rachat du restaurant de la Rôtisserie de la reine Pédauque.

Trois ans plus tard, la date du procès n'a toujours pas été fixée, et il est vraisemblable que celui-ci n'aura pas lieu avant l'automne 1980, le dossier n'ayant toujours pas été communiqué au parquet. Quant au mobile présumé du crime, qu'en reste-t-il aujourd'hui ? M. Patrick Allenet de Ribemont a intenté un recours contentieux devant le tribunal administratif et a demandé une somme de 10 millions de francs en réparation du préjudice causé par les déclarations de M. Poniatowski. Aucune décision n'a encore été prise par les magistrats.

En revanche, les héritiers de Jean de Broglie ont obtenu, le 14 mars dernier, de la première chambre du tribunal civil de Paris la somme de 1 409 211 F plus les intérêts légaux à compter du 26 octobre 1977, jour de l'assignation de la veuve du député de l'Eure, en paiement de ce qui était couvert par une assurance-vie au profit de la famille de Broglie. La onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris a d'autre part examiné, le 30 novembre dernier, les raisons qui ont conduit à la faillite du restaurant de la Rôtisserie de la reine Pédauque — et notamment ce fameux prêt de 4 millions de francs. Que subsiste-t-il maintenant des motifs invoqués pour l'assassinat de Jean de Broglie ? M. Jean-Paul Mourot, secrétaire d'Etat à la justice, n'a-t-il pas déclaré au Sénat, le 9 novembre dernier, que *« tout était mis en œuvre pour que la lumière soit faite »* ? Y verrait-on moins clair, trois ans après le 29 décembre 1976 ?

En réponse à une demande datant du 16 octobre

Force ouvrière refuse de rencontrer la C.F.D.T.

Le comité confédéral de Force ouvrière réuni les 19 et 20 décembre 1979 a décidé de répondre négativement à la demande de rencontre que M. Maire avait adressée à M. Bergeron le 16 octobre dernier.

Dès l'ouverture des débats, il s'est confirmé que la plupart des militants estimaient que les rapports entre les deux centrales ne pouvaient évoluer de façon constructive. La discussion a donc plutôt porté sur l'utilité d'un rendez-vous entre les dirigeants des deux centrales. Une forte majorité a exprimé un vote ostile.

Dans son discours d'ouverture, M. Bergeron, abordant les relations avec la C.F.D.T., avait lu la lettre de M. Maire. Elle indiquait que la C.F.D.T. avait déjà réalisé un accord avec la C.G.T. et la FEN sur trois objectifs : bas salaires, la durée du travail, l'expression des travailleurs. M. Maire espérait donc aboutir à certains points communs avec la C.G.C. et développer une action convergente avec F.O. sur les trois priorités.

Puis M. Bergeron a lu une circulaire de la C.F.D.T., datée du 12 octobre, relative à *« l'exploitation qui ne manquerait d'être faite des contacts avec F.O. »*.

« L'accord conclu avec la C.G.T., est-il écrit dans ce document, *ruine définitivement toute tentative de dénaturer une rencontre en lui donnant le caractère d'un « tournant stratégique » ou d'un « renversement d'alliance »*.

Il s'agit d'appliquer la décision du bureau de la C.F.D.T., prise en septembre, d'adresser des propositions d'action à toutes les organisations, mais non de définir une nouvelle politique d'action.

« Cette décision de rencontre, poursuit la circulaire C.F.D.T., *a été prise par le bureau après un échange sur la réalité de F.O. Elle est apparue diverse même si, confédéralement, F.O. est le plus souvent synonyme d'inaction. Mais il est apparu qu'il fallait traiter avec les partenaires syndicaux tels qu'ils sont, que F.O. influence un certain nombre de travailleurs. (...) En cette période difficile pour le mouvement syndical l'image de la C.F.D.T. doit être la plus unitaire possible. »*

M. Bergeron a conclu que ce texte *« avait au moins la sincérité de la clarté. Pasquestion de changer de stratégie. La C.F.D.T. a écrit à F.O. comme aux autres centrales. »*

Le leader a également critiqué l'attitude de la C.F.D.T. au sein de la Confédération européenne des syndicats (C.E.S.) et ses conceptions sur le syndicalisme international.

LE DROIT DE SÉJOUR DE PLUSIEURS CENTAINES DE MILLIERS D'ALGÉRIENS EST PROROGÉ

M. Lionel Stoléru, secrétaire d'État auprès du ministre du travail, chargé de la condition des travailleurs manuels et des immigrés, et M. Mohamed Sahnoun, ambassadeur d'Algérie, ont signé ce jeudi matin 20 décembre à Paris un texte prorogeant les mesures conservatoires prises au début de l'année en faveur des Algériens séjournant en France. Aux termes du nouvel accord, les cartes d'Algériens (au nombre de trois cent cinquante mille environ) arrivant à expiration le 1[er] janvier 1980 seraient renouvelées. Il s'agit, semble-t-il d'une nouvelle mesure conservatoire, en attendant la discussion, au printemps du projet de loi Stoléru, restreignant les droits de séjour et de travail des étrangers, et la signature d'un accord définitif ultérieur.

DIX « CHASSEURS » DEVANT LA JUSTICE

Les dix chasseurs de la *Meuse* qui ont abattu, en trois ans, seize chevreuils au lieu des trois prévus dans leur plan de chasse en forêt domaniale d'Evaux, ont comparu, le 19 décembre, devant le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc, en présence de plus de quatre-vingts chasseurs venus les soutenir (*le Monde* du 24 novembre). Au cours de cette audience, le procureur de la République n'a pas requis de sanctions précises contre ces « viandards » (la peine encourue va de 1 000 francs d'amende à six jours d'emprisonnement). Le ministère public a demandé, par ailleurs, la suspension du permis de chasse des dix contrevenants pour une période de cinq années et la confiscation des armes et véhicules saisis lors de l'enquête.

La partie civile, représentée par M[e] de Saint-Sauveur, a réclamé, pour sa part, le franc de dommages et intérêts pour l'Office national de la forêt et 30 000 F pour le préjudice subi par la fédération départementale des chasseurs de la Meuse. Cette dernière somme a été évaluée en fonction des frais de gardiennage et de repeuplement du massif pour retrouver la même densité en animaux. Les avocats de la défense se sont attachés à minimiser la participation des sociétaires en insistant sur des « *anomalies* » existant dans l'attribution du nombre de chevreuils qu'il est possible de tirer.

Jugement le 16 janvier. — *(Corresp.)*

Dans les centrales nucléaires

LES PREMIÈRES RÉPARATIONS DE FISSURES ONT DÉJA COUTÉ 120 MILLIONS DE FRANCS

Les fissures découvertes sur certaines pièces — plaques à tubes et tubulures — des centrales nucléaires françaises à eau légère et uranium enrichi vont coûter cher. Selon le directeur général de la société Framatome qui fabrique les cuves de réacteur de ces centrales, M. Jean-Claude Lény, *« le coût direct des mesures déjà prises »* pour remédier à ces défauts (*le Monde* du 3 octobre) atteint déjà 120 millions de francs.

Cette première estimation sera certainement révisée en hausse, car il faut financer les programmes de recherches et la mise au point des robots capables, si nécessaire, d'aller réparer les fissures en milieu radio-actif. Les analyses en cours devraient permettre de mieux évaluer l'évolution de ces défauts dont la présence a été décelée, entre autres, sur les centrales de Gravelines-I et Tricastin-I. Les premiers résultats de cette enquête seront connus dans le courant du mois d'avril.

NOMBREUSES SAISIES DANS PLUSIEURS PAYS

Les policiers constatent une augmentation du trafic des drogues

De nombreuses saisies de drogues ont eu lieu, mercredi 19 décembre, dans plusieurs pays, tandis que s'achevait à Honolulu une réunion de policiers français, américains et canadiens qui se sont inquiétés de l'augmentation du trafic des drogues illicites.

La police de la R.F.A. a saisi, à la frontière austro-allemande, 16,5 kilos d'héroïne, représentant quelque 8 millions de francs, à bord d'une voiture conduite par un Turc. D'autre part, la police turque a mis la main, à Istanbul et à Ankara, sur deux lots totalisant plus de 13 kilos d'héroïne pure. Sept personnes, dont un officier de la police d'Istanbul, ont été arrêtées. L'héroïne saisie avait été fabriquée quelque part dans les montagnes bordant la frontière irano-turque, à partir de morphine-base originaire du Proche-Orient.

Les services des douanes pakistanaises ont réussi à intercepter, au terme d'une poursuite sur la route reliant Quetta à Noushki, le long de la frontière afghane, un chargement de 1 750 kilos d'opium et 225 kilos de haschisch.

En Espagne, enfin, deux personnes, l'une d'origine marocaine, l'autre d'origine espagnole, ont été appréhendées par la police d'Algesiras alors qu'elles tentaient de débarquer 225 kilos de haschisch.

Les policiers français, canadiens et américains spécialisés dans la lutte contre le trafic des stupéfiants, qui viennent de se réunir à Honolulu (Hawaï), ne dissimulent pas leur inquiétude face à l'augmentation alarmante des quantités de drogue découvertes à travers le monde.

Dans un communiqué publié par le comité intergouvernemental pour le contrôle des stupéfiants, organisme qui était à l'origine de cette réunion de travail, on note que *« si le Sud-Est Asiatique continue à approvisionner le marché mondial en héroïne de grande qualité, le net accroissement des quantités d'héroïne très pure en provenance du Moyen-Orient et la réapparition de laboratoires clandestins dans cette région et dans le sud de l'Europe sont extrêmement préoccupants, comme le son tégalement l'augmentation de l'approvisionnement et l'usage dans le monde de la cocaïne et de la marijuana »*.

Après avoir réaffirmé la volonté des trois délégations de *« poursuivre une coopération internationale très étroite »*, le communiqué précise que la prochaine réunion se tiendra en France, à la fin du mois de mai 1980. — *(A.F.P., A.P., Reuter.)*

● *Attentat en Haute-Corse.* — Un attentat à l'explosif a été commis le 20 décembre, vers 1 h. 30, à Saint-Antoine, localité située à 2 km de Ghisonaccia en Haute-Corse, contre deux vannes de distribution de'au, appartenant à la SOMIVAC (Société pour la mise en valeur agricole de la Corse).

Les vannes ont été détruites. Cet attentat n'a pas été revendiqué.

● *Le grand Véfour monument historique.* — Certaines parties du grand Véfour, le célèbre restaurant du Palais-Royal à Paris, ont été classées monument historique : il s'agit du décor des salles du rez-de-chaussée ainsi que de l'entrée de l'établissement, une petite salle rectangulaire ornée de boiseries et de deux panneaux remontés dans le petit salon particulier de l'entresol. Le premier Véfour fut créé en 1760 dans les jardins du Palais-Royal.

Le numéro du « Monde » daté 20 décembre 1979 a été tiré à 588 677 exemplaires.

REPLI DU COURS DE L'OR

Les cours de l'once d'or (31,1 g) s'est replié jeudi 20 décembre 1979 aux alentours de 480 dollars, après avoir frôlé 500 dollars la veille sur les marchés européens. Dans l'après-midi de mercredi, en effet, une vive réaction s'est produite à l'ouverture du marché de New-York, sur des rumeurs optimistes en provenance d'Iran, démenties par la suite, et sur des ventes bénéficiaires effectuées lorsque les opérateurs constatèrent que le niveau de 500 dollars n'avait pu être dépassé.

En outre, l'agence fédérale gérant les stocks stratégiques américains annonçait qu'elle allait mettre en vente 257 000 onces d'or, sans préjudice de la vente surprise du Trésor, dont le principe a été décidé mais dont la date reste un secret. Pour beaucoup d'observateurs, le repli enregistré jeudi est d'ordre technique, intervenant après une hausse très rapide (de 440 dollars à près de 500 dollars en huit jours).

Le dollar a peu varié sur les marchés des changes, très calmes, remontant même à Francfort (1,7370 DM contre 1,73 DM), à Zurich 500 dollars n'avait pu être dépassé. Paris (4,06 F environ contre 4,05 F).

Une session extraordinaire du Parlement en février

LIRE PAGE 14

هكذا من الأصل